









HISTOIRE

DES CHEVALIERS
DE MALTHE.

TOME CINQUIÈME.

ISTOIRE

DES CHEVALIERS

DE MALTHE

TOUS LES VOLUMES

R. 31 25.1

V. 293

HISTOIRE

DES

CHEVALIERS HOSPITALIERS

DE

S. JEAN DE JÉRUSALEM,

APPELLÉS DEPUIS

CHEVALIERS DE RHODES,

ET AUJOURD'HUI

CHEVALIERS DE MALTHE;

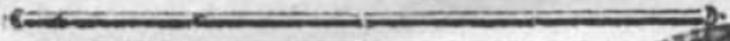
*Par M. l'Abbé DE VERTOT,
de l'Académie des Belles-Lettres.*

Nouvelle Edition , augmentée des Statuts de l'Ordre,
& des noms des Chevaliers.

45
750877
147



TOME CINQUIÈME.



A PARIS

Chez BAILLY, Libraire, quai des Augustins
à l'Occasion.



M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

HISTOIRE

DES
CHEVALIERS HOSPITALIERS
DE
S. JEAN DE JÉRUSALEM

ÉTABLIS DEPUIS
CHEVALIERS DE RHODES
ET AUCOURANT
CHEVALIERS DE MALTE

PAR M. L'ABBÉ DE KÉRISTOT,
Secrétaire de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem
dans l'Édition augmentée de l'Ordre
de S. Jean de Jérusalem

TOME CINQUIÈME

PARIS
Chez Bailly, Libraire, Palais National
à l'Entrée de la Bibliothèque

M. DCC. LXXVII



HISTOIRE

DES

CHEVALIERS HOSPITALIERS

DE

S. JEAN DE JÉRUSALEM,

APPELLÉS DEPUIS

CHEVALIERS DE RHODES,

ET AUJOURD'HUI

CHEVALIERS DE MALTHE.

XX

LIVRE TREIZIEME.

SI la conquête du fort Saint-Elme avoit coûté aux infidèles un de leurs généraux & leurs plus braves soldats, la Religion par une défense si opiniâtrée n'avoit pas fait à proportion une perte moins considérable. On comptoit jusqu'à cent trente chevaliers, & plus de treize cens hommes qui avoient péri dans ce siège particulier; & les cruautés que les

JEAN
DE LA
VALLETTE.

Tome V.

A

Turcs venoient d'y exercer , avoient jetté une espece de consternation dans les esprits. Le grand - maître , quoique sensiblement touché d'une si grande perte , dissimuloit sagement sa douleur ; & pour rassurer quelques chevaliers en qui il voyoit une espece d'étonnement , il convoqua une assemblée générale & extraordinaire de tous ceux qui sans préjudicier à la défense de leurs postes , purent s'y trouver. Il y parut avec la fermeté ordinaire , & cette hauteur de courage qui est au-dessus des événemens. Ce prince fit d'abord l'éloge des chevaliers qui étoient morts dans cette occasion , & il dit qu'ayant sacrifié leur vie pour la défense de la foi , ils avoient assez vécu pour leur gloire & leur salut. Il exhorta ensuite toute l'assemblée à imiter leur zele & leur courage : & pour lui inspirer une nouvelle ardeur & augmenter sa confiance , il représenta que les chevaliers qu'on avoit perdus avoient été plutôt accablés par la multitude des infideles , que vaincus par leur valeur ; mais que le nombre de ces cruels ennemis étoit considérablement diminué : que leur armée s'affoiblissoit encore tous les jours par des flux de sang & par d'autres maladies contagieuses dont elle étoit attaquée ; que les provisions de guerre & de bouche commençoient à leur manquer , & qu'ils en avoient envoyé chercher le long des côtes d'Afrique , & jusques dans l'Archipel & dans la Grece , sans qu'on eût eu encore nouvelle du retour de leurs vaisseaux ; d'ailleurs que le fort dont ils venoient de s'em-

parer ne leur donnoit aucun avantage sur le bourg, & sur les autres forteresses, dont par leur situation ils étoient entièrement séparés; que toutes les forces de la religion étoient renfermées dans ces places; qu'il n'étoit pas même difficile d'y faire entrer du secours: enfin qu'il livreroit bataille aux Turcs, ou qu'il espéroit de les faire tous périr au pied des bastions & des boulevards.

Ce discours qu'il prononça avec une noble audace; le feu qui brilloit dans ses yeux; la connoissance qu'on avoit de sa valeur & de sa capacité; tout cela affermit la confiance de l'assemblée, & il n'y eut point de chevalier qui ne protestât hautement de répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense de l'isle, & de tout l'ordre.

Le grand-maître vit avec un sensible plaisir ses propres sentimens dans le cœur de tous les chevaliers: & pour les communiquer jusqu'aux simples soldats, il parcouroit tous les postes, & leur adressant la parole avec une douce familiarité: « Nous sommes sol-
« dats de Jésus-Christ comme vous, mes ca-
« marades, leur disoit-il; & si par malheur
« vous nous perdiez & tous vos officiers, je
« suis bien persuadé que vous n'en combat-
« teriez pas avec moins de résolution & qu'a-
« lors vous sçauriez bien prendre l'ordre de
« votre courage. » Pour augmenter leurs forces & leur confiance, il tira de la cité notable, qui avoit moins à craindre des Turcs, quatre compagnies qu'il fit entrer dans le bourg: il choisit en même tems quatre des principaux

commandeurs , qu'on appelloit capitaines du secours, & qui en devoient porter dans les endroits qui seroient les plus pressés. Chacun de ces commandeurs avoit à ses ordres particuliers dix chevaliers pour leur servir comme d'aide de camp: il en nomma ensuite trois autres en qualité de sergens-majors de la place ; & afin que les vivres fussent distribuées avec économie , quoiqu'il en eût fait un amas prodigieux , il fit encore apporter dans les greniers & dans les celliers publics tous les bleds & les vins qui se trouverent alors chez les marchands particuliers, auxquels il les fit payer.

A ces soins si dignes d'un grand général , il ajouta une défense expresse de faire à l'avenir aucun prisonnier ; il ordonna qu'après en avoir tiré les lumieres qu'on pourroit des desseins du bacha , on les égorgeât tous , sans faire aucun quartier. Il en vint à cette rigueur , non-seulement pour apprendre aux Turcs qu'il y avoit des vengeurs des cruautés qu'ils avoient exercées sur les chevaliers du fort : mais encore pour ôter à ses propres soldats & aux habitans , dans quelque extrémité qu'ils fussent réduits , toute espérance de composition, & pour leur faire sentir qu'il n'y avoit pour eux de salut que dans le salut même de la place.

Le bacha qui n'étoit pas informé d'une résolution si déterminée, & qui au contraire se flattoit que le grand-maître , & les chevaliers ébranlés par la perte qu'ils venoient de faire, ne seroient pas fâchés d'entendre par-

ler de capitulation , envoya à la porte du bourg avec un étendart blanc un officier suivi d'un esclave chrétien pour lui servir d'interprète ; & il étoit chargé de pressentir si le grand-maître seroit disposé à entrer en négociation. On n'admit dans la ville que l'esclave qui depuis trente ans servoit sur les galeres du grand - seigneur. Il rencontra la Valette sur la place , & aux premiers mots qu'il prononça de composition , ce grand maître , sans en vouloir entendre davantage , ordonna sur le champ qu'on le pendît. Mais en particulier il dit au chevalier qu'il avoit chargé de faire faire cette exécution , de lui en donner seulement la peur , & de le relâcher après en avoir tiré toutes les lumieres qu'il pourroit de l'état de l'armée des infideles , & des desseins du bacha.

On trouva que cet esclave étoit un pauvre vieillard , âgé de plus de soixante & dix ans , qu'on n'avoit détaché de la chaîne que pour une commission si dangereuse , & qui d'ailleurs n'avoit aucune connoissance des projets du général des Turcs. On lui offrit de le retenir dans la place ; mais comme il croyoit que les Turcs s'en rendroient bientôt maîtres , dans la crainte d'en être ensuite traité comme un transfuge , il préféra ses chaînes à une liberté qu'il s'imaginait devoir être peu durable , & dont une seconde perte pouvoit être suivie d'horribles tourmens : ainsi il demanda d'être congédié. Le chevalier qui avoit ordre de le mettre hors de la place , le fit passer au travers de plusieurs rangs de sol-

dats, à qui on avoit exprès fait prendre les armes : & quand il l'eût conduit jusqu'à la contre-escarpe, lui montrant les boulevards, les bastions, & sur-tout les fossés profonds de la place : » voilà, *lui dit-il*, le seul endroit » que nous voulons céder au bacha, & que » nous réservons pour l'y ensevelir avec tous » ses jannissaires ».

Par la fiere réponse faite à cet esclave, le bacha comprit bien qu'il n'y auroit que la force des armes qui le rendroit maître de l'île. Ses troupes par son ordre investirent du côté de la terre le château Saint-Ange, le bourg & la presqu'île de la Sangle, qu'on appelloit anciennement le château, & la ville de Saint Michel, situés sur deux langues de terre qui s'avançoient dans le grand port, & qui n'étoient séparés que par une espece de canal, qui servoit de port particulier aux galeres de la religion. L'armée des infideles s'étendoit depuis le mont ou roc du Coradin, & depuis le Bormole, espece de fort contigu au bourg Saint Michel, jusqu'au mont Sainte-Marguerite, & au Belveder, où le bacha avoit marqué le quartier-général. On commença ensuite à ouvrir la tranchée ; & dans les endroits qu'on ne pouvoit entamer, & où le roc étoit trop vif, le bacha fit élever des murailles de pierres seches ; & pour battre en même-tems le bourg & la presqu'île où étoit situé le château Saint Michel, & qu'on appelloit alors l'île de la Sangle, les esclaves chrétiens furent employés à trainer soixante & dix pieces

de gros canon , qu'on conduisit en différens endroits , & dont on dressa depuis neuf batteries.

JEAN
DE LA
VALETTE.

Pendant que les Turcs étoient occupés à ces travaux , dom Juan de Cardonne , dont nous avons déjà parlé , & qui commandoit les quatre galeres du secours , après plusieurs tentatives pour les débarquer dans l'île , mais que le mauvais tems & peut-être sa propre timidité avoient rendu inutiles , reparut proche de Malthe , pour tâcher , suivant son instruction , de découvrir si le fort Saint-Elme tenoit encore. Il mit à terre avec une legere escorte le mestre de camp Robles & le chevalier de Quincy. Le mestre de camp s'étoit attiré la confiance de dom Juan en soutenant dans tous les conseils , pour se conformer au sentiment du général , qu'on ne pouvoit prendre trop de précaution pour un débarquement. Il ne fut pas plutôt à terre , qu'il apprit de quelques pauvres habitans cachés dans des grottes voisines , que le fort étoit perdu. C'en étoit assez pour le faire rembarquer promptement ; mais ayant été gagné par les prieres du chevalier de Quincy , & séduit par son propre courage , il résolut de dissimuler la vérité à son général , & pour contribuer au salut de Malthe , de l'engager à mettre promptement à terre toutes les troupes qui étoient sur les galeres. Dans cette vue , & de peur que ses soldats à leur retour n'apprirent à dom Juan la perte du fort , il les envoya à la cité notable dont l'accès étoit facile,

sous prétexte d'en amener des guides & des chevaux pour conduire le secours jusqu'au bourg ; & il manda au gouverneur qu'il alloit faire faire le débarquement à la cale de la pierre noire ; qu'il retint les soldats qui lui rendroient sa lettre , & qu'il lui envoyât d'autres guides pour conduire le secours au bourg , & des voitures pour porter le bagage. Il revint ensuite à bord avec Quincy. Ces deux officiers , à leur retour , par un mensonge officieux , assurerent le général que le fort tenoit encore ; mais qu'ils avoient appris qu'il n'en falloit plus rien espérer , si on ne s'avançoit promptement à son secours ; que sur ces nouvelles , ils avoient envoyé des soldats à la cité pour en amener des voitures. Cardonne toujours incertain , eût bien voulu différer encore le débarquement : mais les chevaliers , & environ quarante gentils-hommes séculiers qui étoient dans sa galere , firent tant de bruit , & même tous les soldats montroient tant d'ardeur & de zele pour se voir aux mains avec les Turcs , que don Juan craignant leur mécontentement , & que par des plaintes publiques , ils ne le deshonorassent , comme ils l'en menaçoient , les mit à terre. Le débarquement se fit dans l'anse de la pierre noire , & Cardonne ne se vit pas plutôt débarrassé du commandement , qu'avec ses quatre galeres , il reprit la route de Sicile.

La difficulté étoit de faire passer ce petit secours dans le bourg , investi & bloqué du côté de la terre par les infideles. Le grand-

maître qui avoit été averti par Mesquita du débarquement , leur avoit envoyé des guides pour les conduire par des routes détournées jusqu'au port ou à la cale de l'Echelle , avec assurance qu'ils y trouveroient des barques qui les ameneroient en toute sûreté sur le rivage du bourg. Le secours se mit aussitôt en chemin , & à la faveur d'un grand brouillard , il gagna le port de l'Echelle , sans être découvert : après s'y être rembarqué , il pénétra au travers du grand port jusqu'au bourg où les chevaliers & les soldats furent reçus avec toute la joie que méritoient leur zele & le besoin qu'on avoit de leur secours.

Le mestre de camp Robles , & la plupart des chevaliers & des gentilshommes séculiers à leur priere , & aux instances pressantes qu'ils en firent au grand-maitre , furent envoyés dans l'île de la Sangle , & dans le château de la ville , l'endroit le plus foible de l'île , & contre lequel les Turcs faisoient leurs plus grands efforts. Différentes batteries placées au Mandrace , & sur le mont Scéberras , tiroient continuellement contre cette place , & elle étoit encore battue du haut du Coradin , d'où par son élévation , & comme d'un cavalier , on voyoit à découvert le même endroit. Pour le serrer de plus près , le bacha fit faire à la tête du Coradin un retranchement dont la hauteur mettoit à couvert ceux qui y étoient logés. Les assiégés n'avoient plus de libre que le côté du port & de la mer : pour leur couper cette communication , d'où ils pouvoient tirer du



JEAN secours, & pour enfermer les chrétiens de
 DE LA tous côtés, le bacha proposa dans le conseil
 VALETTE. de guerre d'attaquer le grand éperon qui
 étoit à la pointe de cette presqu'île. Pour
 l'exécution de ce projet, il falloit nécessairement
 faire entrer dans le grand port un nombre
 considérable de barques armées & remplies
 de soldats ; mais on lui représenta qu'outre
 la chaîne qui fermoit ce port, ces barques
 n'y pourroient passer sans être foudroyées
 & coulées à fond par l'artillerie du château
 Saint-Ange, qui commandoit, & qui battoit
 tout cet endroit du port : & on auroit
 abandonné ce dessein, si l'amiral des infidèles
 n'eût trouvé le moyen de jeter des barques
 dans le grand port sans les faire passer
 devant le château Saint-Ange. Comme il étoit
 maître du port Musciet, qui n'étoit séparé
 du grand port que par cette langue de terre
 du mont Scéberras où étoit situé le château
 Saint-Elme, il se fit fort à travers de cette
 langue de terre, de faire transporter à bras
 d'hommes par les esclaves chrétiens, & la
 chiourme des galeres, toutes les barques
 nécessaires ; de les mettre à flot dans le
 grand port ; de les remplir ensuite de soldats
 & d'arquebusiers qui attaqueroient l'éperon
 du côté des moulins, en même temps que
 l'armée de terre monteroit à l'assaut du
 côté du château.

Le conseil donna de grandes louanges à cet
 expédient que les chevaliers n'avoient point
 prévu, & qui vraisemblablement devoit
 causer la perte de ces ouvrages. Mais

un officier turc , chrétien & grec de naissance , qui avoit assisté à ce conseil , touché par un mouvement subit de sa conscience , résolut de passer dans l'île , & de hazarder sa vie pour en donner avis au gouverneur. Cet officier s'appelloit Lascaris , de l'illustre maison de ce nom , & qui avoit donné à l'Orient plusieurs empereurs. Les Turcs à la prise de Patras , ville de la Morée , le firent esclave tout jeune , & dans un âge où il ne pouvoit pas encore sentir la pesanteur de ses chaînes. Il fut élevé dans la religion dominante ; & par un reste de considération pour la noblesse de son origine , on prit grand soin de son éducation. Il servit de bonne heure parmi les Spahis , & par sa valeur il parvint aux premiers emplois de ce corps. Ce seigneur qui jusqu'alors n'avoit peut-être été occupé que des soins de sa fortune , à la vue de Malthe prête à succomber sous la puissance des infideles , se souvint du caractère ineffaçable de chrétien qu'il avoit reçu par le saint baptême. La valeur héroïque dont les chevaliers donnoient tous les jours des marques si éclatantes , excita sa compassion ; il se reprochoit même de combattre pour des barbares qui avoient fait périr la plupart des princes de sa maison , & contraint les autres , depuis la perte de Constantinople , à chercher un asyle dans les contrées éloignées. Touché par ces différentes considérations , il descend au bord de la mer , dans un endroit qui se trouvoit directement vis-à-vis l'éperon de Saint-Michel , d'où avec la voile

de son turban , il faisoit signe qu'on envoyât une barque pour le passer dans l'île. Un chevalier appelé Savoguerre , qui commandoit à la pointe de ce fort , ayant reconnu à la richesse de son habillement que c'étoit un officier considérable , en donna aussitôt avis au grand-maître , & lui fit demander la permission de l'aller prendre avec un esquif , ce que le grand-maître trouva bon. Mais pendant que le soldat que le chevalier avoit envoyé au bourg en faisoit le chemin , quelques turcs ayant reconnu aux signaux que faisoit Lascaris , qu'il vouloit déserter & passer du côté des chrétiens , accoururent pour l'arrêter. Quoique ce seigneur ne sçût gueres nager , pour éviter d'en être pris , il se jetta dans la mer ; & de deux périls inévitables , il préféra celui où il pouvoit être secouru. En effet , le chevalier , qui du bord de la mer ne l'avoit point perdu de vue , s'apercevant de la difficulté qu'il avoit à faire ce trajet , fit partir sur le champ trois Malthois excellens nageurs , qui le rencontrèrent presque sans forces. Ils le joignirent , & par leur secours , il gagna heureusement le rivage. Après qu'on lui eut fait rendre l'eau qu'il avoit avalée , on le conduisit au grand-maître , auquel il découvrit les projets du bacha & de l'amiral ; & il lui désigna en même-tems les différens endroits où ils devoient faire dresser des batteries. Le grand-maître , qui connut bien toute l'importance de cet avis , donna de grandes louanges à la généreuse résolution qu'il avoit prise de ha-

garder sa vie pour le salut des chrétiens ; il lui assigna une grosse pension ; & Lascaris pendant tout le siege , par sa valeur & par ses conseils , fit voir qu'il n'avoit pas dégénéré de la vertu de ses ancêtres.

J E A N
D E L A
V A L E T T E

Le grand-maître revenu de l'étonnement que lui avoit causé un dessein aussi hardi & aussi difficile que celui de l'amiral , pour en prévenir l'exécution , fit fortifier tous les endroits du côté du port , où les Turcs , à la faveur de leurs barques , pouvoient faire une descente. Par son ordre on haussa les murailles du bourg Saint-Michel , & on transporta le long du rivage plusieurs pieces de canons pour en écarter tout ce qui paroîtroit dans le port. Il étoit question sur-tout d'empêcher les Turcs d'approcher du pied de la muraille de Saint-Michel. Le grand-maître proposa cette affaire dans le conseil : sur la diversité des avis ; & persuadé que les plus habiles ne voyent pas tout , il ne dédaigna point de consulter deux pilotes Maltois , en qui il avoit toujours trouvé autant de capacité & d'expérience dans les affaires de la marine , que de zele & de fidélité pour l'ordre. Il leur exposa le dessein de l'amiral Turc , & il leur demanda ce qu'ils croyoient qu'on dût faire pour le rendre inutile , & pour l'empêcher de débarquer dans l'île de la Sangle des troupes qu'il avoit fait avancer sur le rivage du mont Scéberras. Les deux pilotes se trouverent du même sentiment , & lui dirent que depuis le rocher du Coradin jusqu'à l'éperon qui étoit la pointe

de l'île , il falloit avec des pieux enfoncés dans la mer , former une eſtacade , & pour les lier enſemble , attacher ſur la tête de ces pieux des anneaux de fer , & paſſer au travers une longue chaîne : que dans les endroits où par la profondeur de l'eau , ou par la dureté du terrain & du roc on ne pourroit enfoncer des pieux , il falloit pour y ſuppléer clouer de longues antennes & des mâts de navires , qui avec la chaîne rendroient ce paſſage impraticable.

Le grand maître ayant communiqué leur avis au conſeil , il fut approuvé tout d'une voix : on y travailla la nuit ſuivante. La Valette qui en conçut toute l'utilité , fit conſtruire des eſtacades particulieres pour empêcher qu'on ne pût aborder du côté des poſtes d'Angleterre , d'Allemagne , & au pied de la grande infirmerie. Il fit fermer en même-tems le port des galeres avec une chaîne de fer défendue des deux côtés par différentes batteries. Comme l'artillerie des Turcs ne permettoit pas de travailler à ces différens ouvrages pendant le jour , on ne pouvoit les avancer que la nuit ; mais le grand-maître qui en connoiſſoit toute l'importance , y employa tant de monde , qu'en neuf nuits toutes ces eſtacades & ces différentes défenses furent achevées.

Le bacha fut bien ſurpris de voir tant d'ouvrages fortis , pour ainſi dire , tout-à-coup du fond de la mer , & qui formoient un obſtacle au paſſage des barques , & à la deſcente de ſes troupes : mais comme c'étoit

un homme d'un grand courage & de beaucoup d'habileté, il ne relâcha rien de son premier projet ; il se flatta de pouvoir enlever les pieux de l'estacade, & d'ouvrir par cet endroit un passage à sa petite flotte. Dans cette vue & par son ordre, des Turcs qui sçavoient nager, ayant une hache à leur ceinture, gagnèrent la palissade, monterent sur les antennes, & travaillèrent avec beaucoup d'ardeur pour les couper. Au bruit qu'ils faisoient on eut bientôt découvert leur dessein ; on leur lâcha d'abord plusieurs coups de canon & de mousquet ; mais comme on tiroit du haut en bas, ces coups ne porterent point. L'amiral de Monté qui commandoit dans l'île, leur opposa un même genre de guerriers ; des soldats Maltois excellens nageurs, l'épée dans les dents, & tout nus, joignirent les Turcs, les renverserent de dessus l'estacade, en tuerent ou blessèrent une partie, & poursuivirent les autres qui prirent la fuite, & qui ne gagnèrent le rivage qu'avec beaucoup de difficulté. Ils ne laisserent pas d'y revenir le lendemain. Avant qu'on les eut apperçus, ils attacherent des cables aux mâts & aux antennes qui formoient la palissade ; & avec des cabestans qui étoient sur le rivage, ils tâchoient d'ébranler & d'enlever ces grosses pièces. Mais dans Malthe tous les habitans étoient, pour ainsi dire, nageurs, & on n'eut pas plutôt découvert cette nouvelle espece d'attaque, que plusieurs Maltois se jetterent dans l'eau, & avec des sabres couperent tous ces cables,

& rendirent inutile cette seconde tentative du bacha.

Après ces petites attaques, qui n'avoient encore rien de décisif, Mustapha commença le 5 Juillet à faire tirer en même-tems toutes ses batteries. Celle qui étoit placée sur le mont Sainte-Marguerite battoit le quartier appellé le Bormole, & le bastion de Provence. Mais les officiers d'artillerie voyant qu'elle faisoit peu d'effet, la tournerent contre le fort ou château de Saint-Michel. Du haut du Coradin les Turcs tiroient sans cesse contre la courtine qui leur étoit opposée; & le château Saint-Ange étoit battu par les canons qu'on avoit placés sur le fort Saint-Elme & sur le mont Scéberras. Il y avoit d'autres batteries placées sur les monts Salvador, de Calcara, & sur d'autres éminences voisines qui tiroient contre le grand bourg, & contre les postes de Castille, d'Allemagne & d'Angleterre. Celui d'Arragon étoit déjà presque ruiné. Toutes ces batteries & celles des chrétiens qui leur répondoient, faisoient un feu si terrible & si continuel, que cette île paroissoit un volcan & un autre mont Etna. Les Turcs à la faveur de leur artillerie poussèrent leurs tranchées jusqu'au bord du fossé: & ayant été arrêtés par une petite redoute qui le couvroit, ils battirent cet ouvrage avec tant de furie, que les chevaliers ne le pouvant plus défendre, le firent sauter, & se retirèrent dans l'intérieur de l'île.

Cette pointe de terre où étoient situés le

Château & le bourg Saint-Michel , n'avoit de communication avec le grand bourg & le château Saint-Ange , & n'en pouvoit tirer de secours que par le moyen d'un bac , mais dont la pesanteur & la lenteur dans ce petit trajet exposoient ceux qui le passoient au feu des infideles. Le grand-maître sur l'avis & par l'invention d'un jeune chevalier , appelé Jean-Antoine Bosio ; frere de l'annaliste de l'ordre , fit faire avec des tonneaux & des barriques bien poissées , un pont recouvert de planches. On le plaça dans un endroit où la mousqueterie des ennemis ne pouvoit porter , & même en courant & en allant fort vite , on évitoit le feu de l'artillerie : cet ouvrage dans la suite fut d'une grande utilité pour le passage des secours qu'on fut obligé d'envoyer au fort Saint-Michel.

JEAN
DE LA
VALETTE.

Les Turcs qui n'ignoroient pas que c'étoit l'endroit de toute l'île le plus foible , le foudroyoient à coups de canon. Leurs batteries ne faisoient pas moins de ravage contre le grand bourg : il y eut bientôt des brèches considérables en quelques endroits ; mais le bacha ne jugea pas à propos de hazarder un assaut , qu'il n'eût ruiné entièrement tous les ouvrages avancés : outre qu'il voulut attendre l'arrivée de Hascen , viceroy d'Alger , qui lui avoit fait savoir qu'il lui ameneroit incessamment un secours composé de ce qu'il avoit de meilleures troupes.

Le grand - maître surpris de ne recevoir aucune nouvelle de l'armement du viceroy de Sicile , en écrivit très-fortement au com-

JEAN
DE LA
VALETTE.

mandeur Salvago, qui pour hâter ce secours, résidoit par son ordre auprès de ce seigneur. On ne pouvoit reprocher à cet habile agent, ni manque de zèle & d'attention, ni même aucune lenteur dans l'exécution des ordres qu'il recevoit du grand-maître. Mais il avoit affaire à un espagnol fier & hautain, & qu'il avoit cru devoir ménager, de peur de lui fournir par des sollicitations trop pressantes, le prétexte qu'il cherchoit peut-être de se dispenser d'envoyer ce secours. Les lettres du grand-maître, la perte du fort saint-Elme, & le péril où se trouvoit l'Isle de la Sangle, firent cesser ces égards: il fut trouver le viceroi, & se plaignit de la part du grand maître de la lenteur qu'on apportoit à avancer le secours. Il ajouta que le bacha tenoit en même temps le grand bourg & le château Saint-Michel étroitement assiégés, & que ses troupes étoient aux pieds des murailles. Il ajouta, emporté par son zèle & par sa douleur, que Malthe alloit être perdue; mais que toutes les nations chrétiennes reprocheroient éternellement à sa mémoire, que par ses retardemens affectés, il avoit laissé périr la fleur de la noblesse de toute la chrétienté. Voyant que le viceroi ne lui répondoit qu'en termes vagues & pleins d'ambiguité, il sortit brusquement du palais, & adressant la parole au peuple qui étoit assemblé dans la grande place, il s'écria que Garfie par ses détours continuels, alloit livrer aux Turcs le grand-maître & tous les chevaliers de Malthe.

Quelques justes que fussent les plaintes de l'agent de la religion, le viceroi dans le fond étoit moins l'auteur que le ministre de ces retardemens. Il avoit reçu des ordres secrets de ne rien précipiter, & sous un prince aussi impérieux, & aussi caché que Philippe II, qui sacrifioit tout aux apparences, il se seroit également perdu, ou en hâtant ce secours ou en laissant pénétrer qu'il n'étoit pas maître de le faire partir. Cependant comme il vit que les plaintes de Salvago faisoient beaucoup d'impression sur les esprits, il dit pour se disculper, qu'il ne pouvoit pas hasarder témérairement la flotte du roi son maître; qu'il vouloit prendre l'avis des ministres & des principaux capitaines qu'il avoit en Italie; qu'il assembleroit ensuite un grand conseil de guerre, & qu'on y prendroit toutes les mesures nécessaires pour faire passer incessamment à Malthe un puissant secours. Ce n'étoit pas son intention, & encore moins celle du roi son maître, dont la politique lente & incertaine attendoit tout du temps, & le laissoit souvent perdre. Ce prince & son ministre contens d'une vaine ostentation de ses forces, se flattoient que les chevaliers seuls par leur valeur feroient échouer l'entreprise des infidèles, & qu'au plus il falloit se contenter de tenir ce secours prêt, si on s'apercevoit qu'ils en eussent un véritable besoin, & qu'ils fussent trop pressés.

Telles étoient alors les vûes secretes du conseil d'Espagne. Jean-André Doria qui n'en étoit pas instruit, & qui se trouvoit alors

avec ses galeres dans le port de Messine, en attendant que toutes les forces du roi d'Espagne fussent réunies, offrit au viceroi de porter à Malthe deux mille hommes. Il lui fit voir le chemin qu'il prétendoit tenir pour les conduire, & il lui dit qu'avant que les Turcs eussent *sarpé* les ancrs & coupé *les gomenes*, par la force & la vigueur de sa chiourme, il auroit gagné le grand port; qu'il perceroit jusqu'au pied du château Saint-Ange; & que pourvu qu'il pût mettre ses troupes à terre, & jusqu'aux forçats dont on pourroit faire des soldats & des pionniers, il ne se soucioit pas après cela d'abandonner & de perdre le corps de ses galeres.

Le viceroi donna d'abord de grandes louanges à un si généreux projet; il exigea même de Doria des sermens solennels qu'il l'exécuteroit incessamment; mais soit que par une secrette jalousie, il craignit que Doria ne remportât tout l'honneur de cette entreprise, soit qu'avant d'avoir reçu de nouveaux ordres de Madrid il ne voulût pas s'y engager, il envoya Doria avec ses galeres à Gênes, & sur les côtes de Toscane sous prétexte d'en ramener les troupes nécessaires pour cet armement particulier; & par ce détour il éluda l'occasion de partager ses forces. Cependant comme il étoit pressé par Salvago & par un grand nombre de chevaliers, qui de tous les états de la chrétienté, se rendoient tous les jours à Messine pour passer à Malthe, il fit armer deux galeres, dont il confia le commandement à Pompée Colonne, & sur lesquelles un grand nombre de ces

chevaliers s'embarquerent. Mais soit que le commandant eût des ordres secrets de ne rien hasarder, soit qu'il n'eût pas autant de zèle que Doria, pour secourir le grand-maître, après s'être approché dans une certaine distance du grand port, & avoir reconnu que l'entrée en étoit fermée & défendue par la flotte des Turcs, il revint dans les ports de Sicile. A son retour, il rapporta au viceroi qu'il ne falloit pas moins que toutes ses forces réunies en un seul corps pour s'ouvrir le passage, & pour forcer les infidèles à lever le siège.

Hascen viceroi d'Alger arriva en ce temps-là au camp à la tête de deux mille cinq cens hommes, tous vieux soldats, d'une valeur déterminée, & qu'on appelloit communément les braves d'Alger. En voyant le fort Saint-Elme, & considérant sa petitesse, il ne put s'empêcher de dire, que si ses soldats s'étoient trouvés au siège, il n'auroit pas tenu si long-temps. Ce jeune turc étoit fils de Barberouffe, & gendre de Dragut : fier de ces grands noms, & pour illustrer le sien, il pria le bacha de lui confier l'attaque du fort de Saint-Michel, & il se vanta de l'emporter l'épée à la main. Le bacha vieux général, & qui n'eut pas été fâché que ce jeune audacieux apprît à ses périls combien l'épée des chevaliers étoit tranchante, lui répondit obligeamment que ne doutant point du succès, il consentoit volontiers à lui en laisser tout l'honneur auprès du sultan ; & pour le mettre en état de réussir dans son en-

JEAN
DE LA
VALETTE.

treprise, & d'attaquer l'Isle par terre & par mer, il lui donna six mille hommes, & il l'assura que du côté de la terre il le soutiendrait à la tête de toutes ses troupes.

Hascen avec ses Algériens résolut d'attaquer la presqu'île par terre & par mer; il confia l'attaque de ce dernier côté à son lieutenant appelé Candelissa. C'étoit un renégat grec, vieux corsaire, cruel, sanguinaire; mais grand homme de mer, qui avoit vieilli au service de Barberouffe, & qui commandoit alors les Algériens que Hascen avoit amenés au siège. Cette double attaque fut précédée pendant quelques jours par des décharges continuelles de l'artillerie des Turcs, & qui partoient des différentes batteries. On en avoit dressé une de trois canons sur le mont Saint-Elme, & qui battoit l'éperon ou la pointe de l'Isle. Il y en avoit une autre de treize canons avec un basilic ou double coulevrine, placée sur le rocher du Coradin, & qui tiroit continuellement contre la courtine du château Saint-Michel. La face de ce château étoit battue par trois canons qu'on avoit mis dans un endroit appelé la Mandrache. On trouvoit sur le mont Sainte-Marguerite une autre batterie de six canons qui tiroit contre les défenses du château Saint-Michel, & qui foudroyoit les maisons qui étoient au pied de cet ouvrage. Il sembloit que les Turcs ne voulussent faire la guerre que de loin & à coup de feu: mais le quinze de Juillet à la pointe du jour la scène changea: on en vint

à un combat long & cruel, & où les plus braves des deux partis perdirent la vie.

Pendant que les Turcs, au travers des ruines que causoit leur artillerie, cherchoient à s'ouvrir un passage dans l'isle, leurs esclaves & la chiourme de leurs galeres, à force de bras, avoient transporté au travers du mont Scéberras & du port Musciot dans le grand port, un nombre prodigieux de barques, dans lesquelles, après les avoir remises à flot, Candelissa avoit fait entrer une partie des soldats d'Alger, & plus de deux mille hommes que le bacha lui avoit donnés pour cette entreprise. Cette petite flotte bien armée & qui couvroit presque tout le grand port, au bruit des tambours, des nacaires, des chamavelles, & d'autres instrumens barbares, partit de la côte du mont Scéberras. Elle étoit précédée par une barque longue, remplie de prêtres & de religieux Mahométans, dont les uns par leurs chants & leurs prieres imploroient le secours du ciel, pendant que d'autres, en tenant des livres ouverts, y lisoient des imprécations contre les chrétiens. Cette cérémonie fit place à des armes plus redoutables; les Turcs s'avancèrent fièrement jusqu'à l'estacade. Candelissa s'étoit flatté de l'ouvrir par quelqu'endroit, & de la rompre; ou s'il n'en pouvoit venir à bout, son dessein étoit de faire passer ses soldats par-dessus l'estacade, à la faveur d'un grand nombre de planches, dont une extrémité devoit poser sur la tête des pieux, & l'autre sur le rivage: il prétendoit s'en ser-



vir comme d'un pont qui l'auroit conduit à terre. Mais il avoit mal pris ses mesures ; le rivage étant plus éloigné qu'il n'avoit cru, les planches se trouverent trop courtes ; & quand il fut question de rompre la chaîne ou de couper les antennes, qui lioient ensemble les pieux, dont cette digue étoit formée, aux premiers coups que donnerent les Turcs, ils se virent accablés par une grêle de mousquetades ; & l'artillerie du château Saint-Ange, & toutes les batteries de l'isle qui regardoient le port, tirant en même temps sur ces barques, en coulerent à fond un grand nombre, & obligerent les autres à s'éloigner.

Leur général les rallia bien vite : comme il avoit remarqué que l'estacade ne couvroit pas entièrement la pointe de l'Isle, & qu'il y avoit un endroit où il pourroit tenter une descente, il y aborda. C'étoit une espèce de cap ou de promontoire, sur lequel on avoit fait un retranchement garni d'un bon nombre d'arquebusiers, & que l'eau du port battoit jusqu'au pied ; cette pointe de terre étoit défendue par une batterie de six canons, que le grand-maître avoit placée au pied de deux moulins à vent qu'on avoit construits sur cette hauteur ; & ces canons battoient le port à fleur d'eau. Le commandeur de Guimeran, ancien chevalier, & dont nous avons fait plusieurs fois une mention honorable, commandoit en cet endroit, il laissa approcher les barques ennemies ; mais il ne les vit pas plutôt à portée, que

faisant

faisant faire feu de son canon & de sa mousqueterie, il coula bas plusieurs barques : on prétend qu'il y eut près de quatre cens Turcs de tués par cette décharge.

Candelissa élevé, pour ainsi dire, dans le feu, & accoutumé aux périls de la guerre, pendant que les canonniers Chrétiens rechargéient, mit pied à terre, & à la tête de ses Algériens, gagna le rivage. Il y trouva de nouveaux périls. Guimeran en faisant faire feu à son artillerie, s'étoit réservé deux canons chargés à cartouche, & qu'il fit tirer alors contre les Turcs. Il en périt un grand nombre : leur général toujours intrépide, voyant une partie de ses soldats ébranlés, & que plusieurs se mettoient en état de se jeter dans leurs barques, par prieres, par menaces, & sur-tout par son exemple & sa fermeté, les arrêta sur le rivage ; & pour leur ôter tout espoir de retraite, il fit éloigner toutes ces barques. C'étoit dire à ces soldats qu'il falloit vaincre ou mourir : aussi vit-on dans cette occasion que le désespoir va souvent plus loin que le courage & les forces ordinaires de la nature : les Algériens qui avoient la tête de l'attaque, le sabre d'une main & une échelle de l'autre, s'efforcèrent de monter sur ce retranchement. Ils se pressoient à l'envi l'un de l'autre d'occuper un poste si dangereux : & tous s'y présentoient avec un entier mépris de la mort. Le combat fut long & cruel : des ruisseaux de sang couloient au pied du retranchement, & ces barbares à la fin s'abandonnerent avec une fureur si détermi-

née, qu'après plus de cinq heures de combat, ils gagnèrent le haut de ce retranchement, & y planterent sept enseignes.

A la vûe de ces étendarts, quoique les chevaliers fussent réduits à un petit nombre, une honte salutaire, jointe à une noble indignation, les ramena à la charge. L'amiral Monté se mit à leur tête, & après qu'on eut essayé de part & d'autre une nouvelle décharge de mousqueterie, on en vint aux piques, aux épées, & même aux poignards; tous combattoient, tous se mêloient, quoiqu'avec une fortune douteuse du côté des chevaliers; & il étoit à craindre que par la mort des uns, & l'épuisement & la lassitude des autres, le succès ne leur fût pas favorable, lorsque le grand-maître, qui étoit présent, pour ainsi dire, à tous les combats, averti de l'extrémité où se trouvoient ceux qui défendoient l'éperon de Saint-Michel, leur envoya du secours, conduit par le commandeur de Giou, général des galeres, & par les chevaliers Ruiz, de Medina, & de Quincy.

Ce secours fut précédé par un autre d'une espèce assez singulière: une bande de près de deux cens enfans armés de frondes, dont ils se servoient avec beaucoup d'adresse, firent pleuvoir une grêle de pierres sur les ennemis en criant secours, & victoire. Le commandeur de Giou, la pique à la main, s'avance aussi-tôt à la tête de sa troupe, charge les Infidèles, arrache les enseignes, pousse tout ce qui s'oppose à l'effort de ses armes,

& force enfin les ennemis d'abandonner le haut de ce rempart, où ils alloient faire un logement. La plupart pressés par les chevaliers qui leur tenoient l'épée dans les reins, se précipitent de haut en bas; Candelissa, leur commandant, s'enfuit des premiers, quoique jusqu'alors il eût fait paroître un courage déterminé. Mais en perdant l'espérance, il perdit toute son intrépidité; & la crainte de tomber entre les mains des chevaliers qui ne donnoient aucun quartier, l'obligea de rappeler ses barques: il s'y jeta le premier. Ses propres soldats honteux d'une fuite si précipitée, & qui deshonoroit leur corps, ne l'appellerent depuis que le traître Grec; ils publioient que c'étoit un double renégat; & qu'après avoir renoncé à la loi de Jésus-Christ, & embrassé celle de Mahomet, pour se procurer son retour parmi les Chrétiens, & en être mieux reçu, il n'avoit pas voulu achever de vaincre, & qu'il les avoit livrés à toute la fureur des chevaliers.

Cependant ces braves Algériens, quoiqu'abandonnés par leur chef, se battoient encore en retraite avec beaucoup de courage: mais Sada, sergent-major, les chevaliers Adorne, Gênois, Paul Ferrier, de la langue de France, & un gentilhomme Florentin, appelé Corbinelli, à la tête de quelques soldats, irrités d'une résistance si opiniâtre, sortirent d'une casemate l'épée à la main, surprirent & chargerent si brusquement les Infideles, qu'après en avoir tué plusieurs, les autres ne songerent plus qu'à

se rembarquer, & chercherent leur salut dans les esquifs & les chaloupes qui étoient revenues pour les prendre & les recevoir.

La mer ne leur fut guères plus favorable que la terre; ils eurent à effuyer le feu de toutes les batteries, qui les avoient si mal traités à leur approche & à leur débarquement, & qui en coulerent de nouveau plusieurs à fond. Ceux-mêmes qui s'y étoient jettés, pour y être entrés en trop grand nombre, coulerent bas; d'autres qui manquoient de barques, embrassoient les genoux du soldat victorieux, & demandoient la vie; mais ils n'eurent pour réponse que ce qu'on appelle depuis *la paye de Saint-Elme*; & en représailles, ils furent tous taillés en pièces. Il y en eut qui pour éviter ce genre de mort, quoiqu'ils ne sçussent point nager, se précipitoient dans la mer où ils étoient noyés ou tués à coups de mousquets. L'eau du Port en peu de tems fut couverte de corps morts, de têtes, de bras & de jambes coupées: il s'étoit peu vu de spectacle plus affreux & plus terrible: & de quatre mille hommes que le général avoit embarqués pour cette entreprise, à peine en échappa-t-il cinq cens, & encore la plupart couverts de blessures.

La religion, sans compter les simples soldats, perdit près de cent hommes de marque, chevaliers ou gentilshommes seculiers, que le zèle pour la foi avoit amené à Malthe. On regretta surtout frere Frédéric de Tolède, fils du viceroi de Sicile, jeune chevalier que le grand-maître, par considération pour son

pere, à qui il étoit très-cher, avoit toujours retenu auprès de sa personne. Mais ce jeune seigneur ayant appris l'extrémité où les chevaliers qui défendoient l'éperon de Saint-Michel étoient réduits, s'échappa, courut dans l'endroit plus exposé, & y fut tué d'un coup de canon. Sa mort fut funeste au chevalier de Savoguerre, qui se trouva auprès de lui, & qui fut tué d'un éclat de sa cuirasse. Un autre coup tua en même-tems le chevalier Simon de Sousa, Portugais, & emporta le bras du chevalier Gaspard de Pontevez, de la langue de Provence. Les chevaliers Simiane de Gordes, sergent-major, Mello, Portugais, Roderic de Cardinez, & Brunefay de Quincy, qui avoient introduit le premier secours dans l'île, quoique blessés, ne quitterent point leur poste. Il ne fut pas au pouvoir du grand-maître de les faire retirer dans l'infirmerie : ils se firent panser, & restèrent dans l'endroit même où ils avoient reçu leurs blessures.

Il n'y eut pas moins de sang répandu de part & d'autre à l'attaque du viceroi d'Alger. Ce commandant, après avoir fait donner le signal de l'assaut par un coup de canon, s'avança fierement à la tête de ses troupes vers toutes les brèches que l'artillerie avoit faites du côté du Bormole & du Château de Saint-Michel. Il avoit donné la pointe de l'attaque à ceux de ses soldats d'Alger qu'il avoit retenus auprès de lui. Ils s'y présentèrent avec tant d'ardeur & de résolution, qu'on vit bientôt leurs enseignes arborées le

long des parapets. Le mestre de camp Robles, personnage fameux par sa valeur, & sur-tout, par son expérience dans la guerre, commandoit dans cet endroit : il opposa à la premiere impétuosité des infidèles tout le feu de son artillerie, qu'il avoit fait charger exprès à cartouche, & qui tirant à travers les plus épais bataillons des ennemis, fit d'abord un horrible massacre. Pendant qu'on rechargeoit le canon & les mortiers, un bon nombre de chevaliers Castillans & Portugais, qui tiroient du flanc de ce Bormole, seconderent si heureusement à coups de mousquets le feu du canon, que les Algériens, tout braves & tout déterminés qu'ils étoient, n'en pouvant soutenir la furie, leur commandant les fit couler le long du parapet, & les conduisit à une autre brèche, où sur le rapport de quelques déserteurs, il espéroit de trouver moins de résistance.

Les chevaliers Carloruso & de la Ricca, tous deux capitaines de galeres, commandoient dans cet endroit : & pour mettre leurs soldats à couvert de quelques batteries que les Turcs avoient dressées sur des collines voisines, ils avoient fait creuser & abaisser le terrain de l'intérieur & du dedans de ce poste. Mais en s'enfonçant dans la terre, la courtine se trouva alors si haute, que pour défendre les brèches, & soutenir l'assaut, ils furent obligés de former promptement une espece de pont ou de galerie : & par le peu de tems qu'on eut pour le construire, l'ouvrage se trouva si mal fait, & sur-tout si

étroit, que plusieurs chevaliers & un grand nombre de soldats y périrent par les feux d'artifice que les Turcs y jettoient continuellement. Les chevaliers Rufo & la Ricca qui faisoient face par-tout, y furent dangereusement blessés, & mis hors de combat. L'amiral Monté qui commandoit en chef, prit leur place, & appella à son secours une partie des chevaliers, qui à la défense de l'éperon venoient de repousser si courageusement les infidèles. Un grand nombre, & entr'autres, Quincy, & le sergent-major Simiane de Gordes, quoique blessés, voulurent encore avoir part à de nouveaux périls : ils accoururent à la tête d'une troupe de braves habitans : & comme si le premier avantage qu'ils venoient de remporter eût été un gage assuré de la victoire, leur présence fit changer de face au combat. Le peu de chevaliers & de soldats qui étoient restés dans ce poste, à la vûe de ce secours reprirent courage, & tous se battirent avec une valeur si déterminée, que le viceroi n'en pouvant plus soutenir les efforts, & après avoir perdu à ses côtés la plupart de ses braves d'Alger, fut obligé de faire sonner la retraite & de se retirer.

Le bacha qui n'espéroit plus de vaincre les chevaliers que par la lassitude & l'épuisement de leurs forces, pour ne leur point donner de relâche, après cinq heures de combat, fit continuer l'assaut, & occuper la place des Algériens par les Janissaires que le grand-seigneur lui avoit donnés pour cette

JEAN
DE LA
VALETTE.

expédition. Ces soldats qui font la principale force de l'empire Ottoman, s'y porterent avec ce courage qui ne connoît point le péril. Ce fut contre de si redoutables ennemis qu'il fallut que les chevaliers accablés de lassitude, & outrés de soif & de chaud, reprissent les armes. Cependant comme s'ils n'eussent senti ni la chaleur extraordinaire de la canicule qui dominoit alors, ni la faim ni la soif : & comme s'ils eussent été invulnérables, après avoir fait de nouvelles décharges sur les ennemis, ils se présenterent de face & à découvert, & les joignirent l'épée à la main. Chacun s'attachoit à l'ennemi, qu'il avoit en tête ; & au milieu d'un combat général, il se faisoit souvent autant de combats particuliers qu'il y avoit de combattans. Les Janissaires ne montroient pas moins d'intrépidité que les chevaliers, & on ne se ménageoit pas davantage. La fureur & le péril étoient égaux des deux côtés : un Turc voyant le carnage que le chevalier de Quincy faisoit de ses camarades, s'approche de lui, & content de périr, pourvu qu'il pût le tuer, il tire à bout portant un coup de mousquet, & lui casse la tête ; & dans le même instant un chevalier perça ce Turc d'un coup d'épée qui lui fit perdre la vie. Mais la mort de ce soldat ne dédommagea pas l'ordre de la perte d'un si brave chevalier. Celui de Simiane ne lui survécut que de quelques momens : il s'étoit mis à la tête d'une troupe d'habitans, hommes, femmes & enfans : & pendant que les personnes du sexe, & les

enfans jettoient des pierres, des feux d'artifice, & renverfoient de l'eau bouillante fur les ennemis, il fit de fon côté une charge fi furieuse, que les Turcs n'en pouvant soutenir l'effort, abandonnerent la brèche, & malgré les cris & les menaces du bacha, prirent la fuite. Simiane pour empêcher que leurs officiers ne les ramenassent au combat, fit avancer sur le champ des pionniers, qui par son ordre & en sa présence, posèrent sur la brèche des barriques, des sacs de laine, & ouvrirent derrière cette première barricade, des coupures fortifiées de bons retranchemens. Comme il étoit occupé d'un travail si pressant, & si nécessaire au salut de la Place, & qu'il songeoit peu à sa propre conservation, il eut la tête emportée d'un coup de canon: chevalier des premiers de sa Langue par sa naissance, & encore plus par sa valeur, & son expérience militaire. Plus de quarante chevaliers & environ deux cens soldats périrent à cette dernière attaque. Comme ces combats étoient presque continuels, & qu'il y avoit tous les jours des morts & des blessés, c'étoit une nécessité de mettre de nouveaux officiers en leur place. Ainsi le commandeur Antoine du Fay, de la maison de Saint-Romain, fut fait sergent-major, & le poste de-Carloruso & de la Ricca, tous deux mortellement blessés, fut confié aux Chevaliers Jean-Antoine Grugno, & Jules Malvicino, qui avoient quelque connoissance des fortifications, & de l'art d'attaquer & défendre les places.

JÉAN
DE LA
VALETTE.

Le bacha qui ne se rebutoit ni par la grandeur du péril, ni par les difficultés, sur le modèle d'un pont qu'il avoit fait faire au siège de Saint-Elme, en fit construire un pareil composé de grandes antennes & de mâts de vaisseaux. Le grand-maître qui en prévint les suites, & l'avantage que les Turcs en pourroient tirer pour monter à l'assaut, tenta deux fois la nuit d'y faire mettre le feu: mais les soldats furent toujours repoussés, & on convint qu'une entreprise aussi difficile ne pouvoit être conduite que de jour. Le péril étoit manifeste par la quantité de Janissaires, tous excellens arquebusiers, qui bordoient la contre escarpe. Le grand-maître, pour faire voir qu'il ne ménageoit pas plus ses plus proches parens que les autres chevaliers, donna cette commission à Henry de la Valette fils de son frere. Ce jeune chevalier plein de feu & d'ardeur, accompagné du chevalier de Polastron, son ami particulier, & à la tête d'un bon nombre de soldats, sortit en plein jour. Comme ce pont n'étoit pas encore bien affermi, son dessein, pour le rompre, étoit de lier étroitement avec de grosses cordes & des cables, les poteaux & les principales pièces de bois qui le soutenoient, & à force de bras de les tirer de leur place, & faire tomber tout l'ouvrage. Les soldats s'y porterent d'abord avec beaucoup de résolution: mais comme ils travailloient à découvert, ils se virent tout d'un coup accablés par une grêle de mousquetades, qui en tua une partie, & ceux qui échapperent au

feu de cette décharge , chercherent jusques sous les défenses du château un abri & un asyle contre un feu si terrible. Le jeune la Valette & le chevalier de Polastron emportés par leur courage , prirent leur place , & sans regarder s'ils étoient suivis , tâchèrent de suppléer à leur défaut , & d'attacher eux-mêmes ces cordes aux appuis du pont. Mais ils eurent le même sort que leurs soldats : à peine étoient-ils descendus au pied du pont , qu'ils furent frappés l'un & l'autre de deux coups de mousquets , qui les tuèrent sur le champ. Comme le bacha avoit mis la tête de tous les chevaliers à prix , quelques Janissaires s'avancerent aussi-tôt pour couper celles de la Valette & de Polastron. Mais les soldats chrétiens au désespoir d'avoir abandonné leurs officiers , aimerent mieux se faire tuer à leur exemple , que de rentrer dans la Place , sans y rapporter du moins leurs corps : les uns & les autres en vinrent aux mains. La dispute à qui se rendroit maître de deux corps morts , couta la vie à plusieurs soldats des deux partis. Les chrétiens à la fin furent ou les plus forts ou les plus opiniâtres dans ce combat particulier : & avec ce triste avantage ils rentrèrent dans la place.

Le grand - maître supporta la mort de son neveu avec beaucoup de constance , & il ajouta cette vertu aux grandes qualités qu'il fit éclater pendant tout le siège. Sur ce que plusieurs anciens chevaliers entreprenoient de le consoler de sa perte : « Tous les che-
valiers , leur dit-il , me sont également

JEAN
DE LA
VALETTE.

» chers ; je les regarde tous com^{me} e mes en-
 » fans : & la mort de Polastron m'est aussi
 » sensible que celle de la Valette ; après
 » tout ils n'ont fait que nous précéder de
 » quelques jours : & si le secours de Sicile
 » ne vient point , & qu'on ne puisse sauver
 » Malthe , il faut mourir , & nous ensevelir
 » tous jusqu'au dernier sous ses ruines ». Sur
 » quoi un ancien commandeur lui ayant dit qu'il
 » avoit appris d'un transfuge , que le bacha
 » avoit fait des sermens solempnels , s'il se ren-
 » doit maître de l'isle , de faire passer tous les
 » chevaliers par le fil de l'épée , & de n'en
 » réserver que le seul grand - maître pour le
 » présenter au grand seigneur : » Je l'en em-
 » pêcherai bien , répartit la Valette ; & si
 » ce siège , contre mes espérances , se ter-
 » minoit par un malheureux succès , je vous
 » déclare , dit-il en adressant la parole à
 » tous les chevaliers dont il étoit environné ,
 » que j'ai résolu dans cette extrémité , &
 » plutôt qu'on voye à jamais à Constantinople ,
 » moi vivant , un grand - maître chargé de
 » chaînes , de prendre l'habit d'un simple
 » soldat , de me jeter l'épée à la main dans
 » les plus épais bataillons de nos ennemis ,
 » & de m'y faire tuer & de mourir avec mes
 » enfans & mes freres ».

|| Tels étoient les sentimens de ce grand
 homme si digne de sa place : & on peut dire ,
 comme tous les chevaliers de ce tems-là en
 convenoient , que la vertu de la Valette ,
 son courage , sa fermeté & sa prévoyance ,
 faisoient la principale force de l'isle , & que

le salut de Malthe dépendoit de sa conservation. Cependant il se ménageoit moins qu'un autre : & après avoir été reconnoître lui-même le port où son neveu avoit péri, il fit ouvrir la muraille vis-à-vis & de niveau à cet ouvrage : ayant ensuite placé une piece d'artillerie dans cette ouverture, le canon tira si heureusement, qu'après avoir ébranlé le pont, d'autres coups le firent couler ; & la nuit suivante on y mit le feu, qui le réduisit en cendre.

Le bacha outré d'une telle résistance, & craignant que le mauvais succès du siège ne lui attirât la disgrâce du sultan, assembla un conseil de guerre extraordinaire. Après y avoir exposé ce qu'il avoit fait jusqu'alors pour réduire les différentes places de l'isle, il représenta qu'il ne s'étoit attaché au Fort Saint-Michel, que parce qu'il lui avoit paru l'endroit de toute l'île le plus foible, & que par sa conquête, il étoit sûr de s'ouvrir un chemin aisé pour se rendre maître du grand bourg & du château Saint-Ange ; qu'il n'avoit pas laissé de faire battre continuellement cette dernière place par l'artillerie qu'il avoit placée sur le Mont Salvador, & sur les autres postes qui en étoient voisins, & qu'il s'agissoit de délibérer si on abandonneroit l'attaque de l'île de la Sangle, pour porter toutes ses forces contre le château Saint-Ange ; ou si, pour affoiblir celles des assiégés, on continueroit d'attaquer en même-tems plusieurs endroits différens.

Le conseil, après avoir mûrement confi-

JEAN déré les motifs qui pouvoient faire embras-
 DE LA ser l'un ou l'autre parti, s'attacha au dernier;
 VALETTE. & il fut résolu que le bacha avec le viceroi
 d'Alger continueroient l'attaque de l'île;
 que l'amiral Piali avec les soldats de la ma-
 rine, feroit le siege du grand Bourg & du
 château Saint-Ange, & que pour prévenir
 le secours que le viceroi de Sicile pourroit
 jetter dans ces places, Candelissa, lieute-
 nant de Hascen, tiendrait la mer avec qua-
 tre-vingt galeres bien armées.

En exécution de ce projet, le bacha re-
 nouveilla ses batteries contre l'île de la San-
 gle : & non-seulement les murailles & les
 bastions du fort en furent renversés, mais
 les maisons du bourg & le dedans même du
 château en furent endommagés; & il n'y
 avoit point d'endroit qui ne portât des mar-
 ques de la fureur de la guerre. L'amiral
 Piali de son côté, pour ne le pas céder à
 Mustapha dans l'empressement de pousser
 ses travaux, fit dresser sur le mont Salvador
 une nouvelle batterie de vingt canons, par-
 mi lesquels il y avoit trois basilics & deux
 mortiers, dont les uns jettoient des boulets
 de pierre de trois cens livres, d'autres de
 fer, de soixante, & quelques-uns de qua-
 tre-vingt. Toutes ces batteries différentes ti-
 roient continuellement contre le poste de
 Castille, le flanc de celui d'Auvergne, &
 contre tous les autres endroits fortifiés, &
 jusqu'à l'infirmerie.

Les ingénieurs s'étoient principalement
 attachés au poste de Castille, contre lequel

les tranchées & leurs autres ouvrages étoient fort avancés. Ils s'y employerent avec une ardeur infatigable pendant les jours & les nuits, & sans s'épargner même pendant la plus grande chaleur du jour : en sorte qu'en peu de tems ils gagnèrent jusqu'au pied des murailles ; & la terre qu'ils remuoient, & les pierres même jettées du côté de la ville mettoient les travailleurs à couvert.

Le siège devenoit de jour en jour plus meurtrier & plus à craindre pour ses suites : les infidèles ne donnoient pas un moment de relâche aux assiégés ; tantôt ils en attaquoient plusieurs à la fois & en même-tems. Mais quoique les chrétiens, en les repoussant avec vigueur, leur tuassent beaucoup de monde, par la disproportion de leurs forces, ils en perdoient encore plus que les Turcs, & leurs garnisons s'affoiblissoient de jour en jour. Le bacha, après les avoir harcelés pendant quatre jours par des escarmouches continuelles, & en présentant l'escalade en différens endroits, le deuxième d'Août donna un nouvel assaut au fort Saint-Michel. Les infidèles par l'espérance du pillage se présentèrent à la brèche avec beaucoup de résolution. Les assiégés soutinrent courageusement cet effort, les ennemis furent repoussés : leurs officiers pendant six heures que dura cette attaque, les ramenerent jusqu'à cinq fois à l'assaut : mais ils furent toujours reçus avec la même intrépidité. Comme ces troupes, & surtout les Janissaires ne se ménageoient plus, les chevaliers

en firent un horrible carnage, & le bacha craignant de perdre tout ce qui lui en restoit, fit sonner la retraite.

Cinq jours après, & le sept du même mois le bacha revint tout de nouveau au combat. Pour obliger les assiégés à partager leurs forces, il envoya trois mille hommes attaquer le bastion de Castille : & à la tête de huit mille, il se présenta lui-même devant celui de Saint-Michel. L'on ne combattit presque au poste de Castille qu'à coups de feu & de flèches : les mousquetaires Turcs, & leurs archers, pour attirer de leur côté les principales forces de la religion, s'approchoient lentement pour monter à l'assaut. Mais le plus grand effort, & la véritable attaque se fit contre le fort de Saint-Michel. Les Janissaires qui avoient la tête de cette attaque, s'avancerent fièrement & en poussant à leur ordinaire de grands cris : on ne leur répondit que par un feu terrible de la place, qui leur tua beaucoup de monde, avant qu'ils eussent pu approcher du pied de la muraille. Mais malgré la mort qu'ils voyoient de tous cotés, ils passerent avec intrépidité par-dessus les corps de leurs camarades, & gagnèrent le haut de la brèche. Ce fut entre les deux partis comme un champ de bataille : pendant quatre heures entières, on s'y battit avec une fureur égale ; les Turcs vouloient se maintenir dans le poste dont ils s'étoient rendus maîtres, & y faire des logemens ; & les Chrétiens employoient toutes leurs forces pour les empêcher de s'y établir.

Parmi ces derniers, tous, jusqu'aux femmes, se signaloient contre les infidèles : pendant que l'habitant de la campagne, & le citoyen défendoient leur patrie, leurs femmes & leurs enfans faisoient des efforts qui égaloient en quelque maniere la valeur déterminée des chevaliers : & si l'amour paternel ou conjugal fit trouver à ces hommes dans leur courage & dans leurs forces, des ressources qu'ils avoient jusqu'alors ignorées, il se rencontra aussi des femmes courageuses, qui, pour secourir leurs enfans, leurs peres, leurs freres & leurs maris, s'exposèrent généreusement aux plus grands dangers.

Les unes apportoient aux combattans des pierres, des flèches, de la nourriture & des rafraichissemens ; d'autres plus hardies se mêlerent même parmi eux, & jetterent sur les Turcs des feux d'artifices, de l'eau bouillante & de la poix fondue : & la crainte de perdre leur honneur & leur liberté, si elles tomboient entre les mains des Infidèles, l'emportoit dans ces femmes fortes sur toutes les horreurs d'une mort prochaine. Les Turcs toujours féroces & cruels ; indignés qu'on opposât à leur courage de si foibles ennemis, ne les épargnoient point : plusieurs périrent par leurs armes, ou par des feux d'artifices qu'ils lançoient de leur côté. La brèche, le château même paroissoit tout en feu, & le tumulte des combattans, le bruit des armes, les cris des soldats, la plainte des blessés & des personnes de l'un & de l'autre sexe, qui expiroient étendues par terre confusément,



JEAN

DE LA

VALETTE.

formoient un spectacle également terrible & touchant.

Le bacha de son côté, du pied de la brèche, où il étoit placé, couroit le sabre à la main par-tout : il exhortoit, prioit & menaçoit ses soldats, & leur crioit qu'avec un peu d'effort ils alloient se rendre maîtres de la place. Il tua même de sa main deux Janissaires, qui, pressés par des chevaliers, & pour éviter leur fer meurtrier, s'étoient précipités du haut de la brèche en bas. Les autres soldats intimidés par cette action, & qui voyoient bien qu'ils n'avoient pas moins à craindre de l'épée de leurs officiers, que de celles de leurs ennemis, ne chercherent plus la fin du combat que par la mort de tous les assiégés. Chacun de ces Janissaires combattoit avec ardeur, & comme si la victoire n'eût dépendu que de lui seul : enfin après que l'assaut eût duré plus de quatre heures, dans le même tems que le grand-maître n'étoit pas sans inquiétude du succès, au grand étonnement des Chrétiens & même des Turcs, le bacha fit sonner la retraite. On apprit depuis que le commandeur Mesquita, gouverneur de la Cité notable, avoit donné lieu à cette retraite précipitée.

Ce commandeur vieil officier, toujours attentif à tous les événemens, ayant découvert du haut de la Cité, que le château de Saint-Michel paroissoit tout en feu ; & ne doutant point que ce ne fut l'effet d'un assaut, & que les assiégés ne fussent extrêmement pressés, pour faire diversion, fit sortir de

fa place un corps de cavalerie, dont chaque cavalier portoit en croupe un fantassin. Les chevaliers de Lugny & de Vertura étoient à la tête de ce détachement : ils avoient ordre d'aller reconnoître ce qui se passoit du côté de la fontaine de Marza, & de tâcher de surprendre & d'enlever les malades & les blessés, que le bacha avoit fait loger en cet endroit, à cause de la commodité de l'eau & de la fraîcheur du lieu : mais il ne leur avoit donné qu'une foible garde. Le chevalier de Lugny, pour faciliter sa retraite, ayant laissé son infanterie en embuscade, dans un village ou casal voisin, appelé *Azabugi*, s'avança jusqu'à la fontaine : & ayant reconnu que la garde de cet hôpital s'étoit écartée sur les collines voisines pour voir de plus près les deux assauts, il fit mettre pied à terre à ses cavaliers, coupa la gorge aux malades & aux blessés, & en fit un horrible carnage. La surprise & le tumulte ordinaires dans ces sortes d'attaques imprévues, les cris des mourans, la fuite des blessés, qui purent échapper à la fureur des Chrétiens, tout cela répandit une terreur générale dans le camp des Turcs. Les fuyards publièrent que c'étoit la tête de l'armée de Sicile, & du secours des chrétiens, qui avoit débarqué proche de-là, & qui s'avançoit pour faire lever le siège. Ce bruit alla bien vite jusqu'au bacha, & comme dans une épouvante générale, la raison ne sert souvent qu'à augmenter la frayeur & la créance du péril, ce général, quoique grand

homme de guerre, se laissa séduire par un préjugé public. Ce fut ce qui l'obligea de faire sonner la retraite; & après avoir rallié ses troupes, il se mit à leur tête pour s'avancer du côté où il croyoit rencontrer l'ennemi: il trouva partout une égale solidité. Le chevalier de Lugny, après avoir exécuté les ordres de son commandant, s'étoit sagement retiré. Le bacha arriva jusqu'à la fontaine de Marza, où il apprit qu'un coup si hardi n'étoit venu que d'un parti de la garnison de la cité. Il en fut outré de colère: & ce qui augmenta sur-tout sa rage & sa honte, c'étoit d'avoir pris si légèrement le change, & discontinué un assaut dans un tems qu'il en espéroit un heureux succès. Il vouloit à toute force retourner à la brèche, continuer l'assaut, & s'y faire tuer ou emporter la place. Mais ses principaux officiers lui représentèrent que la nuit approchoit; que ses troupes étoient extraordinairement fatiguées de la chaleur, & d'un combat si opiniâtre, & qu'il falloit leur donner le tems de reprendre de nouvelles forces. Par ces raisons, ils le ramenerent au camp, & le conduisirent jusqu'à sa tente, où il passa la nuit à former de nouveaux projets pour se rendre maître du boulevard de Castille, & du fort de Saint-Michel.

De toutes les sortes d'attaques que l'art militaire & la science funeste de la guerre avoient inventées pour prendre des places, le bacha n'en avoit omis aucune: tranchées, places d'armes, redoutes, cavaliers, frap-

pes, mines, escalades, batteries multipliées, & placées en différens endroits, assauts renouvelés presque tous les jours, tout jusqu'alors avoit été mis en usage, & souvent rendu inutile par la valeur des chevaliers. Leur présence sur des brèches, & leur intrépidité avoient tenu lieu des bastions les plus forts. Le général Turc, pour leur cacher ses desseins, & les empêcher de s'y opposer, eut recours de nouveau aux mines: ses pionniers & ses soldats y travaillèrent continuellement. Les chevaliers de leur côté n'oublioient rien pour les découvrir & les éventer; & souvent par des contre-mines ils rencontroient les Infidèles: on en venoit aussi-tôt aux mains. Il étoit question dans ces combats souterrains du parti qui resteroit maître de la chambre de la mine; & souvent les uns & les autres y périssoient ou par le feu qu'on y mettoit, ou par l'éboulement & le poids des terres enlevées en l'air, & qui retomboient sur les combattans. Mais la connoissance de toutes ces mines ne parvint pas au grand-maitre & à ses officiers: plusieurs échappèrent aux observations & aux recherches des plus habiles ingénieurs: les Turcs par différens rameaux en avoient poussé également sous le fort de Saint-Michel & sous le boulevard de Castille: l'un & l'autre endroit étoit entièrement miné.

Le grand-maitre & ses chevaliers peu assurés sur le terrain même qu'ils occupoient, étoient toujours, pour ainsi dire, entre deux feux; & ils avoient à craindre l'effet du ca-

non, celui de la mine qui ne se faisoit connoître qu'en éclatant tout à coup, n'étoit pas moins redoutable.

Dans une si affreuse situation, la Valette écrivit au viceroy de Sicile pour lui représenter le besoin pressant qu'il avoit d'un prompt secours : il ajoutoit que les fortifications de l'île étoient entièrement ruinées ; qu'il avoit perdu en différentes occasions la fleur & l'élite de ses chevaliers, qui s'étoient précipités dans le péril ; que des guerriers de ce caractère ne duroient pas long-tems ; que ce qui lui en restoit, étoient la plupart ensevelis dans une infirmerie ; que l'ennemi puissamment retranché étoit au pied de la muraille, & que dans le besoin où il se trouvoit, sans fortifications, sans troupes & sans secours, il le conjuroit de lui renvoyer au moins les deux galeres de la Religion, qui étoient dans le port de Messine avec les chevaliers des nations les plus éloignées, qui s'y étoient rendus : » N'étant pas juste, disoit-il, en finissant sa lettre, de ménager une partie & un membre particulier, quand le corps entier étoit exposé à une perte presque inévitable ».

Garfie, quoique toujours incertain & toujours irrésolu, voyant cependant que pour l'honneur de son maître & le sien propre, il falloit prendre un parti, proposa l'affaire dans un conseil. Jean-André Doria, si digne par son courage du nom illustre de son grand oncle, proposoit d'armer toutes les forces maritimes du roi d'Espagne, & de

livrer une bataille navale aux infidèles. Mais le viceroi déclara d'abord qu'il n'y avoit ni autorité, ni raison qui puissent l'engager à hazarder l'armée royale : que, si les Turcs en demeuroient victorieux, les côtes des différens royaumes de Philippe demeuroient sans défense, & exposées aux invasions des Turcs : qu'ainsi il falloit seulement délibérer s'il convenoit aux intérêts de ce prince d'envoyer à Malthe une partie de ses troupes : & supposé qu'on prit ce parti, si on pourroit y faire passer ce secours, & le débarquer avec sûreté, à l'insçu ou malgré même les infidèles. Il n'y eut pas grande difficulté sur ce dernier article. Les officiers de marine, qui furent les premiers dont on demanda l'avis, convinrent & firent voir qu'il étoit aisé de faire passer des troupes dans l'île. Mais à l'égard de la première question, les officiers de terre furent partagés. Alvare de Sande, capitaine illustre, dont nous avons déjà parlé au sujet du siège qu'il soutint dans l'île de Gelves, dissuada entièrement cette entreprise, & soutint hautement que Philippe n'étoit engagé ni par justice, ni par son propre intérêt à hasarder ses troupes ; que c'étoit à la Valette, sans attendre l'extrémité, à prendre conseil de lui-même, & de l'état de ses forces, & qu'à l'exemple du grand-maître Villiers de l'Isle-Adam, l'un de ses derniers prédécesseurs, il pourroit traiter avec l'ennemi, & sortir de l'île à des conditions supportables.

Ceux qui connoissoient la valeur de Sande,

JEAN
DE LA
VALETTE.

& qui l'entendirent opiner avec tant de foiblesse, n'en pouvoient comprendre la raison. Les uns l'attribuoient à la crainte de retomber sous la puissance des Turcs, dont pendant sa prison il avoit été maltraité; d'autres soupçonnoient qu'il n'avoit pris ce parti que pour faire sa cour au viceroy, & peut-être à Philippe même, Prince qui donnoit tout aux apparences, comme nous l'avons déjà dit, & qui après avoir assemblé un grand nombre de vaisseaux; levé des troupes dans tous ses états, & rempli l'Europe entière du bruit & de l'espérance de ce secours, n'auroit peut-être pas été fâché que le conseil de guerre, composé alors des plus grands capitaines du siècle, n'eût pas trouvé à propos de hasarder une partie de son armée.

Mais Ascanio de la Corne, qui avoit acquis beaucoup de réputation dans les guerres de Piedmont & d'Italie, soutint hautement qu'on ne pouvoit sans se couvrir de honte, refuser ce secours aux chevaliers de Malthe. Il représenta que depuis leur établissement dans cette île, la Sicile & le royaume de Naples, n'avoient point eu de plus zélés défenseurs, & que, quand il avoit été question de combattre par mer les Infidèles, ou de porter la guerre en Affrique, on les avoit toujours vus à l'avant-garde des flottes & des armées d'Espagne, s'exposer aux plus grands dangers; qu'il s'agissoit alors de conserver un ordre illustre, qui sans ambition, & sans avoir jamais voulu faire de conquête pour son profit particulier, ne prenoit les armes, &

ne sacrifioit tous les jours sa vie, que pour défendre également & sans partialité les états & les fujets des princes chrétiens. Il entra ensuite dans un plus grand détail, & il remontra que les officiers de marine étant convenus qu'on pouvoit conduire sûrement ce secours, & le débarquer dans l'isle, ceux qui en auroient le commandement par terre, pourroient en prenant des logemens avantageux, & en se prévalant des rochers, des collines & des défilés dont l'isle étoit remplie, s'avancer à la vue des places assiégées; que les Turcs qui alors n'avoient pas plus de quinze à seize mille hommes, & dont les troupes étoient extrêmement affoiblies, ou leveroient le siège, ou se trouveroient eux-mêmes assiégés; qu'ils auroient en même temps à soutenir les attaques de l'armée chrétienne, & les sorties des chevaliers; & qu'à la faveur de ces combats, il seroit aisé de jeter du secours dans ces places, & d'en changer, ou du moins d'en augmenter les garnisons.

Cet avis, comme le plus généreux, l'emporta à la pluralité des voix: le viceroi même s'y rendit, & pour se disculper de ses retardemens affectés, il écrivit aussitôt au grand-maître, qu'il venoit de recevoir des ordres de Madrid, qui le mettoient en liberté de suivre son zèle & son inclination pour l'ordre; qu'il conduiroit à Malthe vers la fin du mois, douze mille hommes de débarquement; que Doria & Vitelly y en devoient encore amener quatre mille d'Italie,

& qu'il feroit partir au premier jour les deux galeres de la religion, commandées par les chevaliers de Cornuffon & Saint - Aubin, & chargées de plus de deux cens chevaliers, & de plusieurs seigneurs de différentes nations, qui, pour avoir part à la défense de Malthe, s'étoient rendus à Messine; qu'à la vérité le roi d'Espagne son maître lui avoit ordonné de ramener lui-même, en Sicile, ses vaisseaux & ses galeres après le débarquement; que quelque envie qu'il eût de signaler à la tête de ses troupes, il ne pouvoit se dispenser d'obéir; mais, que suivant l'intention de ce prince, il laisseroit en partant des ordres très-précis à ses officiers généraux de le reconnoître pour leur unique général.

Quelqu'agréables que fussent des promesses si positives, le grand-maître qui ne comptoit que sur ses propres forces, ne relâchoit rien de ses soins & de son attention: il visitoit continuellement les postes les plus avancés, donnoit lui-même tous les ordres nécessaires, exhortoit & animoit les soldats, & s'exposant dans les endroits les plus périlleux, il étoit souvent le premier aux prises avec l'ennemi.

Les chevaliers conduits par un tel capitaine, se trouvoient tous ou au travail ou au combat; & si les historiens du temps ne faisoient foi, on auroit de la peine à croire qu'un si petit nombre de guerriers eussent résisté si long-temps à un si grand nombre d'attaques qu'ils soutinrent, à tant de ve-

les, de fatigues & de blessures. Les Turcs de leur côté ne montroient pas moins de courage; & une défense si opiniâtre excitoit sur-tout le dépit & la honte de leurs généraux. Mustapha & Piali, par une émulation réciproque, joignoient par-tout aux stratagèmes de l'art militaire, la force ouverte: & sans aucun ménagement pour leurs soldats, ils les expofoient aux plus grands dangers, dans l'espérance que celui des deux qui auroit le premier emporté le poste qu'il attaquoit, auroit auprès du Sultan tout l'honneur de cette entreprise.

Cette concurrence fit résoudre ces deux généraux à périr au pied des brèches, ou à emporter chacun les places qu'ils attaquoient. Ils convinrent d'y donner un nouvel assaut, de le continuer, s'il le falloit, pendant plusieurs jours, & même pendant la nuit, & de vaincre au moins les chevaliers par la lassitude, & l'épuisement de leurs forces, s'ils ne pouvoient triompher de leur valeur.

Pour l'exécution de ce dessein, le dix-huit du mois, s r l'heure de midi, & dans la plus grande chaleur du jour, qu'ils croyoient trouver les chrétiens assoupis & retirés à l'ombre & à l'abri de leurs retranchemens, ils s'avancèrent chacun à la tête des troupes qu'ils commandoient. Le bacha fit donner ses soldats à la brèche de Saint-Michel, & l'amiral Turc au bastion de Castille. L'une & l'autre attaque fut très-vive, mais d'abord avec différens succès.

Quelques heures auparavant les infidèles ouvrirent la scène au fort de Saint-Michel par un feu si terrible, qu'il n'y eut ni muraille ni fortifications, ni retranchemens, qui pussent résister. Le bacha fit monter ensuite ses soldats à l'assaut : comme c'étoit la fleur de ses troupes, qu'ils avoient de la valeur & qu'ils combattoient sous les yeux de leur général, ils firent des efforts extraordinaires. Les chevaliers les reçurent avec un courage intrépide ; & quoiqu'accablés de fatigues, & la plupart blessés, jamais ils n'avoient fait paroître tant de mépris pour les plus grands périls. La place de celui qui venoit d'être tué, étoit aussitôt remplie par un autre : & après un combat opiniâtre, & qui avoit duré plus de six heures, ils repoussèrent l'ennemi, à la vérité plutôt par la grandeur de leur courage, que par leurs forces.

L'attaque que l'amiral Turc donna au bastion de Castille, ne fut ni moins dangereuse ni moins meurtrière. Il avoit différé de monter à l'assaut, dans la vûe que s'il ne se faisoit aucun mouvement, le grand-maître pourroit tirer les troupes qui lui étoient opposées pour les envoyer au secours du fort de Saint-Michel, & qu'il pourroit se prévaloir de leur éloignement ; mais voyant que rien ne branloit, il fit mettre le feu à une mine dans un endroit d'où l'on se défioit le moins & après l'effet de ce fourneau, qui avoit fait tomber un pan de muraille, les assaillans préparés à l'assaut, en poussant de grands cris, monterent aussitôt sur la brèche.

che; & la place étoit perdue, si les chevaliers qui étoient de garde en cet endroit, & qui n'étoient pas préparés, eussent été susceptibles de peur. Un chapelain même de l'Ordre, appelé le frere Guillaume, voyant les étendarts des Turcs arborés au pied du parapet, tout épouvanté, courut au grand-maître, & lui faisoit signe de loin de se retirer promptement dans le château Saint-Ange. Mais cet intrépide vieillard se contentant de mettre un léger morion sur sa tête, sans même se donner le loisir de prendre sa cuirasse, s'avança fièrement la pique à la main au-devant des infidèles; & avec les chevaliers qui se trouverent auprès de lui, leur fit une charge si furieuse, que n'en pouvant soutenir les efforts, & voyant venir au secours du grand-maître une foule d'habitans, ils commencerent à se retirer, quoiqu'en faisant toujours grand feu de leur mousqueterie. De Mandosse qui commandoit à côté du grand-maître, craignant qu'il n'en fût atteint, le conjura de se retirer, mit même un genoux à terre pour l'obtenir; & il lui représenta que le salut de l'isle, la vie, la liberté & l'honneur des femmes & des filles, dépendoient de sa conservation, & que, si on le perdoit, tout étoit perdu. Alors la Valette montrant les enseignes des Turcs, qui flottoient au gré du vent, lui répondit qu'il vouloit auparavant abbatre ces trophées des infidèles. Ce qu'il y avoit auprès de lui de chevaliers, s'y précipiterent aussitôt: ce fut un nouveau combat où les

plus braves des deux partis périrent. Enfin ces étendarts furent renversés, & les infidèles contraints de se retirer en désordre, chargés de playes & de blessures. Le grand-maître qui ne doutoit pas que leurs chefs ne les ramenassent bientôt à la même attaque, s'y fit préparer un logement: & quoique les chevaliers lui représentassent que l'endroit qu'il avoit choisi, étoit exposé à l'artillerie des ennemis, comme il connoissoit l'importance de ce poste, & combien sa présence étoit nécessaire pour le défendre, rien ne put l'obliger de s'en éloigner. Après avoir remercié les chevaliers des marques d'affection qu'ils lui témoignoiént: « Puis-je, leur » dit-il, à l'âge de soixante & onze ans finir » ma vie plus glorieusement qu'avec mes » freres & mes amis, pour le service de » Dieu, & la défense de notre sainte Reli- » gion ? »

Les Turcs, comme l'avoit bien prévu la Valette, revinrent la nuit même à l'assaut en l'un & l'autre endroit: l'attaque se passa principalement à coups de mousquets, & les assiégés de leur côté jettoient de toutes parts des grenades, des cercles, & des feux artificiels. Les uns & les autres ne se voyoiént, pour ainsi dire, qu'à la lueur du feu du canon & de la mousqueterie. Les soldats Turcs du pied de la brèche, ne sçachant ni où adresser leur coups, ni se parer de ceux des chrétiens, abandonnerent plusieurs fois l'attaque; mais leurs officiers à coups de bâton & de sabre les y ramenerent toujours.

Les soldats aussi irrités de ce traitement, que rebutés par la résistance des chrétiens, & ne pouvant ni avancer sur les ouvrages, ni se retirer de l'assaut; pour en imposer à leur général, & comme s'ils eussent été aux prises avec les chevaliers, se contentoient de frapper de leurs épées sur leurs boucliers, & pouffoient leurs cris ordinaires dans les combats. Le bacha, malgré les ténèbres, s'étant enfin apperçu que ces cris, & tout le bruit qu'ils faisoient, n'étoient qu'une illusion, remit au retour du jour & de la lumière, la continuation de l'assaut, & fit sonner la retraite.

Je ne sçais si par le récit de tant d'assauts répétés, & presque semblables, je n'ai point à craindre de fatiguer les Lecteurs; mais les chevaliers & les Turcs s'y étant également distingués par différentes actions d'une valeur surprenante: les chevaliers sur-tout, quoique réduits à un petit nombre, ayant soutenu pendant plusieurs mois, & jour & nuit, les attaques continuelles d'une foule d'ennemis qui se relayoient tour-à-tour, & qui ne leur donnoient point de relâche, j'ai cru que ce détail ne serviroit qu'à donner une plus juste idée de l'intrépidité des combattans, & que d'ailleurs, je le devois à l'exactitude de mon histoire.

Quoi qu'il en soit, dès le lendemain, dix-neuvième d'Août, le bacha, par une décharge générale de ses batteries, donna le signal d'un assaut aux deux attaques. Les Turcs se présentèrent à celle de Saint-Mi-

chel avec une nouvelle audace, & dans l'espérance d'en emporter au moins le ravelin. Cette confiance étoit fondée sur une machine comme une espece de carcasse, mais beaucoup plus grosse, faite en forme d'un long baril relié & couvert de cercles de fer, remplie de poudre à canon, de chaines de fer, de clous, de balles & de toutes sortes de ferremens. L'ingénieur, après y avoir attaché une mèche compassée, trouva le moyen de la faire tomber sur le ravelin & au milieu des chevaliers qui défendoient ce poste. Mais ces hommes intrépides voyant cette machine fumante, avant qu'elle eût pris feu, la rejetterent brusquement sur les ennemis qui présentoient en foule pour monter sur la brèche: & dans le moment qu'elle éclata, on vit voler en l'air des têtes, des bras & des jambes. Les Turcs épouvantés s'écartèrent, plusieurs même s'enfuirent jusques dans leurs tranchées: & les soldats chrétiens animés par ce funeste spectacle, & pour profiter de la terreur des infidèles, se jetterent l'épée à la main parmi eux, en firent un grand carnage, & forcerent le reste à se retirer.

L'attaque de Piali, au boulevard de Castille, fut plus dangereuse, & dura même bien plus long-temps. Les infidèles d'un nombre déterminé monterent à l'assaut, & malgré le feu continuel des chrétiens qui leur tuoit beaucoup de monde, ils poussèrent tout ce qui se trouva devant eux, gagnerent le haut du parapet, & y planterent des enseignes. Au bruit que faisoient les Turcs qui

croïoient déjà maîtres de la place, le grand-maître qui n'étoit pas éloigné de cet endroit, accourut la pique à la main, & chargea furieusement les ennemis. Ils ne se défendoient pas avec moins de courage; de part & d'autre on se tiroit presque à bout touchant. Le commandeur de Bonnefaigne, qui combattoit à côté de la Valette, reçut un coup de mousquet, qui lui fit sauter un œil hors de la tête. D'autres étoient tués à coups d'épée; ou brûlés par des feux d'artifices. Le grand-maître étoit trop avant dans le péril pour n'en avoir pas sa part: il fut blessé dangereusement à la jambe d'un éclat de grenade. Tant que le combat dura, il dissimula généreusement sa blessure; par ses paroles, & encore plus par son exemple, il faisoit combattre de simples soldats, comme il auroit pu faire des officiers & des hommes touchés de l'amour de la gloire. Le zèle même de la religion parmi les paysans & le bourgeois, diminueoit les horreurs de la mort, & rendoit, pour ainsi dire, tous les combattans égaux. Plusieurs chevaliers trouverent dans un endroit si dangereux; la fin honorable de leurs jours. Censio Gasconi, vieux chevalier, qui commandoit à l'épéron de Saint Michel, ayant appris le péril où se trouvoit le grand-maître, accourut à son secours à la tête d'une troupe de soldats & d'habitans. Il monta le premier sur le parapet, accompagné des chevaliers Bergia, Mendosse, de dom Juan, & de la Roche Pereyra. On ne combattit plus alors qu'à coups de piques



& d'épée ; le Turc & le Chrétien se prenoient même souvent corps à corps ; tous se battotent avec une espece de rage & de fureur, & comme s'il eût été question, entre chaque particulier, de venger une ancienne querelle, & de satisfaire à une haine personnelle. De l'un & de l'autre parti on faisoit passer continuellement de nouveaux secours aux combattants : ce qui fit prolonger cette action jusqu'à la nuit. Enfin les chevaliers qui combattoient sous les yeux du grand-maître, firent de si puissans efforts, qu'ils reprirent le parapet, & en chasserent les infidèles.

Le bacha qui ne donnoit point de relâche, ni à ses ennemis, ni à ses propres troupes, revint à l'assaut dès le lendemain vingtième du mois. Ce n'est pas qu'après l'expérience qu'il en avoit faite, il se flattât d'emporter tout du coup des places aussi-bien défendues ; mais comme il n'ignoroit pas que toutes les forces du grand-maître consistoient principalement dans ses chevaliers, & qu'ils étoient réduits à un petit nombre, il avoit en vûe par ces fréquentes attaques d'en faire périr tous les jours quelques-uns, & à l'exemple de ce qui s'étoit passé au fort de Saint Elme, faute de défenseur, de faire tomber à la fin ces deux places en sa puissance.

Cependant comme il s'étoit apperçu que ses soldats commençoient à se rebuter de ces attaques continuelles, & même que de son côté il y perdoit beaucoup de monde, surtout par la mousqueterie des chevaliers, pour mettre en quelque maniere ses soldats

à couvert , il avoit inventé une espece de morion , fait d'un bois assez mince , quoiqu'à l'épreuve du coup de mousquet , & qui descendoit jusques sur les épaules. Il avoit fait prendre cette nouvelle armure à huit mille hommes d'infanterie , à la tête desquels il se présenta à l'assaut du fort Saint-Michel. Mais quand il fallut entrer en action , ces soldats s'y trouverent si embarrassés , si contrainsts , & d'ailleurs si chargés de ces casques de bois , que la plûpart ne pouvant ni attaquer les chrétiens ni s'en défendre , se défirent d'un fardeau si incommode , & s'avancerent à découvert avec beaucoup de résolution à l'attaque du fort. Ils avoient à leur tête le Sangiac ou gouverneur de la Boffine , appellé Cheder , vieil officier fort estimé dans les troupes , & qui avoit promis au bacha d'emporter cet ouvrage , ou d'y périr. Ce vieux guerrier , qui dans des jours de combat , & pour se faire mieux distinguer , avoit coutume de s'habiller magnifiquement , revêtu alors d'une veste superbe , s'avança fièrement jusqu'au pied du parapet , & il commanda à l'Officier qui portoit son enseigne , de la tenir haute. Mais cet officier fut bientôt tué , & l'enseigne renversée. Le Sangiac la fit relever aussitôt : & quoique dans un poste si exposé , & pendant l'assaut , plusieurs Turcs eussent été tués successivement , il la fit toujours relever pour la tenir haute à la vue des combattans. Enfin le dernier qui la portoit , ayant eu le sort de ses camarades , il la prit lui-même , & la te-

nant d'une main , & son sabre de l'autre , il combattit & fit combattre ses soldats avec un courage déterminé. Mais ayant été reconnu à son habillement magnifique , & encore plus à sa valeur & son intrépidité , le chevalier Pessoa , page du grand-maître , le tua d'un coup de mousquet. Un officier turc se mit aussitôt à sa place , & exhorta les soldats à venger la mort de leur général.

Ils s'y portèrent d'abord avec assez de résolution ; il y eut même comme un combat particulier entre différens officiers des deux partis , à qui resteroit maître du corps de Sangiac. Les Turcs l'emportèrent à la fin : mais ils se trouverent tellement pressés , qu'ils furent contraints de s'enfuir. Dans cette déroute , un chevalier se jetta sur l'enseigne de Cheder ; mais celui qui la portoit , quoique blessé à mort , la tint si ferme , qu'il en fallut rompre la hampe ou le bâton entre ses mains : & on n'en put avoir que le drapeau encore tout déchiré. Toute cette action ne se passa pas sans qu'il y périt plusieurs chevaliers de considération. Il y avoit déjà du temps que le commandeur Jean de Lacerda , pour réparer la foiblesse qu'il avoit témoignée à la défense du fort Saint-Elme , cherchoit , pour ainsi dire , la mort de tous côtés. Il la rencontra dans cette occasion , & se fit tuer courageusement sur la brèche.

Tant d'assauts si meurtriers commençoient à rebuter les soldats Turcs : le bacha leur donna deux ou trois jours de repos. Mais dès le vingt on avoit jetté dans le bourg un bil-

let cacheté , qui fut porté aussitôt au grand-maitre , & dans lequel il ne trouva que ce seul mot , JEUDI. Il entendit aisément ce que signifioit ce terme , & qu'il devoit ce jour-là s'attendre à une nouvelle attaque. Il s'y prépara avec son courage & sa fermeté ordinaires. Pour n'être pas surpris , & pour reconnoître la disposition de ses soldats , dès le Mardi 21 il fit donner une fausse alarme. Chacun courut aussitôt à son poste : & par cette épreuve , le grand-maitre n'eut qu'à se louer de la vigilance de l'officier , & de l'activité du soldat. Il s'aperçut seulement que par la perte qu'on faisoit tous les jours d'un grand nombre de chevaliers , il en manquoit en de certains postes , pour conduire & pour animer les soldats.

Le bruit en étant passé à l'infirmerie , ce qu'il y avoit de chevaliers blessés , & qui pouvoient encore se soutenir , en sortirent courageusement ; & à l'exemple de ceux du fort Saint-Elme , ils aimèrent mieux aller au-devant de la mort , & la rencontrer sur la brèche , que de l'attendre dans leurs lits. Le grand-maitre , après avoir admiré leur courage , les distribua dans les endroits où il en avoit le plus de besoin : & soutenu par des guerriers qui sembloient être quelque chose de plus que des hommes , il attendit avec impatience le retour des ennemis.

Il n'attendit pas long-temps ; & suivant l'avis qu'il en avoit reçu le vingt-trois , ils se présentèrent à l'une & a l'autre attaque : le bacha mena lui-même ses troupes à l'assaut

du fort Saint-Michel. La place, pendant la maladie de l'amiral Monté, étoit défendue par le maréchal Copier, le commandeur Giou, général des galeres, & par un nombre considérable des principaux commandeurs de la religion. La présence & l'exemple du bacha firent combattre ses soldats avec beaucoup de courage : personne ne se ménageoit, & ils trouverent aussi de la part des assiégés une vigoureuse résistance. Si les Turcs, par de courageux efforts, gagnoient quelques pieds de terrain, ils en étoient bientôt chassés par les Chrétiens. C'étoit de part & d'autre une alternative de bons & de mauvais succès, sans qu'on pût démêler de quel côté pancheroit la victoire; & quoique le bacha fit voir en cette occasion tout ce que la valeur & la conduite d'un grand capitaine pouvoient entreprendre pour surmonter le désavantage du poste, les chevaliers supérieurs par la hauteur de la brèche firent un feu si furieux de leur mousqueterie, & ils furent si bien secondés par toutes les batteries de la place, qu'à la fin les Turcs, après avoir perdu beaucoup de monde, perdirent courage. Les plus éloignés de la brèche commencèrent à s'écarter peu-à-peu du péril; ceux qui en étoient plus proches & les plus exposés, s'enfuirent ouvertement; leurs officiers même lâcherent pied; quelque effort que fit le bacha, il ne put jamais les ramener au combat; & pour sauver l'honneur de ses troupes il fit sonner la retraite.

L'attaque du boulevard de Castille dur

plus long-temps, & fut plus vive & plus dangereuse; pendant que l'artillerie des Turcs, pour écarter les Chrétiens de la brèche, faisoit un feu terrible, les Janissaires mêlés avec les pionniers, éleverent proche de la muraille une espèce de plate-forme plus haute que le parapet, & d'où leurs mousquetaires tiroient continuellement sur les assiégés; personne n'osoit paroître, soit sur la brèche, ou le long du parapet, qu'il ne fût aussitôt tué. Le grand-maître qui étoit toujours au milieu du feu & du péril, accourut en cet endroit: sa présence renouvela le courage des assiégés: celui des assiégeans ne se ralentit point; & quoiqu'on ne se battît qu'à coup de feu, le combat ne laissa pas d'être cruel & meurtrier. Il dura jusqu'à la nuit; & le grand-maître avec toutes ses batteries, ne put faire taire le feu des ennemis, qui à la faveur de ce cavalier qui dominoit sur la brèche, espéroient de s'en rendre maîtres le lendemain.

Dans un état si déplorable, le conseil de l'ordre s'assembla pour délibérer sur le parti qu'on prendroit; le bourg étoit miné de tous côtés, les défenses ruinées, l'ennemi maître des dehors, & la brèche comme bloquée par ce cavalier qui touchoit à la muraille, & d'où l'ennemi pouvoit se jeter dans la place. La plupart des grands-Croix proposerent à la Valette d'abandonner ce poste, d'en faire sauter ce qui y restoit de fortifications, & avec les vivres & les munitions de guerre, de se retirer de bonne heure dans le châ-

teau Saint-Ange, qui étoit encore en son entier. Ils lui représenterent le péril où l'on étoit d'être emporté au premier assaut, si on s'obstinoit plus long-temps à une défense inutile; que dans le tumulte & la confusion d'une retraite forcée, on n'auroit peut-être pas le temps de gagner cette dernière fortresse: que les vieillards & les personnes de sexe couroient risque de rester en proie à la fureur & à la brutalité des barbares: au lieu qu'en mettant de bons corps-de-garde sur la brèche, pendant que les soldats & les habitans se retireroient, on auroit le loisir de conduire dans le château des munitions de guerre & de bouche, & de prendre toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de la défense d'une place si importante.

Le grand-maître rejetta cet avis avec une espèce d'horreur, & comme s'il se fût agi de livrer l'isle entière aux infidèles. Il fit voir tout le conseil que le grand bourg & l'isle de la Sangle qui le défendoit, par leur voisinage & leur communication réciproque nécessaire, ne se pouvoient ni défendre ni abandonner l'un sans l'autre, & qu'en cédant à l'ennemi le boulevard de Castille, c'étoit lui céder en même temps le fort de Saint-Michel; d'ailleurs que le château Saint-Ange ne pourroit contenir les soldats, les habitans, & tout le peuple qu'il faudroit tirer de ces deux places; que la citerne même du château ne pourroit pas leur fournir assez d'eau pour leur boisson, & que la disette seule d'une chose dont on ne pouvoit se pas-

fer, les réduiroit en peu de jours, ou à mourir tous de soif, ou à ouvrir aux Turcs les portes de la place. Les seigneurs du conseil lui répartirent, que si on ne pouvoit pas se dispenser d'attendre dans le bourg & dans le château de Saint-Michel la dernière extrémité, ils le conjuroient au moins de se retirer lui-même avec ce qu'il voudroit prendre de troupes dans le château Saint-Ange; d'y faire porter les reliques & les ornemens de l'église, & les papiers les plus importans du trésor; que pour eux ils ne craindroient jamais rien quand ils ne craindroient plus pour sa personne, & qu'ils courroient avec joie tous les risques d'un nouvel assaut. Le grand-maitre inébranlable dans ce qu'il avoit une fois résolu, & qui voyoit que le transport des effets de la religion dans le château Saint-Ange, feroit pressentir aux soldats qu'on ne les croyoit pas assez en sûreté dans le bourg, rejetta encore ce second avis; & adressant la parole à toute l'assemblée: « C'est ici, mes chers freres, leur dit-il, » qu'il faut que nous mourions tous ensemble, ou que nous en chassions nos cruels ennemis: & pour faire voir aux commandeurs qui l'environnoient, combien il étoit éloigné de se retirer dans le château Saint-Ange, & de pourvoir à sa sûreté particulière, il ne laissa dans cette place que le peu de soldats qui étoient nécessaires pour servir l'artillerie, & il en tira le reste, qu'il employa avec la garnison pendant toute la nuit à faire des retirades, des coupures & d'au-

66 HISTOIRE DE L'ORDRE
tres retranchemens. Il conduisit lui-même ces différens ouvrages avec tant d'art & de capacité, que quand même les Turcs auroient le lendemain emporté le premier retranchement, il s'en trouvoit un autre derrière, qui par son élévation les commandoit, en sorte qu'en disputant ainsi le terrain pied à pied, il se vit en état de retenir encore assez de temps pour donner lieu au viceroy de Sicile d'arriver à son secours.

Cependant comme cette plate-forme que les Turcs avoient élevée contre la muraille, lui causoit une secrète inquiétude, il la communiqua au commandeur de Claramont, de la langue d'Arragon, dont il connoissoit l'habileté : & par son conseil la même nuit il fit ouvrir la muraille avec le moindre bruit qu'il fut possible. Ce commandeur suivi de François Guerate, de Pereyra, & d'autres chevaliers Espagnols, sortit par cette ouverture, se coula sans bruit le long du pied de la muraille, gagna cette levée de terre, chargea avec grands cris le corps-de-garde que Piali y avoit laissé, & qui croyant avoir affaire à toute la garnison, s'enfuit avec précipitation. Claramont, au lieu de détruire cet ouvrage, fut d'avis de s'y fortifier, le grand-maître lui envoya aussitôt des soldats & des pionniers, qui y dresserent promptement un parapet pour couvrir les arquebussiers. On y mit même du canon; & les Turcs ne virent pas sans surprise & sans confusion que les chevaliers faisoient servir contre eux

mêmes un ouvrage qu'ils n'avoient élevé que pour avancer la ruine des chrétiens.

JEAN
DE LA
VALETTE.

Le mauvais succès de ce qui se passoit à l'attaque du poste de Castille, ne rallentit point l'ardeur & l'empressement du bacha, & il n'est pas bien certain s'il n'en eut pas une maligne joie, ou du moins si dans l'espérance qu'il avoit d'emporter le fort de Saint-Michel, il ne fut pas bien-aise que l'amiral n'eût point ouvert le premier le chemin à la victoire, pour en avoir tout l'honneur. Les premiers jours de septembre il fit donner un nouvel assaut; les Janissaires auxquels il avoit promis le pillage de la place, s'avancerent en foule & la tête baissée jusqu'au pied de la brèche; & malgré le feu de l'artillerie, les pierres, l'eau bouillante & les feux d'artifices qu'on lançoit sur eux, ils en gagnèrent le haut. Ils occupoient déjà presque tous les bastions de ce fort; ils n'étoient plus séparés des assiégés que par l'épaisseur d'une cloison de bois, & ils se trouverent même si près les uns des autres, que les mousquets se croisoient. Après qu'on eut combattu long-temps avec une fureur égale, le courage invincible des chevaliers l'emporta enfin sur toute l'opiniâtreté des Turcs. Ils les poussèrent, & les précipiterent du haut de la brèche en bas, quelques efforts que fit le bacha; & il vit bien que pour se rendre maître de la place, il ne lui restoit d'autre espérance que de réduire par la faim ceux que jusques-là il n'avoit pu vaincre ni par la force ni par la ruse.

Mais il ne fut pas long-temps sans appren-

dre qu'il avoit encore plus à craindre que les chevaliers de la disette des vivres : ses munitionnaires lui firent sçavoir qu'un vaisseau qui étoit allé charger des bleds dans l'isle de Gelves , avoit été enlevé par les galeres de Sicile ; qu'il ne leur restoit au plus que pour vingt-cinq jours de farine : & les officiers d'artillerie lui déclarerent qu'ils étoient à la veille de manquer de poudre. Dans des contre-temps si fâcheux , & sur-tout dans la crainte que le sultan ne lui fit payer de sa tête le malheureux succès de cette expédition , il résolut de faire ses derniers efforts contre la cité notable : & quoique la prise de cette place située au milieu des terres , ne décidât rien pour la conquête de l'isle , il se flatta que s'il s'en pouvoit rendre maître , & ramener tous les habitans en esclavage , comme les plus forts témoins de sa victoire , l'éclat de cet avantage , quoiqu'il n'eût rien de solide , adouciroit le prince ; & même que pour sa réputation & l'honneur de ses armes , il voudroit bien qu'on en éblouît la populace.

Dans cette vûe , le dernier d'août il partit du camp avec quatre mille hommes de ses meilleures troupes , Janissaires & Spahis. On lui avoit représenté cette place comme peu fortifiée ; ainsi il se flatta de l'emporter par escalade. Mais la force des places consiste moins dans les boulevards & les bastions qui les environnent , que dans la valeur des troupes , & l'habileté du gouverneur qui les défendent. Le Mesquita , ce bra-

ve chevalier portugais dont nous avons déjà parlé, quoiqu'il eût peu de monde, aux premières approches de l'ennemi, affecta une contenance fière & résolue. Par son ordre, on borda la courtine de canons, de mousquets, de piques, d'enseignes & de drapeaux; & pour faire croire que sa garnison étoit nombreuse, il joignit aux soldats les citoyens de la ville & les habitans de la campagne qui s'y étoient réfugiés: des femmes même habillées en hommes se mêlerent dans les rangs, & parurent en armes sur les boulevards & les bastions.

L'artillerie commença ensuite à tonner de tous côtés, & à faire un feu continuel. A ce spectacle, des ingénieurs que le bacha avoit envoyés pour reconnoître la place, & les endroits où l'on pourroit dresser des échelles, épouvantés de cet appareil de guerre, que la peur leur fit peut-être trouver encore plus grand & plus formidable, rapportèrent à leur général, qu'il ne pouvoit tenter l'escalade contre un Fort défendu par une si nombreuse garnison, sans s'exposer à voir périr devant ses yeux ce qui lui restoit de meilleures troupes; & que de pareilles places ne s'emportoient que par un siège, & en les attaquant selon les règles ordinaires de la guerre. Le bacha à qui il ne restoit ni assez de forces, ni assez de temps pour une pareille entreprise, & dans la crainte d'être surpris par le secours qu'on attendoit tous les jours de Sicile, revint au camp outré de chagrin, sans sçavoir quel parti prendre, ni de

quel côté tourner ses armes. Les projets même lui manquoient ; dans cette incertitude il assëmbra tous les ingénieurs de son armée & il les exhorta à inventer quelque machine qui facilitât un nouvel assaut , & qui mit fin à une entreprise si longue & si difficile. Ces ingénieurs lui répondirent qu'ils avoient jusqu'alors épuisé tous les secrets de leur art & que le reste dépendoit du courage & de la valeur de ses troupes. Cependant pour le contenter ils firent construire une tour de bois , qu'à force de rouleaux on poussa jusqu'au pied de la brèche du fort Saint-Michel. Cette tour, semblable à ces anciennes machines, dont avant l'invention du canon on se servoit dans les siéges , avoit plusieurs étages. Le plus haut , & qui voyoit à découvert dans la place , étoit rempli d'arquebusiers qui foudroyoient tout ce qui se découvroit ; & pour mettre ce dernier étage hors d'insulte des batteries du château, fitôt que les infideles avoient fait leur décharge, par le moyen des roues qui étoient en dedans de la machine , & peut-être par la pësanteur des contre-poids , & le secours des poulies, le haut de cette tour s'abaissoit, & se trouvoit à couvert par la muraille même de la place contre laquelle elle étoit appuyée. Les Turcs par le moyen de cette machine tuèrent d'abord beaucoup de monde : mais un charpentier Maltois , appelé *André Gassar*, habile dans son art , ayant examiné la construction de cette tour, fit ouvrir dans la muraille, & directement vis-à-vis ce château

de bois, une canonnière, où il plaça une coulevrine chargée de chaines de fer; & au moment que les Turcs faisoient remonter cette machine, il fit mettre le feu au canon qui la prit par le milieu, & la mit en pieces: en sorte que les soldats qui étoient au plus haut étage, furent précipités en bas, ou écrasés sous ses ruines & ses débris.

Le bacha au désespoir de voir manquer toutes ses entreprises, & inquiet de celle qui se formoit contre lui à Messine, revint à miner. Il commença tout de nouveau à faire fouiller la terre, & il eut recours à cette dernière ressource, moins dans l'espérance d'un heureux succès, que pour ne pas laisser pénétrer par l'inaction de ses troupes son propre découragement. Mais les chevaliers dans tous les lieux suspects firent ouvrir des puits & des contre-mines, qui éventerent les ouvrages des infideles. Ils poussèrent de leur côté d'autres mines sous les postes dont les Turcs s'étoient emparés, & où il en périt un grand nombre. Les chrétiens ne s'y tinrent plus même sur la défensive; ils firent plusieurs sorties, dont ils eurent tout l'avantage, & ils se flatterent que sans le secours du viceroi ils forceroient les Turcs à lever le siège. Il y avoit déjà du temps que par les retardemens affectés de ce seigneur Espagnol, le grand-maitre désespéroit de ce secours, & quoique la flotte fut prête, & que les officiers & les soldats destinés pour le débarquement témoignassent un empressement extraordinaire de se signaler contre

les infideles, le viceroy ne pouvoit se résoudre à mettre à la voile, & faisoit douter par son irrésolution s'il s'embarqueroit ou s'il n'attendroit point des nouvelles de quelque fâcheux événement qui lui servit de prétexte pour s'en dispenser.

Cependant sur le bruit de cet armement étoit arrivé à Messine plus de deux cens chevaliers, commandeurs & grands-croix de différentes langues, qui tous ne s'étoient rendus que dans l'espérance d'y trouver des vaisseaux qui les portassent à Malthe. La lenteur du viceroy les désespéroit, la plupart ne parloient point de son palais, il en étoit obsédé: quelques-uns même plus hardis méloient des reproches à leurs prières. Le viceroy, seigneur fier & hautain s'en plaignit, & il trouva mauvais que les chevaliers en lui parlant ne le traitassent que d'Excellence. Louis de Lastic, grand-prieur d'Auvergne, à ce sujet, lui dit d'un air cavalier: « Pourvû, seigneur, que nous arrivions à Malthe assez à temps pour secourir la religion, je vous traiterai avec plaisir d'excellence, d'altesse, & même, si vous le voulez, de majesté. » Le viceroy ne put que sourire à ce discours; & ayant apprenu que ce vieux chevalier étoit d'une illustre naissance, & qu'il avoit acquis beaucoup de gloire en France & dans les guerres contre les Huguenots, il le tira en particulier, & lui dit que par considération pour sa qualité & pour son mérite, il vouloit bien s'ouvrir avec lui, & lui montrer le fond de ses intentions.

tions. Il ajouta que quelqu'éclatante que fut sa dignité, l'autorité n'en étoit pas égale; qu'il n'étoit pas toujours maître de suivre les mouvemens de son courage, & qu'il dépendoit d'un prince, qui pour ne se point commettre, vouloit souvent que ses ministres devinassent ses intentions; que depuis qu'il avoit cru entrevoir qu'il ne seroit pas fâché qu'on secourût Malthe, son premier dessein avoit été d'aller avec sa flotte & toutes les forces de mer de ce prince, présenter bataille à l'amiral des infidèles: mais que n'ayant pas un nombre suffisant de vaisseaux, il avoit résolu, de concert avec le grand-maître, de jeter dans l'isle au moins dix mille hommes; qu'il vouloit lui-même conduire ce secours; qu'il avoit reçu du chevalier Vincent Anastagi, excellent ingénieur, un plan exact de l'isle, & de tous les endroits où il pourroit débarquer ses troupes; qu'on lui avoit envoyé en même tems de la part du grand-maître tous les signaux & les contre-signaux qu'on lui feroit des places de l'isle & du château du Goze, & que pour tout délai il espéroit partir de Messine le 21 d'août. Il tint sa parole, & arriva le 22 à Syracuse, le rendez-vous de toute l'armée. Il en fit la revue; il s'y trouva près de huit mille hommes, la plûpart de vieilles troupes, & d'anciens corps, qui avoient servi dans toutes les guerres d'Italie.

Alvare de Sande commandoit le régiment de Naples, Sanche de Londono celui de Milan; Vincent Vitelly étoit à la tête d'un



JEAN
DE LA
VALETTE.

grand nombre d'aventuriers Italiens & d'autres Nations : Ascagne de la Corne fut fait maréchal général de camp pendant la navigation & le trajet. Le viceroy retint le commandement général ; & après le débarquement & son départ , & jusqu'à ce qu'on eût rejoint le grand maître , le conseil de guerre à la pluralité des voix devoit décider des entreprises , & donner l'ordre au nom du Roi d'Espagne.

Le premier septembre , toute la flotte appareilla & mit à la voile au bruit d'une charge de toute l'artillerie , & avec des cris de joie de toute l'armée. Le rendez-vous étoit à la petite isle de Linose ; un gros vent qui survint écarta les vaisseaux , & les empêcha de porter à route : mais après que la tempête fut apaisée , le viceroy pour ne pas donner le loisir de le rejoindre , & pour faire le soldat de la fatigue de la mer , vint échouer à la Favignane , petite isle voisine de celle de Drépano en Sicile. Le quatrième mois la flotte remit à la voile , arriva à l'île de Linose , où le viceroy trouva des lettres de la Valette , qui marquoient que du côté de Mugiarrò , & vers la plage de la Melchita , la descente étoit sûre , & qu'il y avoit bon fond. Mais la manœuvre du viceroy fit douter de nouveau que son dessein fût de profiter de cet avis ; au lieu d'entrer dans le canal du Goze , il côtoya l'île de Malthe du côté du Midi , & se laissa reconnoître par les frégates Turques , qui sortirent de Marfa-Syroc. Il sembloit qu'il cherchoit

moins à aborder, qu'à trouver quelque obstacle qui l'obligeât de s'éloigner, & de retourner dans les ports de Sicile. Les hasards ordinaires en mer le firent naître tel qu'il pouvoit le souhaiter : il s'éleva la nuit un grand vent mêlé de pluie & d'orage, qui sépara l'avant-garde commandée par Cardone, du reste de la flotte. Le calme étant revenu le matin, le viceroi détacha quelques frégates légères pour découvrir où le vent l'avoit poussé; & n'ayant pu rien apprendre, il reprit une seconde fois le chemin de la Sicile, doubla le cap Passaro, descendit au Possal, où Cardone qui l'avoit été chercher inutilement au Goze, le vint joindre : il avoit fait débarquer ses troupes. On commença alors à douter du secours, & on disoit assez publiquement que si Malthe pouvoit être sauvée, ce ne seroit jamais que par la valeur invincible de ses chevaliers. Ceux qui étoient sur la flotte détestoient hautement la timide prudence du viceroi, & son excès de précaution; & pour comble de malheur, plus de quinze cens soldats désertèrent. L'armée en peu de jours fut réduite à moins de six mille hommes. Le viceroi étonné d'une défection si considérable, retomba dans ses irrésolutions ordinaires : il assembla le conseil de guerre, & proposa de nouveau si on devoit tenter le secours de Malthe. Pendant qu'on agitoit cette question, il s'éleva à la porte même du lieu où le conseil étoit assemblé, un bruit confus de voix & de cris qui demandoient qu'on remit incessamment à la

voile. Les officiers généraux, qui par considération pour le viceroy n'opinoient que d'une manière douteuse & équivoque, furent pas fâchés que le soldat plus hardi, qui n'avoit rien à ménager, fût l'interprète de leurs sentimens. Le viceroy les dément aisément dans l'air de leur visage, & même par le silence qu'ils gardoient dans un tumulte excité par leurs propres soldats. Il se rendit aux vœux du conseil & de toute l'armée : on se rembarqua le six, & le même jour après midi il parut à la vue de Malte. Toute la flotte entra avec de grands cris de joie dans le détroit ou le canal du Goze. Le viceroy ne voulut point le soir & pendant la nuit hasarder une descente. Sa flotte par son ordre jetta l'ancre, & se rangea proche des petites isles de Cuming & de Cuminot. Le lendemain matin sept du mois, les vaisseaux entrèrent dans l'anse ou cale de la Meled & débarquerent toutes les troupes, les armes & les munitions de guerre & de bouche qui composoient le secours. Le viceroy mit lui-même pied à terre pour en faire la revue & après leur avoir vu prendre le chemin de la Cité notable, suivant les ordres de son maître, il se rembarqua sur le char pour retourner en Sicile. Mais avant son départ, & quand il se sépara des officiers généraux, il leur promit que dans le treize ou le quatorze du mois, il leur ameneroit encore quatre mille hommes qu'il attendoit d'Italie, & qui, à ce qu'il leur dit, devoient être débarqués à Messine. Il y arriva en même

me tems plusieurs jeunes seigneurs & gentilshommes François, qui y étoient accourus, dans l'impatience de signaler leur courage contre les infideles. On comptoit parmi cette fleur de la Noblesse François, dit M. de Thou, Philippe Strozzi, fils de Pierre, maréchal de France; Timoleon de Cossé-Brissac, aussi fils d'un maréchal de France; Roger de Saint-Larry de Bellegarde; Pierre de Bourdeilles de Brantôme; Hardouin de Villiers, seigneur de la Riviere; & peu de jours avant eux, René le Voyer, vicomte de Paulmy, bailli de Touraine, étoit arrivé dans cette isle pour passer au secours d'un ordre, qui depuis trois cens ans comptoit plusieurs de ses ancêtres au nombre de ses plus illustres chevaliers. Tous ces jeunes seigneurs aspiraient à s'embarquer avec le nouveau secours qu'on attendoit d'Italie.

Mustapha & Piali sur le rapport de leurs espions, avoient toujours cru que le viceroi n'avoit ramassé les vaisseaux & les galeres qui étoient dans les ports de Sicile, que pour tenter à la faveur d'un combat naval, de faire entrer le secours dans le grand port, & le conduire par-là jusqu'au pied du château Saint-Ange. Pour prévenir ce dessein le bacha depuis peu de jours en avoit barré l'entrée par une chaîne d'antennes, de pieux & de barques; & depuis que la flotte chrétienne avoit paru pour la premiere fois près de Linose, l'amiral Turc avec toute l'armée navale se tenoit continuellement sur le fer,

JEAN
DE LA
VALETTE.

& devant le grand port, pour en défendre l'entrée aux chrétiens.

Septem
1565.

Le débarquement du secours dans un endroit tout opposé consterna également les deux généraux : ils craignoient à tous momens de voir fondre sur eux les principales forces de la chrétienté ; & sans même s'instruire, selon les règles de la guerre, du nombre des troupes qui composoient ce secours, ils leverent le siège avec précipitation, retirèrent leur garnison du fort Saint-Elme, abandonnerent même leur grosse artillerie, & se rembarquerent avec une précipitation peu différente d'une fuite ouverte & décelée. Le bacha ne fut pas plutôt dans le vaisseau, qu'il eut honte de s'être laissé prendre par une terreur si subite. Un escadron échappé du grand bourg augmenta encore sa confusion, en lui apprenant que ce secours qui avoit fait fuir seize mille hommes, n'étoit au plus composé que de six mille, encore harassés d'un voyage par mer, sans général, & commandés seulement par des chefs indépendans les uns des autres, peu unis entre eux, & qu'on ne croyoit pas, & ne voyoient les Turcs dans leurs premiers projets, qu'ils osassent quitter les rochers & les défilés où ils étoient retranchés. Mais l'avis étoit venu trop tard ; & à moins de recommencer le siège tout de nouveau, les infidèles ne pouvoient plus compter sur leurs lignes & sur leurs retranchemens.

La Valette ne les en vit pas plutôt éloignés pour se rembarquer, qu'il fit comb

leurs tranchées, & ruiner leurs ouvrages. Les habitans, hommes, femmes & enfans, les chevaliers mêmes y avoient travaillé jour & nuit, avec cette joie & cette promptitude qu'ont des prisonniers à qui il est permis de briser leurs fers. Le grand-maître avoit envoyé dans le même tems une garnison dans le fort Saint-Elme, & les Turcs de dessus leur flotte, eurent la douleur & la confusion de voir flotter en l'air les enseignes de Saint Jean.

Le bacha qui craignoit pour sa tête, & que le sultan ne lui reprochât qu'il n'avoit osé voir ses ennemis en face, assembla le conseil de guerre : on délibéra long-tems sur le parti qu'on devoit prendre. Le viceroy d'Alger étoit d'avis qu'on remit les troupes à terre, & qu'on allât chercher les ennemis. Il fit voir au bacha que s'ils n'étoient que six mille hommes, il pouvoit leur en opposer le double, & les combattre ; que s'il en triomphoit, comme il y avoit lieu de l'espérer, il fermeroit l'entrée de l'isle au second secours que le viceroy de Sicile devoit amener, & que les chevaliers épuisés, réduits à un petit nombre, manquant de soldats, seroient contraints de capituler. Piali, jaloux du crédit & de la gloire de Mustapha, & qui n'étoit pas fâché qu'il n'eût pas réussi dans son entreprise, se trouva d'un autre sentiment, & disoit, qu'après avoir perdu l'élite de l'armée Ottomane, il étoit dangereux de commettre un reste de troupes découragées & affoiblies par un si long siège, contre des gens

frais, & qui bruloient d'impatience d'en venir aux mains. Mais l'avis du viceroy d'Alger, & pour lequel le bacha se déclaroit, l'emporta de deux voix. Le débarquement fut résolu, & le bacha outré contre lui-même d'avoir levé le siège si brusquement, & qui craignoit tout de la Porte, s'il y retournoit malheureux, résolut de vaincre, ou de se faire tuer à la tête de ce qui lui restoit de troupes, plutôt que de mourir par la main infâme d'un boureau. Il se fit mettre aussitôt à terre ; mais de la part de ses soldats, il trouva beaucoup de difficulté à les faire sortir des vaisseaux. Ils se plaignoient de ce qu'après un siège si long & si meurtrier, on vouloit, disoient-ils, les ramener tout de nouveau à la boucherie. Il fallut, pour ainsi dire, les arracher de dessus la flotte : & ce ne fut qu'à coups de bâton que leurs officiers les firent débarquer. Le bacha fit prendre à la meilleure partie le chemin de la cité notable, où il esperoit rencontrer les chrétiens. Et pour faciliter sa retraite & son embarquement en cas de mauvais succès, il laissa au bord de la mer le viceroy d'Alger avec quinze cens hommes. Piali, qui depuis que les chevaliers étoient rentrés dans le Fort Saint-Elme, ne pouvoit plus rester dans le port Musciet, de concert avec ces deux généraux, fit retirer ses vaisseaux dans la cale de Saint-Paul.

Le bacha s'avança ensuite pour aller chercher l'armée du secours. Ascagne de la Corne qui faisoit la fonction de maréchal de camp,

l'avoit fait retrancher sur une colline d'un difficile accès à cause des défilés dont elle étoit environnée.

Le grand-maître , toujours attentif sur les démarches des infidèles , fit avertir les chefs de l'armée chrétienne , qu'ils alloient avoir toutes les forces des Turcs sur les bras. On assembla aussi-tôt le conseil de guerre ; Ascagne étoit d'avis qu'on attendît l'ennemi dans le camp ; il représenta que les Turcs ne pouvoient attaquer par la tête & de front , un endroit si fort par sa situation , sans s'exposer à être foudroyés par l'artillerie ; que la cité couvroit cet endroit d'un côté ; que de l'autre il étoit défendu par un monastere fortifié naturellement , & où l'on avoit jeté des troupes dont il faudroit que les infidèles essuyassent tout le feu : que n'ayant amené ni vivres , ni équipages , ils ne pourroient rester long-tems dans la plaine , exposés à toute l'ardeur du soleil , & qu'après quelques légers escarmouches , on les contraindroit sans rien hasarder , à se retirer , & à se rembarquer tout de nouveau.

Mais Alvare de Sande , le plus considérable des chefs de l'armée , fut d'un sentiment contraire ; & pour faire oublier apparemment par un avis hardi & conforme à son courage , celui que la complaisance pour le viceroi lui avoit fait ouvrir dans le conseil tenu à Messine , où il s'étoit opposé au secours de Malthe , il opina alors à ce qu'on fit sortir toute l'armée ; qu'on descendit de la colline , & qu'on allât au-devant de l'ennemi. « Nous ne

JEAN » sommes pas venus si avant, répartit-il
 DE LA » *Ascagne*, pour ne rien hasarder, & pour
 VALETTE. » demeurer ici spectateurs oisifs d'un nouve
 » affaut, que les infidèles, s'ils voyent qu'ils
 » ne peuvent forcer nos retranchemens, don
 » neront peut-être au grand bourg, ou au
 » château de Saint-Michel. Il faut tout crain
 » dre, ajouta-t'il, du désespoir des Turcs
 » & quelle honte pour nous, si à notre vû
 » ils emportoient ces Places, qui après tou
 » n'ont plus pour fortifications & pour mu
 » railles, que le corps seul des chevaliers
 » qui les défendent!

De ces deux avis proposés dans le conseil
 des chrétiens, l'un étoit plus sûr, & l'autre
 plus hardi, mais aussi plus glorieux pour ce
 lui qui en étoit l'auteur. La plûpart des o
 ficiers s'attachèrent à ce dernier : les che
 valiers surtout, qui étoient venus sur la flotte
 de Sicile, opinoient hautement pour le com
 bat. Ils n'étoient pas moins de deux cents
 chevaliers ou commandeurs : & il n'y avoit
 presque point de commandeur qui n'eût
 amené avec lui plusieurs volontaires de ses
 amis ou de ses parens, & un assez bon nom
 bre de soldats : tout cela formoit un des plus
 forts bataillons de l'armée ; & ils déclarerent
 que si elle ne sortoit pas de ses retranche
 mens, ils étoient résolus, dussent-ils tous
 périr jusqu'au dernier, de percer au travers
 de l'armée ennemie pour se jeter dans les
 places assiégées.

On ne fut point obligé d'en venir à une si
 fâcheuse extrémité ; de Sande l'emporta

la pluralité des voix. Il descendit dans la plaine à la tête du bataillon de la religion, suivi de toutes les troupes, & d'Ascagne même, qui, après avoir protesté contre les inconvéniens qui pourroient arriver d'une entreprise qu'il traitoit de téméraire, ne laissa pas de vouloir avoir part au péril : la pique à la main, il fut se mêler parmi les chevaliers, il combattit aux premiers rangs, & fit voir que ceux qu'on accuse quelquefois de trop de circonspection dans les conseils, ne sont pas les moins braves dans l'action. Celle-ci se passa du côté des chrétiens avec beaucoup de courage & de résolution. De Sande, à la tête des chevaliers, chargea brusquement les infidèles, pendant que Vitelly les prit en flanc. Le soldat Turc, qu'on avoit traîné malgré lui au combat, soit par ressentiment contre son général, soit qu'il fût accablé de la chaleur, bien loin de faire de son côté tous ses efforts pour vaincre, à peine voulut-il se battre. La plupart se contenterent d'une décharge de leurs mousquets, & se voyant pressés par les chrétiens, se débanderent, & s'enfuirent honteusement. Le bacha qui s'en vit abandonné, de peur de tomber entre les mains des ennemis, fut réduit, malgré son courage, à la triste nécessité de suivre des lâches. On rapporte qu'il étoit si surpris & si troublé de la déroute de ses troupes, qu'en courant il tomba deux fois de cheval : & il auroit été pris sans le secours de quelques officiers, qui, aux dépens de leurs vies ou de leur

liberté, firent ferme, pour lui donner le temps de remonter à cheval.

Les chrétiens poursuivoient les infidèles avec ardeur : l'ennemi qui fuyoit devant eux les empêchoit de sentir la chaleur brûlante du soleil. La plupart des chevaliers qui étoient pesamment armés, pour suivre les Turcs de plus près, se débarrassèrent de leurs cuirasses; & quoiqu'ils trouvassent la plupart des infidèles hors de combat, couchés par terre à demi-morts de soif & de lassitude, tout ce qu'ils rencontroient passoit par le fil de l'épée. Ce ne fut qu'avec des peines infinies, & après une perte considérable, que les Turcs gagnèrent le bord de la mer. Jusques-là les chrétiens avoient eu plus de peine à atteindre leurs ennemis qu'à les combattre; mais comme les plus vîtes, & ceux qui couroient plus légèrement, s'étoient débandés à la poursuite des fuyards, & qu'enivrés de la victoire, ils ne gardoient plus ni ordre ni rang, le viceroi d'Alger qui étoit couvert par la pointe d'un rocher, sortit à la tête de ses troupes de cette embuscade, & les voyant en petit nombre, tomba sur eux, en tua plusieurs, & fit prisonniers les chevaliers Marc de Toledé, Pierre de Yala, Ribatajala, & un chevalier Anglois dont on ignore le nom. Heureusement Alvare de Sande survint pendant ce combat avec quelques bataillons qu'il fit donner tête baissée contre les Algériens; & le reste des troupes chrétiennes qui arrivoient à la file, l'ayant joint, poussèrent tout

ce qui se trouva devant eux, taillèrent en pièces ceux qui leur résistoient, délivrèrent les prisonniers, & les Turcs déjà vaincus par leur propre crainte, ne rendirent plus de combat, & ne cherchèrent qu'à se rembarquer: il se passa en cette occasion un nouveau genre de combat.

L'amiral Piali, outre le feu des vaisseaux & du courfier de ses galeres, pour favoriser la retraite des Turcs, avoit bordé le rivage de chaloupes armées de ses meilleurs arquebusers, & qui tiroient continuellement contre les chrétiens. Mais les chevaliers & les soldats méprisant le feu & le péril, acharnés à la poursuite de leurs ennemis, & au désespoir qu'ils échappassent à leurs armes, les poursuivoient jusques dans la mer; & on en vit plusieurs qui ayant de l'eau jusques sous les bras, allèrent tuer des Turcs à coups de fusil à bord des galeres, où ils tâchoient de se jeter. On prétend que les Turcs en ces différentes occasions, & pendant tout le siège, ne perdirent pas moins de trente mille hommes. L'amiral, après avoir embarqué les débris d'une armée auparavant si formidable, mit à la voile, & prit la route de Sicile. Le viceroi du haut du château de Sarragosse, voyant passer cette flotte, apprit sans courier l'heureux succès du secours & la levée du siège.

Le grand-seigneur n'en reçut les nouvelles qu'avec un violent chagrin, & jettant à terre & foulant aux pieds la lettre qu'il en avoit eue de Mustapha, il s'écria que ses ar-

JEAN
DE LA
VAIETTE.

mes n'étoient heureuses qu'entre ses mains ; qu'au printems suivant il iroit lui-même à Malthe, & qu'il en feroit passer les chevaliers & les habitans par le tranchant de son épée. Cependant pour ne pas décrier ses armes, & pour amuser le peuple, qui veut toujours être trompé, au lieu de suivre la cruelle politique de ses prédécesseurs, qui punissoient comme un crime le malheureux succès d'un général, il fit publier dans Constantinople, que le bacha s'étoit rendu maître de l'isle, qu'il en amenoit la plûpart des chevaliers & du peuple en captivité, & que n'ayant pas jugé à propos de laisser des troupes en garnison sur un rocher, & dans une petite isle éloignée & déserte, il en avoit fait sauter tous les forts, abattre les maisons, & que si des Corsaires Chrétiens étoient assez téméraires pour oser y revenir, ils seroient toujours en proie à ses flottes, & à la discrétion de toutes les puissances qui tiendroient la mer.

Quelque exagération qu'il y eût dans ces bruits, il est certain qu'après la levée du siège, la ville, ou ce qu'on appelloit le grand-bourg de Malthe, ressembloit moins à une place bien défendue, qu'à une ville emportée d'assaut, rasée, détruite après le pillage, & ensuite abandonnée par l'ennemi. Plus de deux cens soixante chevaliers avoient été tués en différens assauts ; on comptoit jusqu'à huit mille hommes, soldats ou habitans, qui avoient péri pendant le siège : & à peine quand les Turcs se retirèrent,

restoit-il dans le grand-bourg & dans le château de Saint-Michel, en comptant même les chevaliers, six cens hommes portant les armes, & encore la plupart couverts de blessures.

On attribuoit une si grande perte non-seulement à la valeur des Turcs, mais encore aux lenteurs affectées du viceroy : son nom étoit détesté par tous les chevaliers des différentes Nations de la chrétienté : le grand-maitre même s'en plaignit depuis au pape, qui en écrivit au roi d'Espagne ; & quoique le viceroy n'eut agi en cela que sur des ordres secrets, Philippe, pour en éloigner le soupçon, condamna hautement ces retardemens, il tira même quelque tems après le viceroy de la Sicile ; & quoiqu'il en eut reçu de grands services, il le laissa vieillir à Naples dans une vie obscure, & sans lui donner aucune part dans le gouvernement.

Pendant que l'armée du secours, pour se rafraichir après la fuite des Turcs, s'étoit retirée auprès de la cité notable, les principaux chefs, & tous les chevaliers du secours, se rendirent dans le grand-bourg pour y saluer la Valette : ils furent reçus de ce prince, des chevaliers de la place, & de tous les habitans, comme leurs libérateurs. Les chevaliers s'embrassèrent avec de grands témoignages d'amitié & de tendresse ; mais quand les uns & les autres vinrent à se souvenir de la perte qu'ils avoient faite des plus illustres & des plus braves chevaliers de la religion ; qu'ils considéroient l'état déplora-

ble des places assiégées, les murailles & les fortifications détruites, l'artillerie pour la plupart démontée, les maisons abattues ou prêtes à tomber, les magasins sans poudres & sans provisions de guerres & de bouche, l'habitant pâle & défiguré, les chevaliers & le grand-maître même, la barbe & les cheveux négligés, les habits sales & en désordre, comme des gens qui depuis quatre mois ne s'étoient point la plupart deshabillés, & plusieurs de ces braves chevaliers encore avec ces bandages honorables qui couvroient les blessures qu'ils avoient reçues, un spectacle si touchant fit répandre bien des larmes aux uns & aux autres, soit par le souvenir de tant de malheurs, soit aussi de joie, de ce que Malthe étoit enfin sauvée; & ce fut pour conserver la mémoire des grandes actions qui s'y étoient passées, qu'on donna au grand-bourg qui en avoit été le principal théâtre, le nom de *Cité victorieuse*, qu'il a conservé jusqu'à ce jour.

Le grand-maître y retint les seigneurs qui commandoient les troupes du secours; on les logea dans les endroits qui avoient été le moins endommagés par l'artillerie des Turcs, ils y furent traités honorablement, & servis même avec autant d'abondance qu'on le pouvoit dans une place qui venoit de soutenir un siège de quatre mois. Les caresses du grand-maître, l'exemple de sa frugalité, suppléerent à la délicatesse de la bonne-chère: & quand ces seigneurs prirent congé de lui, il les combla de présens, & répan-

dit beaucoup d'argent parmi les troupes. Le trésor de l'ordre en fut épuisé, & la Valette ne se réserva, pour ainsi dire, que l'espérance de le remplir dans la suite avec les dépouilles des infidèles : c'étoit un fonds assuré, qui depuis plusieurs siècles n'avoit jamais manqué à ces guerriers.

La nouvelle de la défaite des Turcs se répandit bientôt dans toute la chrétienté : ce fut le sujet d'une joie publique, & qui éclata par des illuminations, des feux, des prières, & des actions de grâces solennelles. Le nom de la Valette étoit célébré dans toutes les Nations, & sur-tout en Italie & en Espagne, dont les chevaliers étoient, pour ainsi dire, les gardes-côtes & les protecteurs des provinces maritimes. Le pape Pie IV, & Philippe II, roi d'Espagne, comme plus intéressés à la conservation d'une place dont ils tiroient de grands secours, donnerent à son intrépide défenseur des marques honorables de leur estime & de leur reconnaissance.

Le gouverneur de Rome, par ordre du Saint Pere, annonça la levée du siège de Malthe aux Romains, par une décharge de toute son artillerie, & par des feux & des illuminations qu'on alluma dans toute cette Capitale de la chrétienté. Ce fut ce jour-là comme une fête publique ; le magistrat cessa ses fonctions ; l'artisan ferma sa boutique : il n'y eut que les Eglises d'ouvertes, & le peuple y couroit en foule pour remercier Dieu de cet heureux événement. Tous les habitans de l'Italie & d'Espagne, qui avoient

des biens le long des côtes de la mer, depuis la levée du siège, se crurent à couvert des descentes & des incursions des corsaires.

Pie IV ne s'en tint pas à des louanges stériles : & par un courier qu'il dépêcha exprès à Malthe, il fit sçavoir au grand-maître, qu'il avoit résolu de le nommer incessamment au cardinalat. Mais au retour du courier, on fut bien surpris d'apprendre qu'il se fût dispensé d'accepter une dignité qu'on regardoit depuis long-tems comme le témoignage & la récompense du mérite, quelquefois à la vérité le prix de la faveur, mais toujours l'objet des vœux des plus grands prélats, & dont des princes même issus de souverains se trouvoient honorés. La Valette avoit fondé le refus qu'il avoit fait de cette dignité, sur ce qu'il craignoit de confondre ensemble la grande-maîtrise & le cardinalat, deux grands titres, dit-il, qui exigeoient différentes fonctions, & qui, au lieu de se soutenir réciproquement, ne feroient que s'embarasser. Il y en avoit qui se souvenant que le grand-maître d'Aubusson n'avoit pas été en prise à ces scrupules, prenoient occasion du refus de la Valette pour lui en faire un nouveau mérite, & vantaient sa modestie. D'autres soupçonnoient que dans ce refus il y entroit bien autant de politique que de modestie, & que ce grand-maître se considérant justement comme souverain, avoit appréhendé d'avilir ce grand titre par une dignité subalterne. Quoiqu'il en soit, il pria le pape de tourner cette grace

fut un de ses freres, alors évêque de Vabres; mais la mort de Pie, arrivée peu de tems après, empêcha le prélat François de profiter de la recommandation de la Valette.

On peut dire que dans ces premiers mouvemens de joie qu'avoit produit dans toute l'Europe, mais surtout en Italie, la courageuse résistance de la Valette, & la levée du siège, il y avoit peu de chose qu'on eût refusé à un homme qu'on regardoit comme le héros de la chrétienté: il recevoit de tous côtés des complimens sur l'heureux succès de ses armes. Le roi d'Espagne si intéressé, comme on sçait, à la conservation de Malthe, qui couvroit ses royaumes de Sicile & de Naples, lui envoya le commandeur Maldonat, pour lui présenter en plein conseil, une épée & un poignard, dont la garde étoit d'or massif, & enrichie de diamans: & dans une espece de harangue qu'il lui fit, il dit que le roi son souverain le regardant comme un des plus grands capitaines de son siècle, il le prioit de se servir de ces armes pour la défense de toute la chrétienté.

Quoique le grand-maître reçut en même tems de pareils complimens de la plupart des princes de l'Europe, toutes ces députations si honorables, ne le rassuroient pas contre une juste crainte de l'avenir. Le siège à la vérité étoit levé, & les ennemis retirés; mais on armoit tout de nouveau dans le port de Constantinople. Toutes les nouvelles qui venoient de l'Orient assuroient que le grand

seigneur indigné du mauvais succès qu'avoient eu ses armes sous la conduite de Mustapha, avoit déclaré qu'il viendrait lui-même au printems prochain, à la tête d'une armée formidable, attaquer Malthe. Et en quel état ses troupes, quoiqu'elles n'eussent pas emporté les places assiégées, avoient-elles laissé l'Isle entière? La campagne étoit sans habitans; la plûpart des casals ou villages brûlés; le grand-bourg, la résidence particulière du Couvent, les forts de Saint-Elme & de Saint-Michel sans murailles; les fortifications ruinées, l'artillerie démontée, & les canons ou crevés ou brisés, les maisons abattues, les citernes épuisées, les magasins vuides; ni vivres, ni argent pour acheter; peu de soldats dans les places, & encore moins de chevaliers: Malthe dans un état si déplorable, ne lui paroïssoit guère moins en danger que pendant le siège même.

Ces tristes réflexions ne lui laissoient aucun repos; d'anciens commandeurs auxquels il confioit son inquiétude, & qui la parageoient, étoient d'avis d'abandonner une île qu'on ne pourroit jamais défendre, & de transporter le Couvent en Sicile. Mais la Valette excité par la gloire qu'il venoit d'acquiescer dans Malthe, résolut de s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de l'abandonner, & l'extrémité où il se voyoit réduit lui fournit des ressources, que le désespoir seul pouvoit justifier, & auxquelles même bien des généraux auroient fait scrupule de recourir.

Le grand-seigneur ne pouvoit venir à

Malthe, sans une puissante flotte convenable à sa dignité, & nécessaire d'ailleurs pour transporter les troupes qu'il vouloit envoyer contre cette île. On y travailloit sans relâche dans l'arsenal de Constantinople : un grand nombre de galeres & de galiotes étoient encore sur les chantiers. Le grand-maitre qui n'ignoroit pas que cet armement étoit destiné contre lui, trouva le moyen de faire mettre le feu dans cet arsenal ; la violence de la poudre fit sauter les magasins ; la plupart des galeres qui n'étoient pas encore achevées, en furent consumées, & un grand nombre d'ouvriers périrent dans cet incendie. L'auteur de cette entreprise fut long-tems ignoré : l'Ordre en profita, & la guerre de Malthe fut remise à un autre tems.

Soliman ne se trouvant pas en état de mettre en mer une flotte suffisante pour cette nouvelle tentative, tourna l'effort de ses armes contre la Hongrie, & trouva la fin de ses jours au siège de Sigeth. Selim second, son fils, déclara depuis la guerre aux Vénitiens : & un Historien prétend que ce ne fut qu'en représailles de l'embrasement de l'arsenal de Constantinople, qu'avant que de commencer la guerre de Chypre, il fit mettre le feu à l'arsenal de Venise.

Le grand-maitre se voyant en sûreté du côté de Soliman, au moins pour la campagne suivante, résolut de profiter de ce tems pour relever les fortifications que les Turcs avoient ruinées : & il fit même dessein pour la défense des deux ports, de construire

JEAN dans la presqu'isle qui les sépare, une nou-
 DE LA velle forteresse. Nous venons de voir que
 VALETTE. des différentes Places qu'on avoit fortifiées
 avant le siège, il n'y en avoit point de mieux
 situées que le fort de Saint-Elme, sur-tout
 s'il eût été bâti plus réguliérement : c'étoit
 comme la clef des deux ports. Le grand-
 maître sans abandonner le soin des autres
 places, forma le dessein d'aggrandir ce fort,
 d'y ajouter de nouveaux ouvrages, & de cons-
 truire sur la même langue de terre une ville
 revêtue de toutes les fortifications que l'art
 pourroit inventer, & d'y transporter ensuite
 le couvent & la résidence des chevaliers.
 Il jugea qu'ils y seroient plus en sûreté que
 dans le grand-bourg, qui étoit commandé
 de tous côtés par des rochers & des collines
 dont il étoit environné.

Pour réussir dans cette entreprise, il fal-
 loit de grands secours, qu'on ne pouvoit es-
 pérer que des principaux souverains de la
 chrétienté. Le grand-maître envoya des
 ambassadeurs au pape, aux rois de France,
 d'Espagne & de Portugal, & à différens po-
 tentats d'Italie, pour leur représenter que
 ce n'étoit pas assez d'avoir sauvé Malthe dans
 la dernière occasion par une courageuse ré-
 sistance, si pour se maintenir dans cette isle
 on ne rétablissoit promptement les fortifica-
 tions des places que l'artillerie des infidèles
 avoit ruinées. Ces ministres étoient chargés
 de leur communiquer le dessein de la valette
 pour la construction d'une nouvelle Ville, de
 leur en présenter le plan qu'il en avoit fait

dresser, & de leur demander en même-tems tous les secours nécessaires pour commencer un si grand ouvrage. Tous ces princes donnerent de nouvelles louanges au zèle du grand-maître; & pour le seconder, le pape promit quinze mille écus, le roi de France cent quarante mille livres, dont il assigna le payement sur les décimes de son royaume; Philippe II quatre-vingt-dix mille livres; le roi de Portugal trente mille cruzades, & la plupart des commandeurs de l'ordre, par un noble désintéressement, se dépouillerent de leurs biens, & même de leurs meubles les plus précieux, dont ils firent passer la valeur à Malthe.

La Valette soutenu de ces secours, fit venir des ingénieurs & des ouvriers de différens endroits de l'Italie: & après qu'on eut pris les alignemens nécessaires, ce prince en habit de cérémonie, accompagné du conseil, & suivi de tous les chevaliers, se rendit au mont Scéberras, où il mit la première pierre de la cité nouvelle, sur laquelle on avoit gravé en latin le décret du conseil conçu à peu-près en ces termes: « L'illustrissime & révérendissime frere seigneur Jean de la Valette, grand-maître de l'ordre hospitalier & militaire de Saint Jean de Jérusalem, considérant tous les périls auxquels ses chevaliers & son peuple de Malthe ont été exposés par les infidèles au dernier siège, de concert avec le conseil de l'ordre, & pour s'opposer à de nouvelles entreprises de la part des barbares, ayant formé le des-

96 HISTOIRE DE L'ORDRE
» sein de construire une ville sur le mon
» céberras, aujourd'hui jeudi vingt-huit
» du mois de Mars de la présente année
» 1566 ; après avoir invoqué le Saint Nom
» de Dieu , demandé l'intercession de la
» Sainte Vierge sa mere, & de Saint Jean
» Baptiste , patron titulaire de l'Ordre, pour
» attirer la bénédiction du ciel sur un ouvrage
» si important, le seigneur grand-maître
» en a posé la première pierre, sur laquelle
» on a gravé ses armes, qui sont de gueules
» au lion d'or ; & la nouvelle ville par son
» ordre a été nommée la Cité de la Valette.

Pour conserver à la postérité la plus reculée la mémoire d'un événement si considérable, on jeta dans les fondemens un grand nombre de médailles d'or & d'argent, qui représentoient cette nouvelle ville, avec cette inscription : MELITA RENASCENS *Malthe renaissante* ; & à l'exergue on avoit mis l'année & le jour de sa fondation.

Un travail assidu & dont personne ne se dispensoit, suivit cette cérémonie ; chacun à sa manière, & sans distinction du riche citoyen ou du pauvre habitant, s'y employoit avec joie, & avec cet empressement que l'on a pour un ouvrage d'où dépend le salut public. Le commandeur de la Fontaine fort estimé par sa capacité dans l'art des fortifications, avoit la principale direction, & comme la sur-intendance de tous ces travaux. Chaque chevalier y contribuoit selon ses moyens : les uns avec les galeres de la religion alloient chercher des matériaux dans les différens

férens ports de Sicile & d'Italie ; d'autres s'étoient arrêtés à Messine & à Siracuse, & quelques - uns étoient passés jusqu'à Lyon pour y faire refondre l'artillerie. Plusieurs à la tête d'un grand nombre de pionniers travailloient à faire combler les tranchées, ou à débarrasser les brèches des décombres de murailles que le canon avoit abattues. Il y en avoit qui faisoient charier des pierres pour rétablir les fortifications, ou pour en construire de nouvelles.

Dans cette République Militaire, tout agissoit, tout travailloit : le grand maître surtout, pendant près de deux ans, ne quitta point les ouvriers qu'il employoit à la nouvelle ville : il y passoit les jours entiers, & on voyoit ce prince au milieu des charpentiers & des mâçons prendre ses repas comme un simple artisan, & souvent même y donner ses audiences & ses ordres.

Parmi cette foule de soins différens dont il étoit chargé, rien ne lui faisoit plus de peine que le défaut d'argent destiné au payement des ouvriers, & que les receveurs de l'ordre dans les provinces d'au-delà de la mer n'envoyoient pas toujours assez régulièrement. Pour y suppléer, il fit frapper de la monnoye de cuivre, à laquelle il attacha une différente valeur, selon la grandeur différente dont elle étoit taillée. D'un côté, on voyoit deux mains entrelassées, qui se touchoient ; & de l'autre, les armes de la Valette, écartelées avec celles de la Religion, & pour légende ces mors latins, *NON ES, SED FIDES* : « Faites moins at-

» tention au métal, qu'à la parole invic-
 » lable qu'on vous donne de le reprendre,
 & en effet on ne manquoit jamais, fitôt
 qu'on avoit reçu de l'argent, de retirer
 cette monnoye. Par cette exactitude la con-
 fiance parmi le peuple s'établit si solidement
 que le travail ne fut jamais ni discontinué,
 ni même ralenti.

Au milieu de ces soins si dignes d'un prince
 & d'un grand capitaine, il s'éleva des troubles
 qui altérèrent la tranquillité du gouver-
 nement. De jeunes chevaliers Espagnols
 qui se croyoient tout permis par la joie que
 caufoit la défaite des Turcs, consumoient
 leur tems dans les plaisirs de la table, qui
 affaisoient souvent de chansons satyriques
 & dans lesquelles, sous prétexte de plaisance
 & de débiter des bons mots, ils attaquoient
 également la gloire des plus braves che-
 valiers, & l'honneur des principales d'Algar
 Maltoises. Ces chansons devinrent bientôt
 publiques : on en porta des plaintes au grand-
 maître. Ce prince, sévère observateur de
 la discipline, n'apprit ces excès qu'avec une
 juste indignation ; il ordonna aussitôt au grand-
 seigneur & aux principaux officiers de la ré-
 gion d'en informer. Les auteurs de ces libelles
 diffamatoires furent découverts : on instruisit
 leur procès. Pendant qu'on y travailloit en
 application en plein conseil, cette jeunesse
 effrénée, sans respect pour la présence du
 grand-maître qui y présidoit, entra en foule
 dans la chambre, arracha avec violence des
 mains du vice-chancelier la plume dont

écrivoit la sentence qui avoit été prononcée contre les criminels, & jetta son écritoire par la fenêtre. Ces mutins favorisés de leurs complices secrets, & de leurs amis, se retirèrent brusquement, gagnèrent le bord de la mer, s'embarquerent dans de légères felouques, & se sauverent en Sicile. La Valette irrité d'une rébellion qui n'avoit point d'exemple dans l'ordre, les priva de l'habit, & les condamna, s'ils pouvoient être arrêtés, à finir leurs jours dans une prison perpétuelle. Il envoya en même tems au viceroi de Sicile le chevalier Caprona pour les réclamer comme des rebelles & des déserteurs. Mais quelques ordres vrais ou feints que donnoit le viceroi, on ne put, ou on ne voulut pas les trouver. Ils ne s'arrêterent pas même en Sicile. Comme ils n'ignoroient pas le caractère ferme & inflexible du grand maître, chacun se retira dans son pays. Ils se flattoient que la Valette étant fort âgé, auroit un successeur moins sévère, & même moins autorisé : que du moins le bénéfice du tems ne leur pouvoit manquer, qui diminueroit la grandeur de leur faute.

Une affaire si fâcheuse & d'un si dangereux exemple, n'étoit pas encore assoupie, qu'il arriva au grand-maître un nouveau sujet de chagrin. Un Florentin appelé Bonacursi, établi à Malthe, y avoit épousé une jeune dame d'une rare beauté, & que le grand-maître avoit tenue sur les fonds de Baptême. Elle étoit originaire de l'isle de Rhodes, & issue de ces généreux Rhodiens qui après la

JEAN
DE LA
VALETTE.

perte de cette isle, avoient suivi la fortune de l'ordre, & s'étoient attachés à la suite de l'Isle-Adam.

Le Florentin dans un transport de jalousie poignarda sa femme; & malgré toutes les précautions que le grand-maître prit pour faire arrêter, ses compatriotes, soit chevaliers ou autres, pour le soustraire à la rigueur des Loix, trouverent le moyen de le faire passer en Italie, c'est-à-dire, dans un pays où les meurtres de cette espece étoient si souvent dissimulés que punis. Le grand-maître, au milieu de la gloire dont il étoit environné, sentit vivement les atteintes que les simples particuliers osoient donner à l'autorité souveraine. Attaché inviolablement à l'observation des Loix, & aussi juste estimateur du mérite, que sévère vengeur du crime, il ne souffroit ni la vertu sans récompense, ni les fautes sans châtiment. Ces grandes qualités le faisoient également craindre & révérer: & on n'ignore pas dans l'ordre que le crédit & la faveur n'avoient aucun pouvoir auprès de lui, & qu'on n'en obtenoit point de graces, qu'on ne les eût méritées.

Cependant cette louable fermeté lui valut de la part du pape même un nouveau sujet de mécontentement, qui ne contribua pas à abrégier une vie si illustre. Quelques cardinaux avides des grands biens que l'ordre possédoit dans les différens Etats de la Chrétienté, surtout à Rome & en Italie, avoient influé sur différens papes que la disposition des premières dignités de cette Religion Militaire

leur appartenoit, comme aux premiers supérieurs de tout l'ordre : & sur ce fondement ces pontifes avoient souvent conféré le grand-prieuré de Rome à des cardinaux, leurs neveux, qu'ils rendoient capables par une dispense Apostolique, & par la plénitude de la puissance des Clefs, de posséder cette dignité militaire. Sur ce fondement, le prieuré de Rome étoit passé successivement entre les mains de plusieurs personnes du Sacré Collège.

La Valette souffroit impatiemment cette distraction des biens de la Religion. Ce grand-maître qui n'avoit pour objet que la gloire & l'intérêt de son ordre, peu différent après tout de celui de la Chrétienté, en écrivit au pape en des termes très-pressans. Depuis la levée du siège de Malthe, il avoit reçu de ce pontife plusieurs brefs remplis de témoignages les plus éclatans de son estime & de sa reconnoissance. La Valette lui marquoit par sa réponse, que la seule récompense qu'il demandoit de ses services, étoit de laisser à son ordre la disposition du grand-prieuré de Rome. Pie V, trouvant sa requête aussi désintéressée à son égard, que juste par rapport à ses chevaliers, l'assura par un bref particulier, qu'à la première vacance on ne troubleroit plus l'ordre dans la jouissance de ses droits. Cependant le cardinal Bernardi Salviati, qui étoit alors grand-prieur de Rome, étant décédé, Pie V ne laissa pas de conférer cette riche dignité au cardinal Alexandrin, son neveu, sans même



l'assujettir, comme avoient été les autres cardinaux grands-prieurs, à payer les réponses & les redevances ordinaires au pape général de l'ordre.

Le grand maître fut sensiblement touché de ce manque de parole, surtout de la part du pontife encore plus saint par la pureté de ses mœurs, & par son éminente piété, que par le titre de sa dignité, la première du monde chrétien. Il lui en écrivit aussitôt avec beaucoup de vivacité : & le chevalier de Cambrian son ambassadeur, lui rendit de sa part une lettre, où il lui représentoit que si les cardinaux de chaque nation s'emparoisent des biens les plus considérables de son ordre, il ne se trouveroit plus de fonds, suivant l'intention des fondateurs, pour défendre les côtes & les vaisseaux de la Chrétienté, pour continuer la guerre contre les infidèles. Le saint pere sentit toute la force de ces raisons : il paroissoit même disposé à rendre le grand-prieuré à l'ordre ; mais comme les termes de la lettre du grand maître n'étoient pas assez mesurés, & que son ambassadeur de son chef, avoit eu l'imprudence de répandre des copies, le pape blessé de ce manque de respect, fit défendre à Cambrian de se présenter devant lui : nouveau sujet de chagrin pour la Valette, & qui joint au mécontentement que lui avoient donné les jeunes chevaliers, dont nous venons de parler, le jetta dans une profonde mélancolie.

Ce fut pour la dissiper, que quelques jours après, étant monté à cheval, suivi de son écuyer,

age de chasse, il se rendit dans la plaine voisine de la cale de Saint Paul, pour y prendre le plaisir du vol de la perdrix. Mais comme il faisoit ce jour-là une chaleur violente, il fut frappé à la tête d'un coup de soleil, qui lui fit quitter la chasse, & dont il ne revint qu'avec la fièvre. Au bout de quelques jours, la violence de son mal ne lui permettant pas de donner toute l'attention nécessaire aux affaires du gouvernement, il en remit le soin & toute son autorité aux seigneurs du conseil. Sa maladie dura encore près de trois semaines, & devenoit de jour en jour plus dangereuse : enfin s'apercevant de la diminution de ses forces, que sa fin approchoit, il s'y prépara en bon chrétien, & en vrai religieux. Il reçut tous ses sacremens avec de grands sentimens de piété ; & afin de mourir dans un entier désappropriement conforme au vœu de pauvreté qu'il avoit fait en entrant dans l'ordre, il envoya demander au conseil la permission de disposer dans sa dépouille de cinquante esclaves qui lui appartenoient, & d'une somme de douze mille livres. Il employa une partie de cet argent à doter la chapelle qu'il avoit fait construire dans la nouvelle cité, où il vouloit être enterré : & il légua le reste pour récompenser ses domestiques.

Il fit appeler ensuite les seigneurs du conseil & les principaux commandeurs & chevaliers, qui étoient pour lors à Malthe. Il les exhorta dans les termes les plus touchans, à entretenir entr'eux la paix & l'union,

JEAN
DE LA
VALETTE.

& à rendre au grand-maître qui seroit son successeur, l'obéissance dont ils avoient fait vœu au pied des autels. On prétend qu'il leur désigna pour remplir cette grande dignité frere Antoine de Tolède, grand-prieur de Castille, comme un des sujets les plus capables de soutenir la gloire de l'ordre. Il déclara qu'il pardonnoit à ceux qui pouvoient l'avoir offensé, & il pria même les seigneurs du conseil de rendre l'habit aux jeunes chevaliers qu'il en avoit privés, s'ils jugeoient que cela se pût faire sans donner atteinte à la discipline : & s'adressant en particulier à ses neveux, il leur dit qu'ils ne trouveroient que dans la pratique de toutes les vertus de leur état, les dignités & la considération que les hommes cherchoient si ambitieusement par des cabales & par la protection des grands. Il congédia ensuite les uns & les autres, & ne voulut plus entendre parler de choses qui concernoient son salut. Il ne fut pas longtems sans sentir les approches de la mort : ce guerrier, qui pendant toute sa vie, & au milieu des plus grands périls l'avoit envisagé avec tant d'intrépidité, se dans ce moment saisi d'une frayeur salutaire, on l'entendit appeler plusieurs fois à son secours son bon Ange : mais ces nuages se dissipèrent bientôt ; & plein de confiance dans la miséricorde de Dieu, il surmonta les horreurs de ce dernier combat : le calme se rétablit dans son esprit & sur son visage, & en prononçant dévotement le saint nom de Jesus & de Marie, le vingt-un du mo

D'aout, il termina une vie illustre par une mort paisible & chrétienne. Son corps fut déposé dans l'église de Saint Laurent, & dans la chapelle de Notre-Dame de Philermé, en attendant qu'on le pût porter dans celle de Notre-Dame de la Victoire, qu'il avoit ordonné de construire dans la nouvelle cité de la Valette, où il avoit élu sa sépulture, & où il fut porté après l'élection de son successeur.

Tout le couvent s'assembla le lendemain pour procéder à cette élection. Si on eût suivi les intentions du dernier grand-maître, dom Antoine de Toledé, de la même maison que le fameux duc d'Albe, eût rempli cette grande dignité. C'étoit un chevalier plein de la plus rare valeur, grand capitaine, généreux, libéral, & ce qui étoit plus considérable, plein de sentimens de piété & de religion, & attaché surtout à l'observation de sa règle, & des statuts de l'ordre; mais un peu trop prévenu en faveur de son illustre naissance. Ce sentiment, qu'il est toujours dangereux de faire éclater dans une république composée de noblesse; certain air de hauteur qu'il affectoit; la recommandation même de la Valette, désagréable à plusieurs chevaliers par la sévérité de son commandement, tout cela fit craindre que Toledé ne lui ressemblât autant par sa fermeté que par sa valeur, & tourna les vœux & les suffrages de l'assemblée d'un autre côté. Il s'y trouva plusieurs compétiteurs, & tous grands-

Saint Clément aspirait à cette dignité c'étoit un chevalier Espagnol, pilier de la Langue d'Arragon, & qui par son âge, sa longue résidence dans le couvent, sa modestie, & pour avoir passé par la plupart des charges de la religion, auroit pu parvenir à la première : mais son extrême avarice, & une honteuse léfine avec laquelle il nourrissoit les chevaliers de son auberge, le rendirent si odieux & si méprisable, qu'on ne daigna pas faire attention à ses prétentions.

Il y avoit alors à Malthe deux grands-croix, l'un François, appelé la Motte, & l'autre Espagnol nommé Maldonat, particuliers, qui avoient souvent fait course ensemble, tous deux pleins de courage, & qui par une conformité de goût & de sentimens, avoient mis, pour ainsi dire, en société leur gloire & le profit qu'ils faisoient par leurs prises. Ces deux commandeurs, du vivant même de la Valette, & voyant avancé en âge & consumé par les fatigues de la guerre, formerent le projet de faire tomber après sa mort la grande-maîtrise à quelque grand-croix qui leur eût la principale obligation. Dans cette vue ils travailloient depuis long-temps à se faire des amis & des créatures, & à se rendre chefs d'un parti qui fût d'un grand poids dans l'élection. La Motte d'un caractère doux, poli & insinuant, n'eut pas de peine à en faire beaucoup d'amis. Ces qualités man-

quoient à Maldonat, naturellement fier & hautain : mais il les remplaçoit par des manieres pleines de franchise, par sa dépense, par sa libéralité & par les bons offices qu'il rendoit aux chevaliers qui avoient servi sous lui, & dans les galeres qu'il commandoit. Le jour de l'élection étant indiqué, ils se rendirent la veille chez le commandeur de Rivalle, de l'illustre maison des Ursins, qui étoit actuellement grand amiral de l'ordre, chef de la Langue d'Italie, & qui avoit un grand nombre de créatures & de partisans. Rivalle qui se croyoit assuré de son élection, les reçut dans son lit : & sur ce qu'ils lui offrirent leurs suffrages & ceux de leurs amis, il ne répondoit à ces offres qu'avec une feinte modération, & assez froidement. Les deux commandeurs mécontents de l'air mystérieux qu'il affectoit, & blessés qu'il les eût reçus si cavalierement, sortirent de son appartement. Maldonat qui étoit vif & fier, ne put s'empêcher de dire, qu'il seroit bien surpris si un homme qui la veille de l'élection gardoit le lit si tard, pouvoit être choisi le lendemain pour grand-maître.

Ces deux commandeurs rendirent compte à leurs amis de la maniere hautaine dont l'amiral les avoit reçus, & on convint qu'il falloit tourner les suffrages d'un autre côté. Maldonat dans cette conférence tenta de déterminer cette assemblée particulière en sa faveur ; mais ces chevaliers prévenus de son humeur impérieuse, ne le crurent pas propre à gouverner des personnes de nais-

fance, & élevées dans le sein de la liberté. On ne laissa pas de lui donner quelque espérance, mais en termes vagues; & il s'aperçut bientôt que ses amis les plus intimes lui manqueroient dans cette occasion: la Motte même lui conseilla de se désister d'un projet qui ne pouvoit avoir de succès; & de concert ils résolurent de se déclarer en faveur du chevalier de Monté, grand-prieur de Capoue, qui étoit sur les rangs pour l'élection, & qui avoit même un parti considérable. Le chagrin qu'ils avoient contre Rivalle, leur fit prendre ce parti, dans la vue que Monté étant comme lui de la Langue d'Italie, ils lui enleveroient une partie des voix & des suffrages de cette Langue. Les deux amis se rendirent chez lui; ce seigneur avoit passé par toutes les charges & les dignités de l'ordre, général des galères, amiral, gouverneur du château Saint-Ange, & de la presqu'île de la Sangle, où dans le dernier siège il avoit acquis beaucoup de gloire. La Motte & Maldonat le trouverent dans la salle, environné d'un grand nombre de chevaliers. Ils lui offrirent, comme ils avoient fait à Rivalle, leurs voix & celles de leurs amis. Monté, plus habile que son compatriote, & qui sentit bien tout le crédit & le pouvoir qu'ils alloient avoir dans l'élection, les combla de caresses, & les assura de toute sa reconnoissance.

Le lendemain, tout le couvent s'assembla dans l'église priorale de S. Jean, & chaque Langue se rendit dans sa chapelle parti-

culiere. On y procéda au choix de deux électeurs pour chaque Langue. La Motte fut du nombre, & nommé pour le chevalier de l'élection. Il eut même l'adresse de faire nommer pour la plupart des coélecteurs, ceux de ses amis dont il étoit le plus assuré. Le président leur donna à chacun une balotte : comme ils étoient au nombre de seize électeurs, la Motte, en qualité de chevalier de l'élection, & pour éviter la parité, eut deux balottes. Après les sermens & les cérémonies ordinaires en cas pareil, & dont nous parlerons en détail dans le traité du gouvernement de l'Ordre, qui fait le quinzième Livre de cet ouvrage, tous les électeurs, à la pluralité des voix, nommerent pour grand-maître Frere PIERRE DE MONTÉ, grand prieur de Capoue. Son nom étoit Goidalotti; mais comme il se trouva petit neveu du côté des femmes du pape Jules III, de la maison de Monté, il en avoit pris le nom, qu'il avoit illustré par sa valeur & par la courageuse résistance qu'il avoit faite pendant le siège de Malthe aux assauts continuels que les Turcs avoient donné par terre & par mer à la presqu'isle de la Sangle.

Les premiers soins de ce nouveau grand-maître furent de rendre les derniers devoirs au corps de son prédécesseur : on l'avoit déposé, comme nous l'avons dit, dans l'église de notre-Dame de Philermé : par ordre du grand-maître, il fut embarqué sur la capitane désarmée, & sans arbre, tirée par deux autres galeres armées, parées de drap

PIERRE DE
MONTÉ

23 Août
1568.

PIERRE noir, & qui traînoient jusques dans l'eau DE MONTÉ. des enseignes & des bannieres aux armes de

— — — Turcs & des autres infideles qu'il avoit vaincus. Deux autres galeres qui appartenoient au feu grand maître, suivoient aussi couvertes de drap noir & avec des ornemens lugubres. Le grand-maître regnant, les seigneurs du conseil, les commandeurs & les principaux chevaliers montoient ces deux galeres. La pompe funebre sortit du grand port en ce triste équipage, & entra dans le port de Musciet. La maison du mort, les officiers & ses domestiques tous en grand deuil, descendirent les premiers à terre. La plupart avoient des flambeaux à la main, & d'autres portoient les étendards pris sur les Turcs. Le clergé marchoit après la maison du prince, & portoit son corps en chantant les prieres de l'église. Le grand-maître & tous les seigneurs du conseil venoient immédiatement après, & ils étoient suivis du gros des chevaliers. Le corps du défunt fut porté dans la chapelle de Notre-Dame de la Victoire construite à ses dépens, & dans la cité nouvelle où il avoit élu sa sépulture : il y fut mis en terre, & le service divin célébré ensuite avec les cérémonies de l'église, & tous les honneurs qui étoient dûs à la mémoire d'un si grand homme.

Fin du treizième Livre.

LIVRE QUATORZIEME.

AVERTISSEMENT.

DE tous les Auteurs qui ont écrit l'histoire generale de l'ordre de Saint Jean de Jerusalem, soit en italien, en latin, en françois, ou espagnol; il ne nous en est resté aucun qui ait étendu sa narration au delà du dernier siège de Malthe: tous ces écrivains, comme de concert, se sont bornés à une époque si fameuse; & ils ont cru apparemment qu'ils ne pouvoient finir plus heureusement leurs ouvrages, que par la fin d'une guerre si meurtriere; peut-être aussi que les forces des deux partis également épuisés produisirent dans la suite moins de ces grands événemens si dignes d'avoir place dans l'Histoire.

1565.

Quoi qu'il en soit de ces différens motifs, j'ai suivi la même méthode dans le plan & la distribution de mon ouvrage. Le treizieme livre finit à la levée du siège de Malthe, & à la défaite de Mustapha, général de Soliman II. J'y ai seulement ajouté ce qui se passa pendant les dernières années du gouvernement de la Valette jusqu'à la mort de ce grand homme, la gloire & l'ornement de son siècle & de son ordre. Si l'histoire d'un roi finit ordinairement avec sa vie, il n'en est pas de même de l'histoire d'une république qui doit s'étendre aussi loin que dure la même forme du gouvernement.

Ainsi les Auteurs qui après moi prendront soin de faire passer à la postérité la suite des événemens arrivés dans cet ordre, pourront commencer leur ouvrage où le mien finit. Cependant, en attendant que quelque écrivain nouveau daigne le continuer, ou que moi-même j'ai assez de santé pour recueillir des mémoires, & pousser ma narration jusqu'à ces derniers tems, j'ai cru, pour la satisfaction du public, devoir joindre aux treize livres qu'on vient de voir, un quatorzième par forme de simples annales, & comme une espèce de supplément, qui contienne sommairement les principaux événemens arrivés dans cet ordre depuis l'élection du prieur de Monté, successeur immédiat de la Valette, jusqu'à celle de dom Manoel de Villena, qui gouverne aujourd'hui si heureusement ce grand ordre.



ANNALES SOMMAIRES
DE L'ORDRE
DE S. JEAN DE JÉRUSALEM.

LE vingt-trois d'Août de l'année 1568, ^{PIERRE}
Fiere ^{DE MONTÉ.} PIERRE DE MONTE', ou DU
MONT, grand-prieur de Capoue, est élu
pour grand-maître. Son nom étoit Guida-
lotti; mais comme du côté des femmes il se
trouva petit-neveu du pape Jules III, de la
maison de Monté; il en avoit pris le nom &
les armes.

1568.

La dame Hieronime d'Olibo, grande-
prieure de la maison royale de Sixéne, de
l'ordre de saint Jean de Jérusalem, située,
comme nous l'avons dit, dans le royaume
d'Arragon, du consentement de toute sa
communauté, rentra sous le gouvernement
& la discipline particuliere des grands-maî-
tres, dont depuis près de cent ans cette
maison s'étoit soustraite, sous prétexte qu'elle
relevoit du saint siege.

1569.

Selim second empereur des Turcs, entre-
prend la conquête de l'isle de Chypre, &
déclaré à ce sujet la guerre aux Vénitiens.
Suite de cette guerre. Prise de Nicorie & de
Famagouste par les infideles : ce qui produit
une ligue entre le pape, le roi d'Espagne &
les Vénitiens.

PIERRE Les chevaliers de Saint-Aubin, Roque-
DE MONTÉ. laure, & Ferrand de Coiro, fameux arma-

1570.

teurs, font des prises considérables dans les mers d'Egypte, & jusques dans les bouches du Nil. Mais ces avantages qui ne tournoient qu'au profit de quelques particuliers, ne dommagent pas la Religion de la grande perte qu'elle fait par la défaite de Saint-Clement. Lucchiali fameux corsaire, à la tête d'une puissante escadre, surprend celle de Malthe commandée par ce chevalier, & prend trois galeres, & force la Capitale d'échouer au pied de la tour de Monchiaro dans l'isle de Sicile. Ce triste événement est suivi de la mort funeste de S. Clément.

1571.

Bataille de Lepante entre les chrétiens & les infidèles. Les Turcs y perdirent trente mille hommes; leur général y fut tué: deux de ses enfans y resterent prisonniers avec cent mille officiers ou soldats. Vingt mille esclaves chrétiens recouvrerent leur liberté: on prit aux infidèles cent quarante galeres, sans compter celles qui furent ou brûlées, ou coulées à fond. Les chrétiens de leur côté perdirent sept mille six cents hommes, & quatorze capitaines de galeres. Quoique la Religion n'y eut envoyé que trois galeres, les chevaliers ne laisserent pas de s'y signaler.

Dans la même année, le grand-maître étant venu à bout par ses soins & sa dépense d'achever la construction de la nouvelle Ville appellée la cité de la Valette, dont le grand-maître de ce nom, avoit jetté

fondemens, y transfere la résidence du couvent. PIERRE
DE MONTÉ.

Distribution des principales dignités de l'ordre. Frere François Burges est nommé bailli de Majorque : frere François d'Arquembourg-Tourville quitte la dignité d'hospitalier pour prendre le grand-prieuré de Champagne : frere Pierre Pelloquin lui succeda à la charge d'hospitalier, après avoir quitté le bailliage de la Morée, qui passe par son abdication à frere Guillaume de Malin-le-Lux ; ce dernier se démit de sa charge de grand-trésorier, dont frere Christophe de Montgaudri est pourvu. Depuis tous ces changemens, le grand-maître & le conseil, sur la renonciation volontaire du commandeur d'Arquembourg-Tourville & à la priere de Charles IX, conferent le grand-prieuré de Champagne au chevalier de Sevre.

Mort du grand-maître de Monté, âgé de 76 ans.

FRERE JEAN L'EVEQUE DE LA CASSIERE, de la langue d'Auvergne, & maréchal de l'ordre, est élu grand-maître, & le lendemain de son élection, le conseil complet lui déferé la qualité de prince souverain des isles de Malthe & du Goze.

JEAN
L'EVEQUE
DE LA
CASSIERE.

Sous son gouvernement, il se fait une nouvelle promotion dans les dignités de l'ordre. Le commandeur frere Marc de la Goutte, de la langue d'Auvergne, est fait grand-maréchal de l'ordre, charge vacante par l'élection de la Cassiere à la grande-maître.

1572.
27. Janvier.

trise. Le commandeur frere Hubert Solar est nommé lieutenant du grand-Amiral, & ensuite prieur de Lombardie. Frere Justilien, général des galeres, ayant accompli ses deux années de service, a pour successeur frere Philippe Flach, grand-bailli d'Allemagne. Frere François Pouget est fait capitaine de la Capitane, & frere Pompe Soard commandant de la galere de saint Pierre. Frere François Mego de l'isle de Rhodes, après avoir exercé la charge d'aideur sous les grands-maîtres d'Omedes, la Valette, Monté & la Cassiere, & par la promotion de Rojas chapelain, à l'évêché de Malthe, est fait vice-chancelier de la Religion. Le commandeur François de Meretton Chabrillan, & le docteur Melchior Cagliares sont nommés en qualité de syndics pour examiner la conduite des juges dans le civil & le criminel.

1573.

Frere Jérôme de Guette grand conservateur, est nommé à l'ambassade de Rome, pour prêter le serment d'obédience au pape Grégoire XIII, successeur de Pie V.

On fait à Malthe de grands préparatifs pour résister au grand seigneur Selim II qui menaçoit l'isle entiere d'y porter tout l'effort de ses armes : mais il les tourne contre la Goulette & la ville de Tunis, dont il se rend maître.

1574.

C'est à cette année que l'on rapporte l'établissement du tribunal de l'inquisition dans l'isle de Malthe.

Mort de Selim II, auquel succède Amurat III, l'ainé de ses enfans.

JEAN
DE LA
CASSIERE.

Grand différend entre l'Ordre & la république de Venise, au sujet de la prise que font les Chevaliers, d'un vaisseau chargé de riches marchandises pour le compte de quelques Juifs.

1575.

Autre différend entre plusieurs commandeurs de la langue de Provence, au sujet du grand-prieuré de Toulouse; Romegas est fait général des galeres.

A l'occasion des bruits qui couroient d'une prompte irruption que devoient faire les Turcs dans l'isle de Malthe, on reproche au grand-maître & au conseil, que sous prétexte que le roi d'Espagne avoit autant d'intérêt qu'eux-mêmes à la conservation de cette isle, ils demeuroient dans une inaction qui ne pouvoit qu'être préjudiciable à la Religion.

1576.

Frere Jean-Georges de Schomborn est nommé par le conseil pour remédier aux abus qui s'étoient introduits dans les commanderies d'Allemagne, par la mauvaise administration des receveurs particuliers.

Le chevalier Mendose encore novice, arrive à Malthe avec un bref du pape, qui ordonne qu'aussitôt qu'il aura fait ses vœux, il prenne la grande croix avec le titre de turcopolier, affecté à la langue d'Angleterre: ce qui cause un mécontentement général dans le couvent, qui envoie des ambassadeurs au pape pour faire révoquer le bref accordé à un jeune homme sans expé-

rience, & qui alloit devenir un des huit piliers ou chefs de tout l'ordre.

L'affaire des Juifs de Venise se renouvelle. Le sénat par reprétailles, fait mettre en sequestre tous les biens que la Religion avoit dans les états de la république. Le grand-maître envoie à ce sujet un ambassadeur à Rome pour représenter au pape que ces Juifs n'étant point sujets de la République, il étoit d'usage, & permis par toutes les loix de saisir la robe de l'ennemi, quoique portée sur un vaisseau ami, comme des effets de contrebande. Cette affaire se termina à la satisfaction du sénat ; les chevaliers furent obligés de restituer le butin qu'ils avoient pris aux Juifs Levantins, & le sénat leva le sequestre.

1577.

Le chevalier Correa, Portugais, est assassiné dans sa maison par six autres chevaliers de la même nation, qui à la faveur de fausses barbes, s'étoient introduits dans son appartement ; ils sont arrêtés ; & après qu'on leur a fait leur procès, le juge séculier les condamne à être jettés dans la mer enfermés dans un sac.

Les corsaires d'Alger enlèvent la galère de S. Paul qui appartenoit à l'ordre.

Il y avoit dans la maison d'Autriche de la branche d'Allemagne, un jeune prince appelé l'archiduc Venceslas, qui prit la croix & l'habit de chevalier de Malthe. Le pape à la priere du roi d'Espagne lui donna un bref du 10 Mars 1577, par forme de grace expectative, pour pouvoir jouir après la mort des titulaires, de la dignité de grand-

croix, & des prieurés de Castille, de Léon, & du bailliage de Lora : ce que le grand-maitre & le conseil, en considération de la protection que la Religion recevoit du roi d'Espagne, se virent obligés de passer, après que le prince Allemand eut fait ses vœux.

JEAN
DE LA
CASIERE.

La France fit en ce tems-là un autre préjudice aux droits d'ancienneté & aux privilèges de la Religion. Le conseil de Henri III ayant rendu un arrêt qui autorisoit le roi à nommer quelques-uns de ses sujets au grand-prieuré d'Auvergne, ce prince écrivit au grand-maitre pour obtenir en faveur de François de Lorraine, frere de la reine, les trois grands prieurés de France, de S. Gilles & de Champagne.

L'ordre eut ensuite à essuyer une autre bourasque du côté d'Allemagne, où dans une diette, on agita, s'il ne seroit pas à propos d'obliger les chevaliers de Malthe Allemands de s'unir avec leurs commanderies à l'ordre Teutonique, pour le rendre plus puissant, & plus en état de se porter en Hongrie, pour faire la guerre aux infideles. Ce qui n'eut point d'effet par l'adresse & l'habileté du commandeur Scaglia, Piedmontois, & ambassadeur de l'ordre à la Diette.

Le grand-duc de Toscane, avec la permission du grand-maitre, envoya à Constantinople en qualité d'ambassadeur le chevalier Bongianni Giantigliuzzi. Dans une conversation particuliere, le grand-seigneur montrant un plan de la cité de la

1577,

JEAN
DE LA
CASSIERE.

Valette à cet ambassadeur, lui demanda si ce plan étoit fidele, & si la place étoit aussi fortifiée qu'elle paroissoit: » Seigneur, lui répondit le chevalier, celui qui a levé ce plan, » a oublié la principale partie de ses fortifications, qui consiste dans le courage & la » valeur de plus de mille chevaliers toujours » prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte » de leur sang pour la défense de cette place.

1578.

Troubles dans la Religion, causés par les chevaliers Castillans, qui se plaignoient du grand-maître & du conseil, comme les ayant fait grand tort & à toute leur langue par le consentement qu'ils avoient donné à la disposition que le pape & le roi d'Espagne avoient faite des prieurés de Castille & de Leon, & du bailliage de Lora, en faveur de l'archiduc Venceslas. Les mécontentemens étoient poussés secrètement par plusieurs grands-croix qui fomentoient la sédition. Le grand-maître a recours au pape qui fit citer ces mutins à comparoître devant lui; ils reconnoissent leur faute; & sous prétexte qu'étant sans commanderies, sans patrimoine & sans argent ils ne pouvoient entreprendre un pareil voyage, le grand-maître en obtint la dispense du pape: mais ils furent obligés de se présenter devant lui en plein conseil, chacun un cierge à la main pour lui faire & à tout le conseil réparation & lui demander pardon: ce qu'ils obtinrent après une sévère réprimande que leur fit le Cassiere.

Mort du grand-prieur de Bohême. Les empereurs s'étoient mis comme en possession d'y nommer; & l'ordre depuis long temps ne jouissoit, ni de la dépouille des morts, ni du mortuaire, ni du vacant. Le grand-maître & le conseil nomment le bailli de Schomborn pour ambassadeur à la cour impériale; ce chevalier s'abouche dans Prague avec frere Christophe de Verdemberg, tout-puissant auprès de l'empereur: & pour l'intéresser à maintenir les droits de la religion, le bailli lui remit un acte & une bulle du grand-maître, qui le nommoit grand-prieur de Bohême: ce qui réussit suivant les vœux & les intentions du grand-maître.

Dom Henri, roi de Portugal, fait part au grand maître de la mort du roi dom Sébastien, son neveu, qui avoit été tué le 22 septembre 1578, à la bataille d'Alcacer, où périrent aussi plusieurs commandeurs de l'ordre de saint Jean, & en même temps il lui donna avis de son élévation sur le trône.

Frere Gargalla, évêque de Malthe, & Cressin, prieur de l'église, tous deux d'un esprit inquiet, commencerent à exciter la tempête qui s'éleva alors contre le grand-maître leur bienfaiteur.

1579.

Mort de l'archiduc Venceffas, grand-prieur de Castille & de Leon, suivi de celle de dom Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint.

Frere Justinien, grand-prieur de Messine, est nommé à l'ambassade de Castille & de Portugal, pour faire les complimens de condo-

léance sur la mort de tous ces princes, & sur-tout pour s'assurer des secours nécessaires pour résister aux Turcs. qui menaçoient Malthe d'une nouvelle entreprise sur toute cette île.

1579.

L'évêque Gargalla, par de nouvelles entreprises sur l'autorité du grand-maître & du conseil, prétend faire la visite juridique de l'hôpital de la cité notable. Les Administrateurs, qui ne reconnoissent que l'autorité du grand-maître & du conseil, s'y opposent; l'évêque les excommunie: il est soutenu par le clergé qui se cotise pour les frais de cette démarche. La Religion nomme frere Damientaliata, Malthois, théologien de l'ordre de saint Dominique, pour défendre ses privilèges. Les magistrats des cités présentèrent une requête au grand maître pour se plaindre que les créatures & les amis de l'évêque sortoient en armes de son palais & maltraitoient les citoyens qui persistoient dans l'obéissance qu'ils devoient à leur souverain. Le grand-maître, pour arrêter ce désordre, établit dans le bourg, appelé la cité victorieuse, une garde de cinquante hommes.

Le grand-maître fait part de ces mouvemens au pape, auquel il envoie pour ambassadeur frere Hugues de Loubenx de Verdalle: & par ses instructions, il le charge de demander au souverain pontife la confirmation des privilèges accordés par ses prédécesseurs à la religion, avec la permission pour le prieur de l'église, sur le refus

de l'évêque, de conférer les ordres mineurs aux jeunes clercs ou diacots. Le pape nomme l'archevêque de Palerme pour connoître de ces différends ; mais ce prélat étant arrivé à Malthe, trouve les esprits si aigris, qu'il renvoye la connoissance de cette affaire au saint siége, & l'évêque se rend à Rome pour y défendre sa conduite.

JEAN
DE LA
CASSIERE.

Grande conjuration contre la vie de la Cassiere, que trois familiars de l'inquisition avoient résolu d'empoisonner : ils sont arrêtés, & ils chargent comme leurs complices plusieurs chevaliers, même des grands-croix, & sur-tout le nommé Petrucci, inquisiteur à Malthe. Des chevaliers des trois langues d'Italie, d'Arragon & de Castille entrent tumultuairement dans le conseil, insultent le grand-maître ; & sans respect pour sa dignité, le somment de déclarer quelle preuve il avoit qu'on eût conspiré contre sa vie. Quoique le vice-chancelier leur témoigna qu'on n'en avoit jamais parlé dans le conseil, ils exigèrent que la religion envoyât trois ambassadeurs au pape, qui furent frere Antoine de Villars, grand-prieur d'Auvergne, frere François Guiral, bailli de Negrepoint, & frere Antoine de Bologne, bailli de Saint Etienne. Mais Bologne & Guiral ne voulant point se mêler d'une affaire si épineuse, se dispensèrent sous prétexte d'infirmité de faire ce voyage : ce qui rallentit la chaleur & l'animosité des plus emportés.

1580.

On cite devant le conseil de l'ordre le

JEAN
DE LA
CASIERE.

bailli de Brandebourg, & plusieurs chevaliers du bailliage de Sonneberg, qui sans respect pour leur profession, avoient embrassé la religion Luthérienne.

L'empereur prétend qu'il lui appartient de nommer au grand-prieuré, & aux commanderies du royaume de Bohême.

1581. Le conseil, soutenu de la plus grande partie du couvent, se souleve contre la Casiere. Trois sujets différens exciterent cette sédition. Le premier, c'est que ce grand-maître avoit défendu aux chevaliers de différentes langues de se partialiser en faveur de la nation, & des souverains dont ils étoient nés sujets : parce que les Espagnols élevés depuis Charles-Quint à l'ombre de la puissance formidable de la maison d'Autriche, vouloient que l'ordre entier pliât sous cette puissance. La seconde cause fut que le grand-maître par un ban public, avoit chassé de bourg & de la cité de la Valette les filles & les femmes dont la conduite étoit de mauvais exemple, & qu'il les avoit forcées de sortir de l'isle, ou de se retirer dans des casals & des villages éloignés de la résidence du couvent. Le troisiéme sujet vint de l'ambition de quelques grands croix, qui aspireroient à la grande-maîtrise, & qui voyant que le grand-maître, quoique très-âgé, jouissoit d'une parfaite santé, & craignant de ne lui pouvoir survivre, résolurent par une déposition & une abdication forcée de faire vaquer sa dignité.

Les langues de Castille & de Portugal

quelques-uns ajoutent celles d'Arragon & d'Allemagne , plusieurs chevaliers des trois langues de France , qui avoient à leur tête Mathurin de l'Escur , dit Romegas , s'assemblent tumultueusement , & se plaignent que le grand - maître par ses différentes ordonnances , faisoit assez connoître que son esprit étoit baissé ; qu'il avoit plus d'attention à la conduite des femmes de Malthe , qu'aux entreprises des Turcs & des Corsaires de Barbarie ; qu'il négligeoit de remplir les magasins de Malthe ; que dans les conseils il dormoit toujours , & qu'il ne sembloit veiller que pour tourmenter ses religieux ; & sur cela ils lui envoioient des députés pour lui proposer , eu égard à son incapacité dans le gouvernement , de nommer un lieutenant. Sur son refus , le conseil complet s'assemble chez frere Cressin , prieur de l'église , principal moteur de cette sédition , & on nomme pour lieutenant du magistrere Romegas , prieur de Toulouse & d'Irlande. Les chevaliers Espagnols , pour intéresser les langues de France , le préférèrent à d'autres de leur nation. Tel fut le résultat de cette assemblée séditeuse , qui aboutit à suspendre de l'autorité légitime un grand - maître recommandable par sa sagesse , sa piété , & par sa valeur , pour mettre en sa place un chevalier dévoré d'ambition , brave à la vérité , & heureux dans ses courses ; mais féroce , cruel à l'égard des ennemis , & qui ne méritoit que la qualité d'un redoutable corsaire.

JEAN
DE LA
CASSIERE.

JEAN
DE LA
CASSIERE.

Outre Romegas, le chef muet de cette conjuration, & qui en apparence sembloit ne faire que se prêter aux sentimens du plus grand nombre des chevaliers, il y en avoit quatre autres qui agissoient à découvert contre le grand-maître. Le premier étoit Cresfin, que la Cassiere avoit fait prier de l'église. Ce malheureux parut le plus cruel ennemi de son bienfaiteur. Le second étoit le bailli de Riwalte, qui ayant manqué la grande-maîtrise que Monté emporta à son préjudice, ne désespéroit pas d'y parvenir, si la Cassiere étoit déposé. Le troisième étoit Ducro, grand croix; & le quatrième, créature de Romegas & son confident, étoit un François appelé le commandeur de Maillo-Sacquenville.

Ces quatre chefs de la sédition n'en demeurèrent pas là: & pour pousser la révolte & l'outrage encore plus loin, ils entrent à la tête de leurs complices dans la salle du grand-maître, l'arrêtent en vertu d'un décret du conseil, le mettent dans une chaise à découvert, l'environnent de soldats, & le conduisent comme un criminel dans le château Saint-Ange, où il fut retenu prisonnier: & on remarqua que pendant le chemin de la cité de la Valette au château, il eut à essuyer les cris & les outrages de plusieurs jeunes chevaliers, & de ces femmes perdues qui l'insulterent, & lui firent des reproches sanglans; mais qui devant des juges équitables, faisoient son éloge, & tournoient à sa gloire.

Les révoltés qui vouloient faire approuver leur entreprise par le pape, le premier supérieur de l'ordre, lui dépêchent trois ambassadeurs, à la tête desquels Romegas fit nommer Sacquenville, son confident. Le grand-maître, quoique renfermé étroitement, trouva le moyen de faire passer à Rome quatre autres ambassadeurs, qui furent les chevaliers de Blot-Viviers, Pierre Roux de Beauvais, frere dom François de Guzman, & frere Ange Pelleggrini.

Deux jours après, Chabrillan, général des galeres, rentre dans le port de Malthe à la tête des chevaliers qui s'étoient embarqués avec lui. Il n'eut pas plutôt mis pied à terre, qu'il demanda à voir le grand-maître. Les révoltés n'osèrent le refuser : il entre dans le château Saint - Ange, & offre au grand-maître de le rétablir dans son autorité, & de le reconduire dans son palais à la tête de deux mille hommes, tant des troupes qu'il avoit sur les galeres, que d'un grand nombre de chevaliers, & des plus gens de bien de l'isle, qui détestoient la révolte des séditionnaires. Mais ce généreux vieillard lui répondit avec beaucoup de sagesse, qu'il attendoit son rétablissement du souverain pontife, le premier supérieur de la religion, & qu'il aimeroit mieux finir ses jours dans une prison, que d'être cause que ses religieux qu'il regardoit toujours comme ses enfans, en vinssent aux mains à son sujet.

Les ambassadeurs des deux partis arri-

vent à Rome : ceux des révoltés , pour disposer le pape à consentir à la déposition du grand - maître , le représentent comme un vieillard tombé en démence & incapable de gouverner son ordre. Le Pape ne se laisse point surprendre , & il envoie à Malthe Gaspard Visconti , auditeur de Rote , en qualité de son nonce , pour prendre connoissance de cette affaire. Ce prélat étant arrivé à Malthe , convoque l'assemblée générale de tout le convent : il lui fait part des deux brefs du pape , dont il est porteur , l'un pour le grand - maître , & l'autre pour Romegas , auxquels il est enjoint de se rendre à Rome.

Le roi de France ayant appris l'indigne traitement fait à la Cassiere par ses religieux , lui envoie un chevalier pour l'assurer qu'il employera toutes ses forces pour réduire les mutins dans leur devoir.

La Cassiere arrive à Rome , escorté de huit cens chevaliers. Il entre dans cette capitale du monde chrétien comme en triomphe. La cour du pape , les maisons des cardinaux , des princes & des ambassadeurs , vont bien loin au-devant de lui. Le Pape le reçoit avec de grandes marques d'estime , le plaint , le console. Romegas sollicite une audience ; mais le pape lui fait dire qu'il ne le verra point qu'après qu'il aura abdiqué le titre de lieutenant du magistère. Romegas faisi de douleur en recevant de tels ordres , tombe évanoui : la fièvre s'ensuit , & l'emporte en peu de jours. Ses partisans ont ordre d'aller se soumettre au grand-maître,

Le commandant de Sacquenville s'étant approché du grand-maître, & se contentant de lui demander sa main pour la baiser, le cardinal de Montalte lui cria : « à genoux, » chevalier rebelle ; sans la bonté de votre » digne grand-maître, il y a plusieurs jours » qu'on vous auroit coupé la tête dans la » place Navone ». Tout le monde à Malthe rentre dans son devoir. Le pape vouloit que le grand-maître y retournât pour y jouir du rétablissement de son autorité ; mais Dieu en disposa autrement ; & il mourut à Rome après trois mois de séjour. Son corps fut reporté à Malthe dans l'Eglise de saint Louis. Le Pape y fit mettre cette inscription faite par le célèbre M. Antoine Muret.

Fratri Johanni Episcopo, magno militiæ Hierosolimitanæ magistro, viro fortissimo, religiosissimo, splendidissimo, cujus ut igne aurum, sic calumniis spectata ac probata integritas, etiam enituit, sacra sodalitas militum Hierosolimitanorum patriæ principi optimo mærens posuit. Vixit annos 78, obiit Romæ 12 Kalend. Januarii 1581.

1582.

La mort du grand maître arrivée à Rome, fit craindre à tout l'ordre que le pape, comme premier supérieur, ne prétendît nommer son successeur. Ce fut le sujet d'une ambassade, & d'une célèbre députation que le couvent de Malthe envoya à Grégoire XIII, pour le prier de conserver à l'ordre le droit de l'élection. Grégoire fit consulter les registres de ses prédécesseurs, & sur-tout ceux de Boniface IX, d'Innocent VII, & de Gré-

JEAN
DE LA
CASSIERE.

goire XII ; & après avoir pris son parti , il congédia les ambassadeurs , avec l'assurance qu'il leur enverroit dans peu un bref pour procéder à l'élection ; mais sans s'expliquer plus ouvertement sur ses intentions , dont il leur dit que le seigneur Visconti , son nonce , étoit bien instruit.

HUGUES DE
LOUBENX
DE VERDAL-
IE.

En effet , le 12 de janvier 1582 , le chapitre étant assemblé & les seize électeurs choisis , le nonce de sa sainteté leur présenta de sa part un bref par lequel il leur étoit commandé de renfermer le droit d'élection passive dans trois sujets que le Pape leur proposoit ; scavoir , VERDALLE , chevalier de la langue de Provence , & grand - commandeur ; Panisse , grand-prieur de saint Gille , & Chabrillan , bailli de Manosque. Verdalle qui avoit été long-temps ambassadeur à Rome , & qui étoit très-agréable au Pape , & à toute sa Cour , trouva le chapitre dans la même disposition à son égard. Il fut choisi & proclamé pour grand-maître : & le pape ratifia son élection , & envoya un bref pour incorporer , & réunir à la grande-maîtrise , la dignité de turcopolier , attachée anciennement à la langue d'Angleterre.

1583.

Chapitre général où il se fait une taxe sur tous les biens de la religion.

Les Vénitiens s'emparent de deux galeres de la religion , par repréfailles de quelques marchandises prises sur des vaisseaux Turcs , & réclamées par des marchands Vénitiens.

Nouvelles fortifications ordonnées dans l'isle du Goze.

La langue d'Italie emporte la préséance sur celle d'Aragon. HUGUES DE
VERDALLE.

Procès fait au chevalier Avogadre, général des galeres, privé de sa charge, & condamné à un an de prison: les revenus de son bailliage pendant trois ans sont appliqués au trésor commun. 1584.
9 janvier

Les galeres du grand-duc vont en course de conserve avec les galeres de la religion.

Frere Claude de Lorraine appelé le chevalier d'Aumale, arrive à Malthe dans une galere qui lui appartient.

Jean-André Doria, généralissime des armées du roi d'Espagne, arrive à Malthe, & confere avec le grand-maitre.

Bref du pape, qui exclut les chevaliers de pouvoir parvenir à la dignité d'évêque de Malthe, ou de prieur de l'église.

Mort du pape Grégoire XIII. Election de Sixte V.

Un vaisseau Vénitien est arrêté par représailles, par les galeres de la religion.

L'année se passe dans la discussion des droits du grand-maitre, au sujet de la nomination du général des galeres, & du chevalier qui devoit monter la capitane. 1585.

Défense de porter des pistolets de poche & des filets: toutes armes qui ne conviennent qu'à des bandits & à des assassins. 1586.

Sacconai, grand-maréchal de l'ordre, est puni pour avoir enlevé des prisons de la Châtellenie le valet d'un chevalier accusé de vol. 1587.

Charles d'Orléans est pourvu du grand-

HUGUES DE prieuré de France, sans réserve, & de la
 VERDALLI. même maniere qu'en avoit joui Henry d'An-
 goulême.

Freie Michel de Sevre, grand - prieur de
 Champagne, par une entreprise téméraire
 appelle au tribunal séculier, des ordonnances
 du dernier chapitre général.

L'esprit de sédition continue dans le con-
 vent. Le grand-maître va à Rome. Le Pape
 pour imposer silence aux mutins, le renvoie
 à Malthe revêtu de la dignité de Cardinal.

Différentes prises faites par les Chevaliers
 qui étoient en course.

1588. Le grand - maître choisit Jacques Bossi
 pour écrire l'histoire de l'ordre, qui avoit

1589. déjà commencée par le commandeur Jean-
 Antoine Fossan.

1590. Mort du pape Sixte V, auquel succède
 Grégoire XIV.

1591. Les Juifs & leurs effets, par un bref par-
 ticulier du pape, sont censés de bonne
 prise.

1592. La peste fait de cruels ravages dans toute
 l'isle de Malthe. Les Jésuites s'y établissent,
 attirés par l'évêque Gargalla.

1593. Le commandeur Jean Othon Bossio devient
 vice chancelier.

Le Pape confere le prieuré de Barlette,
 vacant par la mort du cardinal Scipion de
 Gonzague, au prince Ferdinand de Gon-
 zague, depuis cardinal, & ensuite duc de
 Mantoue.

1594. Le grand-prieuré de Vénise, après avoir

été possédé par le cardinal Farneze, passe au cardinal Colonne.

Henry IV, après la mort de Henry III, & pendant les guerres civiles de la religion, dispose du grand-prieuré d'Aquitaine en faveur du commandeur de Chartres: & de celui d'Auvergne, en faveur du baron de Bellegarde, quoique séculier.

La dignité de cardinal, que le pape avoit conférée au grand-maître, ne peut arrêter l'humeur inquiète & séditieuse des mécontents: & ce prince fatigué de leurs murmures & des plaintes continuelles qu'ils faisoient, passe à Rome, & meurt de chagrin. 1595

Frere dom MARTIN GARZEZ, de la langue d'Arragon, est élu grand-maître, prince sans favoris, sans partialité, & dont le gouvernement fut agréable aux Chevaliers & au peuple. MARTIN GARZEZ. 1596.

Le pape Clément VIII confere le prieuré de Pise à dom Antoine de Médicis.

Les Turcs ravagent la Hongrie; & le conseil de l'ordre, pour procurer du secours à cette nation, déclare par un édit solennel, que la religion tiendrait compte aux chevaliers qui serviroient contre les Infidèles, de leur résidence, comme s'ils restoient dans le couvent, ou qu'ils fussent sur les vaisseaux de la religion. 1597.

L'empereur Rodolphe II par son diplôme, termine l'affaire de la bohême à la satisfaction de l'ordre. 1598.

Nouveaux troubles à Malthe au sujet des entreprises des inquisiteurs, & que leurs 1599.

MARTIN successeurs ont poussées encore plus loin.
 GARZEZ. Le grand-maître & le conseil font un décret en faveur des Suisses, par lequel il est permis de recevoir leurs enfans dans le prieuré d'Allemagne, pourvu que ces enfans soient issus en légitime mariage de pere, mere, ayeul & ayeule, bisayeul & bisayeule, tous catholiques & légitimes, & qui n'ayent point exercé d'arts mécaniques, mais qu'ils soient issus d'officiers, de capitaines & de commandans auxquels la profession des armes doit tenir lieu de noblesse.

Le siecle finit par des fortifications que le grand-maître & le conseil font faire dans le château & l'isle du Goze.

1600. Bailliage d'Armenie supprimé: grande dispute entre les langues d'Italie & d'Allemagne qui reclamoient l'une & l'autre le prieuré de Hongrie.

Les inquisiteurs, pour faire leur cour aux papes, font de jour en jour de nouvelles entreprises sur l'autorité du grand-maître & du conseil, & se rendent odieux & insupportables aux chevaliers.

1601. Mort du grand-maître dom Martin Garzez.

ALOP DE VIGNACOUR. Frere ALOP DE VIGNACOUR, grand-hospitalier de France, est élu pour lui succéder. Ce chevalier de la langue de France, d'une maison très-ancienne de la province de Picardie, étoit grand-croix, grand-hospitalier de l'ordre, quand son maître l'éleva à la dignité de grand-maître, & nous n'avons gueres de magistere plus ce

bre que le sien, soit qu'on fasse attention à sa durée, qui fut de plus de vingt ans, soit qu'on considère les divers événemens qui arriverent dans l'ordre pendant son administration.

Le grand-maître, pour donner avis de son élection aux principaux princes de la chrétienté, leur dépêcha différens ambassadeurs. Le commandeur frere Rodrigue Britto fut envoyé au pape, frere Nicolas Dellamara fut envoyé à l'empereur; frere Guillaume de Meaux Boisbaudran eut le même emploi auprès du roi très-chrétien, & dom bernard de Zuniga à la cour du roi catholique.

L'inquisiteur Veralli veut prendre connoissance des affaires du gouvernement; en quoi il est favorisé ouvertement par le pape Clément VIII.

1602

Les galeres de la religion s'emparent sur les côtes d'Afrique de la ville de Mahomette; entreprise formée avec beaucoup de prudence, & exécutée avec une pareille valeur.

Emery de Chartres, ambassadeur de l'ordre auprès du roi Henry IV.

Entreprises des chevaliers sur les villes de Lepante & de Patras.

Chapitre général.

1603

Les galeres de la religion ravagent l'isle de Lango autrefois si chere aux chevaliers quand ils résidoient à Rhodes; mais où leurs successeurs en haine des Turcs firent 165 esclaves.

1604

Mort du pape Clément VIII.

Paul V son successeur, confere à un de ses neveux trois commanderies de la langue d'Italie, quoiqu'elles n'eussent pas vaqué en cour de Rome; & peu après il conféra encore la commanderie de Benevent au cardinal Buffaio.

1605.

1606.

1607.

Projet d'un chevalier Dalmate de nation mais de la langue d'Allemagne, proposé l'ordre pour obtenir des Polonois la restitution de la grande commanderie de Posnanie tombée entre les mains des séculiers; à condition d'établir dans ce royaume un corps de chevaliers qui serviroient à cheval contre les Turcs: projet qui n'eut point d'exécution par les obstacles qu'y forma un prince de la maison de Radzivil, dont apparemment les ancêtres ou les parens s'étoient emparés des biens de la commanderie.

1608.

Troubles à Malthe & dans l'auberge, & dans la langue d'Allemagne, parce qu'on avoit tenté de faire recevoir dans cette langue, Charles comte de Brie, fils naturel de Henry de Lorraine. L'affaire est poussée si loin, que les Allemands arrachent de dessus la porte de l'auberge, les armes du grand-maître & celles de la religion, pour n'y laisser que les armes de l'empereur.

1609.

François de Lorraine, dit le chevalier de Guize, fait ses caravanes à Malthe.

Les chevaliers Fresnet, Mauros & Gascourt, surprennent la forteresse de Laian dans le golfe de ce nom, y entrent à la faveur d'un pétard qui fit sauter la porte,

font un riche butin ; & après en avoir rasé les fortifications , amènent plus de trois cens esclaves.

Année fatale à la France & à l'ordre de Malthe , par l'assassinat de Henri le grand.

1610.

Corinthe prise & pillée par les galeres de la religion.

1611.

Le prince de Vendôme nommé général des galeres de l'ordre.

1612.

Sur les avis que reçut le grand-maître , que les corsaires d'Afrique vouloient tenter de se rendre maîtres de l'isle du Goze , il y fait passer des troupes & des munitions de guerre & de bouche.

1613.

Nouvelle alarme dans la langue d'Italie , par une grace expectative que le pape accorde à un fils du duc de Modene , sur la commanderie de Regio : grace d'un dangereux exemple par les suites qu'elle pouvoit avoir.

1614.

Soixante galeres Turques paroissent devant l'isle de Malthe , & débarquent cinq mille hommes ; mais qui ne purent faire d'esclaves par la précaution des habitans qui s'étoient retirés dans les places fortes.

1615.

Le grand-maître fait faire un aqueduc qui conduit une source abondante , depuis la cité de Malthe , appelée communément la cité notable , jusques dans la cité de la Valette , & dans la place qui est devant le palais des grands-maîtres : ouvrage digne de la grandeur des romains.

1616.

Le duc de Nevers veut établir un ordre nouveau , ou , pour mieux dire , détacher

ALOP DE de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, l'**VIGNA-**
CIEN ordre du saint Sépulcre. Frere don
COUR. Louis Mendez de Vasconcellos, bailli d'A-
 cre, très-habile dans les négociations, et
 dépêché à la cour de France, pour traverser
 les desseins du duc. Etant arrivé en France
 en qualité d'ambassadeur extraordinaire, il
 fut accompagné dans son audience par le
 commandeur de Sillery, ambassadeur ordi-
 naire, par frere de Saint-Leger, rece-
 veur du prieuré de France; par le com-
 mandeur de Fromigeres, capitaine des gar-
 des du corps; par le commandeur de Gu-
 lande, & par ce qui se trouva de chevaliers
 à Paris & à la cour. Il présenta sa lettre au
 roi, à laquelle ce prince répondit aussi fa-
 vorablement qu'on le pouvoit souhaiter; &
 les projets du duc de Nevers n'eurent point
 de suite.

Facardin, prince des Druses, vient à
 Malthe implorer la protection & le secours
 de l'ordre contre les persécutions du grand
 seigneur.

1617. Bofio, qui n'étoit que chevalier de grade,
 voulant disputer la préséance à un chevalier
 plus ancien que lui, on lui fit voir qu'on
 comptoit son ancienneté, que du jour de sa
 réhabilitation, & même qu'un chevalier de
 grace ne pouvoit jamais parvenir aux digni-
 tés de l'ordre.

1618. Le trésor fait fabriquer dans le port d'Am-
 sterdam un galion, dont la construction res-
 toit à soixante mille écus d'or.

Nouvelles fortifications à la cale de sa

Paul, de Marfa Syroco, de Marfa-Scala, ALOPDE
& dans la petite isle du Cumin, située entre VIGNA-
Malthe & le Goze. COUR.

Cagliares, évêque de Malthe, fait beaucoup d'entreprises contre l'autorité du grand-maitre & du conseil: il va à Rome pour le soutenir, & laisse en son absence un grand-vicaire aussi brouillon que lui. Les jeunes chevaliers de toutes les langues ne pouvant soutenir l'audace de ce mutin, le vont chercher en sa maison pour le jeter à la mer. Vignacour se le fait rendre, & l'envoie à Rome avec son procès. Le pape en paroît irrité, ordonne à son inquisiteur d'en informer, & menace le grand-maitre des foudres de l'église. Cette affaire fut terminée par la soumission du grand-maitre & du conseil.

 1619.

L'armée de la ligue catholique tente en vain de s'emparer de la ville de Sufe, sur la côte de Barbarie. Il périt un grand nombre de chevaliers dans cette expédition, parmi lesquels on compte frere Antoine Baras, frere François Juxs, frere de la Meufana, frere Merault de Pelons, frere Melchior de Gozon-Melac, frere Antoine, chevalier de grace, capitaine d'infanterie au service du roi catholique; & parmi les blessés, frere Alfonse Castel S. Pierre, capitaine de la capitane de l'ordre, frere Antoine Mastillo, capitaine de la Patrone, frere Jean Saligy, Auvergnac, frere César de Saint-Peryet, de la langue de France, qui mourut à Malthe de ses blessures; frere Azevedo,

ALOP DE Castillan, & frere Louis Mendez-Vasconcelos, Portugais.

VIGNA- COUR. François Ottoman, religieux Dominicain, qui se disoit fils du grand-seigneur

1620. Achmet, paroît à Malthe, & y est reçu sur la recommandation du cardinal Vetally, president de la congrégation des Cathécumenes.

Entreprise des galeres de la religion sur Castel-Torneze. Le commandeur frere Alphonse Castel-Saint-Pierre, est nommé par le général des galeres pour conduire cette entreprise. On s'ouvre un passage par trois pétards. Cette place étoit comme le magasin de toute la Morée, Le général des galeres est averti par un grec, que s'il ne se retire promptement, ses gens seront coupés par quatre mille Turcs qui n'étoient pas éloignés. On donne la retraite, & Saint-Pierre qui a le même avis, forme un escadron, & regagne le bord de la mer avec le butin & les prisonniers qu'il avoit fait.

1621. Mort de Paul V, auquel succède Grégoire XV, qui confirme par ses bulles tous les privilèges que ses prédécesseurs avoient accordés à l'ordre.

1622. Nouvelles plaintes de la langue d'Italie qui se voit privée de succéder aux commanderies vacantes par la nomination souvent anticipée des papes.

Le commandeur de Chattes-Gessan est envoyé à Malthe par le roi Louis XIII, pour demander à l'ordre la jonction de ses galeres pour combattre les Huguenots.

Le chevalier de Casselani de Montemendan, reçoit ordre du conseil de conduire à Marseille avec les galeres, le grand galion fabriqué dans le port d'Amsterdam.

Le grand-maître de Vignacour étant à la chasse, & poursuivant un lièvre dans la plus grande chaleur du mois d'août, fut surpris d'une attaque d'apoplexie. On le porta à la cité nouvelle, où il nomma pour son lieutenant frere Nicolas de Marra, grand-amiral de l'ordre. Il reçut ensuite avec beaucoup de dévotion les sacremens de l'église, fit sa désappropriation, & mourut le 14 septembre, âgé de 75 ans.

Le chapitre s'assembla pour lui nommer un successeur. Il y avoit deux prétendans, Mendez de Vasconcellos, Portugais, bailli d'Acre, & qui avoit été ambassadeur de l'ordre à Rome & en France; & de Paule, de la langue de Provence, grand-prieur de saint Gilles. Frere dom LOUIS MENDEZ eut la préférence, & fut proclamé pour grand-maître le 17 septembre. A peine jouit-il de cette dignité pendant six mois; & le peu de temps qu'il survécut à Vignacour, fut employé à confirmer les sages dispositions qu'il avoit faites. Vasconcellos, âgé de près de 80 ans, mourut le 6 de mars 1623.

MENDEZ
VASCON-
CELLOS.

1623.

Le 10 du même mois on procéda à l'élection d'un nouveau grand maître, & le choix du couvent tomba sur frere ANTOINE DE PAULE, prieur de saint Gilles, âgé de 71 ans. Le commandeur de Formegeres, ambassadeur de l'ordre en France, étant décédé, on fit

ANTOINE
DE PAULE.

ANTOINE
DE PAULE.

occuper une seconde fois cette place au commandeur Durand de Villegagnon, pour notifier l'élection du nouveau grand-maître au roi Louis XIII.

Mort du pape Grégoire XV, auquel succède Urbain VIII. Ce pontife fait recevoir Antoine Barberin, son petit neveu, chevalier de justice avec dispense de caravane & de résidence.

Jean de Fonseca, Novice Portugais, la tête coupée à Malthe dans la grande place du palais, après avoir été convaincu de vol & d'assassinat.

Frere Faulcon, prieur de Capoue, convaincu d'avoir détourné de la recette de Naples quinze mille ducats, sur celle de Rome deux mille écus, & de la dépouille du grand-maître Louis Mendez, autres quinze mille ducats, est condamné à une prison perpétuelle où il mourut.

Le grand-maître ne manque pas d'ennemis, & de ces gens qui, à la faveur de leur effronterie, se flattent de faire passer pour des vérités les plus noires calomnies. Ils présentent au Pape un mémoire, où ils disent que ce grand-maître est un homme déréglé dans ses mœurs, grand simoniaque, & qu'il a acheté sa dignité argent comptant. De Paule envoie à Rome le commandeur frere Denis Polastron de la Hilliere, chevalier d'une vie exemplaire, & qui le justifia avec beaucoup de gloire de toutes ces calomnies. A peine le grand-maître étoit-il sorti de cette affaire, qu'il lui en survint une autre.

qui n'étoit pas moins difficile , en ce qu'il eut le pape Urbain VIII pour juge & partie. Ce pontife se mit en possession de disposer des commanderies de la langue d'Italie: il avoit déjà donné les deux commanderies de Milan & de Bufalora à dom Antoine Barberin , son neveu , & il conféra depuis celle d'Ascoly au chevalier Machiavelly , au chevalier frere Donat-Rustici , celle de Volterre , & le droit d'ancienneté au commandeur frere Hubert Riccasoli ; & la commanderie de Monopoli au chevalier frere Alexandre Zambeccarie. Ces nouvelles concessions , outre celles de Paul V & de Grégoire XV , qu'on faisoit monter à dix-sept commanderies , souleverent la langue d'Italie. Les chevaliers refuserent de faire leurs caravanes , de monter les vaisseaux & les galeres de la religion , & la plûpart se retirèrent chacun dans leurs maisons & dans le sein de leurs familles. Le grand-maitre , pour prévenir ce désordre , convoqua le conseil , & d'un commun avis , on dépêcha un ambassadeur au pape , pour lui porter les justes plaintes de la religion. En même temps , on en envoya trois autres à ce même sujet aux principaux souverains de la chrétienté. Frere Jacques du Liege-Charault , grand-hospitalier , fut destiné pour Rome ; frere Jean Conrad de Rosbac , bailli de Brandebourg , fut envoyé à l'Empereur ; le Marra , prieur de Messine , & général des galeres , au roi de France ; & frere dom Juan Ximenès , prieur de Navarre , au roi Catholique ,

ANTOINE
DE PAULE.

Ces ambassadeurs étoient encore chargés de représenter à ces Princes l'abus de certaines dispenses qu'on accordoit à Rome aux chevaliers, par lesquelles il leur étoit permis de disposer de leurs effets, au préjudice du trésor commun; ce qui diminueoit considérablement les revenus de la religion. Nous verrons sous l'année suivante le succès de l'ambassade de Rome.

1625. L'ordre fait une entreprise sur l'isle de Sainte Maure occupée par les Turcs, qui ne réussit point; douze chevaliers y furent tués sans un grand nombre de blessés.

Grand combat sur mer où la religion perdit deux galeres, le Saint-Jean & le Saint-François; & il y eut plusieurs chevaliers tués, d'autres blessés, & quelques-uns faits esclaves.

1626. A ces malheurs, il faut ajouter que le pape, malgré les remontrances du grand-maître & du conseil, continue de donner à ses parens les commanderies de la langue d'Italie.

1627. La religion n'avoit entretenu jusqu'alors que cinq galeres; le grand-maître de Padoue en fait construire une sixième.

1628. Urbain peu favorable à l'ordre, non-content de le dépouiller de ses principales commanderies en Italie pour en revêtir ses parens, publie encore une ordonnance *in proprio*, par laquelle il change l'ordre qui s'étoit observé jusqu'alors dans l'élection des grands-Maîtres.

1629. Frere Achilles d'Estampes Valençai, grand-recommandataire

recommandation de Louis XIII, roi de France, est fait grand-croix de grace.

ANTOINE
DE PAULÉ.

Antoine Bosio, fils naturel du bailli frere Jean Otton, & qui avoit été adopté par son oncle Jacques Bosio, fit de grands progrès dans les belles-lettres, & sur-tout dans la connoissance de l'histoire ecclésiastique; en sorte que sa profonde capacité effaça les taches de sa naissance, comme on le peut voir par ses différens ouvrages, & sur-tout par celui de *Roma subterranea*. Il succéde à son pere adoptif dans la charge d'agent de l'ordre à Rome; & étant resté le dernier de son nom, il recueillit cette année la succession générale de tous les biens de cette maison.

Le pape toujours attaché à réduire le gouvernement de l'ordre par rapport à ses vues secrettes, veut changer l'ancien usage qui se pratiquoit dans les chapitres généraux.

1630.

Des esclaves chrétiens qui composoient la chiourme d'une galere turque commandée par Manni beï de Famagouste dans l'isle de Chipre, se révoltent, prennent les armes, tuent leur patron & les soldats de la galere, ou les font sauter dans la mer, s'emparent de la galere même, & arrivent heureusement à Malthe.

1631.

Chapitre général indiqué pour le 11 de Mai. Le pape consent qu'on y retienne l'ancien usage de seize commissaires, deux par chaque langue; mais il veut que l'inquisiteur les préside, & qu'il puisse subdéléguer en sa place, & en son absence, qui il jugera à propos; qu'il ait le pouvoir de suspendre

ANTOINE le chapitre , & même de le proroger. Le
 DE PAULE. grand - maître fait assurer le pape qu'il est
 ————— très-disposé à lui obéir ; mais que le corps
 de la religion souffre impatiemment que la
 sainteté prétende introduire dans le gou-
 vernement une personne étrangere dans
 l'ordre , avec le titre & l'autorité de préfi-
 dent. Le pape n'ayant eu aucun égard à toutes
 ces remontrances , le conseil crut devoir cé-
 der. Mais afin d'éviter les faillies & les viva-
 cités de la jeunesse , on l'embarqua pour l'é-
 voyer en course pendant la tenue du chapitre
 général.

Le Dimanche, 11 Mai 1631 , on fait l'ou-
 verture de ce chapitre , où présida le sérénis-
 sime seigneur fr. Antoine de Paule , grand-
 maître.

Le très - révérend Imbroll , prieur de l'é-
 glise.

B A I L L I S C O N V E N T U E L S .

Frere Claude Durré Ventarol , grand-com-
 mandeur.

Fr. François Cremeaux , grand-maréchal.

Fr. Tuffin de Ternez Boisrigault , grand-
 hospitalier.

Fr. Philippe Gaetan , grand-amiral.

Fr. Louis de Moncade , grand-conserva-
 teur.

G R A N D S - P R I E U R S .

Fr. Juste du Fay Gerlande , prieur d'Ar-
 vergne.

Fr. George de Castellane d'Aluis , prieur de
Toulouse.

ANTOINE
DE PAULE.

Fr. Antoine-Marie de Ciaïa , prieur de Lom-
bardie.

Fr. Nicolas Cavaretta , prieur de Venise.

Fr. Nicolas de la Marra , prieur de Messine.

Fr. Philippe Bardaxi , châtelain d'Emposte.

BAILLIS CAPITULAIRES.

Frère Signorin Gattenare , bailli ou prieur
du bailliage de Sainte-Euphémie.

Fr. François Sans , bailli de Negrepont.

Fr. César Ferreti , bailli ou prieur de Saint-
Etienne.

Fr. Alexandre Benfi , bailli ou prieur de la
Sainte-Trinité de Venouse.

Fr. Antoine Brancaccio , bailli ou prieur
de Saint - Jean , proche de la mer de
Naples.

Fr. Honofre de Lhopitale , bailli de Ma-
jorque.

Fr. François Pujet Chastuel , bailli de Ma-
nosque.

Fr. Juste de Brun Laliege , bailli de Lyon.

Fr. de Rosbac , bailli de Brandebourg.

Fr. Jean de Berno Villeneuve , bailli de
l'Aigle.

Fr. Laurent de Figueroa , bailli du Saint-
Sépulchre.

Fr. Lucius Grimaldi , bailli de Pavie.

Fr. Louis de Britto Mascarnay , bailli
d'Acres.

Fr. Jacques-Christophe Abandlau , bailli. . .

LIEUTENANS DES BAILLIS

CONVENTUELS.

- Fr. Mathias-Jacques Phirt , lieutenant du
bailli d'Allemagne.
Fr. Thomas Hofis , lieutenant du grand-
chancelier.

PROCUREURS DES PRIEURS.

- Fr. Biagio Brandao , procureur du sérénis-
sime Ferdinand Cardinal Infant , admi-
nistrateur du prieuré de Portugal.
Fr. François Buonaroti , procureur de l'illu-
strissime dom Jean-Charles de Médicis ,
prieur de Pise.
Fr. Antoine Scalamonte , procureur de l'illu-
lustre fr. Aldobrandini , prieur de Rome.
Fr. Tristan de Villeneuve , procureur de
fr. Jacques Meuleon la Bastide , prieur de
Gilles.
Fr. Robert de Viole Soulere , procureur de
fr. Guillaume du Meaux Baudran , prieur
de France.
Fr. Charles de Vajure , procureur de
Pierre de Beaujeu , prieur de Champagne.
Fr. Jules Amasi , procureur de fr. Pierre
Vintimille , prieur de Capoue.
Fr. Martin de Redin , prieur de Navarre ,
suspendu par sa présence les pouvoirs de
Ginifio Ruiz , son procureur.
Fr. Policarpe de Casteloi , procureur de

- Pierre George Pridorfila , prieur de Cata-
logne.
- Fr. Louis Gelzi , procureur de fr. Frédéric
Hunth , prieur d'Ibernie.
- Fr. Antoine Pontremoli , chapelain de la
langue de Provence , procureur de fr. Ar-
teman , prieur de Hongrie.
- Fr. Eberard , baron d'Estain , procureur de
fr. Théodore Rolman , prieur de Dane-
mark.
- Fr. dom Juan de Zuniga , prieur de Caf-
tille & de Léon.

PROCUREURS DES BAILLIS

CAPITULAIRES.

- Fr. Jean-Baptiste Calderari , procureur de
l'éminent Cardinal Cornaro , grand-com-
mandeur de Chypre.
- Fr. Baldassar de Marzilla , procureur de fr.
Lapert d'Albiza , bailli de Caspe.
- Fr. François de Godoi , procureur de fr. dom
Diego de Guzman , bailli de Lora.
- Fr. Joachim de Challemaison , procureur de
fr. Jacques de Chenu de Baillai , bailli
d'Arménie.
- Fr. Gabriel Dorin de Ligny , lieutenant &
procureur de fr. Jacques du Liege-Cha-
rault , trésorier général.
- Fr. Dom Louis de Cardenas , procureur de
l'illustre bailli fr. Caraffa.
- Fr. Gaspard de Maisonseule , procureur du
bailli frere Achiles d'Estampes-Valençai.

ANTOINE
DE PAULE.

PROCUREURS DES LANGUES.

- De Provence*, fr. François Bagarris.
D'Auvergne, frere Charles de Fay Gerland.
De France, fr. Alexandre de Grimonval.
D'Italie, fr. Octave Ceoli.
D'Arragon, Catalogne & Navarre, frere
 Gérôme Bardaxi.
D'Allemagne, fr. Jean - Jacques de V
 rhaufe.
De Castille & de Portugal, frere Gabr
 d'Angulo.

L'Ordre étant supprimé en Angleterre
 on ne nomma point de procureurs pour cette
 langue.

PROCUREURS DES COMMANDEMENTS
 DES PRIEURÉS.

- Du prieuré de S. Gilles*, fr. Henri de Lab
 Entragues.
De Toulouse, fr. François de Grottes de
 Menardie.
D'Auvergne, fr. Pierre-Louis Chantell
 la-Chaise.
De France, fr. Pierre de Carvel de Me
De Champagne, fr. Joachim de Sennevo
De Rome, fr. Curtius Bonbino.
De Lombardie, fr. Alphonse Castell de Sa
 Pierre.
De Venise, fr. Fiorin Aorso.
De Pise, fr. Ugolin-Grifoni.
De Barlette, fr. Gerolamo Zato.
De Messine, fr. Philippe Moleti.

De Capoue, fr. Alphonse Dura.

ANTOINE
DE PAULE.

De la châtellenie d'Emposte, frere Pierre Marzella.

De Catalogne, fr. Melchior Dureta.

De Navarre, fr. François Torreblanca.

D'Allemagne, fr. Jean de Rosbach.

De Castille & de Léon, fr. Alphonse de Angulo.

COMPAGNONS DU GRAND-MAITRE.

De la languis de Provence, fr. Girolamo de Merle Beauchamps, cavalcadour du grand-Maitre, & fr. Pierre de Bernana Hornolach.

D'Auvergne, fr. Baltassard d'Alben, & fr. Foucaud de Saint-Aulaire.

De France, fr. Adrien de Contremoulins, & fr. François de la Grange.

D'Italie, fr. Jean Minutolo, & fr. Mario Alliata.

D'Arragon, Catalogne & Navarre, NN.

Pour l'Angleterre, fr. Jean-Baptiste Macedonio, & fr. Etienne del Portico.

D'Allemagne, fr. Guillaume-Henri de Vasperg.

De Castille & Portugal, fr. Gondifalvo d'Alberiz, & fr. dom Bernardin de Norogna.

L'inquisiteur présenta ensuite un bref du pape, qui le nommoit pour présider à l'élection de seize Commissaires nommés pour régler les affaires de la religion; mais sans qu'il se pût mêler de proposer aucune affaire, ni d'ouvrir son avis. Le grand-maitre, soit sagesse, soit politique, laissa ac-

cepter ce bref par le chapitre , & on procéda ensuite à l'élection des commissaires. Il y en eût deux pour chaque langue,

Pour la Provence , de Villeneuve , bailli de l'Aigle , & fr. François Crotte la Ménardie.

Pour l'Auvergne , Gerlande , prieur d'Auvergne , & Laliege , prieur de Lyon.

Pour la France , Boisfrigault , grand-hospitalier , & frere Gabriel Dorin de Legai.

Pour l'Italie , la Marra , prieur de Messine , & Gattinara , prieur de Sainte - Euphémie.

Pour l'Arragon , Catalogne & Navarre , Sans , bailli de Negrepont , & Lhopital , bailli de Majorque.

Pour l'Angleterre , l'inquisiteur Seriffoni nomma avec ordre du pape frere Pierre-Louis Chantelot la Chese , de la langue d'Auvergne , & fr. dom Juan de Villaroel , du prieuré de Castille.

Pour l'Allemagne , le bailli frere Jacques-Christophe Abandlau , & fr. Evrard , baron d'Esslain.

Pour Castille & Portugal , fr. Thomas Hozes , lieutenant du grand-chancelier , & fr. Biagio.

Le chapitre ayant remis entre les mains de ces seize commissaires toute son autorité, ils se retirèrent avec l'inquisiteur dans le conclave qui s'assembla dans la salle du palais de la Tour. L'inquisiteur , comme nous l'avons dit , & suivant l'intention du pape , y pré-

sida, mais sans avoir de suffrages, & sans être en droit de faire aucune ouverture.

ANTOINE
DE PAUL.

Ce fut Boisrigault, grand-hospitalier, qui, comme le plus ancien des seize, proposa les affaires qu'il falloit examiner. Imbroll, prieur de l'église, en qualité de procureur du grand-maître, Abela, vice-chancelier, & fr. Pierre Turamini, secrétaire du commun trésor, intervinrent dans cette assemblée, qui, par de sages réglemens, termina les affaires générales & particulieres. Comme depuis ce tems-là il ne s'est tenu aucun chapitre, les jugemens & les réglemens de celui-ci servent aujourd'hui de loi & de décisions sur les différends qui peuvent s'élever dans l'ordre.

La religion perd le long des côtes de Calabre la galere de S. Jean par la violence d'une tempête. L'équipage gagne terre; & on en retira depuis l'artillerie & les principaux effets.

1632.

On fait, cette année, l'énumération de tous les habitans des isles de Malthe & du Goze; & outre les religieux de l'ordre, les ecclésiastiques, & ce qu'on appelle à Malthe *familiars* de l'inquisition, il s'y trouve 51750 habitans, hommes, femmes & enfans.

Frere Imbroll, prieur de l'église, s'offre à l'ordre pour en écrire l'histoire, & on lui permet de prendre communication des registres de la chancellerie. L'année suivante, le cardinal Barberini présenta à la religion pour le même usage le chevalier fr. César

1633.

ANTOINE
DE PAULE.

Mugalotti , excellent fujet & très-versé dans les belles lettres. L'un & l'autre commença son ouvrage , mais fans l'achever.

Les galeres de la religion vers la fin d'avril , sortent en course sous le commandement du général Valdi , & prennent procl l'isle de Zante quatre vaisseaux ou navire chargés de 650 maures ou negres qu'on en voyoit de Barbarie à Constantinople. Le même général donne un autre combat contre les corsaires de Tripoli , sur lesquels il fait trois cens trente-huit esclaves , & délivre soixante chrétiens. Les Venitiens se plaignent amèrement que les galeres de l'ordre fassent des prises dans les mers & sur les terres du domaine de la république. L'Ambassadeur de Malthe , par ordre du grand-maître , lui répond que la religion rendroit volontiers les sujets du grand-seigneur , pris dans l'Arabie ; mais qu'à l'égard des corsaires , il les feroit pendre comme des scélérats , ennemis de toutes les religions & de toutes les nations. Autre brouillerie avec la république de Luques , qui est suivie d'un decret , que ne plus recevoir aucuns de ses citadins pour chevalier de justice : le pape termine ce différend.

Aventures du prince Guchia , qui se dit fils de Mahomet III , & que sa mere, chrétienne d'origine , & de la maison des Comnènes , fit passer en terre chrétienne , & fit élever. La religion embrassa le parti de ce prince vrai ou faux.

Les Chrétiens Grecs de l'Orient & schi-

matiques, à prix d'argent qu'ils donnent aux Turcs, enlevèrent aux Franciscains de l'Europe la garde du Saint-Sépulchre, du Calvaire de Béthiém, & des autres saints lieux de la Palentine. Le pape prie le grand-maître & le conseil, comme mieux instruit de la disposition de la cour Ottomane, de faire restituer les clefs de ces saints lieux aux Religieux latins. Le grand-maître & son conseil font d'avis d'avoir recours à la force des armes, & de n'épargner pas les grecs schismatiques, quand ils tomberoient sous la puissance de quelques princes catholiques.

La trop grande facilité du pape pour accorder la grande croix à de simples chevaliers, détermine l'ordre à s'opposer au bref qu'il avoit donné en faveur du chevalier de Souvré, quoique son pere eût été gouverneur du roi Louis XIII.

Mort du grand-maître de Paule, âgé de près de quatre-vingt cinq ans, après une maladie qui dura près de trois mois. Son épitaphe contient son éloge & son caractère.

1636.
10 Juin.

» Fratri Antonio de Paula, magno militiæ
 » Hierosolymitanæ magistro, principi gratif-
 » simo, splendidissimo, qui ob egregias ani-
 » mi dotes vivens in omnibus sui amorem,
 » extinctus desiderium excitavit; pacem mi-
 » rificè coluit & affluentiam; Ordinis vires,
 » opes addidit, auxit; ampliori munire val-
 » lo urbem aggressus cum annum ageret ma-
 » gisterii decimum quartum, ætatis supra oc-
 » togesimum, diuturno cum morbo constan-

» ter conflictus , semper seipso major piissimè
 » ac religiosissimè quievit in Domino , septi-
 mo Id. Junii anno sal. 1636.

PAUL

LASCARIS

CASTELARD

Le 13 Juin 1636 , frere PAUL LASCARIS CASTELARD , bailli de Manosque , issu des comtes de Vintimille , & sorti des anciens empereurs de Constantinople , est élu pour successeur d'Antoine de Paule. Le lendemain , suivant l'usage , le conseil confere au nouveau grand-maitre la souveraineté des îles de Malthe & du Goze , avec tous les droits dont ses prédécesseurs avoient joui.

La cherté des grains se fait sentir à Malthe : le grand-maitre a recours au président de Sicile , qui refuse avec beaucoup de dureté d'en laisser sortir de cette île. Nari , général des galeres , s'adresse au viceroi de Naples , qui permet la levée de six mille sommes de bled , franchises & quittes de toute imposition , & des droits de sortie.

Lascaris fait frapper de nouvelles monnoies , pour payer les ouvriers qui travailloient continuellement à de nouvelles fortifications , sous la conduite de Florian ingénieur & colonel d'un régiment d'infanterie , que le grand-maitre honora de l'habit & de la croix de la religion.

Frere dom Pierre de Vintimille , de la même maison que le grand-maitre , fonde à perpétuité , sous le nom de Saint Pierre , le bois d'une galere , & il hypothèque cette fondation sur deux maisons qui lui appartenoient , de mille écus de revenu sur le Mole de Messine. Cavaretta , prieur de Venise ,

fait une pareille fondation pour une autre galere, qui devoit porter le nom de Saint-Nicolas, & le commandeur Conrad Schifurt de Merode fonde dans la langue d'Allemagne la commanderie de Breslaw.

PAUB
LASCARIS
CASTELARD

Le grand-maître partage tous les habitans de Malthe en différentes compagnies ausquels on fait prendre les armes : des chevaliers sont préposés pour leur apprendre à s'en servir contre les courses & les descentes des Turcs & des corsaires.

Le duc de Montatle, viceroy de Sicile, le président & les autres officiers du roy d'Espagne, toujours envenimés contre la religion, non-seulement refusent la traite des grains, mais ils ordonnent qu'on arrête dans les ports de l'isle tous les vaisseaux de Malthe qui y entreront. Le sujet de leur chagrin venoit de ce que les deux couronnes de France & d'Espagne étant actuellement en guerre, des chevaliers François qui montoient des vaisseaux ou des galeres de France, avoient fait des prises considérables à l'entrée des ports de Malthe. Sur les ordres de cette régence, deux galeres de la religion étant entrées dans le port de Siracuse, on se mit en état de les défaire. Mais le commandant ayant prévu leur dessein, sortit brusquement du port. Le gouverneur ou le commandant d'armes, pour le forcer à rentrer, lui lâcha toute l'artillerie du château. Mais malgré ses canonades, il prit le large & retourna à Malthe. Cette conduite des Espagnols, si bons témoins des

1637.

PAUL
LASCARIS
CASTELAFD

services rendus à leur souverain pour la défense de ses états, scandalisa toute l'Europe, & on disoit, sur-tout dans les cours d'Italie, que les galeres de Malthe n'avoient jamais effuyé de coup de canon que de la part des corsaires & des infideles. Le duc de Montalte craignant que ces bruits & les justes plaintes du grand-maître ne parvinssent aux oreilles de son roi, délavoya le gouverneur de Siracuse, blâma son action, & pour marque d'une plus grande satisfaction, il permit de laisser sortir des grains pour être transportés à Malthe.

Le commandeur de Talembach, de la langue d'Allemagne, offre à la religion d'armer une galere à ses dépens : proposition qui fut reçue agréablement dans le conseil : mais la guerre s'allumant de plus en plus dans l'Allemagne, le projet de Talembach n'eut point de suite.

La commanderie de Sarafine est fondée en Sicile. Le fondateur en garde les revenus pendant sa vie, & il reçoit l'habit de la religion.

Des chevaliers François occupent le canal de Malthe : & pendant la guerre entre les deux couronnes, font plusieurs prises sur les Espagnols, le capitaine Paul, frère-servant d'armes, & François de nation, enleve dans le même endroit un vaisseau Algérien : il le conduit à Malthe, & y est bien reçu, Mais le grand-maître lui défend, & à tous les chevaliers, de prendre les armes con-

tre les princes chrétiens. Lascaris en écrit au roi de France en termes très-forts, lui représentant que des chevaliers navigant sous sa bannière venoient enlever des vaisseaux Siciliens : ce qui interrompoit le commerce nécessaire entre l'isle de Sicile & celle de Malthe, & aigrissoit l'esprit des ministres du roi d'Espagne, qui publioient que les armemens se faisoient de concert avec le conseil de l'Ordre.

Le commandeur de Charolt, général des galeres, se met en courses, prend d'abord plusieurs petits bâtimens, & tombe sur trois gros vaisseaux de Tripoli, qui escortoient un grand nombre d'autres bâtimens. Le général de Malthe, sans s'amuser à les canonner, se dispose à aller à l'abordage, & partage ses galeres. La Capitane & le Saint-Pierre, sous le commandement du chevalier frere Jean-Jérôme de Galéan-Château-neuf, investit la Capitane des Infideles. Saint-Nicolas & la Victoire, sous le commandement de frere Jean-Baptiste Carracciolo, & frere Jean Brandao, attaquent le vaisseau Amiral : Sainte-Ubalde & Saint-Antoine commandés par frere Barthélemi Galiley, & frere François Talhuet, s'attachent au Vice-Amiral. Le combat est sanglant, & les Infidèles se défendent avec beaucoup de courage. Il y avoit dans cette petite flotte quatre cens cinquante soldats Turcs commandés par Ibrahim Rais, dit la Bécaffe, renégat de Marseille, qui avoit servi long-tems de pilote sur les vaisseaux de

PAUL
LASCARIS
CASTELARD

PAUL
LASCARIS
CASTELARD

la religion , & dont la femme & les enfans étoient encore à Malthe.

Mais ayant été pris par les Tripolitains, il se fit Mahométan , prit parti dans les armemens des Infideles , & par sa valeur & sa capacité parvint à la charge d'amiral. Châteauneuf , qui commandoit le Saint-Pierre s'attacha à le combattre ; & Marcel de Châteauneuf , frere du commandant , étoit monté le premier à l'abordage , suivi d'un bon nombre de chevaliers , entre dans le vaisseau le sabre à la main , fait main-basse sur les soldats Turcs , prend la Bécasse , la traîne & le conduit à Galéan de Châteauneuf son frere , auquel il avoit autrefois servi de pilote. Les autres commandans n'eurent pas un succès moins favorable : toute cette petite flotte fut prise , sans qu'il échappât un seul bâtiment. On fit trois cent douze esclaves , & le général des galeres rentre victorieux dans le port de Malthe avec vingt vaisseaux ou bâtimens , chargé d'un riche butin. La religion perdit plusieurs chevaliers des plus braves dans ce combat, entr'autres frere Denis de Viontesancourt , frere Bernard Perrot de Malmaison , frere David Sanbolin , novice , & frere Nicolas de Biencourt , servant-d'armes , tous de la langue de France ; frere François Isnard , frere Ange Piccolomini , & frere Philibert Gattinare , de la langue d'Italie ; frere Alphonse Garzez de Marcilli , novice Aragonnois , & frere Gaspard de Soufa , Portugais. Les blessés furent encore en plus grand

nombre parmi des chevaliers qui ne sçavoient ce que c'étoit que de ménager leur vie.

P A U Z

LASCARIS

CAS ELARD

Balagut , évêque de Malthe , pour grossir son clergé , donne la tonsure & les quatre mineurs à tous les jeunes garçons de l'isle de Malthe qui se présentent. Ces nouveaux ecclésiastiques , à la faveur d'une couronne , se dispensent de paroître dans les compagnies où ils étoient enrôlés , & de faire la guerre à leur tour , & les autres fonctions militaires auxquelles le grand-maître & le conseil avoient assujetti les habitans. Le roi d'Espagne & le pape Urbain VIII blâment cette conduite de l'évêque ; & les prétendus clercs sont condamnés à porter l'habit , la couronne , & à faire à l'église les fonctions de cet état , autant qu'il en sera besoin ; & ils ordonnent que ceux qui seront pris sans l'habit clérical , seront obligés de faire la garde comme les autres habitans séculiers.

Le pape Urbain VIII , peu favorable à l'ordre , & qui sembloit avoir entrepris d'en renverser le gouvernement , sans consulter le grand-maître , accorde aux anciens commandeurs la permission de tester : ce qui ruine entièrement le trésor commun de l'ordre , qui se voit par là privé de leurs dépouilles.

Seize galeres d'Alget se joignent dans le dessein de faire une descente dans la Marche d'Ancone , & de piller le riche trésor de Notre-Dame de Lorette. Le noble Capello , général de l'armée des Vénitiens , les rencontre & les poursuit : ils se réfugient dans le port de la

PAUL
LASCARIS
CASILLARD

Va one, qui appartenoit au grand-seigneur. Le général Vénitien les y brûle, sans respect pour leur asyle : ce qui attira la colere & les menaces du grand-seigneur, qu'on n'appaia qu'à force d'argent.

Amurat IV.

1639.

Quelques chevaliers qui ne faisoient que sortir de page, dans les jours de carnaval se masquent sous l'habit de Jésuites : ces peres portent leurs plaintes à Lascaris, qui fait arrêter quelques-uns de ces jeunes-gens. Leurs camarades enfoncent la porte de la prison, & les délivrent. Ils vont tous au college, jettent les meubles par les fenêtres, & forcent le grand-maître à consentir qu'ils soient transportés hors de l'isle. Onze Jésuites furent embarqués ; quatre seulement cachés dans la cité de la Valette y reslerent. Le conseil & le grand-croix ne parurent pas trop fâchés de l'exil de ces peres, qui à leur préjudice étoient en possession de gouverner les grand-maîtres.

Fondation de deux commanderies, celle de Nardo, par Louis-Antoine de Massa, pour la langue d'Italie ; celle de Nice par le grand-maître, pour la langue de Provence.

Le prince de Hesse-d'Armstadt, général des galeres, prend six vaisseaux des corsaires dans le port de la Goulette.

1640.

Année fatale à la religion par la continuation de la guerre entre les princes chrétiens. Il y avoit vingt ans que le trésor commun n'avoit touché un écu de l'Allemagne. La plupart des commanderies de France &

d'Italie étoient ruinées : le change fort cher ; enforte que d'un écu qui revenoit à treize ou quatorze tarins, à peine en pouvoit-on tirer onze ; ce qui avoit obligé le grand-maître & le conseil, pour continuer les fortifications de l'isle, de prendre à la banque de Gênes, & à intérêts, cent mille ducats.

PAUL
LASCARIS
CAS. ELARD

Nouveaux incidens avec les Vénitiens, 1641.
qui à leur ordinaire, font mettre en séquestre les biens de la religion.

Uladiffas IV, roi de Pologne écrit au grand-maître, & prétend que les commanderies de Bohême doivent être communes aux chevaliers de Pologne, comme à ceux de Bohême, les deux prieurés étant de la même langue.

Guerre des Barberins contre le duc de Parme, auquel, sous prétexte de ses dettes, ils vouloient enlever le duché de Castro. 1644.

Urbain VIII, ayant découvert qu'il s'étoit formé une ligue entre plusieurs Souverains d'Italie, pour l'empêcher d'envahir les états du duc de Parme, demande au grand-maître qu'on lui envoie les galeres de la religion : à quoi on obéit aussitôt. Mais les princes alliés, pour s'en venger, font saisir dans leurs états tous les biens de l'ordre, & on n'en put avoir la main-levée, qu'en leur faisant voir qu'on avoit été contraint de déférer aux ordres du pape, le premier supérieur de la religion : mais que les chefs & les commandeurs des galeres avoient des ordres secrets de se tenir sur la défensive,

164 HISTOIRE DE L'ORDRE
selon l'esprit de l'ordre, qui avoit toujours
respecté le pavillon de-tous les princes chris-
tiens.

1644.

Action mémorable du général Boisbarran, qui s'expose à être enveloppé par les galeres de corsaires, plutôt que d'en abandonner une de la religion, qui ayant un chiourme foible, n'avoit pu le suivre.

La saison étant encore favorable pour venir la mer, le grand-maître renvoya les galeres en course. Le 28 de septembre, les chevaliers découvrirent à soixante & cent milles de Rhodes un vaisseau sous le vent qui n'étoit éloigné que de quatre milles. Le capitane s'en étant trouvée la plus proche commença par lui donner la chasse: le Saint-Jean & le Saint-Joseph le joignirent bientôt; & voyant qu'il se préparoit à une vigoureuse défense, & qu'il faisoit un grand feu avec son canon & sa mousqueterie, les chevaliers l'abordent, l'arrêtent avec leurs grapins, & le sabre à la main, forcent les infidèles à mettre les armes bas & à se rendre.

Trois autres galeres, à sçavoir le Saint-Laurent, commandé par Raphaël Cotoner, la Sainte-Marie par le chevalier de Pianco, & la Victoire par le chevalier Noel de Ville-gagnon-cham-forest, rencontrent un grand galion, qui pour attirer les chevaliers, dissimule ses forces, & ne laisse point paroître son artillerie.

La Sainte-Marie qui avoit sa chiourme en meilleur état, eut bientôt précédé les deux

autres ; & sans considérer la disproportion d'une seule galere contre un si grand vaisseau, le chevalier de Piancour qui la commandoit, fut droit à l'abordage. Les autres galeres s'avancent à son secours. Après un combat de sept heures, les infidèles qui avoient vu tuer leur capitaine & leurs principaux officiers, se rendirent. La religion y perdit neuf chevaliers, Boisbaudran le général, Piancour capitaine de la Sainte Marie, le chevalier Camille Scotti, Fr. Sébastien Bertonmonbai, Charles Morans de Saint-Marc, freres Robert & Nicolas de Boufflers, & Fr. Etienne d'Alegre, tous chevaliers novices, & Fr. Severin Ricard, Allemand, frere servant-d'armes. Il y en eut un bien plus grand nombre de blessés. Les Turcs perdirent six cens hommes, & on fit sur eux un grand nombre de prisonniers; entr'autres une dame du Serrail, qui par dévotion s'en alloit à la Mecque avec un jeune enfant, qu'on disoit fils du grand-seigneur Ibrahim, & qui entra depuis dans l'ordre de Saint-Dominique, où il porta le nom de Pere Ottoman. Le butin fut d'un grand prix & servit à dédommager le commun trésor des dépenses que la religion faisoit pour ces armemens.

Ibrahim ayant appris la perte de son grand galion, enlevé avec toutes les richesses dont il étoit chargé, envoie un Hérault déclarer la guerre au grand-maître & à l'ordre.

On travaille avec soin à mettre les forces de la religion en état de résister à la puis-

fance formidable du grand - seigneur. On envoya chercher de tous côtés du secours & des munitions de guerre & de bouche. Belle action, & à jamais mémorable, de Louis, Vicomte d'Arpajon, seigneur de la première qualité, & de la haute noblesse du royaume de France, qui fait prendre les armes à tous ses vassaux, lève deux mille hommes à ses dépens, charge plusieurs vaisseaux de munitions de guerre & de bouche, & accompagné de plusieurs gentilshommes de ses parens & de ses amis, met à la voile, se rend à Malthe, & présente au grand-maître un secours si considérable, qu'il n'osoit en espérer un semblable de plusieurs Souverains. Le grand-maître ne crut pouvoir mieux reconnoître un service si important, qu'en lui déferant le généralat des armes, avec le pouvoir de se choisir lui-même trois lieutenans - généraux pour commander sous ses ordres dans les endroits où il se pourroit se transporter.

Il se trouva que la guerre dont le Turc menaçoit Malthe n'étoit qu'une fausse alarme : il s'attacha à l'isle de Candie, assiégea & prit la Canée. Toutes ses forces, tant de terre que de mer, de puissantes flottes & des armées considérables fondirent dans cette Isle. Malthe délivrée de l'effort de leurs armes, envoya son escadre au secours des assiégés. Le Vicomte d'Arpajon prend congé du grand-maître. Ce prince, de l'avis de son conseil, pour reconnoître le secours important qu'il lui avoit conduit, par une bulle

expresse lui donne la permission pour lui & pour son fils aîné de porter la croix d'or de l'ordre ; qu'un de ses cadets ou de ses descendants seroit reçu de minorité quitte & franc des droits de passage ; qu'après la profession il seroit honoré de la grande-croix ; que les chefs & les aînés de leur maison pourroient porter la croix dans leur écu & dans leurs armes. Le même privilège fut encore accordé aux deux freres Gisle & Jean-François de Fay , comtes de Maulevrier , de la province de Normandie , & au seigneur François Bollo , Napolitain , qui avoient amené au secours de Malthe un bon nombre de soldats , qu'ils avoient levés à leurs dépens.

Le pape , à la priere des ministres d'Espagne , demande au grand-maître la grande croix en faveur de dom Philippe fils du roi de Tunis , qui s'étoit fait chrétien. Le conseil s'y oppose hautement par la répugnance de voir un Maure dont la conversion étoit fort équivoque , remplir une des premières dignités de la religion.

Frere Jey , maréchal de l'ordre , est nommé général des galeres : mais il refuse cet emploi , fondé sur ce que la dignité de maréchal lui donnoit le droit de commander par mer comme par terre. Et s'étant depuis embarqué pour aller joindre la flotte Vénitienne , il fit rencontre dans le canal de Malthe , & proche le cap Passaro , d'un corsaire d'Alger : il en fallut venir aux mains ; & dans le combat , le maréchal reçut un coup de mousquet dont il mourut.

1647:

PAUL
LASCARIS
CASTILLARD

Mazaniel excite une furieuse sédition dans Naples.

Avantures de Jacaya, prince vrai ou faux du sang Ottoman ; ses lettres au grand-maître. Le cardinal Maurice de Savoie veut engager l'ordre à se déclarer en faveur de ce prince équivoque. Le grand-maître s'en dispense sur ce que pour faire, dit-il, réussir les desseins de ce Turc, & faire valoir ses prétendus droits au trône de Constantinople, il a besoin que les plus grands princes de l'Europe entrent dans ce projet.

Le pape Innocent X, au préjudice des privilèges de l'ordre, confère la commanderie de Parme au jeune Maldachino, neveu de dona Olimpia, belle-sœur du saint père. L'ordre envoie des ambassadeurs à tous les princes chrétiens pour se plaindre de cette injustice, & pour leur représenter que la religion ne pourroit pas continuer ses armemens contre les infidèles, si on la privoit de ses meilleures commanderies.

Mort du chevalier de Guise, tué en voulant essayer un canon.

Les traités de Munster & d'Osnabruk célevent un grand nombre de commanderies en faveur des princes Protestans d'Allemagne.

1648.

Famine dans l'isle de Malthe. Cinq-Mars commandant la galere de Saint-François, rencontre un vaisseau Flamand chargé de deux mille sommes de bled qu'il venoit d'acheter dans la Pouille ; & sur le refus que faisoit le marchand de revendre ce bled au grand-maître,

grand-maître, il survint une tempête qui l'obligea de se réfugier dans le port de Malthe, où il déchargea son grain au grand contentement du peuple.

Les galeres de la religion, après avoir couru les mers du Levant, reviennent dans le port de Messine. Les magistrats craignant que ces galeres en retournant à Malthe, ne s'emparaissent des vaisseaux marchands qui se trouveroient sur leur route chargés de grains, arrêtent comme par forme d'ôtage la galere Saint-Joseph, commandée par Dom Jean de Bichi, capitaine de la langue d'Italie, & laissent sortir de leur port les trois autres galeres commandées par trois capitaines de la langue de France. Ces officiers rendent au grand-maître une lettre des magistrats de Messine, par laquelle ils lui marquent qu'ils n'ont arrêtés la galere Saint-Joseph, que pour s'en servir contre le soulèvement du peuple qui souffroit la disette des grains. Le grand-maître leur répond qu'il veut bien être persuadé que par cet arrêt si injurieux à l'ordre, ils n'ont point eu intention de l'offenser : mais qu'ils font un grand tort au Christianisme, en empêchant que ces galeres ne retournent en Candie au secours des Vénitiens. Cependant le grand-maître envoie dans le port de Sarragosse charger des grains, dont les magistrats de cette ville voulurent bien accommoder la religion.

La famine augmente à Malthe : le pain de froment manque jusques dans l'infirmerie. Les chevaliers sont réduits au pain d'orge. On



envoyé de tous côtés chercher des grains ; mais on défend aux commandans des vaisseaux de la religion de toucher aux ports de Messine & de Palerme.

1648.

Le grand seigneur Ibrahim est étranglé par une révolte de Janissaires ; & on met en sa place Mahomet IV , son fils aîné.

Cassein , général des Turcs , malgré les révolutions arrivées dans cet empire , continue vivement la guerre en Candie.

Grande dispute agitée à la Cour de Rome entre le grand-maître , & Imbroll prieur de l'Eglise. Ce prieur homme séditieux , prétendoit pouvoir de son autorité , & sans la participation du grand-maître , convoquer une assemblée des freres chapelains , comme si ces freres servans d'église , & lui-même n'eussent point dépendu du grand-maître. Le second chef de leur dispute venoit de ce que ce prieur prétendoit qu'il n'appartenoit qu'à lui de visiter les religieuses de l'ordre & de leur assigner des confesseurs , indépendamment du grand-maître. Il s'agissoit de faire confirmer par le Pape les deux volumes des statuts de la religion , compilés par ce prieur : & il étoit soupçonné de les avoir ajustés à ses vues secrettes , au préjudice de l'autorité suprême & légitime des supérieurs de la religion.

Bataille de Foggia à l'embouchure des Dardanelles , dans laquelle les Vénitiens défèrent les Turcs , leur prirent & leur brûlèrent plusieurs vaisseaux.

Continuation du siège de Candie , défen-

due par Moçegino capitaine général, Morosino provéditeur, le commandant des armes & le commandeur Balbiano général des galeres de Malthe, qui à cause de sa grande expérience étoit appellé dans tous les conseils. Il étoit question alors d'une demi-lune au bastion de Bethléem, dont les Turcs s'étoient emparés, & cette prise pouvoit avoir de grandes conséquences pour le reste de la place. On agita cette affaire dans le conseil. Le commandeur Balbiano s'offrit de reprendre cet ouvrage. Pour y réussir, il se mit à la tête de trente chevaliers & de cent des plus braves soldats de la capitane, commandés par le chevalier de Sales, neveu du saint évêque de Genève, connu sous le nom de Saint François de Sales. L'attaque commence la nuit : les chevaliers à la faveur des ténèbres, montent sur le haut de la demi-lune, tuent tout ce qui s'oppose à leur chemin. Les Turcs surpris se réveillent, font ferme, se défendent d'abord avec assez de vigueur : mais n'étant pas en assez grand nombre pour résister aux chevaliers, la plupart prennent la fuite, sautent par-dessus le parapet & abandonnent la demi-lune.

Le général Turc leur fait de grands reproches de leur lâcheté ; & pour en effacer la honte, ils reviennent le lendemain matin en plus grand nombre. Cassin, pour faciliter leur entreprise, fait mettre le feu à un fourneau qui fit sauter plusieurs chevaliers, & entr'autres celui de Sales ; ce chevalier retombe dans la mine, jusqu'à la ceinture,

Ayant été déerré, si l'on peut se servir de cette expression, il perfectionne le logement, & fait perdre aux Turcs l'envie de renouveler l'attaque.

Malgré la pauvreté du trésor commun, & une cruelle famine qui avoit désolé l'île de Malthe, le grand-maître fait construire le fort de Sainte-Agathe sur la côte de la Meslecca, qu'il fournit d'armes, de vivres, & d'une bonne troupe de chevaliers pour s'opposer aux descentes des Corsaires de ce côté-là.

1650.

Les gouverneurs de Sicile, non contents d'avoir refusé à l'ordre la traite des grains pour l'île de Malthe, refusent encore à la religion de pouvoir faire faire du biscuit pour ses galeres, sous prétexte qu'une pareille provision ne pouvoit manquer de porter préjudice aux sujets de sa majesté catholique. Le grand-maître envoie un ambassadeur à Dom Juan d'Autriche, qui par son autorité leve tous ces obstacles.

Etablissement d'une bibliothèque de Malthe, avec un réglemeut qui porte, que tous les livres qui se trouveroient dans la dépouille des chevaliers, ne seroient point vendus comme leurs autres effets, mais qu'ils seroient transportés à Malthe.

Le mécontentement des ministres du roi d'Espagne en Sicile se renouvelle contre la religion, à cause des prises continuelles que faisoient les vaisseaux François sur ceux de Sicile & d'Espagne; & que la plupart de ces vaisseaux François étoient commandés

par des chevaliers de la même nation ; ce qui empêche les galeres de la religion de tirer aucune provision de la Sicile.

PAUL
LASCARIS
CASTELARD

1651.

Différentes prises faites proche le Cap-Bon par les galeres de la religion , & entr'autres d'un vaisseau Anglois chargé pour le compte des infidèles. On y fit jusqu'à trente-deux prisonniers , du nombre desquels étoit Mehémet Binthesi , fils du roi de Maroc & de Fez , jeune-homme âgé de vingt & un ans. Au retour de cette course , les galeres de l'ordre & celle du pape joignent la flotte des Vénitiens.

Les ministres & les commandans Espagnols dans la Sicile , irrités de plus en plus des prises continuelles que faisoient des vaisseaux François , commandés la plupart par des chevaliers de cette nation , ordonnent le séquestre de tous les biens que l'ordre possédoit dans ce royaume , avec défense de fournir pour Malthe aucune provision , ni d'en souffrir les vaisseaux dans les ports de l'Isle.

Le grand-maître & le conseil surpris de ces ordres si rigoureux , tâchent d'adoucir l'esprit du roi d'Espagne , & font défense à tous les chevaliers de se trouver dans les armemens qui se feroient contre des princes chrétiens ; & les agens de l'ordre à la cour de France renouvelerent leurs instances à ce que les vaisseaux François ne viennent point attaquer les vaisseaux Espagnols dans le canal de Malthe & proche les côtes de la Sicile. On ajouta à Malthe des ordres très-

174 HISTOIRE DE L'ORDRE
précis à tous les commandans dans les ports, d'en éloigner les armateurs, & de ne les pas souffrir dans les ports de la religion, comme il arriva depuis au chevalier de la Cartere, qui après un rude combat dans les traverses Goze, s'étant présenté à la cale de Mars Siroco, fut obligé par des batteries qu'on y avoit dressées, de s'en éloigner: ce qui étant parvenu à la connoissance de dom Juan d'Autriche, généralissime du roi d'Espagne, il leva le séquestre, & rétablit la liberté de commerce entre Malthe & la Sicile.

La chiourme des galeres de Malthe étant fort affoiblie depuis tant de voyages qu'il avoit fallu faire en Candie, le pape instruit de la peine que l'ordre avoit de se remettre en mer, fit présent au grand-maître de deux cens cinquante forçats.

1652. On construit à Malthe une septième galere.

La religion fait dans l'Amérique l'acquisition de l'isle de Saint-Christophe; celle-ci est due au chevalier de Poincy que l'ordre en est redevable. Il commandoit dans cette isle dont une compagnie de marchands François étoit propriétaire sous la protection de la couronne de France. Ce commandant avoit fait construire un château fortifié en forme de Citadelle: & il avoit plusieurs vaisseaux pour la défense de l'isle contre les entreprises de Corsaires. Ses ennemis redoutant sa puissance, conspirent de le faire périr, ou du moins de le chasser de son gouvernement. Notre chevalier instruit de leur

mauvais desseins, en écrit au grand-maître, & lui mande que sa dépouille étoit très-considérable, mais que s'il mouroit dans cette île, cette compagnie de marchands, ou ses propres ennemis, s'en empareroient : qu'ainsi il demandoit qu'on lui envoyât un ou deux chevaliers pour le remplacer s'il venoit à mourir, afin que sa succession ne fût point perdue pour l'ordre. Lascaris renvoya la connoissance de cette affaire à frere Charles Huault de Montigni, receveur du prieuré de France, avec une commission expresse, en qualité de procureur général de l'ordre, de se transporter dans les îles de l'Amérique qui relevoient de la couronne de France, & avec le pouvoir de se choisir un autre chevalier pour l'accompagner dans ce voyage, & pour le remplacer s'il venoit à mourir.

Le grand-maître ne s'en tint pas-là: mais étant assuré de la bonne volonté du chevalier de Poincy, qui n'agissoit dans toute cette affaire que pour le bien de l'ordre, il s'adressa au bailli de Souvré, son ambassadeur auprès du roi très-chrétien, & il le chargea de travailler à obtenir de ce prince deux articles qui lui paroissoient très-importans; le premier étoit de contenir par son autorité royale les entreprises du sieur de Patrocles de Thoissi, chef du parti opposé au commandeur de Poincy, & son ennemi capital; l'autre article consistoit à requérir les droits des propriétaires de l'île, & de tâcher en même temps d'y faire comprendre les îles de

176 HISTOIRE DE L'ORDRE
Guadaloupe & de la Martinique, & autres
illes voisines.

Cette négociation fut conduite avec toute l'habileté possible par le bailli de Souvré, & l'isle de Saint-Christophe fut vendue à l'ordre par contrat passé à Paris, & ratifié à Malthe. Cette cession se fit à deux conditions; la première, que l'ordre s'obligeoit de payer aux habitans de l'isle tout ce que la compagnie des marchands propriétaires leur pouvoit devoir; la seconde, qu'il donneroît aux vendeurs une somme de cent vingt mille livres tournois. Dans ce marché se comprit non-seulement la propriété & la seigneurie de l'isle de Saint-Christophe, & de quelques autres, mais encore les habitations, terres, esclaves noirs, marchandises, munitions & provisions: ce qui fut depuis confirmé par les lettres patentes du roi Louis XIV, expédiées à Paris au mois de mars 1653. Après cette acquisition, le grand-maître nomma le chevalier de Sales pour aider de ses conseils le bailli de Poincy, qui se trouvoit dans un âge fort avancé, & mourut peu de temps après. Mais la déposition de ce chevalier, bien loin d'enrichir l'ordre, ne se trouva consister qu'en dettes personnelles, qu'il avoit contractées pour se soutenir dans son gouvernement.

1653.

Les galeres de la religion joignent la flotte Vénitienne, & prennent la route de Candie.

Des maladies contagieuses font périr une partie des soldats de la chiourme de l'escadre de l'ordre : le général la ramene fort affoiblie. Au milieu du canal de Malthe, il rencontre trois vaisseaux de Tripoli : on se cannone de part & d'autre. Le général Maltois ne se trouvant pas assez bien armé pour en venir à l'abordage, envoie à Malthe demander du secours. Malgré tous les murmures du couvent, qui disoit que ce général manquoit plutôt de courage que de forces, & que c'étoit la première fois que les galeres de la religion eussent passé une journée entière à canonner des vaisseaux ennemis sans venir à l'abordage ; le grand-maître fait partir un bon nombre de galeres, montées chacune par dix chevaliers, avec beaucoup de soldats, d'esclaves & de forçats. Mais pendant la nuit il s'étoit élevé un vent favorable aux infidèles qui en profiterent, & mirent à la voile ; ensorte que le lendemain au matin, quand on se disposa à les attaquer, on s'aperçut de leur retraite, sans pouvoir reconnoître de quel côté ils avoient tourné : l'escadre fut obligée de rentrer dans le port de Malthe, au grand déplaisir de Lascaris, qui s'attendoit à voir rentrer son petit-neveu, commandant de l'escadre, avec la gloire d'un heureux succès.

Grand différend arrivé à l'entrée de l'ambassadeur de l'empereur à Madrid, au sujet de la préséance, entre l'abbé Icontri, ambassadeur du grand-duc de Toscane, & le bailli fr. dom Juan de Tordesillas, ambas-

fadeur de l'ordre : l'ambassadeur du grand-duc prétend précéder celui de Malthe, qui s'y oppose avec vigueur, & présente un mémoire au roi catholique, dans lequel il faisoit voir que de temps immémorial, les ministres de l'ordre de Malthe, avoient précédé tous ceux qui n'étoient pas députés par des rois, & qui n'avoient point entrée quand le roi d'Espagne tenoit chapelle. Cette contestation est décidée en faveur de l'ambassadeur de Malthe.

654.

La cour de France est mécontente de la conduite du grand-maître, qui avoit défendu qu'on donnât pratique dans ses ports aux vaisseaux du roi. Une flotte Françoisise s'étant trouvée dans le canal de Malthe, très-maltraitée par une furieuse tempête, se présenta devant les ports de l'isle pour s'y mettre à l'abri. Le grand-maître qui craignoit d'irriter les Espagnols, refuse l'entrée, & fait tirer le canon sur les vaisseaux du roi. Tout le monde à la cour traite cette action de crime de lèze majesté ; on ne parle par moins que de réunir au domaine tous les biens que la religion possédoit dans le royaume. Le grand-maître s'excuse sur les engagements que ses prédécesseurs avoient pris du consentement de nos rois avec Charles-Quint, & il envoie en cour l'acte d'inféodation de l'isle de Malthe ; enfin cette affaire s'accommoda par l'habileté du bailli de Souvré, & par le crédit de M. de Lomenie, secrétaire d'état, dont un des enfans avoit été reçu depuis peu de minorité ; &

auquel le grand-maître, par reconnoissance, conféra de grace la commanderie de la Rochelle.

Les Vénitiens empêchent les Turcs de sortir des Dardanelles : ce qui est suivi d'un combat où ces infidèles perdent quatorze vaisseaux, dont il y en a sept de brûlés, deux échoués à terre, & cinq de pris. 1655.

Les Gênois font attaquer dans leur port cinq galeres de la religion, qui en y entrant, s'étoient contentées de saluer la ville, & la capitane du roi d'Espagne. Mais celles de Gênes prétendoient le salut : sur le refus des chevaliers, les magistrats firent dire au commandant qu'ils alloient foudroyer ses galeres, & les couler à fond. Le général des galeres, pour sauver son escadre, est réduit à leur donner satisfaction.

Au sortir du port il rencontre un vaisseau Gênois, qu'il envoie aussitôt reconnoître. Ayant appris que ce n'étoit qu'un vaisseau marchand, il se contenta d'en déchirer le pavillon, qui portoit les armes de cette république, en attendant qu'il pût rencontrer des galeres ou des vaisseaux de guerre, sur lesquels il pût se venger de l'insulte qu'il venoit d'essuyer.

Décret du conseil souverain, qui déclare qu'il ne sera reçu aucun Gênois dans l'ordre, jusqu'à ce qu'on ait reçu satisfaction de la violence exercée contre l'escadre de la religion.

L'escadre de Malthe va joindre la flotte des Vénitiens qu'elle rencontre à l'entrée des bouches des Dardanelles, composée de

PAUL
LASCARIS
CASTELARD

vingt-quatre galeres, de sept galeasses & de vingt-huit vaisseaux de haut bord, sous le commandement du noble Laurent Marcello. L'armée du grand - seigneur que commandoit le bacha Sinan, s'avance pour déboucher le passage. Bataille entre les deux armées : les Turcs sont défaits par les Chrétiens qui remportent une victoire complète, suivie de la conquête de l'isle de Tenedos. Mais cet avantage fut balancé par la mort du général Vénitien tué d'un coup de canon pendant la bataille.

Le duc d'Osune, viceroy de Sicile, étant mort, le roi d'Espagne nomma pour lui succéder frere Martin de Redin, de la langue d'Arragon, qui se rend de Malthe en Sicile, pour prendre possession de sa nouvelle dignité.

On baptise à Malthe le jeune Turc, cru fils d'Ibrahim, dont nous avons parlé, & Mehemet Binthesie qui passe pour le fils du roi de Fez & de Maroc.

On peut dire que la guerre de Candie étoit la guerre de Malthe ; cet ordre ne manquant aucune année de mettre son escadre en mer pour la défense de cette isle. Cette année les vaisseaux de la religion joignirent dans le canal de Jero la flotte Vénitienne, commandée par le noble Lazare Mocenigo. Le dessein particulier des Turcs étoit de reprendre l'isle de Tenedos. Mehemet, grand-vifir, tenoit dans cette vûe proche des Dardanelles un grand corps de troupes prêtes à s'embarquer pour y faire une descente. La

flotte chrétienne s'en étant approchée pour faire de l'eau, les Turcs tomberent sur les troupes qu'on avoit mises à terre, poufferent vivement un bataillon Allemand, qui ne pouvant soutenir leur furie, prit la fuite, & se renversant sur divers bataillons voisins, y mit le désordre & la confusion. Les Turcs les poursuivirent jusqu'au bord de la mer, & en taillerent en pièces un grand nombre, parmi lesquels on perdit le chevalier de Thessancourt.

La flotte Turque paroît forte de trente galeres, de neuf mahones, & de dix-huit vaisseaux, sans compter les saïques & les autres petits bâtimens. Le commandant avoit ordre de sortir des bouches des Dardanelles, & de n'oublier rien pour reprendre l'isle de Tenedos. Les galeres du pape joignent la flotte chrétienne sous le commandement du prieur Bichi, auquel le général Vénitien cède la préséance par rapport au souverain pontife qu'il représentoit.

Nouvelle bataille navale aux Dardanelles entre les flottes des deux partis. Les Turcs sont défaits. Le général Vénitien attribue la victoire à la manœuvre & à la valeur de l'escadre de Malthe, & envoie un brigantin exprès pour l'en féliciter. Mais ce général voulant brûler quelques galeres Turques qui s'étoient réfugiées sous le canon des forteresses, & s'étant trop avancé, un boulet parti de ces châteaux, mit le feu à la Sainte-Barbe de l'amiral Vénitien, & la fit sauter. Le général périt dans cet incen-

die, & de sept cens hommes qui étoient sur son bord, il n'y en eut que deux cens cinquante qui furent sauvés par des saïques chrétiennes qui s'avancerent à leur secours. L'armée des Alliés se sépare : les galeres du pape & de Malthe reprennent la route du ponant, & les Vénitiens n'étant plus assez forts pour tenir la mer devant la flotte des infidèles, les Turcs assiégent & reprennent Tenedos.

1657. Mort du grand-maître Lascaris, à l'âge de 97 ans. Le bailli Lascaris, son petit neveu, lui fit dresser un magnifique mausolée dans la chapelle de la langue de Provence, qui se trouve dans l'église primatiale de Saint-Jean, & on y lit cette épitaphe.

D. O. M.

Hic jacet frater Joannes Paulus de Lascaris Castellard, M. Magister & Melitæ princeps, qui nascendo ab imperatoribus & comitibus Vintimiliæ accepit nobilitatem, vivendo in consiliis & legationibus fecit amplissimam, & moriendo inter omnium lacrymas reddidit immortalem. Regnavit annis XXI. inter principes fortunatus, erga subditos pater patriæ, erga religionem benemerentissimus, septima triremi quam annis redditibus stabilivit, nova commenda quam instituit, aliis atque aliis ædificiis que construxit, tot terrâ marique victoriis omnium celebris, soli Deo semper affixus, obiit die

*decimâ-quartâ Augusti , anno Domini 1657 ,
ætatî suæ 97.*

Après qu'on eut rendu les derniers devoirs à Lascaris, il fut question de lui nommer un successeur. Il se trouva à Malthe deux factions, toutes deux puissantes & redoutables. Martin de Redin, prieur de Navarre & viceroy de Sicile, étoit à la tête de la première : & pendant son absence, le commandeur dom Antoine Correa Soufa, son ami intime, avoit la conduite de son parti. Mais il s'étoit formé une autre brigade sous le nom d'escadron volant, composée d'anciens commandeurs & de grands-croix, qui avoient eu le plus de part dans le gouvernement sous le regne précédent : l'inquisiteur de Malthe, ennemi de Redin, étoit à la tête de cette cabale. Pour ruiner le parti opposé, il présenta un bref du pape en date du neuvième décembre 1656, par lequel sa sainteté lui ordonnoit, en cas de la mort du grand-maître Lascaris, de déclarer privés de voix active & passive tous les chevaliers qui seroient convaincus d'avoir fait des brigues, & employé de l'argent, des promesses ou des menaces pour faire élire ou pour exclure quelqu'un, & que le pape lui interdisoit le droit de suffrage comme à un méchant & à un simoniaque.

L'inquisiteur prétendoit bien par cette déclaration faire manquer l'élection de Redin; mais elle eut un effet tout contraire. Les chevaliers de son parti se crurent au contraire obligés, pour leur honneur, de

persister dans leur première disposition. Malgré toutes les déclarations de l'inquisiteur qui fit signifier par son secrétaire que Martin Redin, prieur de Navarre, étoit exclu de l'élection, comme un ambitieux qui avoit employé d'indignes moyens pour parvenir à la grande-maîtrise, ce seigneur eut le plus grand nombre des suffrages, & fut proclamé grand-maître. Odi au désespoir, fit ses protestations. REDIN, pour en éluder l'effet, envoya au pape un procès-verbal de son élection, & il y joignit une déclaration, que si sa personne n'étoit pas agréable à sa sainteté, il étoit prêt d'y renoncer. Le pape qui ne vouloit pas s'abandonner à la passion de son officier, & fâché qu'il eut commis son autorité contre un chevalier ministre du roi d'Espagne, & estimé & souhaité par le plus grand-nombre de chevaliers, envoya à cet inquisiteur un bref par lequel il approuvoit l'élection de grand-maître. Il reçut ordre de le lui porter lui-même, & de déclarer au conseil que la sainteté le reconnoissoit pour le légitime prince de Malthe. Ainsi celui qui s'étoit opposé avec plus de fureur & d'emportement à son élection, eut la mortification de la proclamer, & d'en être le héraut. Le prieur de Bichi, neveu du pape, & général de ses galeres, se rendit à Malthe, où il trouva le grand-maître qui lui conféra la riche commanderie de Polizzi, située en Sicile. Et ce seigneur, le très-cher neveu du saint pere, ayant joint ses galeres à celles de la

MARTIN
 DE REDIN.

religion, le grand-maître, avant qu'il sortit du Port, lui fit présent d'une croix garnie de diamans estimée douze cens écus.

Les premiers soins du grand-maître furent de pourvoir à la garde de l'isle, & de prévenir les descentes des infidèles, sur-tout pendant la nuit. A cet effet, il fit construire le long des côtes, & de distance en distance, des tours où se retiroient les paysans de chaque canton qui montoient la garde : & il fit même un fonds de ses propres deniers pour la subsistance de ceux qui y seroient employés, & qui veilleroient pendant la nuit.

Le pape rappelle l'inquisiteur Odi, & il est remplacé par Casanette. Le grand-maître ordonne que quand un chevalier de la petite croix sera revêtu de la dignité d'ambassadeur, s'il se trouve dans la même cour des chevaliers grands-croix, ils seront obligés, pour l'honneur de la religion, de l'accompagner, & de le suivre dans toutes ses fonctions,

Les plus riches commanderies deviennent successivement la proie des neveux des papes. Alexandre VII donne à Sigismond Chigi la commanderie de Bologne : & il fait trois commanderies de celle de Frano, dont il donne la meilleure à Charles Chigi.

Le commandeur de Mandolx est nommé pour la seconde fois général des galeres : il se met en mer avec son escadre pour joindre celles du pape : il rencontre proche Augusta deux brigantins de Barbarie, dont il se

rend maître : & les infidèles qui se trouvaient sur ces vaisseaux , servirent à augmenter sa chiourme qui étoit affoiblie. Les deux escadres se joignent & trouvent dans une isle de l'Archipel une lettre du général des Vénitiens , qui leur donne avis que la flotte du grand-seigneur s'est retirée dans le port de Rhodes ; qu'elle en doit partir incessamment pour se rendre à Constantinople , & qu'il ne tiendroit qu'à eux de se rejoindre à la grande flotte pour combattre les infidèles , & partager avec lui la gloire de leur défaite. Les deux escadres faisant route , donnent la chasse à trois galiotes Turques. Une des trois échappe par la vigueur de sa chiourme. Les deux autres échouent & on en prend une. Le général du pape s'en rend maître , & la veut conduire à Civita-Vecchia , pour faire connoître à son maître qu'il avoit vu les ennemis. Il déclare au général de la religion qu'il est résolu de retourner en ponant : proposition qui surprit extrêmement Mandolx , qui ne pouvoit comprendre la raison de sa retraite : ce qui produisit de la part du général de Malthe des plaintes assez ameres , & même des paroles très-dures. Mais rien ne pouvant fléchir le prieur de Bichi qui avoit pris sa résolution , le général de Malthe , pour ne pas exposer l'escadre du pape à être attaquée par les infidèles , ne jugea pas à propos de s'en séparer : ils reprirent la route du ponant , & chaque escadre se retira dans ses ports.

1660. L'année suivante fut célèbre par la paix

entre les deux couronnes de France & d'Es-
 pagne, à la grande satisfaction du grand-
 maître & de tout son ordre, qui se voyoit
 par cette paix en état de se maintenir dans
 la neutralité entre les princes chrétiens, dont
 la religion depuis sa fondation, avoit tou-
 jours fait profession.

Le grand - maître, après avoir souffert
 de grandes douleurs d'une pierre du poids
 de quatre - onces, mourut le 6 de février.
 Son épitaphe contient ses services, & les
 différentes dignités par lesquelles il avoit
 passé.

D. O. M.

*Eternæ memoriæ sacrum M. Magistri D.
 Redin, magni Xaverii ob genus propinqui,
 cujus ante ætatem præmatura virtus Siculæ,
 deinde Neapolitanæ classium præfecturam me-
 ruit. Adultus ad summum pontificem & his-
 paniarum regem legatus profectus, exercitus
 regios apud Catalaunos & Calicos, cæterosque
 Hispaniæ populos summo cum imperio vexit,
 inde victoriis, meritis atque annis auctus ex
 priore Navarræ atque Siciliæ pro rege prin-
 cept Melitæ electus, insulam propugnaculis
 ac turritis speculis, urbes aggeribus, horreis,
 annonâ ac vario belli comitatu instituit, mu-
 nivit. Ducis Bullonii exemplum, secutus ex-
 peditionis Hierosolimitanæ principibus Euro-
 pæ, se ultrò vel ducem vel comitem obtulit.
 Obiit die sextâ februarii 1660, ætatis 70,
 imperii tertio.*

Après qu'on eut rendu les devoirs funebres

au dernier grand - maître , le couvent s'assembla à son ordinaire pour procéder à l'élection de son successeur : les vingt & un électeurs ayant balancé le mérite & la capacité des prétendans , tous les suffrages se réunirent en la personne du seigneur freres

ANNET DE CLERMONT DE CHARLES
 GESSAN , bailli de Lyon , & il fut proclamé par le chevalier de l'élection du grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem deux jours après, le conseil lui déféra la qualité de prince souverain des isles de Malthe & du Goze.

Ce titre de souverain qui honore les maisons des chevaliers qui parviennent à la grande - maîtrise , n'étoit point extraordinaire dans l'illustre maison de Clermont. Leurs ancêtres avant le traité de l'an 1340, fait entre Humbert , Dauphin , & Ainar d'Alphonse de Clermont , jouissoient de tous les droits de souveraineté dans les états qu'ils possédoient entre le Dauphiné & la Savoye. Nous voyons dans l'histoire que les vicomtes de Clermont levoient des troupes, faisoient la guerre, des alliances & des traités , & imposoient à leurs sujets les tributs qu'il leur plaisoit avant le traité de 1340. Ces vicomtes tenoient tout temps de fortes garnisons dans les villes & châteaux de Chavacers & de Jauffin , places qui pour le tems passioient pour imprenables, situées l'une & l'autre sur le bord de la riviere du Gué, qui sépare la Savoye des terres qui appartenoient aux seigneurs de Clermont.

Annet de Clermont n'étoit parvenu à la grande - maîtrise que par ses vertus. Son courage, sa piété, un grand zèle pour la religion, des manières pleines de bonté, & un accueil gracieux & toujours favorable qu'on en recevoit, faisoient faire des vœux à tous les chevaliers pour la durée de son regne : mais la providence en disposa autrement. Ce grand homme qui sembloit être né pour faire la félicité de son ordre, trois mois après son élection, tomba malade : des playes qu'il avoit reçues au siège & à la prise de Mahomette en Afrique, se rouvrirent, & il mourut à l'âge de soixante & treize ans au milieu des larmes, & dans les bras de ses religieux. Son épitaphe renferme son caractère, & les principales actions de sa vie.

ANNET DE
CLERMONT.

D. O. M.

Hic jacet eminent. frater Annetus de Chartes Gessan, qui à comitibus Claromontis ortum accepit, à pontificibus sacras claves & tiaram, utramque per majores, in Calisto II sedis apostolicæ acerrimos defensores. Hoc uno verè majorum omnium maximus, quòd tiaræ supremam coronam adjunxit, creatus nemine discrepante ex bajulivo Lugduni, mag. magister & Melitæ princeps. Eum apicem merita jam pridem exegerant, vota nunquam præsumpserant; sed virtutes tulerunt suffragium, pietas in divinis, prudentia in humanis, suavitas in congressu, majestas in incessu, Marecalli integritas, turæ marisque imperium; de suo nihil ipse

190 HISTOIRE DE L'ORDRE
contulit, nisi quod amicis obedivit. Regnavit
ad perennem memoriam vix quatuor mensibus.
Brevis vitæ nulla pars periit, primam religionem
secundam populo, tertiam sibi, omnem Deo
consecravit. Obiit inter lacrymas & vota om-
nium, die secundâ junii 1660, ætatis
septuagesimo tertio.

Deux jours après qu'on eut rendu les der-
niers devoirs au grand-maître de Chatta-
Gessan, le chevalier de l'Arsevilliere, de
la langue d'Auvergne, grand-maréchal de
l'ordre, & que le défunt grand-maître
peu de jours avant sa mort, avoit nommé
pour lieutenant du magistère, convoqua la
assemblée générale pour l'élection d'un
nouveau grand-maître. Après les cérémonies
préliminaires en pareilles occasions, chaque
langue se retira dans sa chapelle pour pro-
céder au choix de trois vocaux qui devoient
concourir à l'élection du grand-maître,
d'un quatrième suffrage qui représentoit les
chevaliers de la langue d'Angleterre.

1. Il se trouva dans la langue de Castille
& de Portugal trente-deux vocaux qui élurent
le chevalier de Ximenès grand-cha-
ncelier, Hozez, bailli de Lora, Barriga, re-
ce-chancelier, & pour la langue d'Angleter-
re, le commandeur de Xelder.

2. La langue d'Arragon, dans laquelle
sont renfermées la Catalogne & la Navarre
comprenoient trente-cinq vocaux, qui élurent
Bueno, prieur de l'église, Galdian, prieur
d'Armenie, Raphaël Cotoner, administrateur

teur du bailliage de Majorque ; & pour l'Angleterre on choisit Nicolas Cotoner frere de Raphael.

3. L'Allemagne n'avoit dans le couvent que douze vocaux, & leur choix tomba sur le grand-bailli de Breslaw, sur Osterhausen, grand-prieur de Dace ou de Danemarck, & sur le commandeur Osofiski : on nomma pour l'Angleterre le commandeur de la Tour.

4. Il y avoit soixante & dix-huit vocaux dans la langue d'Italie, qui nommerent pour l'election Sfondrat, bailli de sainte Euphemie, Bandinelli, prieur de l'Aigle : & pour l'Angleterre, Tancrede, bailli de Venouse.

5. La France avoit cinquante-six vocaux, qui elurent Valençai, grand-prieur de Champagne, Antoine de Conflans, lieutenant du grand-hospitalier, le commandeur Gilbert d'Elbene ; & pour l'Angleterre, Joachim de Callemaison.

6. Il se trouva quatre-vingt-neuf vocaux dans la langue de Provence, qui choisirent Monmejean, grand-commandeur, Polastron la Hilliere, prieur de Toulouse, Cinqmars, bailli de Manosque ; & pour l'Angleterre, le bailli de Mandolx.

7. L'Auvergne resta dans la nef de l'Eglise auprès du Maréchal de l'Arsevilliere, à cause de sa dignité de lieutenant du magistère. Il se trouva trente-cinq vocaux dans cette langue, qui nommerent le maréchal de l'Arsevilliere, Gerlande, bailli de Lyon avec le commandeur de l'Arsevilliere, frere

192 HISTOIRE DE L'ORDRE
du lieutenant ; & pour l'Angleterre, le com-
mandeur de la Roche.

L'élection dont il s'agissoit ne se fit pas sans
beaucoup de brigues & de cabales. Le com-
mandeur de Valençai, qui du vivant du der-
nier grand-maître, aspiroit secrettement
à cette haute dignité, se croyoit assuré de
neuf suffrages. Mais dans le tems de l'élec-
tion, plusieurs anciens commandeurs le
trouverent sur les rangs, parmi lesquels on
comptoit le maréchal de l'Arsevilliere, Ra-
phael Cotoner, Monmejan, Cinqmars &
Hozez, dont nous venons de parler, qui
tous quoiqu'ils eussent chacun leur parti, s'ac-
cordoient à donner l'exclusion à Valençai,
dont la brigade leur paroissoit la plus nom-
breuse & la plus redoutable.

Valençai, pour affoiblir cette cabale,
feignit de renoncer à ses espérances ; &
faisoit entendre en particulier aux prin-
cipaux chefs du parti opposé, qu'il concou-
roit volontiers avec ses neuf créatures à leur
élection : ce qui tenoit les anciens Comman-
deurs en garde les uns contre les autres.
Mais Bueno, Prieur de l'Eglise, qui démas-
qua l'artifice, leur fit comprendre que Valen-
çai par ses promesses frauduleuses, ne cher-
choit qu'à les désunir ; & que pour lui faire
voir qu'ils n'en étoient pas la dupe, & le
donner une entière exclusion, ils devoient
tous de concert compromettre leurs suffrages
entre les mains d'un seul de leur parti, avec
serment de concourir tous de bonne foi à l'é-
lection de celui d'entre eux qu'il jugeroit le

plus digne de remplir la place de grand-maître. Douze anciens commandeurs ou grands-croix trouverent cette proposition raisonnable; & d'un commun consentement ils nommerent pour seul commissaire Monmejan, grand-commandeur, chevalier d'une probité respectable, qui bien loin d'imiter la conduite que tint en pareille occasion le grand-maître de Gozon, & de se nommer lui-même, déclara dans cette assemblée, qu'il croyoit qu'on ne pouvoit faire un meilleur choix que de la personne de Raphaël Cotoner, bailli de Majorque.

Ces deux électeurs concourant avec les neuf attachés au parti de Valençaï, en choisirent trois parmi ceux qui avoient été nommés pour la langue d'Angleterre; & ce furent le bailli de Mandolx, Tancrede, bailli de Venouse, & Nicolas Cotoner, bailli de Negrepoint. Ces vingt-quatre électeurs élurent pour président de l'élection, frere Jean Dieu-donné, prieur de Venise; pour chevalier de l'élection, le commandeur frere Denis Ceba, de la langue d'Italie; le commandeur frere François Deide, chapelain de l'élection, & le commandeur frere Michel Porruel, de la langue d'Arragon, servant-d'armes de l'élection. Cette élection fit cesser celle des vingt-quatre, & ces derniers choisirent seuls treize nouveaux électeurs, qui devoient avec eux trois faire le nombre de dix-huit, & nommer enfin le grand-maître.



1. Barriga de la langue de Castille & de Portugal, & vice-chancelier, fut le premier élu.
2. Le commandeur frere Antoine de Glan-deve Castelet, de la langue de Provence choisi pour la langue d'Angleterre.
3. Le commandeur frere Adrien de Contremolins, de la langue de France.
4. Le commandeur frere Louis de Fay Gerlande, de la langue d'Auvergne.
5. Le commandeur frere Adolfe de Réede, de la langue d'Allemagne.
6. Le commandeur frere Henri de Villeneuve Torenque, de la langue de Provence.
7. Le commandeur frere Jean de Forfat, de la langue d'Auvergne.
8. Le commandeur frere Henri de la Salle, de la langue de France.
9. Le commandeur frere François Riccasoli, de la langue d'Italie.
10. Le commandeur frere Isidore d'Argai, de la langue d'Arragon.
11. Le commandeur frere dom Antoine Correa de Souza, de la langue de Castille & Portugal, pour l'Angleterre.
12. Le commandeur frere François Vratisslan, de la langue d'Allemagne.
13. Le commandeur dom Louis Kelder, de la langue de Castille & de Portugal.

Les seize électeurs, après avoir prêté les sermens ordinaires, & s'être enfermés dans le conclave, du haut de la tribune qui regarde dans l'église, firent déclarer à haute

voix par le chevalier de l'élection , qu'ils avoient choisi pour grand - maître le seigneur frere dom RAPHAEL COTONER, RAPHAEL COTONER. bailli de Majorque. On chanta aussitôt le *Te Deum* en action de graces : tous les chevaliers ensuite , après lui avoir baisé la main, lui prêterent le serment d'obéissance , & le lendemain le conseil lui déféra le titre de prince souverain des Isles de Malthe & du Goze. 1600.

6 Juin.

Nous avons dit sur l'année 1545 , que les Turcs , après avoir menacé l'isle de Malthe d'une invasion prochaine , firent tomber l'effort de leurs armes sur celle de Candie qui appartenoit à la république de Venise. Sainte-Theodore fut la premiere place qu'ils attaquèrent. Ils l'emporterent sans beaucoup de résistance , & en firent passer la garnison par le fil de l'épée. Ils assiégerent ensuite la Canée par terre & par mer ; & après un siège très-meurtrier , qui dura quarante jours , ils s'en rendirent maîtres. Le commandant obtint une composition honorable , dont les articles furent exécutés de bonne foi par les infideles.

L'année suivante , les galeres de Venise , celles du pape & de l'ordre de Malthe débarquerent un gros corps de troupes qui avoit à sa tête le duc de la Valette. Ce général tâcha de reprendre la Canée qu'il assiégea. Mais les Turcs survinrent avec un gros de troupes , & l'obligerent de lever le siège. Ils prirent ensuite Rethimo , Muscava , Melopotamo , la capitale de l'isle ; mais comme

RAPHAEL
COTONER.

ils n'ignoroient pas que cette place étoit fortifiée par l'art & par la nature, & qu'il y avoit une garnison nombreuse & peu différente d'une armée; pour en empêcher les courses & pour bloquer la place, ils firent construire un fort qu'ils nommerent Candie-la-Neuve, où ils mirent six mille hommes de garnison.

Les armes des deux partis pendant plusieurs années eurent différens succès. Les Vénitiens pressés par la puissance redoutable des Turcs, demanderent du secours à la plûpart des Princes de l'Europe. Le pape Alexandre VII, & Raphael Cotoner grand-maître de Malthe, y envoyerent leurs galeres. Louis XIV, roi de France, y fit passer aussi trois mille six cens hommes commandés par un prince de la maison d'Est. Ce prince n'étant pas encore en état de s'embarquer, ce fut le commandeur de Gremonville, d'une maison illustre en Normandie, que le roi nomma pour lieutenant du prince d'Est; & le chevalier Paul, servent-d'armes, & un des plus habiles officiers de mer qu'il y eût dans l'Europe, fut chargé du transport de ces troupes. Le duc de Savoie envoya deux régimens d'infanterie de 500 hommes chacun. Les Gênois offrirent un secours considérable d'homme & d'argent, à condition d'être traités d'égaux par les Vénitiens. Mais comme il y avoit long-temps que ces deux Républiques contestoient entr'elles sur une dispute si délicate, les Vénitiens

1660.

22 Avril.

jaloux de la supériorité, refuserent à cette condition le secours des Gênois.

RAPHAEL
COTONER.

Le dessein des généraux chrétiens étoit toujours de reprendre la ville de la Canée. Mais ne se trouvant pas assez de troupes pour en former le siège, & pour empêcher les infidèles d'y jeter du secours, on résolut de s'emparer de quelques forts aux environs de la Suda, dont les Turcs étoient maîtres. On attaqua d'abord le poste de *Sancta Veneranda*, que l'infanterie emporta l'épée à la main. Les Turcs accoururent au bruit de cette attaque: ils en vinrent aux mains avec le bataillon de Malthe, qui les repoussa, & les mit en fuite. On prit ensuite Calogero, que les Turcs abandonnerent, & Calami qui ne tint que le temps nécessaire pour sa composition. Apricornò fit plus de résistance; la place étoit d'un difficile accès à cause d'un chemin étroit par où il falloit passer, & que les Turcs avoient embarrassés par un grand abatis d'arbres. Quelques escadrons de cette nation sortirent de la place pour reconnoître les forces des chrétiens. Garenne, officier François, qui se trouva à la tête de deux escadrons, les chargea vivement, & les tourna en fuite. Mais quelques Turcs ayant remarqué que l'ardeur de sa poursuite lui avoit fait devancer de quelques pas le gros de sa troupe, tournerent bride, poussèrent à lui, & d'un coup de sabre lui jetterent la tête à bas. La campagne se termina par différens succès. Les Chrétiens tantôt vainqueurs, & tantôt vaincus, se retirèrent

à Cicalaria , lieu couvert d'un côté par des montagnes inaccessibles , & de l'autre par un bois ; & les Turcs vont camper à Maleta.

1661.

Le vingt quatre de janvier de l'année suivante , le général des galeres de l'ordre rencontra proche le cap Passaro en Sicile un vaisseau de Tunis , dont il s'empara. Il y fit trente esclaves , parmi lesquels se trouva le cadis de Tunis son fils , un chiaous du grand-seigneur , qui venoit de porter ses ordres à Alger , Tunis & Tripoli , & le long des côtes de Barbarie. Frere Gravié , servant-d'armes , qui faisoit la course proche de Tripoli , prit peu après un autre vaisseau des infideles , chargé de cent cinquante Janissaires , destinés pour renfoncer la garnison de Giggibarta , forteresse de Barbarie.

Vers la mi-avril , frere Paule , servant-d'armes , entra dans le port de Malthe avec trois galeres du roi très-chrétien , & le grand-maître l'envoya visiter par son sénéchal. Cet officier étant monté à son palais pour lui rendre ses devoirs , comme à son supérieur , le grand-maître le reçut avec beaucoup de caresses , & n'oublia aucune des marques d'estime qu'il crut devoir à son mérite & à sa valeur , qui d'un simple officier de marine l'avoit élevé à la dignité de lieutenant du grand-amiral de France.

Quoique le grand-maître fit beaucoup de dépense pour faire passer de puissans secours en Candie , cependant par sa sage économie il se trouva encore des fonds considérables , dont il fit un digne usage , conforme

à la générosité naturelle , & à la magnificence d'un grand prince. Il employa une partie de cette année à aggrandir l'infirmerie , & il enrichit en même temps l'église priorale de saint Jean , d'excellentes peintures , & de tableaux de dévotion , qui sont restés dans cette église , comme un monument perpétuel de sa piété. Cependant les galeres de la religion s'étant mises en mer , joignirent près d'Augusta celles du pape , dont l'escadre étoit commandée par le prieur de Bichi : étant ensuite entrées dans l'Archipel , elles rencontrèrent la flotte Vénitienne proche d'Andro ; & de conserve elles cherchèrent celle des Turcs. Mais après avoir couru toutes ces mers , & n'en ayant pu apprendre de nouvelles , les alliés se séparèrent pour retourner dans leurs ports. Les galeres de Malthe en faisant route , rencontrèrent le long des côtes de la Calabre deux galiotes de Barbarie de quatorze bancs chacune , dont les chevaliers après un léger combat se rendirent maîtres. On met dans cette même année un décret du sénat de Venise , qui considérant les services continuels que la république recevoit de l'ordre , déclara que soit à Venise , soit dans tous les autres pays de sa domination , il seroit permis aux chevaliers de Malthe d'y paroître en armes : ce qui étoit défendu aux sujets naturels de la république.

Au commencement de l'année 1663 , le doge fit de vives instances auprès du grand-maître pour l'engager à faire sortir les ga-

1663.

leres de l'ordre de ses ports. Ce prince crut d'abord que par respect pour le saint siége, il devoit attendre celles du pape : mais ayant appris que ce pontife les retenoit à Civita-Vecchia, dans la crainte du juste ressentiment du roi très-chrétien, dont l'ambassadeur & l'ambassadrice avoient été insultés par la garde-course du pape, les galeres de la religion se mirent en mer le quinze sous la conduite du commandeur de Breslau, & prirent la route du levant : & après quelques prises de peu de conséquence, que le général des galeres envoya à Malthe, il joignit le 22 de mai la flotte Vénitienne proche l'isle d'Andros, commandée par le noble George Morosini, qui lui apprit que les Turcs cette année n'avoient point mis en mer leur flotte, & qu'ainsi il falloit employer les forces de ses alliés à faire des courses dans les mers, & le long des côtes des infideles.

Le grand maître Cotoner meurt d'une fièvre maligne & contagieuse, dont l'isle, & sur-tout la cité de la Valette étoit alors affligée : prince digne de sa place, sage, plein de piété, magnifique dans sa dépense, & qui n'eut jamais d'autre objet que la défense des chrétiens, l'honneur de son ordre, l'utilité & le soulagement de ses religieux. Les chevaliers de sa langue lui firent ériger un magnifique mausolée dans la chapelle d'Arragon, où l'on mit cette épitaphe :

Aratonum quicumque teris Melitense sacellum
Sacraque signa vides, siste viator iter.
Hic ille est primus Cotonera è stirpe Magister :
Hic ille est Raphaël, conditus ante diem.
Talis erat cervix Melitensi digna corona :
Tale fuit bello, consiliisque caput.
Cura, fides, pietas, genium, prudentia, robur
Tu dederant vita pignora cara sue,
Ut dum caelestis citius raperetur ad arces,
Ordinis hæc fuerit mors properata dolor.
Qui ne mutatas regni sentiret habenas,
Germano rerum fræna regenda dedit,
Cætera ne queras, primus de stirpe secundum
Promeruit : satis hoc, perge viator iter.

Le vingt-trois octobre, Radinelli, prieur de l'Aigle, que le grand-maître peu de jours avant sa mort avoit nommé pour lieutenant du magister, ayant convoqué l'assemblée générale du couvent pour l'élection d'un nouveau grand-maître, il s'y trouva deux cens quatre-vingt treize vocaux. Après les cérémonies préliminaires, il arriva dans cette élection ce qui n'avoit encore eu qu'un exemple dans les élections précédentes ; c'est que le frere d'un grand-maître fut son successeur. Car quoiqu'il y eût alors dans l'ordre, & même à Malthe, d'excellens sujets qui pouvoient justement prétendre à cette dignité, le mérite des deux freres étoit si généralement reconnu, qu'à peine l'aîné fut expiré, que toutes les voix, avant même l'é-

lection, le peuple comme les religieux, se déclarerent hautement en faveur de frere NICOLAS COTONER, bailli de Majorque; ensuite que les électeurs, tant les vingt-un que les seize, n'entrèrent successivement dans la conclave, que pour observer les formalités prescrites par les statuts, & frere dom Emmanuel Arrias, vice-chancelier de l'ordre, qui avoit été élu pour chevalier de l'élection, le proclama à haute voix pour grand-maître: le lendemain, le conseil complet lui déféra la souveraineté des Isles de Malthe & de Goze.

1664.

Les Corsaires de Barbarie ayant étendu leurs brigandages jusques sur les côtes de Provence, le roi Louis XIV, pour réprimer leur audace, fut conseillé d'établir une colonie sur les côtes de Barbarie, & d'y construire une place & un port où ses vaisseaux trouvaissent un asyle, & d'où il pût être averti du départ des escadres des infidèles. On lui proposa dans ce dessein le village de Gigeri, situé proche de la mer entre les villes d'Alger & de Bugie, à quinze milles de l'une & de l'autre. Près de ce village il y avoit un vieux château bâti sur le sommet d'une montagne, & d'un abord presque inaccessible. Le roi nomma pour l'exécution de ce projet le duc de Beaufort, grand amiral de France, & il demanda au grand-maître le secours des galeres de la religion, ce prince lui envoya aussitôt l'escadre de Malthe, qui joignit la flotte du roi dans le Port-Mahon. Les chrétiens débarquerent leurs trou-

pes sans y trouver d'obstacle ; on jetta aussi tôt les fondemens d'un fort qu'on avoit ordre de construire. Les Maures alarmés d'un dessein qui alloit à les assujettir , prirent les armes , & ruinerent à coups de canon les ouvrages commencés. Le duc de Beaufort fit un détachement de sa cavalerie pour repousser l'ennemi ; mais ce corps n'ayant pas été soutenu par l'infanterie, les Maures avertis par leurs espions que les François étoient en petit nombre , entrèrent dans le village le sabre à la main , & forcerent les François à se retirer du côté de la mer. Le duc de Beaufort ne se trouvant pas en état de se maintenir dans le pays , résolut de se rembarquer ; mais il ne put le faire si secrettement , que les Maures n'en fussent avertis : & quatre cens hommes qui faisoient l'arrière-garde , furent presque tous tués ou faits prisonniers. Pour surcroit de malheur, un vaisseau du roi appelé la lune , qui étoit vieux & chargé de dix compagnies de cavalerie , fit naufrage à sept lieues de Toulon : expédition aussi malheureuse que celle de l'empereur Charles-Quint au siège d'Alger.

Suite de l'affaire du commandeur de Poincy au sujet de l'isle de saint-Christophe, que l'ordre vend à une compagnie de marchands François , qui sous la protection du roi s'y établissent.

1665.

L'escadre de la religion courut cette année toutes les mers de l'Archipel , sans faire aucune prise que de quelques felouques chargées de grains & de marchandises pour le

compte des marchands Turcs. Deux vaisseaux commandés par les chevaliers de Crainville & de Temericourt, furent plus heureux. De Crainville montoit un vaisseau de quarante pieces de canon, appellé le jardin de Hollande, qu'il avoit enlevé l'année précédente à un corsaire d'Alger, quoiqu'il n'eût qu'une frégate de vingt-deux canons: & Temericourt montoit cette même frégate, jeune chevalier d'un grand courage, & qui s'étoit déjà signalé en différentes occasions. Ces deux chevaliers amis intimes, voguoient de conserve dans les mers du Levant. Ce fut dans le canal de l'isle de Samos qu'ils rencontrèrent une caravane qui faisoit route d'Alexandrie à Constantinople, forte de dix vaisseaux, & douze saïques. Le nombre & les forces des ennemis ne firent qu'allumer le courage des deux chevaliers: ils se poufferent au milieu de cette petite flotte, en coulerent bas quelques vaisseaux, en prirent quatre des plus riches, & deux petits, & tournerent le reste en fuite.

Il se passa la même année une action qui éternisera à jamais la mémoire du chevalier d'Hoquincourt: ce chevalier étoit dans le port de l'isle Daufine. Il y fut investi par trente-trois galeres du grand-seigneur, qui portoient des troupes dans l'isle de Candie. L'amiral qui commandoit cette flotte mit à terre, & fit avancer ce qu'il avoit de meilleurs arquebusiers qui tiroient continuellement contre le vaisseau Maltois, en même temps que les galeres Turques le foudroyoient

avec toute leur artillerie. Les Infideles après avoir mis en pièces les manœuvres de ce vaisseau, s'avancerent pour monter à l'abordage. Les uns s'attachèrent à la poupe, d'autres l'attaquerent par la proue. Le chevalier, comme s'il eût été invulnérable, faisoit face de tous côtés; & quoique son vaisseau fut blessé en plusieurs endroits & qu'il eût perdu beaucoup de ses soldats, il précipitoit dans la mer autant de Turcs qu'il s'en présentoit à l'abordage. Le général Turc indigné d'une si longue résistance, & honteux du peu d'efforts que faisoient de près ses galeres, les obligea d'ouvrir leurs rangs, & de lui laisser un passage pour joindre lui-même ce vaisseau. En même temps il poussa sa Capitane avec toute la force de sa chiourme, mais l'effort qu'il fit jetta heureusement ce vaisseau hors du port, & un vent favorable s'étant levé, d'Hoquincourt gagna le premier port chrétien, après avoir coulé à fond plusieurs galeres, & tué plus de six cens soldats.

Une action d'une valeur si déterminée, méritoit un plus heureux sort que n'en eut peu après cet illustre chevalier. Car la même campagne, montant le même vaisseau, un coup de vent le jetta contre un écueil proche de l'isle de Scarpante. Le vaisseau fut brisé, & le chevalier périt. Le chevalier de Grilles son ami particulier, & cent soixante & dix soldats ou matelots furent enveloppés dans ce naufrage.

Le duc de Beaufort, grand - amiral de

France, étant à la poursuite de quelques corsaires de Barbarie, arrive dans le port de Malthe; il est salué par tout le canon des ports; mais il ne vit point le grand-maître, qui refusa de lui donner le titre d'Altesse. Peu après, M. de la Haye, ambassadeur de France à la Porte, passa pareillement à Malthe où il eut pratique.

1666.

Mort de Philippe d'Autriche IV du nom, roi d'Espagne, auquel succede don Carlos, son fils. Il s'ensuivit de ce changement de souverain une nouvelle investiture, que le duc de Sermonette, viceroy de Sicile, donna à l'ordre en la personne du commandeur Gallean général des galeres, qui prêta les sermens de fidélité ordinaires en pareilles cérémonies.

Le commandeur d'Elbenne, général des galeres, se rend à Barcelone pour escorte l'impératrice qui alloit se rendre auprès de l'empereur, qui ne l'avoit encore épousée que par procuration. Cette princesse après avoir débarqué à Final, écrivit une lettre très-obligeante au grand-maître, pour le remercier des offices qu'elle avoit reçus du général des galeres.

Le pape fait trois grands-croix, dont un de ses neveux fut le premier; les deux autres furent pris parmi les principaux officiers du palais pontifical.

1667.

Le grand-visir Achmet avec un corps considérable de troupes, se rend en Candie pour mettre fin à cette longue guerre, & au siège de la capitale de l'isle. Les Vénitiens ont re-

teurs à leur ordinaire au pape & au grand-maitre. Les escadres de ces deux puissances se joignent près Augusta, d'où elles se rendent sur les côtes de Candie & de l'isle de Standia. Le noble François Morosini étoit généralissime de toute l'armée chrétienne : le noble antoine Barbaro commandoit dans la ville, & le marquis de Ville, Piedmontois, étoit commandant des armes, tous généraux pleins de valeur ; & quoique l'émulation les rendit ennemis & jaloux de la gloire les uns des autres, ils ne laissoient pas de faire une vigoureuse défense.

Mort du pape Alexandre VII, auquel succede Clément IX.

Clément, suivant la possession où s'étoient mis ses prédécesseurs, nomme au bailliage de sainte Euphemie, vacant par la mort de frere Philippe Sfondrat, le chevalier frere Vincent Rospigliosi, son neveu ; ce qui renouvela la douleur & les plaintes de la langue d'Italie, qui se voyoit continuellement dépouiller & anéantir par les nominations papales.

Transaction entre le prince Landgrave de Hesse, cardinal & grand-prieur d'Allemagne, & le seigneur Jean de Vigers, conseiller-pensionnaire de la province de Hollande, au sujet des biens de l'ordre dépendans de la commanderie de Harlem, située dans la province de Hollande, & dont les magistrats s'étoient emparés. Par cette transaction, la protection du roi très-chrétien, & la négo-

ciation du comte d'Estrade, les Hollandois pour les biens de l'ordre dont ils s'étoient emparés dans les provinces de Hollande & de Vestfrise, s'engagerent à payer à l'ordre cent cinquante mille florins : & au moyen de ce paiement, l'ordre renonça aux droits qu'il avoit sur ces biens, sauf son recours sur les biens situés dans les autres provinces, sur lesquelles il seroit permis d'en poursuivre la restitution, ou du moins d'en tirer une compensation.

Le marquis de Ville, général des armées de terre dans l'isle de Candie, quitte le service des Vénitiens, dont il étoit dégoûté par les mauvais traitemens qu'il avoit reçus du général Morosini. L'ambassadeur de Venise, avec la permission du roi, propose au marquis de Saint-André-Mombrun de passer en Candie pour y commander en la même qualité. L'honneur de défendre une place, à la conservation de laquelle tous les princes chrétiens s'intéressoient, déterminina le marquis de Saint-André à accepter ce commandement. Il partit en poste : & après avoir passé par Venise, où il s'embarqua, il arriva dans l'isle de Candie, & débarqua dans le port de la Tramate le 21 de juin.

Le général Morosini, remporte une victoire navale sur les Turcs.

Il arrive en Candie un puissant secours de François, commandé par le duc de Navailles, & qui consistoit en sept mille hommes. Le duc de Beaufort, grand-amiral de France, commandoit la flotte.

Le comte de Saint-Paul, frere du duc de Longueville, étoit à la tête des Volontaires, parmi lesquels on comptoit le duc de Château-Thierry, frere du duc de Bouillon, le duc de Roannez, & le comte de la Feuillade.

NICOLAS
COTONER.

La religion toujours zélée pour la défense des chrétiens, envoie en Candie un bataillon de quatre cens hommes commandés par frere Hector de Fay la Tour Maubourg.

Le comte de Saint-Paul à son retour de Candie passe à Malthe, où il est reçu avec beaucoup d'honneur après avoir fait sa quarantaine dans une maison située au Bormole.

Le duc de Navailles, après le temps porté par ses instructions, s'en retourne en France.

Le bataillon de Malthe, après avoir perdu beaucoup de monde, songe à se retirer d'une place qui en peu de jours consommoit tous les secours qui lui arrivoient du dehors.

Quarante vaisseaux apportent en Candie un nouveau secours de quatre mille six cens hommes, la plupart Allemands, parmi lesquels il y en avoit quatre cens des vaisseaux du duc de Brunsvic. Outre ce secours, arrive encore le comte de Valdeck, à la tête de trois mille hommes, & le grand-maître de l'ordre Teutonique envoie une compagnie choisie & bien armée de cent cinquante hommes, sans compter plusieurs seigneurs volontaires, & de différentes nations, qui servoient sous l'étendart de la religion.

Le sieur de Temericourt, frere aîné du

chevalier de ce nom, courant les mers sous l'étendart de la religion, prit un vaisseau Turc de quarante pièces de canon, proche l'isle de Scarpante, commandé par le corsaire Buba Assan. Il l'arma de nouveau, & se rendit avec un autre vaisseau de conserve, commandé par le chevalier de la Barre, dans les mers d'Alexandrie, où ayant découvert deux sultanes chargées de marchandises, il s'avança pour les empêcher de gagner le port. Comme son vaisseau étoit meilleur voilier que la conserve, il s'attacha à la sultane qui étoit la plus avancée; & après lui avoir fait essuyer sa bordée, se disposant déjà de monter à l'abordage, il reçut un coup de mouquet à la tête qui ne l'empêcha pas quoique renversé sur le tillac, d'exhorter ses officiers & ses soldats à continuer le combat. Les infideles voyant bien qu'ils n'échapperoient pas aux chrétiens qui les avoient cramponnés, par un coup de désespoir, mirent le feu à leurs poudres pour les faire périr avec eux. Le chevalier de la Barre qui étoit prêt de se rendre maître de la seconde sultane, voyant le péril où étoit son ami, abandonne la sultane, court à son secours, & la sépare du vaisseau qui brûloit. Mais Temericourt ne jouit point de sa victoire, étant mort le lendemain de sa blessure, & la Sultane que la Barre étoit à la veille de prendre, pendant le bon office qu'il rendoit à son ami, échappa, & gagna le port d'Alexandrie.

1670.

Le grand-maître & le conseil envoient en

qualité d'ambassadeur en Portugal le commandeur Fr. Antoine Correa de Soufa, écuyer du grand-maître, pour faire compliment à dom Pedro, frere de dom Alphonse roi de Portugal, sur son mariage avec la reine, femme de son frere, & qui avoit pris la régence de l'Etat. Il étoit chargé en même temps de redemander la jouissance du grand-prieuré de Crato, vacant par la mort du cardinal dom Ferdinand, infant d'Espagne. Mais les ministres de Portugal s'étant rendus maîtres de ce riche bénéfice, le régent auquel ils firent entendre que la nomination & le patronage en appartenoient à la couronne, répondit qu'il avoit besoin de temps pour éclaircir cette affaire. Cependant à la fin il relâcha ce prieuré à frere dom Jean de Soufa, qui en avoit le titre & le droit par une bulle expresse du couvent.

La prise de l'isle de Candie, & la paix que les Vénitiens avoient conclue avec les Turcs, font craindre au grand-maître qu'ils ne tournent leurs armes contre l'isle de Malthe : & pour la mettre en état de résister à tous leurs efforts, ce prince & son conseil demandent au duc de Savoye un ingénieur habile, appelé Valpergo, qui vient par son ordre à Malthe, & qui ordonne de nouvelles fortifications. La premiere fut nommée la Cotoner. On ajouta ensuite de nouveaux ouvrages à la Floriane avec une fausse braye & deux boulevards, l'un du côté du port Musciet, & l'autre vers le grand port. Pour défendre entièrement l'entrée du grand

port , on construisit un fort royal , appelé Riccasoli , du nom d'un commandeur qui donna à l'ordre trente mille écus pour cet ouvrage.

1671.

Mort du pape Clément IX , auquel succéda Clément X , qui écrit un bref au grand-maître pour le congratuler sur les soins qu'il prenoit de fortifier une Isle qui servoit de boulevard à tous les états de la Chrétienté.

Le chevalier de Vendôme , malgré les oppositions des anciens chevaliers , obtint une grace expectative sur le prieuré de France. Ce bref ne fut enregistré dans la chancellerie de l'ordre qu'à condition que le nouveau grand-prieur dédommageroit le trésor des droits de mortuaire & de vacant.

On reçoit dans l'ordre le prince Charles de Lorraine , fils du duc d'Elbeuf , & Maurice de la Tour d'Auvergne , duc de Château-Thierry , fils du duc de Bouillon.

Le grand-maître & le conseil trouvant le nombre des frères servans-d'armes excessif , font un réglemeut qui défend d'en recevoir dans la suite jusqu'à nouvel ordre.

La disette des grains se faisant sentir à Rome , le pape en envoie chercher dans toute l'Italie , & le cardinal Altieri son neveu , écrit de sa part au grand-maître , & le prie d'envoyer l'escadre de la religion pour escorter ses vaisseaux. L'ordre en fut donné aussitôt au bailli de Harcourt , de la maison de Lorraine , général des galères , & au chevalier de Fovelle - Ecrainville , qui commandoit la capitane.

Le chevalier de Temericourt est attaqué par cinq gros vaisseaux de Tripoli ; il se défend avec tant de courage & d'intrépidité, qu'après en avoir démâté deux, & tués beaucoup de soldats, les infideles désespérant de le pouvoir prendre, abandonnerent le combat, & le laisserent en liberté de continuer. Mais il fut peu après surpris par une horrible tempête qui le jetta sur les côtes de Barbarie, où son vaisseau fut brisé, & pris par les Maures : on le conduisit à Tripoli, & de-là à Andrinople. Mahomet III qui y étoit alors, demanda si c'étoit lui qui seul avoit combattu cinq de ses gros vaisseaux de Tripoli. « Moi-même, répondit le chevalier. » De quel pays es-tu ? repartit le Sultan. « François, dit Temericourt. » Tu es donc un déserteur ? continua Mahomet, « car il y a une paix solennelle entre moi & le roi de France. Je suis François, lui dit Temericourt ; mais outre cette qualité, j'ai celle d'être chevalier de Malthe ; profession qui m'oblige à exposer ma vie contre tous les ennemis du nom chrétien. » Le grand-seigneur voulant l'engager à son service, l'envoya d'abord dans une prison où il fut traité avec beaucoup de douceur, & lui fit offrir ensuite tous les partis avantageux qui pouvoient séduire un jeune guerrier de vingt-deux ans ; & que s'il vouloit changer de religion, il le marieroit à une princesse du sang, & le feroit bacha ou grand-amiral. Mais ces offres magnifiques n'ébranlerent point le jeune chevalier : il y résista avec

NICOLAS
COTONER.

le même courage qu'il avoit fait aux armes des infideles. Le grand-seigneur irrité de sa fermeté, & pour tenter si la voye de rigueur ne réussiroit pas mieux, le fit jetter dans un cachot pendant quinze jours. On lui fit souffrir des coups de bâton, la torture; on en vint même jusqu'à mutiler ses membres, sans que ce généreux confesseur de JESUS-CHRIST fit autre chose que de l'invoquer, & lui demander la grace de mourir pour la confession de son saint Nom. Enfin le grand-seigneur lui fit couper la tête. Son corps étant demeuré au lieu de son supplice, Mahomet, pour le dérober à la vénération des chrétiens, ordonna qu'il fût jetté dans la riviere qui passe à Andrinople.

1673.

Dispute entre les commandans François & les officiers de l'ordre au sujet du salut du roi Louis XIV, prononce contre lui-même. Cette négociation très-délicate réussit par l'habileté du commandeur de Hautefeuille, ambassadeur de l'ordre auprès du roi.

Les Mainotes, grecs de religion, & qui habitent des montagnes dans la Morée, implorent le secours du grand-maître pour se soustraire à la domination des Turcs. L'escadre de la religion se rend sur les côtes; mais les ayant trouvés peu unis, les uns soutenant le parti de la liberté, & les autres voulant rester fideles aux Turcs, les galeres de Malthe abandonnent cette entreprise.

L'an 1618, le duc d'Osrog, seigneur Polonois, du consentement de la république

que, avoit substitué tous ses biens à l'ordre de Malthe. Cette grande maison étant éteinte par la mort du duc Alexandre d'Ostrog, le chevalier prince de Lubomirki en donne aussitôt avis au grand-maitre. Mais le duc Demetrius petit général de la couronne, se prétendant héritier, sous prétexte qu'il avoit épousé la sœur du duc Alexandre, le grand-maitre envoya au prince Lubomirki une procuration pour maintenir les droits de la religion.

L'amiral frere Paul Raffaël Spinola, prend dans le golfe de Magra trois navires marchands, richement chargés.

1674

Le viceroi de Sicile demande le secours de la religion. Le grand-maitre lui envoie aussitôt l'escadre des galeres, sur lesquelles s'embarquerent plusieurs grands.croix, afin de marquer leur zele pour le service du roi d'Espagne, dont ils étoient nés sujets. Cependant le chevalier de Vabelle introduit dans Messine le secours de France.

Fondation du grand-maitre Nicolas Cotoner pour l'entretien de la forteresse de Riccasoli dans l'isle de Malthe.

Le roi d'Angleterre déclare la guerre aux Tripolitains, & ses vaisseaux sont bien reçus dans les ports de Malthe.

1675

Frédéric de Mogelin envoyé du roi de Pologne, arrive à Malthe, & présente de sa part au grand-maitre une lettre de ce prince, dans laquelle il lui marque que ses états étant continuellement infestés par les armes des Turcs, il lui sera fort obligé s'il veut faire

NICOLAS
COTONER.

diversion par quelque entreprise considérable. Le grand-maître lui répond qu'en déferant aux sollicitations de S. M. Polonoise, il ne fera que remplir les obligations de sa profession; que l'ordre avoit toujours employé ses forces contre les infideles, mais qu'il alloit augmenter les armemens pour répondre aux besoins & aux instances de sa majesté.

Le viceroy de Sicile prétend engager la religion, comme feudataire de cette couronne, à faire la guerre aux Messinois. Le grand-maître lui répond que l'ordre par son institut, ne devoit jamais prendre parti dans les guerres entre chrétiens, & qu'on ne trouveroit rien de semblable dans l'acte d'inféodation de l'isle de Malthe.

On établit à Malthe le Lazaret dans le fort de Marza Musciet, & que de nos jours le grand-maître Manoël a fait revêtir de fortifications très-nécessaires.

Charles II, roi d'Angleterre écrit très-obligamment à Cotoner pour le remercier de l'accueil favorable qu'il a fait à son amiral, & à ses vaisseaux, qu'il a reçus dans le port de Malthe.

1676.

Les Génois embarquent des troupes de Milanois qu'ils transportent dans le port Malazzo, où se trouvoient alors les galeres de la religion commandées par le bailli de Spinola, qui par complaisance pour le viceroy de Sicile, & sans se souvenir des insultes que l'escadre de la religion avoit reçues dans le port de Gènes, consent que la patrone

de cette république occupe le poste de la patronne de Malthe : ce fut sans doute par prédilection pour sa patrie ; & peut-être aussi pour faire honneur à Augustin Durazzo, commandant des Génois, qui avoit épousé la niece de Spinola.

Peste affreuse dans Malthe, qui fait périr un grand nombre de chevaliers, & beaucoup de peuple.

1677.

Malthe devenue presque déserte ne peut plus fournir ses galeres du même nombre de chevaliers ; enforte que dans les caravannes, où chaque galere avoit, avant la peste, vingt-un chevaliers, le nombre cette année fut restreint à onze pour la capitane, & à neuf pour les autres galeres.

La dignité de maréchal étant vacante, le commandeur frere Louis de Fay Berlande, & frere René de Maisonseule, tous deux de la langue d'Auvergne, de la même ancienneté de passage, & qui avoient eu les mêmes charges, prétendoient à l'exclusion l'un de l'autre à cette dignité. Après bien des disputes, le grand-maître & des amis communs ne trouvant point de jour pour décider de ce différend, firent convenir les prétendans de jouir de cette charge alternativement, & de mois en mois.

Maisonseule meurt deux ans après cet accommodement. Berlande resté seul se met en mer avec cinq galeres, & rencontre sur le cap Parasso deux corsaires d'Alger : mais au lieu d'aller à l'abordage, suivant ce qui se pratiquoit par les chevaliers, il se con-

tenta de canoniser ces deux corsaires : ce qui fit regretter la Maisonseule, & murmurer hautement à Malthe contre Berlande, qui pour s'excuser, prétendoit qu'il avoit le vent contraire.

Le capitaine Pierre Fleches Majorquin trouvant dans le même endroit un corsaire d'Alger, le coule à fond, sauve cent soldats Turcs, qu'il vendit depuis à la Religion cent piaftres chaque esclave.

Le pape veut terminer le différend entre la Religion & la république de Gênes. Il en parle à l'ambassadeur de Malthe, qui par ordre de ses supérieurs répondit au pape, que la Religion étoit fille d'obéissance, & que quoi qu'offensée par les Gênois, elle se soumettroit aveuglement à ce qu'il plairoit sa Sainteté de décider. Le pape ne voulant point prendre sur lui le jugement de cette affaire, elle traîna encore quelque tems.

Dom Juan d'Autriche, grand-prieur de Castille, étant mort, le grand-maître & le conseil font dessein de distraire de ce riche bénéfice huit mille ducats de revenu en faveur de différentes personnes : mais le roi d'Espagne qui prétendoit au droit de patronage sur ce grand-prieuré, s'oppose à la diminution de son revenu.

1679.

Paix conclue entre la France & l'Espagne par le mariage de Charles II, avec la princesse Marie-Louise, fille aînée de Monsieur, frere du roi très-chrétien. Fr. D. Juan de Villavitirosa, va complimenter sa majesté catholique au nom du grand-maître, & ob-

tient de ce prince une traite de grains, qui arrive à Malthe dans le tems que la famine commençoit à se faire sentir dans toute l'Isle.

1680.

Le grand-maître qui depuis quelques années, étoit tombé dans une espece de paralysie, ressent de vives douleurs de la pierre & de la goutte. Une fièvre lente lui ôte insensiblement ses forces sans diminuer rien de son couraige & de sa vigilance. Enfin la dissenterie l'oblige à se remettre au lit. Il nomme pour lieutenant du magistrere frere dom Arland Seralte, prieur de Catalogne, & meurt dans de grands sentimens de piété le 29 Avril, âgé de 73 ans. Ce prince, qui par son habileté avoit procuré à son frere la dignité de grand-maître, ne dut son élévation qu'à son mérite. Il se soutint par une supériorité de génie qui le fit toujours respecter de ceux qui l'approchoient : habile dans les négociations, hardi dans ses entreprises, & prudent dans le choix des moyens propres à la réussite : il eut tous ses freres pour amis, ne fit jamais part de ses desseins qu'à un très-petit nombre d'entre eux, & n'eut point de confident. Il fut inhumé dans la chapelle de la langue d'Arragon, & on grava l'épitaphe suivante sur son mausolée.

D. O. M.

Fratrī D. Nicolao Cotoner, magno Hierosolimitani Ordinis magistro, animi magnitudine, consilio, munificentia, majestate

K. ij



220 : HISTOIRE DE L'ORDRE
*principi , erecto ad Mahometis dedecus ex
 navigii rostris , ad Sultanae prædâ trophæo
 Melitâ magnificis extructionibus , Templorum
 nitore explicato , munitoque urbis pomari
 splendidè auctâ : cive è pestilentia faucibus præ
 rapto : Hierosolimitano Ordine : cui primò
 post Fratrem præfuit , legibus , auctoritate
 spoliis amplificato : Republicâ difficillimis se
 culi , belli temporibus servatâ : verè magis
 quod tanti nominis mensuram gestis impleve
 rit , pyramidem hanc excelsi testem animi
 D. C. famæ superstes. Vixit in Magisterio
 duos XVI menses VI , obiit 29 Aprilis 1681
 ætatis 73. Post ejus obitum , Executores Tem
 plarii tumulum hunc fieri mandavêre.*

Trois jours après les obsèques de Coton
 on s'assemble pour lui nommer un successeur.
 Les brigues commencées pendant sa maladie
 continuent. Le trésorier de Vignacourt affe
 de dix suffrages , fait tous ses efforts pour
 réunir la langue Espagnole en sa faveur
 mais inutilement. Les électeurs nomment
 prieur de la Rochelle dom GREGOIRE C
 RAFE, Napolitain. Tout le monde applaudit
 à cette élection , mais principalement les
 Italiens, qui depuis cent vingt-huit ans n'
 voient vu cette dignité possédée par aucun
 de leur nation.

Le nouveau grand-maître s'applique avec
 beaucoup de soin à régler les affaires de
 Religion , & fait achever les fortifications
 commencées par son prédécesseur.

1681.

Le général Correa revient à Malthe avec

GREGOIRE
 CARAFE.

fix vaisseaux Algériens dont il s'étoit rendu maître après avoir couru risque d'être pris lui-même.

Le bailli Colbert succede à Correa dans la charge de général des galeres de la Religion.

Le bailli d'Arrias qui depuis vingt-quatre ans remplissoit d'une maniere distinguée la fonction de vice-chancelier, remet volontairement cette charge au grand-maître, qui sur la présentation du chancelier, lui donne pour successeur le commandeur Carriero, Portugais, secrétaire du trésor. Celui-ci est remplacé par le commandeur Bovio, depuis grand-prieur d'Angleterre.

Frere Jérôme Molina, Evêque de Malthe, est nommé à l'Evêché de Lerida. Le roi d'Espagne, sur la présentation du grand-maître, nomme à ce siège frere David Cocco Palmieri, homme d'une rare probité.

Le roi très-chrétien écrit au grand-maître pour lui apprendre la naissance du duc de Bourgogne. Grandes réjouissances à Malthe : les chevaliers François des trois langues se distinguent par de superbes fêtes.

Les ducs de Canfron & de Barwic viennent à Malthe. Ce dernier reçoit des mains du grand-maître la croix & le titre de grand-prieur d'Angleterre.

Les Turcs assiègent la ville de Vienne avec une armée formidable. Jean Sobieski, roi de Pologne, le duc de Lorraine, généralissime des armées de l'empereur, & le

duc de Baviere se réunissent pour la secourir. Les infidèles sont battus en plusieurs occasions, & enfin repoussés avec tant de perte pour eux, qu'à peine peuvent-ils repasser le Danube.

1684. Ce succès porte le pape Innocent XI. conclure une ligue avec l'empereur, le roi de Pologne & la république de Venise contre les ennemis du nom chrétien. Le grand-maître veut prendre part à une si louable entreprise, en écrit au pape, & prépare toutes ses forces pour se joindre aux confédérés. L'escadre de la Religion se met en mer, sous les ordres du bailli de saint Etienne, jette l'épouvante sur toute la côte de Barbarie, chasse les ennemis des deux isles de Privisa & de Sainte-Maure.

1685. Nouvel armement de la Religion commandé par frere Hector de la Tour Maubourg. La flotte des Vénitiens, & les galeres du pape joignent l'escadre de Malthe à Messin. Morosini, généralissime de la République, attaque Coron, & s'en rend maître malgré la vigoureuse résistance des assiégés. Les chevaliers s'y distinguent par des efforts incroyables de valeur, sur-tout en enlevant aux infidèles un fort qu'ils avoient repris sur les Vénitiens. Le général de la Tour est tué dans cette attaque.

Le fort Saint-Elme rebâti, & le château d'Ange fortifié par les soins du grand-maître.

1686. Les chevaliers se remettent en mer au printems sous la conduite d'Erbestein grand-

prieur de Hongrie, trouvent les galeres du pape à Messine, & prennent ensemble la route du Levant. La flotte Venitienne les joint à l'isle Sainte-Maure. Ils assiègent le vieux Navarrin, le prennent, & delà vont attaquer le nouveau Navarrin; place importante par sa situation & par la commodité de son port, -mais défendue par une forte garnison. Morosini s'en rend maître après quelques jours de siège, fait avancer la flotte vers Modon, ville plus forte, mais qu'il força également de se rendre. Plusieurs chevaliers y périrent.

Les confédérés animés par de si heureux succès, s'avancent vers *Naples de Romanie*, capitale du royaume de Morée. Ils y débarquent le 30 Juillet, en forment le siège, mettent trois fois en fuite le *Serasquier* qui faisoit tous ses efforts pour la secourir, & la prennent après un mois d'une vigoureuse résistance de la part des assiégés. Le général Erbestein reprend la route de Malthe. Dix-neuf chevaliers périrent à ce siège avec un nombre considérable de leurs soldats.

Le commandeur D. Fortunat Carafe; frere du grand-maitre; le prince Jean-François de Médicis, prieur de Pise, frere du grand-duc, & frere Léopold Kollonistich évêque de Neustat sont nommés cardinaux.

On fait à Rome de nouveaux préparatifs pour le Levant. Le grand-maitre équipe huit galeres commandées par frere Claude de Mechatein. Descente en Dalmatie. Les trois flottes se réunissent devant Castel-nove qui

1687.

se rend, & par-là les Vénitiens sont maîtres de tout le golfe Adriatique. Le pape Innocent XI écrit au grand-maître pour le féliciter sur la valeur que ses chevaliers avoient fait paroître dans cette expédition.

Le duc d'Uxeda est nommé viceroy de Sicile en la place du comte de Saint-Etienne, qui escorté des galeres de Malthe, va prendre possession de la viceroyauté de Naples.

1688.

Frere D. Emmanuel Pinto de Fonseca est fait bailli d'Acres : frere D. Felix Ingo d'Aierva quitte la dignité de grand conservateur, pour prendre le bailliage de Caspe. Fr. Ximenès de la Fontaza, bailli de Négrepont, est fait grand conservateur, & est remplacé dans le bailliage par le grand-chancelier Correa. Fr. D. Philippe Escoveda est nommé grand-chancelier. Fr. Fabio-Gori obtient le bailliage de Venouse. Fr. Ferrei, receveur de Venise, est fait bailli de Sainte-Euphemie. L'amiral Cavaretta prend le bailliage de Saint-Etienne. Averardo de Medicis lui succède dans l'amirauté, & Spinelli, bailli d'Arménie, est nommé général des galeres.

1689.

L'escadre se remet en mer au printemps, sous la conduite du commandeur Mechatin. Le généralissime Corofini devenu Doge cette année même, fait partir la flotte de la république. Les deux armées réunies, attaquent le fort de Négrepont. Le siège en est long & difficile; & on est obligé de l'abandonner, après y avoir perdu beaucoup de monde: vingt-neuf chevaliers des plus braves y périrent.

Le grand maître est vivement touché de cette perte. Le chagrin, joint à une rétention d'urine, lui donne la fièvre; il fait son acte de désapropriement, nomme pour lieutenant du magistère frere D. Charles Carafe son sénéchal, & ne s'occupe plus que des pensées de l'éternité. Il meurt le 2 Juillet, âgé de 76 ans, après neuf ans & dix mois de magistère. Il sçut parfaitement allier l'humilité religieuse avec les vertus militaires, & se distingua principalement par son amour pour les pauvres. Son corps fut porté dans la chapelle de la langue d'Italie, où il avoit lui-même fait construire son tombeau. On y lit cette épitaphe, qu'il avoit aussi lui-même composée deux ans avant sa mort.

D. O. M.

Frater D. Gregorius Carafa Aragonius è principibus Rocelle, magnus Hierosolymitani Ordinis magister, cui vivere, vitâ peractâ, in votis erat. Quia mortem primam qui prevenit, secundam evitat, hoc sibi adhuc vivens, non mausoleum, sed tumulum posuit resurrecturo satis. An. Dom. M. DC. XC.

L'inscription suivante fut gravée sur le marbre qui est au pied de la Statue.

Emeritos venerare cineres, viator. Hic jacet frater D. Gregorius Carafa ab Aragonia M. M. clarus genere, genio præclarior. He-

roas, quos in nomine gessit, in virtute expressit. Effusa comitate, diffusis triumphis, populos habuit amatores, orbem fecit admiratorem. Bis ad Hellepontum, toties ad Epirum, Peloponnesum, Illyrium: impertito ductu, prævalida ope classes deleuit, Regias expugnauit. Munificentia, pietate princeps laudatissimus. Urbem, Arces, Portus, Xenodochia, templa ampliavit, restituit, ornavit. Publico semper Religionis bono curas impendit & studia. Ævarium ditissimo spolio cumulauit. Obiit die XXI Julii, anno æt. LXXVI. Mag. X. Sal. M. DC. XC.

ADRIEN
DE VIGNA-
COURT.

Nouvelles brigues pour l'élection : les suffrages se réunissent en faveur de frere ADRIEN DE VIGNACOURT, grand trésorier de l'ordre, neveu d'Alof de Vignacourt, qui en 1601 avoit été élevé à la même dignité. Il prend possession des deux Isles, & envoie à Palerme le commandeur Riggio pour faire part de son élection au duc d'Uxeda, viceroi de Sicile.

L'escadre revient du Levant où elle étoit allée joindre la flotte de Venise, & donne à Malthe la première nouvelle de la prise de Valonne : grandes réjouissances de cet heureux succès.

1691. Le grand-Maître, par ses libéralités, remédie aux besoins pressans des veuves & des enfans de ceux de ses sujets qui étoient morts dans les dernières guerres. Son exemple est suivi par plusieurs chevaliers.

La Religion entretient une galiote bien armée, pour donner la chasse aux corsaires

de Barbarie, qui faisoient des courses continues sur la mer de Sicile, jusques dans le canal des deux Isles.

ADRIEN
DE VIGNA-
COURT.

Le cardinal Pignatelli, Napolitain, est élevé au souverain Pontificat le huit Août, sous le nom d'Innocent XII.

Le grand-maître fait construire plusieurs magasins, & fortifie par des travaux considérables, tous les lieux qui ne lui parurent pas en état de résister. Ce fut au milieu de ces occupations qui n'avoient pour objet que la sûreté de la Religion, qu'il apprit, par les lettres de l'empereur Léopold I, que l'armée impériale, sous les ordres du prince de Bade, venoit de remporter contre les Turcs une victoire si complète, qu'il étoit resté 30000 infidèles sur la place.

Grand & magnifique arsenal bâti à Malthe, pour y construire les galeres.

Les ministres de la cour de Rome, dans une imposition extraordinaire, veulent y comprendre les biens des religieux, à titre de biens ecclésiastiques. Le nouveau pape, de son propre mouvement, & sans attendre les remontrances de l'ordre, les en exempte : & par un bref du sept décembre, il renouvelle la permission que ses prédécesseurs avoient déjà accordée, de porter le Saint Viatique dans les galeres.

Le grand-prieur de Messine, général des galeres, se met en mer, & s'avance vers les côtes de Barbarie, sans rencontrer d'occasion de signaler son courage. Il prend sa route vers le Levant, joint les galeres du

pape à Messine, & l'armée Vénitienne à Naples de Romanie : toute la flotte va attaquer la ville de la Canée, place importante par son port, & l'une des plus agréables de l'isle de Candie. Après un siège de 24 jours ils sont contraints de se retirer, parce que la saison étoit trop avancée. L'escadre de la Religion revient à Malthe, dans le tems que l'on y faisoit des réjouissances publiques, pour la prise de la forteresse du grand Varadin, par l'armée impériale.

Le marquis d'Orvillé, neveu de Vignacourt, arrive à Malthe, & y est reçu avec tous les honneurs qu'on a coutume de rendre aux neveux des grands maîtres régnans.

1693.

Un horrible tremblement de terre, commencé le 11 Janvier à dix heures du soir, jette l'épouvante dans l'isle. Il finit au bout de trois jours, après avoir renversé plusieurs édifices. Quatre galeres venues de Sicile, apprennent au grand-maître le malheur de la ville d'*Augusta*, que ce tremblement avoit renversé de fond en comble. Ce prince y dépêche le général de l'escadre avec cinq galeres pour aller secourir les habitans, indique partout des prieres publiques, & trois jours de jeûne pour appaiser la colere de Dieu, & défend cette année les divertissemens ordinaires du carnaval. Il s'applique ensuite à réparer le dommage que le tremblement avoit fait dans l'isle de Malthe.

Plusieurs vaisseaux manquoient de mâts, d'ancres & d'autres choses nécessaires pour se mettre en mer. Le grand-maître fait ve-

nir à Amsterdam tout ce qui manquoit à la flotte. Ensuite il donne ses ordres pour rétablir les magasins & les fours que la Religion avoit à Augusta. Le commandeur Ferraro, chargé de ce soin, fait bâtir ces édifices beaucoup plus magnifiques qu'ils n'étoient, & y fait mettre les armes de Vignacourt.

Le grand-prieur de Messine, après avoir cotoyé toutes les isles de l'Archipel avec son escadre, revient au golfe de Terre-Neuve, poursuit un vaisseau de Tunis de 130 soldats, vient à l'abordage, s'en rend maître après quelque résistance, & le ramene à Malthe. Il y trouve le grand-maître fort indisposé contre lui. On l'accusoit d'avoir évité l'attaque des trois vaisseaux corsaires, & d'une tartane qu'il avoit rencontrée en allant vers le Levant. Le général se disculpe en prouvant qu'il avoit poursuivi l'ennemi avec beaucoup de vigueur jusqu'au soir, bien résolu de l'attaquer le lendemain : mais que les corsaires avoient profité de la nuit pour s'échapper, & n'avoient plus reparu. Sur les enquêtes, & le procès-verbal des dépositions, le général est déclaré innocent.

Nouvel armement sous la conduite de frere François Sigismond, comte de Thum, nommé général en la place du grand-prieur de Messine.

1694

Prise de la ville de *Chio* après huit jours de siège.

Le roi très-chrétien & le duc de Savoye, veulent lever des subsides sur les biens de la Religion qui se trouvent dans leurs états,

ADRIEN
DE VIGNA-
COURT.

sous prétexte de dépenses excessives de la guerre. Le grand-maître leur représente les privilèges de l'ordre ; & ces deux princes se désistèrent de leur dessein.

Le pape se rend arbitre des différends de la Religion & de la république de Gènes, & réconcilie ces deux puissances. Plusieurs Génois prennent l'habit de l'ordre.

1695. Le général Sigismond se met en mer, & poursuit un vaisseau de Tripoli. Il s'en rend maître après un combat de deux heures, & l'envoie à Malthe, s'avancant toujours vers le Levant. Ce voyage est sans effet, parce que les Vénitiens, auxquels il s'étoit joint, ne voulurent faire aucune entreprise, sous prétexte que la saison étoit trop avancée.

1696. Maladie du grand-maître. Brigues pour l'élection prochaine éteinte par sa convalescence. Le pape fait présent à la Religion d'un grand nombre de forçats qu'il fait transporter à Malthe.

1697. Le grand-maître attaqué d'une fièvre violente, se dispose à la mort. Il nomme pour lieutenant du magistère le bailli de Leza, dom Gaspard Carnero, du prieuré de Portugal, fait son acte de désappropriement, & meurt le 4 Février, âgé de 76 ans, dont il en avoit passé près de sept dans le magistère. La piété & l'innocence des mœurs furent toujours le caractère de ce prince. Sa droiture & son humeur bienfaisante le firent généralement estimer : & jamais on ne lui fit d'autre reproche que de s'être laissé conduire

par quelques favoris qui pensoient plus à leurs propres intérêts, qu'à ceux de la Religion, & à l'honneur de celui qui leur avoit donné sa confiance. On l'enterra dans la chapelle de la langue de France, où on lit cette épitaphe.

D. O. M.

Eminentissimi principis
Fratris Adriani de Vignacourt mortales
exuvie

Sub hoc marmore quiescunt.

Si generis splendorem quæras,

habes in solo nomine,

Habes in affinitatibus penè regiis.

Si religiosæ vitæ merita spectes,

Caritatem erga pauperes, & infirmos
indefessam,

Erga peste laborantes generosam

mirari poteris,

Et ita intemeratam morum innocentiam

Ut mori potiùs, quam fœdari voluerit.

Magni Aloffii ex patre nepos,

Integritatis, fortitudinis & justitiæ

laude simillimus,

Tanti principis famam est affecutus.

Vixit sanctissimè, sanctissimè obiit,

anno salutis 1697.

On s'assemble le sept Février pour procé-
der à l'élection d'un grand - maître. Diffé-
rentes factions partagent les électeurs, qui
enfin se réunissent en faveur de frere RAI-
MOND PERELLOS DE ROCCAFOULL, de la langue

d'Arragon, bailli de Négrepont, âgé de 60 ans. Deux jours après, il prend possession de la souveraineté des deux Isles; & le quinze, il assemble le conseil dans le dessein de réformer les abus qui s'étoient introduits dans l'ordre. Les papes accordoient souvent aux importunités & à l'ambition de quelques chevaliers des brefs pour être reçus grands-croix de grace : d'où il arrivoit que les anciens qui se voyoient enlever par de jeunes gens une récompense due à leurs services, se retiroient dans leur patrie. Devenus alors moins attachés à l'ordre, dont ils croyoient avoir lieu d'être mécontents, ils abandonnoient à leurs familles des biens que la religion a grand intérêt de se ménager. On résolut d'écrire à sa sainteté, pour la supplier de ne plus accorder à l'avenir de pareils brefs, qui tendoient au renversement de la discipline. On fit aussi un règlement, pour défendre à tous les religieux, de porter de l'argent & de l'or sur leurs habits : & on leur interdit absolument les jeux de hasard. Le duc de Varragués, viceroy de Sicile, qui demandoit depuis long-tems un bref de grand-croix pour le commandeur Riggio, receveur de Palerme, continue vivement ses instances, & l'obtient, parce qu'on trouva ce bref expédié par Vignacourt.

Paix conclue à Riswich entre la France & l'Espagne. Réjouissances publiques à Malte pour ce sujet. Boris Petrowits Seremetef, proche parent du Czar, vient visiter le grand-maître avec des lettres de recommandation

pape & de l'empereur. On le reçoit avec tout l'honneur dû à sa naissance & à son mérite.

RAYMOND
PERELLOS.

Le pape Innocent XII, juge les différends qui étoient depuis long-temps entre l'évêque de Malthe & le prieur de l'Eglise, au sujet de leur juridiction. Les deux partis se soumettent avec joie à la décision du saint pere; & le grand-maître, par reconnoissance, fait ériger au souverain pontife une statue de bronze, sur la principale porte de l'Eglise de la Victoire, avec cette inscription :

Innocentio XII optimo & sanctissimo Pontifici, dissidiis compositis inter ecclesiasticum & magistrale forum exortis, utrisque juribus pie servatis, pluribus commendis liberaliter restituitis : Em. & Rev. Dom. Fr. D. Raimundus de Roccofull grato & unanimi omnium voto tot tantaque beneficia aternitati dicavit. anno M. DC. IC.

Les galeres de la religion attaquent deux vaisseaux de Tunis. Le vent devenu contraire tout à coup les sépare & donne moyen aux corsaires d'échapper. Le grand-maître & le conseil mal instruits de cet accident, & craignant que les officiers n'aient manqué à leur devoir, nomment des commissaires, qui après un mûr examen, les déchargent de tout soupçon.

Le bailli Spinola, général de l'escadre, qui s'étoit embarqué le quinze février, découvre vers la Sicile un vaisseau ennemi, &

l'atteint à force de rames. La capitane qui le poursuivoit de plus près, ayant perdu sa grande voile d'un coup de vent, Spinola se résolut à l'abordage. Le combat fut sanglant des deux côtés. Le commandeur Spinola, frere du général, est blessé à mort auprès du grand prieur de Messine, qui combattoit appuyé sur son valet de chambre, parce que son grand âge ne lui permettoit pas de se soutenir. Le valet de chambre est tué, & le grand-prieur s'attache d'une main au bois qui soutient la bouffole, & continue le combat. Le vaisseau ennemi donne fortement la proue dans la capitane, & l'ouvre dans le tems que la victoire se déclaroit pour les chevaliers. Le vent du sud suivi d'une horrible tempête, disperse l'escadre. Le commandeur Javon, capitaine du S. Paul, va au secours de ceux qui avoient fait naufrage dans la capitane, en sauve cinquante, parmi lesquels étoit le général Spinola, le grand-prieur de Messine, le commandeur Brossia, & le chevalier de S. Germain; & il s'obstine à rester dans le même endroit pour retirer les autres, malgré les remontrances du pilote qui l'assuroit qu'ils étoient en grand danger : *Trop heureux*, disoit le capitaine, *de perdre la vie pour la sauver à un seul de l'équipage.* Le vent néanmoins l'en éloigna malgré lui. Vingt-deux chevaliers, & plus de cinq cens hommes, tant officiers que soldats, périrent ou dans le combat, ou dans le naufrage. Les autres galeres sont portées par la tempête vers le levant, se

rejoignent à Angouste, & reviennent ensemble à Malthe. Le grand-Maître pourvoit à la subsistance des familles de ses sujets morts dans cette action.

Perellos voyoit depuis long-tems avec douleur, que depuis que la Religion s'étoit contentée d'entretenir une escadre de galeres, & qu'elle avoit cessé d'avoir des vaisseaux de guerre, les corsaires de Barbarie prenoient tous les jours des vaisseaux marchands chrétiens, faisoient des descentes fréquentes sur les côtes d'Italie & d'Espagne, pilloient les villages, & réduisoient quantité de familles dans l'esclavage.

Les chrétiens jettoient en vain les yeux depuis plus de quatre-vingt ans, du côté des chevaliers de Malthe, leurs anciens protecteurs; il s'étoit trouvé jusques-là trop d'obstacles à surmonter, pour rétablir à Malthe l'escadre des vaisseaux; mais Perellos devenu grand-maître, aidé des conseils du bailli Zondodary, qui lui succéda, ne trouva point ces obstacles insurmontables; & il détermina le conseil plus aisément qu'il n'auroit crû. Ainsi dès qu'il eût amassé les fonds nécessaires pour la construction des vaisseaux, on chercha dans tout l'ordre le chevalier le plus intelligent pour présider à leur construction, & le plus en état de les commander. Le choix tomba sur le chevalier de S. Pierre, de Normandie, capitaine des vaisseaux du roi de France, qui obtint depuis par ses services la commanderie magistrale du Pieton: c'est à ce commandeur que nous devons le *Projet*

pour extirper les corsaires de Barbarie, qui a été imprimé dans les pays étrangers, parmi les ouvrages de M. l'abbé de Saint-Pierre son frere, & qui avoit été fort approuvé par le grand-maitre.

La galere Saint-Paul est jettée par un coup de vent dans les rochers de la petite isle d'Ostrica, près de Palerme; & malgré les soins du général Javon, y périt avec trois chevaliers, & soixante & dix hommes de l'équipage: le reste fut sauvé par les autres galeres.

1701. L'escadre retourne sur les côtes de Barbarie, & y rencontre la sultane Bingham, gros vaisseau de quatre-vingt-pieces de canon, & de trois cens hommes d'armes. Le combat fut long; & la perte considérable pour les deux partis, mais à l'avantage des chevaliers qui ramenerent le vaisseau à Malthe. Le grand-maitre fait placer dans l'église de S. Jean d'Aix, lieu de la naissance du chevalier Ricard, l'étendard de ce vaisseau, pour honorer la valeur de ce religieux, qui avoit le plus contribué à cette victoire.

Mort de Charles II, roi d'Espagne. Philippe V lui succede, & confirme tous les priviléges de l'ordre.

Le cardinal Albani est élevé au souverain pontificat, sous le nom de Clément XI, en la place d'Innocent XII.

L'escadre des galeres de la religion va attaquer les infideles jusques dans le port de la Goulette, & revient à Malthe avec un gros

vaisseau & un brigantin des ennemis : un chevalier & quatre soldats perdirent la vie dans cette expédition. RAYMOND PERELLOS.

Le grand-prieur d'Angleterre va à Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour obtenir du pape un règlement sur les prétentions de l'inquisiteur de Malthe au sujet de sa juridiction. L'affaire après quelques délais, se termine à la satisfaction du grand-maître. 1703.

L'escadre des vaisseaux commandée par le chevalier de Saint-Pierre, prend la route du Levant, rencontre trois vaisseaux de Tunis, & les poursuit. Le vaisseau Saint-Jacques perd son mât avant le combat, & se retire. Le vaisseau Saint-Jean s'attache au vaisseau amiral des ennemis, chargé de cinquante pièces de canon & de trois cens soixante & dix soldats, & s'en rend maître, tandis que le reste de la flotte ennemie fuit à toutes voiles. Ce bâtiment augmente l'escadre de la religion, sous le nom de Sainte-Croix. 1706.

Le commandeur de Lango conduit à Oran un convoi de munitions de guerre, sous le commandement du chevalier de S. Pierre : & avec son seul vaisseau de cinquante canons, il passe au milieu de la flotte d'Alger qui faisoit sur lui un feu continuel ; & malgré les efforts des infidèles, soutenus de la présence de leur roi, il introduit le secours dans la place. Cette action lui fit donner peu de tems après la lieutenance générale de l'es- 1707.

238 HISTOIRE DE L'ORDRE
cadre de la religion, & le commandement
des vaisseaux.

1708.

Le roi d'Espagne écrit au grand-maître pour le prier d'envoyer une seconde fois l'escadre de la religion au secours d'Oran. On en fait les préparatifs, qui furent sans effet parce que la nouvelle se répandit que les infidèles s'en étoient rendus maîtres, & que le turc armoit puissamment.

1709.

Perellos affligé de cette nouvelle, se sent attaqué de la goutte, & d'une fièvre violente. Il reçoit les sacremens avec de grands sentimens de piété, & se dispose à la mort, après avoir nommé le grand-prieur de Messine Tancrede de Sienne, pour lieutenant du magistère. Se trouvant un peu soulagé le lendemain, il donna à frere Alexandre Albani, neveu du pape, & depuis bailli d'Armenie, la commanderie de Viterbe, vacante par la mort de Rondinelli : ses forces lui revinrent peu-à-peu, & il recouvra entierement la santé.

Le bruit court qu'on fait à Constantinople un armement de vingt sultanes, de quarante galeres & de plusieurs petits bâtimens, & que tous ces préparatifs sont contre Malthe. Le conseil, pour n'être point surpris, demanda du secours au pape, qui fait partir pour l'île une tartane chargée de poudre, de plusieurs autres provisions nécessaires pour soutenir un siège, & de cent cinquante soldats, avec promesse d'envoyer incessamment un secours plus considérable. Le commandeur d'Allegre est envoyé au roi très-chrétien, le comman-

deur de Sannazar à Livourne, le commandeur de Monteclar à Gênes. Tous revinrent avec des forces considérables, & débarquèrent à Malthe un grand nombre de chevaliers qui accouroient de toute part, pour contribuer à la défense de la religion. On nomme les officiers généraux; on partage les soldats en plusieurs corps; on trouve près de mille hommes d'armes résolus de se bien défendre.

Cependant l'armement de Constantinople dont on avoit fait tant de bruit, se termine à cinq sultanes qui vont se joindre à trois autres vaisseaux sortis des ports de Tunis & de Tripoli. On craint une descente dans l'isle du Goze; on y transporte toutes les choses nécessaires pour la défendre: & Tancrede, grand-prieur de Messine, malgré ses infirmités & son grand âge, obtient du grand-maître la permission d'y passer. De concert avec le commandeur de Langon, lieutenant-général, & le commandeur de Montfort, gouverneur de l'isle, il en rétablit les fortifications, & la met en état de résister. Mais l'ennemi désespérant de réussir dans cette entreprise, se contente de mettre le feu à quelques petits bâtimens qu'il trouve sur la côte, & reprend la route du Levant.

Le grand-maître augmente considérablement les magasins que son prédécesseur avoit fait construire, facilite par ce moyen le commerce, & produit l'abondance dans ses états.

Sur la nouvelle que quatre sultanes s'étoient mises en mer avec un brigantin, dans

RAIMOND
PERELIOS.

le dessein de tenter une descente dans la Calabre, le grand-maître fait partir l'escadre sous les ordres du commandeur de Flerigny. Au bout de quelques jours on découvre un gros vaisseau qu'on reconnoît pour la capitane de Tripoli, commandée par le fameux corsaire Bassa Ali Antulla-Ogli-Stamboul. L'équipage étoit de 600 hommes, avec cinquante-six canons & quarante pierriers. Elle étoit suivie d'une tartane de douze canons de trente pierriers, & de deux cens hommes commandés par Magmut-Ogli-Casdagli, qui malgré les ordres de son général, voulut soutenir l'attaque de l'escadre. Le commandeur de Langon qui montoit le saint-Jacques, commença le combat à coups de canons; le feu se met aux voiles des vaisseaux ennemis, & embrase les deux bâtimens. Les turcs désespérant de l'éteindre, se jetterent à l'eau : les chaloupes de la religion se détachent pour les secourir : elles en retirent quatre cens, parmi lesquels étoit le rais de la capitane de Tripoli, & cinquante esclaves chrétiens que l'on mit en liberté : cinq hommes du vaisseau Saint-Jean périrent avec le chevalier Pagani Nocera.

1710. Le grand-maître fait venir des bleds du Levant, & remédie ainsi à la disette de Malthe auxquelz le viceroi de Sicile refusoit depuis plus d'un an les traites ordinaires.

Le commandeur de Langon fait avancer l'escadre des vaisseaux sur les côtes d'Es-

tagne. Il rencontre la capitane d'Alger montée par cinq cens hommes, qui ne se rendent qu'après un long combat, & la perte de tous leurs officiers. Cette victoire fut funeste à la religion par la mort de ce commandeur, que sa valeur & ses rares qualités firent extrêmement regretter. Son corps fut porté à Carthagène, & enterré sous le grand autel de la cathédrale. Pour éterniser sa mémoire, le grand-maître fit graver sur une pierre sépulchrale, placée dans la nef de l'église de Saint-Jean, l'épitaphe suivante.

RAIMOND
PERELLOS.

D. O. M.

Fratri Josepho de Langon Alverno, cujus virtutem in ipso tyrocinii flore maturam Gallicæ naves fecere, Thraces sensere, Melitenses habuere victtricem. Oranum dira obsidione circum, cum unica religionis navi, cui præerat, cœterariam ducens, penetratâ Algerii classe, ejusque rege teste vel invito, militem & commatum invexit. Generalis classium præfectus ad Tripolitanorum prætoriam incedendam plurimo momento fuit. Laudes tamen consilio & fortitudine sibi ubique coemptas in alios continuo transtulit. Supremâ tandem Algerii nave subactâ, acceptoque inde vulnere acerbo, victor fato cessit, die 18. Aprilis 1710, æt. 41. E. M. M. F. D. R. de Perellos-Roccafoll ad benemerentiæ argumentum mortuo hoc mærens posuim voluit cœnotaphium ad memoriæ perennitatem.

1711.

Entreprife de l'inquisiteur de Malthe fut l'infirmerie de la religion. Le tribunal de l'inquisition avoit été introduit dans l'ifle par Gregoire XIII ; mais avec tant de ménagement , qu'on ne s'en étoit presque pas aperçu. Ce fut l'évêque de Malthe qui reçut le premier cette commiffion. Quelque temps après on en revêtit un officier de la cour de Rome ; mais on lui enjoignit de ne procéder que conjointement avec le grand maître , l'évêque , le prieur de l'église & le vice - chancelier : & même il ne lui étoit permis de connoître que du crime d'hérésie. On ne s'avifa point de s'opposer alors à une autorité dont l'exercice demeurait dans les premières perfonnes de l'ordre ; & on ne prévint point que les inquisiteurs pourroient dans la fuite se rendre non-seulement indépendans , mais insupportables à une milice formée du sang le plus noble du monde chrétien. Et dont l'ordre est revêtu du caractère de souverain sur ses sujets.

Mémoire
présenté à
LOUIS XIV.

De ci , qui en 1711 exerçoit la fonction d'inquisiteur , après avoir porté ses prétentions jusqu'à demander que le carrosse du grand - maître s'arrêtât à la rencontre de sien , ne crut pas devoir souffrir que l'infirmerie de la religion fût plus long - temps exempte de la juridiction. Ce lieu , le plus privilégié de l'ordre , & * confié à la garde des chevaliers François les plus zélés pour

* Le Maréchal même de l'ordre ne peut entrer dans l'infirmerie sans laisser à la porte son bâton de commandement.

leur liberté, ne reconnoît d'autre autorité que celle du grand-hospitalier. Tout autre, de quelque qualité qu'il soit, ne peut y entrer sans laisser à la porte des marques de sa dignité. Les officiers de l'inquisition y entre-
rent par surprise, & commencerent à y faire des actes de visite. Le commandeur d'Avernes de Bocage, infirmier, averti de cette entreprise, vint promptement s'y opposer, les fit sortir sur le champ, & protesta de nullité contre tout ce qu'ils avoient pu faire en son absence.

RAYMOND
PIRELLOS.

7 Décembre

Le grand-maître envoie à Rome le grand-prieur Zondodari en qualité d'ambassadeur de la religion, pour représenter au pape les injustes prétentions de l'inquisiteur. L'infirmier lui-même vient en France pour en instruire le roi très-chrétien, qui en écrit vivement à sa sainteté, & l'engage à désavouer & à réprimer les entreprises du député Romain.

22 Avril

Frere Jacques de Noailles, ambassadeur de la religion en France, meurt à Paris âgé de 59 ans. Il est remplacé par le bailli de la Vieuville, qui fit son entrée le 4 de décembre avec toutes les cérémonies qui se pratiquent aux entrées des ambassadeurs des souverains.

Le commandeur Zondodari, ambassadeur extraordinaire à Rome, renouvelle ses plaintes contre l'inquisiteur, qui par des patentes qu'il donnoit à un grand nombre de Maltois, prétendoit les exempter de l'obéissance due à leur souverain.

Frere Adrien de Langon, commandant du vaisseau Sainte-Catherine, attaque sept vaisseaux Algériens, les met en fuite, & se rend maître de celui qu'on nommoit la Demilune, de quarante canons, & de quatre cens hommes d'équipage. Trente-fix esclaves chrétiens furent délivrés, & l'ordre ne perdit que sept hommes dans ce combat.

Le pape écrit au grand-maître pour l'engager à envoyer les galeres de la religion sur les côtes de l'état ecclésiastique, où les corsaires de Barbarie faisoient des prises continuelles.

Le commandeur de Langon poursuit un corsaire Algérien, dont le vaisseau étoit de 56 canons, & de 500 hommes, l'atteint à la hauteur des Isles d'Hieres, le démâte entièrement dans un combat de six heures; & ne pouvant l'obliger à se rendre, le coule à fond. On ne put sauver que deux chrétiens & six Turcs.

Prise d'un autre vaisseau de Barbarie, dans lequel on fit quatre-vingt-quinze esclaves.

Mort du bailli de la Vieuville, ambassadeur de la religion en France. Le bailli de Mesme lui succede en cette qualité; seigneur d'une haute naissance, & très digne de cette place par son zèle & son attachement pour les intérêts de l'ordre.

Le grand armement qui se faisoit à Constantinople donne lieu de craindre pour l'Isle de Malthe. Le grand-maître écrit à tous les chevaliers de se tenir prêts pour partir au premier ordre, fait réparer toutes les for-

1713.

1714.

tifications , & munit l'isle de toutes les choses nécessaires pour sa défense.

RAYMOND
PERELLOS.

Les chevaliers dispersés dans les différentes parties de l'Europe , se rassemblent pour se mettre en état de partir. Quelques - uns trop âgés pour faire le voyage , remettent leurs commanderies au grand - maître , afin que les revenus en soient employés à la défense de l'isle ; d'autres veulent partir , quoique l'infirmité ou le grand âge les mettent hors d'état d'agir , afin d'aider du moins de leurs conseils.

Les chevaliers François , même les novices , signalent leur zèle en s'engageant tous pour des sommes considérables qu'ils employent à acheter une grande quantité d'armes , & de toutes sortes de munitions de guerre. Ils envoient ce secours à Malthe , & conviennent de le suivre de près. Cependant le grand-maître tire cent cinquante mille écus du trésor , & emprunte en son nom une somme encore plus considérable , avec laquelle il fait venir de divers endroits tout ce qui paroît nécessaire pour soutenir vigoureusement l'attaque : il obtient du pape un secours d'hommes & de galeres , & la permission de faire des levées dans l'état ecclésiastique.

1715

Tandis que tout se dispoit à Malthe pour résister à l'ennemi , un inconnu de bonne mine vint offrir ses services au grand - maître en qualité d'ingénieur. Ses offres furent acceptées d'autant plus volontiers , qu'il parut fort intelligent dans les fortifications. Quel-

ques chevaliers furent nommés pour lui faire voir tous les travaux, & sur-tout ceux de la Valette, sur lesquels il leur donna de fort bons avis, & une grande idée de sa capacité. Deux jours après, il ne parut plus, quelle recherche que l'on en fit. On ne douta point que ce ne fût un espion envoyé par les Turcs pour reconnoître l'état de l'île. Cette aventure fit naître dans l'esprit du grand-maître le dessein d'envoyer quelqu'homme sûr à Constantinople même, pour être plus parfaitement instruit des vûes du grand-seigneur. André Veran de la ville d'Arles, qui depuis long-temps demouroit à Malthe, s'offrit pour cette commission, & partit avec un bâtiment chargé de marchandises, sous prétexte de commerce dans le levant. Il débarqua d'abord à Napoli de Romanie, capitale de la Morée, où il vit le capitaine général de la république de Venise. Il apprit de ce seigneur que l'armement des Turcs augmentoit tous les jours; mais qu'il ne paroïssoit se faire que contre les Vénitiens. Passant de-là aux Dardanelles, il sçut que les infidèles avoient déclaré la guerre à la république de Venise. Il arriva à Constantinople, où il vit le comte des Alleurs, ambassadeur de France, qui le prit sous sa protection, & l'informa au juste de tous les desseins de la Porte.

Cependant les chevaliers arrivoient à Malthe de toutes parts, & amenoient tous avec eux quelques secours. On mit en mer; & les vaisseaux de la religion joignirent les

galères du pape , pour se mettre en état d'aller à la rencontre de la flotte Ottomane. Veran revint à Malthe , & on reconnut par le rapport de tout ce qu'il avoit vu des mouvemens de l'armée Turque , ou que le grand-seigneur n'avoit point eu de dessein contre l'isle , ou , ce qui est plus vraisemblable , qu'il avoit été détourné de cette entreprise par la connoissance qu'il eut du bon état où elle se trouvoit par les soins du grand-maître , & du grand nombre de chevaliers qui s'y étoient rendus de toutes parts.

La république de Venise demande du secours au grand-maître contre les Turcs. La religion leur accorde cinq vaisseaux & quelques galères , qui ayant poursuivi trois vaisseaux corsaires de Barbarie , en prennent un de cinquante-quatre canons & de cinq cens hommes d'équipage , qu'elles amènent à Malthe avec quelques saïques chargées de toutes sortes de provisions.

1716.

Dispute entre les commandans des escadres auxiliaires. Le pape y remédie en donnant le titre de son lieutenant général , au commandant de l'escadre de Malthe.

L'escadre de la religion se rend maîtresse de plusieurs bâtimens Turcs , chargés de marchandises , qu'elle conduit à Corfou , où le chevalier de Langon qui commandoit l'escadre du pape , remporte plusieurs avantages sur les Infidèles.

1717.

Les vaisseaux de la religion renforcés de deux frégates , & de quelques bâtimens légers , se remettent en mer , pour se rejoindre

aux alliés. Un armateur Maltois coule & fond un gros vaisseau Turc, & sauve une partie de l'équipage.

Combat naval entre les troupes auxiliaires & les Turcs près de l'isle des Cerfs. Les infidèles dont les vaisseaux furent extrêmement maltraités, prennent la fuite après deux heures de canonade de part & d'autre. Les troupes auxiliaires ne firent aucune perte. Le bailli de Bellefontaine qui commandoit l'armée navale, se signala extrêmement dans toute cette campagne, & fut reçu à son retour par le grand-maître d'une manière très-distinguée.

L'escadre se remet en mer augmentée du vaisseau Saint-Jean de soixante & dix canons, & va joindre la flotte Vénitienne. Les Turcs se rallentissent, & l'armée chrétienne trouve peu d'occasion de se signaler dans cette campagne.

Le pape donne la croix de l'ordre au sénateur tel du roi de Pologne.

1719.

Prise considérable de deux galeres de Constantinople richement chargées, dont les vaisseaux de la religion se rendent maîtres dans l'Archipel; le bacha de Romelie alloit à Napoli de Romanie sur l'une de ces galeres avec toute sa famille.

1720.

Le chevalier Fraguier, premier enseigne de la compagnie des gardes du grand-maître, apporte au roi très-chrétien des oiseaux de proie; présent que les grands-maîtres ont coutume de faire aux rois de France.

Le chevalier d'Orléans prête serment entre les mains du roi pour le grand-prieuré de France, vacant par la démission volontaire du grand-prieur de Vendôme.

RAIMOND
PERELLOS.

Le grand-maître Raimond Perellos de Roccafoll, extrêmement affoibli par son grand âge, & par une maladie de plus d'un an, meurt après un regne de vingt-deux ans. Ce prince se distingua par sa libéralité envers les familles ruinées par les infidèles, augmenta considérablement les fortifications de son isle, & n'omit rien de tout ce qu'il crut propre à soutenir l'éclat & la gloire de son ordre.

Les électeurs s'étant assemblés avec les cérémonies ordinaires, nomment pour grand-maître le bailli MARC-ANTOINE ZONDODARI, Siennois, que son illustre naissance & son mérite personnel rendirent digne du magistère. La joie de cette élection est augmentée par la prise de deux gros vaisseaux corsaires de Barbarie, qu'on ramène dans le même temps au port de l'isle. Ce succès est suivi de près de la prise de l'amiral d'Alger, de quatre-vingt canons, & de cinq cens hommes d'équipage.

MARC-AN
TOINE ZON
DODARI.

Le bailli Ruffo est nommé général des galeres de la religion. Le grand-maître obtient un bref du pape, qui oblige tous les chevaliers qui ont plus de trois cens livres de revenu, d'entretenir un soldat, chacun à leur frais, pour la sûreté de l'isle : mais on ne voit pas que ce bref ait eu aucun effet.

MARO-AN-
TOINE ZON-
DODARI.

1721.

L'escadre que le grand-maître avoit accordée au roi d'Espagne pour la sûreté de ses côtes, se met en mer sous les ordres du bailli de Langon, & donne la chasse à une galiote de Barbarie, qui croisoit le long des côtes de Sardaigne. On ne peut l'atteindre, mais on lui enleve une pinque qu'elle avoit prise depuis peu sur les chrétiens. Le vaisseau Saint-Jean monté par le commandant, rencontre quelques jours après un bâtiment Algérien de quarante pieces de canon, le joint, & s'en rend maître après une heure de combat. Vingt esclaves chrétiens furent délivrés, & deux cens soixante infideles faits esclaves. Peu de jours après, ils rencontrèrent l'escadre de Tunis composée de la capitane, de la patronne & du Porc-épy. Les deux premiers vaisseaux s'échapperent à la faveur de la nuit, après un long & rude combat; mais le Porc-épy, après avoir essuyé un feu continuel jusqu'à dix heures du soir, fut contraint de se rendre. On délivra trente-un chrétiens, qui étoient esclaves dans ce vaisseau. Ce succès dû à la valeur du commandant Alognis de la Grois, jette la terreur sur les côtes de Barbarie, d'où les armateurs refusent de se mettre en course.

Dom Carlo Conty, prince de Poly, neveu du pape, reçoit la croix de l'ordre des mains du cardinal Pamphile, grand-prieur de Rome.

1722.

Le grand-maître attaqué depuis plus de six mois d'une espece de gangrène dans les intestins, meurt le 16 juin, âgé de soixante-

trois ans sept mois & quinze jours. Ce prince recommandable par une rare piété, travailla avec beaucoup de soin à fortifier l'isle, fit de grandes aumônes, maintint autant par son exemple que par son autorité, la discipline dans son ordre; & il ne lui manqua, pour remplir les grandes espérances qu'on avoit conçues de lui, que de régner plus long-temps.

Frere dom Raimond d'Espong, bailli de Negrepoint, lieutenant du magistère, assemble le conseil; & après les cérémonies ordinaires, les électeurs nomment tout d'une voix pour grand-maître, dom ANTOINE MANOEL DE VILLHENA, Portugais, de la langue de Castille, que sa naissance, ses vertus personnelles, & sa parfaite connoissance des maximes de l'ordre rendent digne de cette élévation. Il avoit passé par toutes les charges de la religion, & s'en étoit acquitté avec distinction. A peine eut-il fini ses caravanes, qu'il fut fait patron de la capitane, & blessé dans une attaque de deux vaisseaux de Tripoli, que le général Antoine Correa de Souza prit en 1680. Quatre ans après, il fut fait capitaine d'un des vaisseaux que la religion envoya aux Vénitiens, pour leur faciliter la conquête de la Morée.

ANTOINE
MANOEL DE
VILLHENA.

On le nomma successivement major, ensuite colonel des milices de la campagne. En 1672, il eut le commandement de la huitième galere, & l'année suivante celui de la galere Saint-Antoine. Il fut fait grand-croix

ANTOINE
MANOEL DE
VILLHENA.

de grace en 1696, commissaire des armemens deux ans après, & commissaire des guerres en 1701. La dignité de grand-chancelier de l'ordre lui fut conférée en 1713. Il la quitta trois ans après, pour prendre celle de bailli d'Acre; fut nommé l'un des vingt & un électeurs pour l'élection du grand-maître Zondodari, & la même année fut créé procureur du trésor. Ces différentes charges dans lesquelles il s'attira les applaudissemens de tout l'ordre, furent autant de degrés qui l'éleverent au magistère.

Les premiers soins du nouveau grand maître, furent de mettre son isle à couvert de l'attaque dont les Turcs la menaçoient toujours. Il fit construire le fort Manoel dans la petite isle de Marfa Musciet, dont les infidèles auroient pu s'emparer aisément: ce qui auroit extrêmement facilité leurs entreprises; & il ordonna en même temps à tous les chevaliers qui avoient atteint l'âge de dix-neuf ans, de se rendre auprès de lui.

Les grands préparatifs de la Porte contre la religion, avoient été faits à la persuasion d'un esclave nommé Hali, que Mehemet Effendi, ambassadeur de la Porte en France, avoit racheté en passant à Malthe. Cet esclave aimé des chevaliers, & favorisé du grand-maître, avoit servi dans la marine, & pendant dix ans avoit été l'imam ou chef des esclaves Turcs qui étoient à Malthe. De retour à Constantinople, il informa les ministres de la Porte des forces de la religion,

& leur persuada qu'il étoit aisé de surprendre l'isle par le moyen de ces esclaves toujours prêts à la révolte, & dont le nombre surpassoit celui des habitans : que pour y réussir, il falloit armer une escadre de dix vaisseaux, la conduire devant Malthe, & attendre le succès des esclaves, qui infailliblement prendroient les armes.

Ce projet plut au grand-visir : Abdi Capitan, chef d'escadre, se mit en mer avec dix vaisseaux ; Hali s'embarqua avec le titre de capitaine, & ils vinrent se présenter devant Malthe : mais les sages précautions de Villhena les mirent hors d'état d'exécuter leur dessein. Ils se retirèrent après quelques volées de canons, & Abdi-Capitan fit tenir au grand-maître la lettre suivante.

« Le premier de l'isle de Malthe, les chefs
 » de son conseil, & les chefs des langues
 » de France, de Venise & d'autres nations
 » qui adorent le Messie, sont avertis par
 » cette lettre que nous avons été expressé-
 » ment envoyés par le grand-seigneur, maî-
 » tre de l'univers, refuge du monde,
 » pour leur ordonner de nous remettre tous
 » les esclaves qui se trouvent dans leur mi-
 » sérable gouvernement, afin qu'ils puissent
 » se présenter à son suprême & auguste trô-
 » ne. Telle est sa volonté, & la fin pour
 » laquelle elle nous a armés. Si vous man-
 » quez à obéir, de terribles châtimens vous
 » feront repentir de votre faute. Envoyez
 » votre réponse à Tunis.



ANTOINE
MANOEL DE
VILLHENA.

Ce style , conforme à l'orgueil des officiers du grand-seigneur , n'empêcha point le grand - maître d'y faire réponse , dans l'espérance de ménager par-là la délivrance des esclaves chrétiens. Sa lettre écrite avec politesse & dignité contenoit : » Que l'institut
» de son ordre n'étoit pas de couvrir les
» mers pour faire des esclaves , mais de croi-
» ser avec ses armemens pour assurer la na-
» vigation des bâtimens chrétiens : qu'ils
» n'attaquoient que ceux qui troubloient le
» commerce , & qui voulant mettre les chré-
» tiens en esclavage , méritoient d'y être
» eux-mêmes réduits : qu'ils n'avoient rien
» tant à cœur que de délivrer ceux de
» leurs qui étoient dans les fers ; & que
» sa hauteffe avoit les mêmes intentions , ils
» étoient prêts de négocier la liberté réciproque des esclaves , ou par échange ou
» par rançon , suivant l'usage reçu parmi les
» princes ; que sa hauteffe leur fit connoître
» ses intentions , & qu'ils n'oublieroient rien
» pour les seconder. »

Cette réponse fut adressée à M. le marquis de Bonnac , pour lors ambassadeur de France à Constantinople , pour la rendre à qui il jugeroit à propos des ministres de la Porte. L'ambassadeur de France jugeant par le contenu de la lettre du grand maître , & par la délicatesse avec laquelle elle étoit écrite , que ce prince avoit eu dessein , non de répondre à un chef d'escadre du grand-seigneur , mais de faire connoître ses intentions au grand-seigneur même par son pro-

mier ministre, l'envoya au grand - visir. Quelques jours après il lui en parla, & fut agréablement surpris de le trouver dans la disposition, non - seulement de faire les échanges, mais même de négocier la paix avec la religion de Malthe. Le marquis de Bonnac, persuadé que cette paix ne pouvoit être que très-avantageuse à l'ordre & à tous les états chrétiens, y travailla avec application, & ménagea tellement l'esprit du grand-Visir, qu'il avoit gagné par sa probité & sa franchise, plus encore que par la supériorité de son génie, que tous les articles qu'il proposa furent acceptés. Il les envoya au grand-maître, & en écrivit à la cour de France, qui après un mûr examen lui donna ordre de continuer à donner ses soins à la réussite de cette affaire.

ANTOINE
MANOEL DE
VILLHENA.

Le grand-maître fit examiner les propositions de la Porte, & envoya ses observations au marquis de Bonnac. On aima mieux faire une treve limitée qu'une paix; on prit toutes les précautions nécessaires pour mettre l'ordre à couvert de tout reproche; tout fut agréé par le grand-visir. Voici les articles dont on étoit convenu.

1°. Que les esclaves seroient échangés réciproquement; & que s'il y en avoit plus d'un côté que de l'autre, les surnuméraires seroient délivrés pour cent piastras par tête.

2°. Qu'on ne comprendroit dans cet échange que les esclaves faits sous le pavillon Maltois, & sous le pavillon Turc.

3°. Que la treve seroit de vingt ans; &

ANTOINE
MANOEL DE
VILLHENA.

qu'après ce temps écoulé, ou pourroit en négocier une autre.

4°. Que les Barbaresques ou républiques d'Afrique ne seroient point comprises dans ce traité; & que la Porte ne leur donneroit aucun secours, ni direct, ni indirect contre Malthe.

5°. Que les Maltois auroient dans les états du grand-seigneur les mêmes privilèges que les François.

6°. Que ce traité seroit nul, dès qu'un prince chrétien auroit la guerre avec la Porte.

La nouvelle de ce traité fut reçue dans Constantinople avec de grands applaudissemens. Mais le capitain bacha, fâché qu'une affaire qui regardoit la mer, eût été traitée sans lui, engagea tous les officiers de la marine à s'y opposer. Ils vinrent à bout de faire changer de langage au grand-visir, qui voyant leur mécontentement unanime, ne crut pas devoir pousser la négociation plus loin. Il fit cependant connoître au marquis de Bonnac, qu'il n'avoit point changé de vûe, & qu'il seroit aisé de renouer cette affaire, en prenant quelques mesures pour y faire consentir les officiers de la marine, que leur propre intérêt doit infailliblement ramener à ce projet.

Pendant cette négociation, dont on n'a pas cru devoir interrompre le recit, le grand-maître averti qu'un vaisseau de Tunis, suivi d'une tartane, faisoit des courses entre les isles de Maritimo & de Pantalarie, & qu'il

avoit pris deux barques, l'une de Sicile, & l'autre de Gênes, envoya le vaisseau Saint-Jean & une frégate à la découverte. Ils rencontrent les corsaires, qui après les avoir poursuivis quelque temps pour les reconnoître, prennent le large, & tâchent de les éviter. La frégate Maltoise joint le vaisseau; & après un feu continuel de part & d'autre pendant quatre heures, le contraint de se rendre. Ce vaisseau, excellent voilier, avoit été donné par le grand-seigneur au bey de Tripoli, auquel il servoit de patrone. Il avoit quarante-huit canons, & quatorze pierriers de fonte, avec quatre cens hommes d'équipage, dont il ne resta que deux cens soixante-sept Turcs. Trente-trois esclaves chrétiens recouvrent par-là leur liberté. Cette victoire importante est due à la valeur du chevalier de Chambray qui commandoit la frégate. Le vaisseau Saint-Jean poursuit la tartane, & s'en rend aussi le maître: on ramene les deux bâtimens à Malthe.

Le pape Benoît XIII veut donner au grand-maître & à tout l'ordre de Malthe, une marque éclatante de son affection. Il dépêcha à Malthe un de ses Cameriers d'honneur, pour présenter à ce prince l'estoc * & le casque bénis solennellement à la fête de Noel. Ce présent est reçu avec toute la

* L'estoc est une épée d'argent doré, longue d'environ cinq pieds. Le casque est une espèce de bonnet de velours pourpre, brodé d'or, garni d'un Saint-Esprit de perles.

ANTOINE
MANOÏL DE
VILLHENA.

reconnoissance possible par le grand-maître, qui le regarde comme un nouveau motif de se signaler de plus en plus dans l'exercice de toutes les vertus, qui lui ont attiré si justement les respects de ses freres, l'amitié des princes de l'Europe, & la tendresse paternelle du souverain pontife.

F I N.



T R A I T É

DU G O U V E R N E M E N T

ancien & moderne de l'ordre religieux & militaire de Saint Jean de Jérusalem.

Q UOIQUE'ON doive trouver naturellement dans l'histoire de cet ordre ses premières loix, ses statuts, & la forme originaire de son gouvernement, cependant la suite des temps, & différentes conjonctures y ont amené insensiblement des changemens, qui sont inévitables dans la condition humaine: & ce seroit peu connoître l'inconstance & la foiblesse des hommes, que de juger de la constitution présente d'un état par ses anciens usages, & par la pratique de ses premiers siècles.

Cette considération m'a déterminé, pour la satisfaction entière des lecteurs, d'ajouter à la fin de cet ouvrage un discours particulier de l'état où se trouve aujourd'hui l'ordre de Malthe. J'y traiterai d'abord des différentes classes dans lesquelles cet ordre est partagé. On examinera les preuves de noblesse qu'on exige pour être reçu dans le premier rang. On expliquera ensuite la nature des commanderies, & les qualités requises pour y parvenir. On passera de-là aux dignités qui donnent entrée, soit dans le chapitre général, soit dans les conseils. On

trouvera à la suite de cet article une liste des principales charges de la religion, & de ceux qui ont droit d'y nommer; & on finira ce traité par la forme qui s'observe dans l'élection du grand-maître; dignité singulière, & dont celui qui en est revêtu, jouit, à l'égard des habitans séculiers, de la souveraineté, & de tous les droits réguliers; en même temps que ce prince n'est considéré à l'égard des chevaliers, que comme le chef & le supérieur d'une république religieuse & militaire.

L'église renferme dans son sein différents ordres de religieux, qui sans exercer les mêmes fonctions, ont tous devant Dieu leur mérite particulier, & qui même par leur variété contribuent chacun en leur manière à la beauté de l'église. Les uns sequestrés volontairement du commerce des hommes, enveloppés dans leur propre vertu, passent les jours dans la contemplation des vérités éternelles. D'autres plus répandus dans le monde, ont pour objet principal l'instruction du prochain, & le soulagement des pasteurs quand ils sont appelés à leur secours dans le ministère ecclésiastique. Il y en a qui tout brûlans de zèle pour la conversion des infidèles, vont annoncer la parole de Dieu aux extrémités de la terre. Le même zèle, mais animé par une autre espèce de charité, depuis plusieurs siècles a fait prendre les armes à un corps de noblesse pour préserver les chrétiens de tomber dans les fers des Mahométans & des in-

fidèles : & c'est de ces derniers religieux , dont je viens de finir l'histoire , que j'entreprends de présenter ici la forme du gouvernement.

ARTICLE I.

Des différentes classes qui se trouvent dans l'ordre de Saint - Jean.

Les hospitaliers , considérés simplement comme religieux , sont partagés en trois classes toutes différentes , soit par la naissance , le rang , & les fonctions. La première classe est composée de ceux qu'on nomme *chevaliers de justice* ; c'est-à-dire , comme l'explique le formulaire de leur profession , qui par l'antique noblesse de lignage , méritent d'être admis à ce degré d'honneur ; & ce sont ceux-là seulement qui peuvent parvenir aux dignités de baillis & de prieurs ; qu'on appelle grands - croix , & à celle de grand-maître. Le temps , souvent l'auteur des abus & du relâchement , a introduit l'usage d'admettre dans le rang des chevaliers de justice , des personnes qu'on appelle *chevaliers de grace* : ce sont ceux qui étant issus des peres nobles par leur extraction , & de meres roturieres , ont tâché de couvrir un défaut si remarquable , par quelque dispense du pape.

La seconde classe comprend des religieux *chapelains* , attachés par leur état à l'église primatiale de Saint-Jean , où ils font le ser-

vice divin. On tire de ce corps des ambassadeurs, soit pour le grand hôpital de Malthe, soit pour les vaisseaux & les galères de la religion; & ils font la même fonction à la chapelle du grand maître. Quoique dans tous les états de la chrétienté, le clergé, par rapport à la dignité de son ministère, tienne le premier rang, cependant les chevaliers, quoique purement Laïcs, précèdent les prêtres, & ont toute l'autorité; *quia omnis potestas residet in primatibus*: & nous ne trouvons d'exemple d'un pareil gouvernement, que parmi les frères de la charité, autre ordre hospitalier, où les religieux prêtres attachés au service des autels, non-seulement n'ont aucune part dans le gouvernement, mais encore dépendent absolument des supérieurs laïcs.

Ce qu'on appelle la troisième classe, contient les frères-servans d'armes, religieux qui sans être ni prêtres ni chevaliers, ne laissent pas, soit à la guerre ou dans l'infirmerie, de servir sous les ordres des chevaliers, & font comme eux quatre caravanes, chacune de six mois. Ce corps de demi-chevaliers, si on les peut appeler ainsi, étoit autrefois nombreux & considérable: l'ordre en a tiré de grands services, & on a même anciennement désigné certain nombre de commanderies dont les chapelains & les frères-servans d'armes jouissent encore aujourd'hui en commun, & qui étoient aux uns & aux autres selon l'ancienneté de leur réception. Mais depuis quelques années le nombre des

freres-servans d'armes est fort diminué; il est même intervenu un décret qui jusqu'à nouvel ordre en suspend la réception.

Je ne parle point des prêtres *d'obédience*, qui sans être obligés d'aller jamais à Malthe, reçoivent l'habit religieux, en font les vœux solennels, sont ensuite attachés au service particulier de quelque église de l'ordre sous l'autorité d'un grand-prieur, ou d'un commandeur. On trouve encore à Malthe des freres-servans *de stage*, espèce de donnés, occupés aux plus bas offices du couvent & de l'hôpital : détails de peu de conséquence, dans lesquels je n'ai pas cru devoir faire entrer le lecteur. Mais cette relation seroit imparfaite, si je passois sous silence les dames religieuses de cet ordre, dont il y a des maisons en France, en Italie, & dans les Espagnes. Ces dames, pour être reçues, sont obligées de faire les mêmes preuves de noblesse que les chevaliers de Justice : il y a même des maisons celebres, comme celle de Sixene en Arragon, & d'Olgoveira en Catalogne, dans lesquelles les preuves de noblesse qui auroient été admises pour recevoir un chevalier, ne suffiroient pas pour une dame de chœur; & on demande dans ces deux maisons que la noblesse d'une présentée soit si ancienne & si pure, qu'elle soit au-dessus des degrés que les statuts exigent pour la réception des chevaliers de Justice.

ARTICLE II.

De la réception des freres chevaliers.

A prendre le terme de *chevalerie* dans la notion générale qu'il présente d'abord, c'est une profession de servir à cheval dans les armées : ce qui parmi la plupart des nations a toujours été une marque de noblesse & de distinction de l'état populaire. La qualité de *chevalier* dans le moyen âge a été restreinte à des personnes nobles, qui, soit avant ou après des combats & des batailles, avoient mérité de recevoir de leur général, comme le témoignage & la récompense de leur valeur, l'*ordre de chevalerie*, qu'on leur conféroit sur le champ de bataille par l'accolade & la ceinture militaire. Mais on n'accordoit jamais une distinction si honorable qu'à des guerriers issus d'anciens chevaliers, & de race militaire : *ad militarem honorem*, dit l'empereur Frédéric II, *nullus accedat, qui non sit de genere militum*. Voilà deux sortes de chevaliers, l'une seulement originaire, *genus militare*, & l'autre purement personnelle, *militaris honor*. C'est de cette seconde chevalerie, qui ne s'acquiert que par sa propre valeur, que Théodore Hœping dit que personne ne naît chevalier : *nemo Eques nascitur, sed per habentem potestatem solitâ sub formulâ*. Aussi Pierre de la Vigne, dans la vie de l'empereur Frédéric dont nous venons de parler, dit expressément : *licet generis nobilitas*

nobilitas in posteris derivetur, non tamen equestris dignitas. C'est pour ne pas confondre ces deux sortes de chevaleries, l'une qui ne vient que des ancêtres, & l'autre qu'on n'acquiert que par ses propres armes, que quelques historiens du moyen âge, pour désigner les chevaliers ancêtres, de celui dont ils parlent, se sont servis du terme de *Milites*, & qu'ils n'employent celui d'*Eques*, que pour marquer celui qui actuellement a reçu l'ordre de chevalerie.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dans leur institution militaire, se conformerent à cet usage. Ce qui nous reste en France, & dans les registres des prieurés des trois langues de cette nation, des noms d'anciens chevaliers de cet ordre, fait voir qu'ils étoient tous issus d'ancêtres guerriers, & de gentilshommes de nom & d'armes. Mais comme par la suite des temps il s'est établi différens usages, que chaque nation s'est crue en droit de déterminer, & même d'étendre la nature de la noblesse, & d'en fixer les preuves, les premières magistratures, & certaines charges civiles, ont obtenu en France & en Italie le même avantage que la noblesse purement militaire: & parmi ces deux nations, on reçoit actuellement pour chevaliers des personnes qui seroient rejetées en Allemagne. C'est ce qui m'engage à entrer dans le détail des différentes preuves qu'on exige dans la plupart des langues en faveur de la noblesse de ceux qui se présen-



Provence,
Auvergne &
France.

tent pour être admis dans l'ordre en qualité de chevaliers de justice : & comme le royaume de France comprend seul trois langues, & que cette nation par conséquent fournit plus de chevaliers qu'aucune autre, nous remarquerons succinctement les différentes règles qu'on a observées en différens temps dans la réception des chevaliers.

Si on en croit les personnes sçavantes dans l'art héraldique, c'est des croisades qu'est venu l'usage des armoiries. Tant de croix de différentes figures qu'on voit dans les écussons de l'ancienne noblesse en sont la preuve : & les couleurs, les émaux, le vair & le contre-vair qu'on y rencontre, doivent leur origine aux pelleteries dont ces guerriers ornoient leurs cottes d'armes. La plupart passaient à la Terre-Sainte exprès pour y recevoir l'ordre de chevalerie ; & ils se croyoient trop dédommagés des périls & des fatigues d'un si long voyage, quand dans des batailles contre les infidèles, ils avoient reçu des princes & des généraux l'accolade avec le titre de chevalier. L'ordre militaire, dont nous venons d'écrire l'histoire, fut fondé dans le même esprit & sur le même modèle. On ne reconnoît pour chevaliers, que ceux qui avant d'entrer dans la religion, ou avoient été décorés de ce titre, ou du moins étoient issus d'anciens chevaliers ; en sorte qu'on peut regarder cette portion de l'ordre de Saint-Jean comme une croisade toute composée de noblesse. Anciennement on ne recevoit même qu'à Jérusalem & dans

la Terre-Sainte les chevaliers qui se consacroient dans cette sainte milice. Nous voyons que les gentilshommes y envoyoit leurs enfans tout jeunes pour être élevés dans la maison chef d'ordre, dans l'espérance qu'ils s'y formeroient également à la piété, & dans la science des armes; mais on n'y recevoit point ces jeunes gentilshommes, qu'ils n'apportassent un témoignage authentique de la noblesse de leur origine, attestée par les prieurs du pays où ils étoient nés: & avant leur départ, ces prieurs devoient encore les munir de lettres de recommandation, & d'une promesse qu'ils seroient revêtus de l'habit de l'ordre, & admis à la profession des vœux solennels, sitôt qu'ils auroient atteint l'âge déterminé pour être faits chevaliers: ce qui étoit fixé parmi les séculiers à la vingtième année. *Nullus*, dit un statut de l'ordre fait en l'année 1144, *ex hospitali miles fieri requirat, nisi antequam habitum religionis assumeret, extiterit ei promissum: & tunc quando in illa erit constitutus etate, in qua secularis officii miles possit fieri, nihilominus tamen filii nobilium in domo hospitali nutriti, cum ad etatem militarem pervenerint, de voluntate magistri & preceptoris, & de consilio fratrum, poterunt militia insigniri.*

Nous venons de voir que ce n'étoit que dans la maison chef d'ordre qu'on reçut d'abord les jeunes chevaliers; mais les recrues dont on avoit besoin pour remplacer ceux qu'on perdoit continuellement en combat-

tant contre les infidèles, obligerent les chapitres & les souverains conseils de l'ordre, de consentir, qu'après l'examen des preuves de noblesse, on donnât l'habit aux novices dans les grands prieurés d'en deçà de la mer; & comme l'abus n'étoit pas encore introduit dans les maisons nobles, de faire des alliances inégales, & avec des femmes roturieres, toutes les attestations de la noblesse du présenté, se réduisoient à faire mention des noms de son pere & de sa mere, qu'on supposoit avec justice être issus de gentilshommes de nom & d'armes. On en peut voir la preuve dans les listes des premiers chevaliers, dont les noms se conservent dans les archives de l'ordre: on verra qu'en l'année 1355, où commencèrent les plus anciens registres du grand-prieuré de France, on ne recevoit que des gentilshommes dont les noms & les maisons étoient connus, & même célèbres dans leurs provinces.

Mais cette même noblesse jusqu'alors si pure, épuisée par des dépenses inevitables dans la guerre, pour se soutenir, se vit bientôt réduite à trafiquer, pour ainsi dire, de la noblesse de son sang par des mariages inégaux; & on commença à voir des seigneurs & des gentilshommes de nom & d'armes, épouser de riches roturieres. La crainte que ces mésalliances n'avilissent l'ordre, par la réception des chevaliers qui en fussent issus, engagea le corps de la religion à faire un réglemeut, par lequel il fut ordonné qu'on dresserait un procès-verbal, sous

tenu de titres par écrit, qui établirent la légitimation & la descendance du présenté, avec les preuves de ses peres, meres, ayeuls, ayeules, bifayeuls & bifayeules, au-dessus de cent ans, avec la peinture de ces huit quartiers; & que le présenté justifieroit que ses bifayeuls avoient été reconnus pour gentilshommes de nom & d'armes. Ce dernier article du statut subsiste encore aujourd'hui, au moins dans le style du procès-verbal. Mais la preuve de cette dernière condition requise pour les bifayeuls, ne me paroît pas bien aisée à faire en France, pour les chevaliers qui n'ont pour tige de leur noblesse qu'un secrétaire du roi, un noble de la cloche, un maire ou un échevin de quelque-une de ces villes qui confèrent la noblesse à leurs magistrats; & je ne comprends pas comment dans une généalogie, un homme qui n'a eu pour principe de sa noblesse qu'une de ces charges, qui ne font fouche que dans un petit-fils, peut-être employé dans des preuves de bifayeuls, pour gentilshommes de nom & d'armes, lui qui n'a arrêté qu'à forces d'argent le sang roturier qui couloit dans ses veines, & qu'on n'a jamais vu les armes à la main pour le service de sa patrie. On ne peut guères se retirer de l'embarras que cause cette qualité de gentilshommes de nom & d'armes qu'on exige dans un bifayeul, quelquefois marchand ennobli par une charge de robe, à moins de donner à ce titre une interprétation forcée: & il est bien extraordinaire qu'on prétende d'une robe de magis-

trat , en faire comme la cotte d'armes d'un guerrier , & attacher à cette robe les privilèges de la vraie noblesse.

Cependant , malgré cette difficulté , qui après tout ne vient que de ce qu'on n'a voulu rien changer dans le style ancien des statuts , nous sommes obligés d'avouer qu'on est très-exact & très-rigoureux dans les preuves de noblesse qu'on exige pour les huit quartiers du présenté. Ces preuves doivent être *testimoniales* , *littérales* , *locales* & *secrètes* ; & c'est ce qu'il faut expliquer par un plus grand détail.

La première preuve est appelée *testimoniale* , parce qu'elle résulte du témoignage de quatre témoins nobles , & qui doivent être gentilshommes de nom & d'armes. Les commissaires qui sont ordinairement d'anciens commandeurs , leur font prêter un serment solennel de dire la vérité : & même ils les interrogent séparément les uns des autres. S'il y a quelque chose qui puisse rendre suspecte cette nature de preuve , c'est qu'en France ce sont les parens du présenté , ou le présenté même , qui administrent ces témoins.

La seconde preuve est appelée *littérale* , parce qu'on la tire des titres , contrats , aveux , dénombremens , que le présenté produit : sur quoi il est bon d'observer , que quoique les contrats de mariage & les testamens soient nécessaires pour établir la descendance & la légitimité du présenté , cependant ces actes ne suffisent point

pour prouver sa noblesse, à cause de la facilité des notaires à donner aux parties contractantes les titres & les qualités qu'elles veulent prendre, sans examiner si elles leur sont dûes. Mais au défaut de ces titres, qui ne forment qu'une simple énonciation, sans attribution de droit, on a recours au partage des terres nobles, aux actes de tutelles, aux lettres de garde-noble, aux actes de foi & hommage, aux aveux & dénombremens, aux brevets & provisions de charges portant titre de noblesse, aux bancs, arrières-bancs, & enfin aux tombeaux, épitaphes, armoiries, vitres & litres anciennes des églises.

On appelle la troisième preuve *locale*, parce que les commissaires sont obligés de se transporter sur le lieu de la naissance du présenté; & même, quand ils veulent être exacts, ils doivent passer jusques dans le pays de l'origine de sa famille, & sur l'endroit d'où sont sortis les ancêtres qu'il présente pour gentilshommes de nom & d'armes; ou, si cet endroit est éloigné & situé dans un autre prieuré, s'adresser au prieur de ce canton, pour faire les informations.

La troisième espèce de preuve se tire d'une enquête *secrète*, que les commissaires font à l'insçu du présenté: on n'exige point que ces témoins soient nobles comme les quatre premiers; on n'a égard dans ce choix qu'à leur probité. Quand ces quatre sortes de preuves se trouvent solides & conformes, les commissaires en dressent un procès-ver-

bal qui est porté au chapitre du prieuré : de là il passe entre les mains de deux nouveaux commissaires , qui examinent si dans les informations on a observé exactement toutes les règles prescrites par les statuts ; & quand il paroît qu'on n'y a rien oublié , ce procès-verbal avec ses preuves & le blason figuré des huit quartiers , est envoyé à Malthe , d'où il vient un ordre de donner l'habit de la religion au présenté. On vient de voir que pour les trois langues qui sont dans le royaume de France ; sçavoir , Provence , Auvergne & France , les statuts & l'usage présent exigent que le présenté justifie que ses bisayeuls paternels & maternels étoient gentilshommes de nom & d'armes : ce qui forme , comme nous venons de le dire , les huit quartiers de noblesse.

Si dans ces derniers temps on s'est quelquefois écarté de la rigueur des statuts dans la réception des chevaliers de justice , l'esprit de l'ordre n'a pourtant jamais changé , comme on va le voir dans une lettre des chevaliers du prieuré de France , aux chevaliers de la véritable langue de France résidente à Malthe , à l'occasion d'un présenté issu de parens paternels & maternels secrétaires du roi , qui sollicitoient sa réception. Cette lettre suppose les principes que l'on vient d'établir ; & nous avons cru faire plaisir aux lecteurs de l'insérer ici.

A MONSIEUR ET MESSIEURS

*de la vénérable Langue & Prieuré
de France à Malthe.*

MONSIEUR ET MESSIEURS.

» Le soin que nous devons avoir de conserver
 » dans notre ordre la pureté de cette noblesse
 » ancienne & généreuse qui en fait le plus bel
 » ornement, nous oblige d'examiner avec at-
 » tention la qualité des sujets qui se présentent
 » pour y être reçus au rang des chevaliers de
 » justice, sur-tout quand ils sont de ces famil-
 » les nouvelles qui jusques ici nous ont été in-
 » connues, & qui nous le seroient encore si la
 » faveur de la fortune qui les a élevés, ne leur
 » inspiroit des desseins que la vûe de leur nais-
 » sance ne leur permettroit pas de former. C'est
 » donc, Messieurs, cette obligation indispen-
 » sible dans laquelle nous sommes de défendre
 » l'honneur & les droits de notre ordre, qui nous
 » engage d'entrer dans le sentiment de messieurs
 » les chevaliers de Froulay & de Mesmes, dans
 » le rapport qu'ils ont fait du mémorial des ti-
 » tres dont prétend se servir le présenté pour
 » être reçu au rang des chevaliers de justice de
 » la vénérable langue & prieuré de France.
 » Dans l'assemblée convoquée extraordinairement
 » à cet effet lundi troisiéme décembre
 » 1708, ils ont été d'avis que l'on différât de
 » lui nommer des commissaires pour travailler
 » à ses preuves, jusqu'à ce que la vénérable

» langue fût instruite des motifs qui les obli-
» geoient de conclure à ce délai, qu'ils nous
» représenterent lui être d'autant moins pré-
» judiciable, qu'il est reçu par un bref de mi-
» nor té. Nous avons suivi leur avis. Les ré-
» flexions sur lesquelles ils l'ont appuyé nous
» ayant paru très-judicieuses, nous en en-
» voyons la copie à la vénérable langue, avec
» le résultat de l'assemblée, vous suppliant,
» Messieurs, d'informer son éminence monsei-
» gneur notre grand maître de cette affaire,
» qui nous est commune avec vous, & de lui
» faire sur cela nos très-humbles remontrances
» avec tout le respect que des religieux très-lou-
» mis doivent à leur supérieur, & dont nous vous
» protestons ne vouloir jamais nous départir,
» & qui nous fera recevoir sans balancer un
» moment tout ce qu'il lui plaira d'ordonner
» sur ce que vous aurez l'honneur de lui repré-
» senter, après que nous vous aurons rendu
» compte des raisons qui nous ont portés à
» surseoir la nomination des commissaires.
» Nous commencerons par une observation gé-
» nérale que nous vous prions de faire sur ce
» mémorial, qui est que nos constitutions de-
» mandent que les parens du présenté aient
» possédé des charges & des dignités qui ne se
» donnent qu'à des nobles. Or nous n'en voyons
» aucunes dans la famille du présenté, tant du
» côté paternel que du maternel, qu'un roturier
» ne puisse remplir. Il tire tout l'éclat & tout
» le lustre de la noblesse de la charge de secré-
» taire du roi; charge qui imprime le caractère
» de noblesse à celui qui en est revêtu au mo-
» ment qu'on en imprime le sceau à ses provi-

sions, & qui fait à sa personne une métamor-
 phose aussi prompte que surprenante, en le
 faisant lever noble le matin, lorsque le soir
 il s'étoit couché roturier. Que ces nobles,
 Messieurs, sont différens de ceux qui dans le
 temps où l'on a fait la distinction de trois
 rangs de notre ordre, en ont rempli le pre-
 mier; qui sont sortis de ces familles aussi an-
 ciennes que l'établissement de la Monarchie,
 & dont en remontant aux siècles passés on
 a de la peine à démêler l'origine; qui ont icel-
 lé leur noblesse du sang qu'ils ont prodigué
 pour la gloire de leur patrie, & le soutien
 de l'Etat; & qu'ils ont cimenté par les char-
 ges, les dignités & les emplois militaires
 que leurs longs services leur ont mérités!

Il est vrai, Messieurs, que la volonté du
 prince est une loi souveraine pour ses sujets,
 & qu'on doit honorer ceux qu'il lui plaît
 d'honorer. Nous n'envions donc point aux
 nouveaux nobles les privilèges dont le roi
 veut qu'ils jouissent; mais nous sommes per-
 suadés, par la protection que sa majesté a
 la bonté d'accorder à notre ordre, qu'il n'é-
 xige pas de nous que nous y recevions ceux
 que nous ne trouvons pas dignes d'y entrer.
 Combien avons-nous de familles en France
 que nous en excluons quoique nobles de plu-
 sieurs siècles, par le seul soupçon que leurs an-
 cêtres ont judaïsé! combien de nobles sortis
 de l'hérésie, qui ne peuvent y entrer sans dis-
 penfes! n'est-il pas certain que les comtes de
 Saint-Jean de Lyon ne reçoivent pas dans leur
 compagnie ceux qui n'ont d'autre noblesse

Esth. 6. 9

» que celle qu'ils tirent d'une charge de secré-
» taire du roi, & dont les peres ont été fermiers-
» généraux ? sa majesté nous laisse donc à eux
» & à nous la liberté de suivre nos constitu-
» tions & nos usages ; elle nous permet de vivre
» selon nos loix & nos mœurs ; & si nous y
» avons dérogé en recevant parmi nous quel-
» ques-uns de ces nobles de nouvelle impres-
» sion, nous ne devons nous en prendre qu'à
» la facilité de ceux qui nous ont précédé. L'a-
» bus s'en est donc introduit ; & quoique nous
» ne puissions voir qu'avec douleur qu'il a pré-
» valu, nos plaintes s'en font moins entendre
» lorsque ces nouveaux nobles contractent des
» alliances, dont l'éclat relève ce qui est obs-
» cur dans leurs familles. Mais bien loin que
» celle du présenté se distingue par ses allian-
» ces, il ne soutient sa noblesse paternelle qui
» est fort équivoque, que par des brefs qui le
» dispensent de faire preuve de noblesse de qua-
» tre familles du côté maternel. S'il sortoit d'u-
» ne de ces familles illustres qui ont donné des
» officiers à la couronne, des généraux à nos
» armées, & des gouverneurs à nos Provinces,
» de ces familles dont le nom seul fait l'éloge,
» & qui pourroit les dispenser de faire preuve
» de noblesse ; étant connus généralement par
» tout le royaume, nous demeurerions dans le
» silence au sujet des brefs qu'il a obtenus pour
» sa famille du côté maternel : car nous sçavons
» que les maisons les plus illustres sont quelque-
» fois forcées de se mésallier. Mais que ce pré-
» senté dont la noblesse du côté paternel est des
» plus nouvelles, se veuille servir des brefs qui

» le dispensent d'en faire preuve pour quatre
 » familles du côté maternel, c'est ce qui nous
 » fait une peine que nous ne pouvons expri-
 » mer, & qui nous oblige de vous supplier,
 » Messieurs, d'en faire de très-humbles remon-
 » trances à son éminence, dont nous ne pou-
 » vons douter qu'on n'aye surpris la religion
 » dans la grace qu'il a bien voulu accorder à ce
 » présenté.

» Nous trouvons de plus par le rapport de
 » messieurs les commissaires, que le pere du
 » présenté a excercé l'emploi de fermier-géné-
 » ral l'espace de 12 à 15 ans: nous prétendons
 » que cet emploi a terni le peu de lustre que la
 » charge de secrétaire du roi donnoit à sa no-
 » blesse. Nous sçavons que ce n'est pas le senti-
 » ment de ceux qui soutiennent la noblesse de
 » cet emploi, que messieurs les commissaires ont
 » suivi dans leurs rapports; mais nous sommes
 » persuadés du contraire; & la raison qui nous
 » fait croire que la qualité de fermier-général
 » déroge à noblesse, est que tout homme qui
 » fait valoir par un bail le bien d'autrui, de-
 » vient roturier. On met à la taille un gentil-
 » homme qui prend à ferme la terre de son voi-
 » sin. Il est vrai que les biens dont ce fermier-
 » général fait un bail, sont les biens du roi;
 » mais la qualité différente des personnes de
 » qui l'on prend le bien à ferme, ne change
 » rien dans celle du fermier qui est toujours ro-
 » turiere en elle-même: & cela est si vrai, que
 » sa majesté pour engager plus de gens dans les
 » baux de ses fermes, leur accorde des lettres
 » patentes qui permettent même aux gentils-
 » hommes d'y entrer sans déroger; preuve in-

est faillible que l'on déroge en y entrant, si le
roi n'en ordonne autrement: on n'a pas be-
soin de lettres patentes pour conserver sa no-
blesse dans un corps dont l'entrée n'est point
dérogeante. Quand un gentilhomme se fait
recevoir avocat, sa noblesse n'en reçoit au-
cune atteinte; il n'a que faire de lettres pa-
tentes pour l'y conserver, parce que la pro-
fession d'avocat n'apporte nulle dérogeance à
noblesse; s'il en faut donc à un gentilhom-
me pour entrer dans les fermes du roi sans dé-
roger, c'est que sans ces lettres il dérogeroit
en y entrant. Mais ce qui nous a paru de plus
décisif pour arrêter le mémorial du présenté,
est la remarque que messieurs les commissaires
ont faite dans leur rapport sur la qualité de
son ayeul maternel. Ces messieurs disent qu'il
est de notoriété publique, & nous nous en
reposons sur leur foi, que non-seulement il a
été fermier-général, ainsi que le pere du pré-
senté; mais qu'il est entré dans des affaires
extraordinaires, dans les partis, dans les
maltôtes. Il s'est acquis par-là le nom de par-
tisan & de maltotier. Vous sçavez, Messieurs,
que cette profession a été odieuse dans tous
les siècles, & que ceux qui l'exercent se sont
attirés de tous temps la haine des peuples qui
souffrent & qui crient contre leurs exactions.
Ces gens qui s'engraissent de leur sang, &
qui profitent de la misere publique, ont tou-
jours été regardés, si nous osons le dire,
avec des yeux & des sentimens un peu plus
forts que ceux de l'indignation. En effet,
nous lisons dans l'écriture que les Juifs qui
cherchoient à décrier en toute occasion la

» conduite du Sauveur du monde, lui repro-
 » choient comme un crime de ce qu'il mangeoit *Matth. 9. 12.*
 » avec les partisans : ce qui fait voir combien
 » cette race a toujours été en horreur dans le
 » monde. Cet ayeul maternel n'ayant point été
 » réhabilité pour une déro éance si criante,
 » nous vous laissons à juger quels sentimens
 » vous devez avoir de ce mémoria. Nous ne
 » pouvons vous taire que la cour & la ville de
 » Paris où les fermiers-généraux sont fort ac-
 » crédités attendent avec impatience l'évène-
 » ment de cette affaire, pour nous louer ou
 » nous b âmer, suivant le parti que nous pren-
 » drons : & l'on se plaint déjà par avance du
 » peu de fermeté qui semble que nous faisons
 » paroître à maintenir l'honneur du plus illus-
 » tre de tous les ordres du monde chrétien.

» Si nous recevons au rang des chevaliers de
 » justice les enfans des fermiers-généraux, &
 » des gens d'affaires, notre ordre ne sera plus
 » dans la suite qu'une congrégation où les trois
 » rangs seront confondus, ainsi que les jaloux
 » de sa gloire commencent à nous le reprocher.
 » Si nous ouvrons la porte à celui-ci, nous la
 » verrons dans la suite assiégée par une foule de
 » sujets de la même qualité, qui la forceront
 » enfin. Car ces heureux du siècle dont les ri-
 » chesses sont immenses, & dont l'ambition
 » égale les richesses, ne trouvent nulle difficul-
 » té qu'ils ne soient en état de surmonter. Ils
 » portent avec eux leur recommandation ; il
 » n'y a aucune puissance sur la terre qui soit
 » capable de résister à leurs sollicitations vives
 » & pressantes ; & qui pourroit leur refuser des

» graces, eux qui ont en main tous les ressorts
 » qu'ils peuvent faire accorder ?

» Nous finissons cette lettre, Messieurs, que
 » nous nous appercevons être déjà trop longue,
 » en vous faisant souvenir que l'honneur des
 » rangs dont notre ordre est composé, souffre
 » également de l'entrée que les gens d'affaires y
 » veulent avoir. Les chevaliers qui sont dans
 » le premier rang sont mortifiés qu'on leur don-
 » ne pour compagnons de noblesse des person-
 » nes dont la naissance a si peu d'éclat : & nos
 » frères des deux autres rangs ne le sont pas
 » moins de voir qu'on veuille faire recevoir
 » dans un rang supérieur des sujets dont l'ex-
 » traction est souvent inférieure à la leur. Nous
 » espérons donc, Messieurs, que ce que nous
 » avons l'honneur de vous représenter, vous fera
 » prendre des résolutions dignes de vous & de
 » nous ; puisque nous conspirons unanimement
 » les uns & les autres à maintenir la pureté de
 » la noblesse dans notre ordre : nous nous flat-
 » tons que la liberté noble & en même temps
 » respectueuse avec laquelle vous informerez
 » notre digne grand-maître de ce qui s'est passé
 » dans notre assemblée au sujet de ce mémo-
 » rial, sera approuvée de son éminence, & qu'il
 » le produira l'effet que nous en attendons.»

Dans la langue d'Italie on n'est obligé
 que de fournir quatre quartiers ; mais il faut
 deux cens ans d'une noblesse reconnue pour
 chacun de ces quartiers ; sçavoir, celle du
 pere & de la mere, celle de l'ayeul pater-
 nel & maternel : & il faut faire voir que ces
 quatre maisons ont eu chacune depuis deux

cens ans , la qualité de nobles. L'on n'exige pareillement le blason & les armes , que de ces quatre familles , sans remonter comme en France , jusqu'à la bisayeule. Il faut encore observer à l'égard de la langue d'Italie , que dans les républiques de Gênes & de Lucques , & dans les états du grand-duc , le trafic & le commerce de banque ne déroge point comme dans les autres prieurés de la même langue , & dans toutes les autres langues de l'ordre. On prétend que sur cet article , on n'est pas plus scrupuleux à Rome & dans tous les états du pape , qu'à Gênes & à Florence : sur quoi on peut dire , que c'est faire des chevaliers d'une noblesse de bas aloi.

A l'égard des langues d'Arragon & de Castille , l'aspirant doit présenter d'abord les noms de ses quatre quartiers , c'est-à-dire , de son pere & de sa mere , de son ayeul paternel , de son ayeule maternelle , & déclarer par sa requête de quels lieux ces quatre maisons sont originaires : sur quoi le chapitre du prieuré où il s'est adressé , dépêche secrettement des commissaires qui s'y transportent , pour informer si ces maisons sont réputées nobles , & si elles ne descendent pas originaiement de familles Juives ou Mahomé-tanes. Si le rapport de ces commissaires secrets est favorable au présenté , on lui en donne d'autres pour faire des informations auprès des seigneurs & des personnes les plus qualifiées de chaque canton ; & ces commissaires ont coutume de surprendre ,

autant qu'ils peuvent , ceux qu'ils veulent interroger , afin qu'ils ne soient pas prévenus. On se contente des dépositions de ces seigneurs & de ces gentilshommes , sans demander ni titres , ni contrats , comme on fait en France. Ainsi toute la preuve de noblesse dans les prieurés des Espagnes , consiste en informations & en interrogations sur les quatre quartiers. On ajoute des visites dans les églises où sont les tombeaux , épitaphes , & autres marques d'honneur des ancêtres du présenté , & pour examiner si leurs armoiries sont conformes à celles du présenté. Car outre la preuve authentique de la religion & de la noblesse du présenté , depuis la quatrième génération , on est encore obligé de présenter sur une feuille de papier , un écu écartelé des quatre quartiers qui forment la preuve , c'est-à-dire , des quatre maisons produites pour la preuve de noblesse.

Dans le royaume de Portugal , qui fait partie de la langue de Castille , il n'est pas nécessaire de faire les informations secrètes & préliminaires sur la qualité des maisons des quatre quartiers ; parce que par un ancien usage que les rois de cette nation ont établi , on conserve avec un grand soin dans des registres publics , les noms de toutes les maisons nobles du royaume ; & si les quatre quartiers dont le prétendant est descendu , ne s'y trouvent point inférés , on ne passe point aux informations publiques.

Il n'y a point dans l'ordre de Malthe de

langue & de nation où les preuves soient plus rigoureuses , & se fassent avec plus d'exacritude que dans l'Allemagne. On n'y admet point pour chevaliers de justice, comme dans les autres langues , les enfans naturels , & les bâtards des souverains. Les enfans légitimes des premiers magistrats , & dont les maisons sont reconnues pour nobles , en sont pareillement exclus ; parce que leur noblesse est réputée noblesse civile , qui ne peut pas entrer dans un corps où l'on ne reçoit qu'une noblesse militaire de nom & d'armes : & l'usage de la langue d'Allemagne est d'exiger pour la réception des chevaliers les preuves de seize quartiers , & les mêmes preuves qu'on exige dans les nobles collèges de cette nation. Les gentilshommes qui déposent comme témoins , affirment par serment que ces seize quartiers sont très-nobles ; que la généalogie que le prétendant a présentée est très-fidelle , & prouvée par des titres authentiques , & que tous les quartiers produits sont de maisons déjà reçues dans les assemblées des cercles , & capables d'entrer dans tous les collèges nobles. Il faut descendre d'un sang bien pur , & dont toutes les alliances soient bien nobles , pour pouvoir faire preuve de ces seize quartiers. Cependant on est si rigoureux dans cette langue , qu'on ne laisseroit pas passer un seul quartier qui auroit été refusé dans quelque collège ; c'est ce qui a fait dire que si quelque fils du grand - seigneur , après s'être converti , vouloit se faire recevoir cheva-

lier dans la langue d'Allemagne, il ne pourroit pas y être reçu, tant par le défaut de légitimation, que par la difficulté de fournir les seize quartiers du côté des femmes.

Quand il ne manque rien aux preuves d'un chevalier, il peut être reçu en trois temps ou à trois âges différens. Il est reçu *de majorité* à seize ans, quoiqu'il ne soit obligé de se rendre à Malthe qu'à vingt; & il paye pour droit de passage environ deux cens soixante écus d'or, valant cent sols en espee. Secondement, on peut entrer *page* du grand-maître: on y est reçu dès l'âge de douze ans, & on en sort à quinze: le droit de passage pour ce jeune page, est à peu-près le même que celui qu'on paye quand on est reçu de majorité. Enfin depuis environ un siècle, on fait des chevaliers *de minorité* & au berceau; usage très-récent, que la passion des peres & meres pour l'avancement de leurs enfans, a rendu très-commun, & dont nous rapporterons très-succinctement l'occasion.

Dans le temps que la religion étoit en possession de l'isle de Rhodes, il y avoit dans la Ville de ce nom, un endroit appelé *Collachium*, ou le cloître, quartier destiné pour le logement seul des religieux, & séparé des habitans séculiers. Dans le chapitre général, tenu à Malthe en 1631, il fut résolu de construire un pareil cloître; il falloit pour l'exécution de ce dessein un fonds de cent mille écus. L'argent manquant dans le trésor, on résolut, pour y suppléer, d'ac-

corder cent dispenses pour recevoir dans l'ordre cent jeunes enfans , à condition qu'ils donneroient chacun pour droit de passage mille écus , sans compter d'autres menus droits. Les cent dispenses furent bientôt remplies ; mais le *Collachium* ne fut point bâti : l'argent qui provint de ce prétexte fut employé à d'autres besoins ; & on en a trouvé l'invention si commode , qu'au défaut d'un chapitre général , on a recours à l'autorité des papes , qui par des brefs particuliers permettent cette réception de minorité , à condition de payer pour le droit de passage trois cens trente-trois pistoles , au prix courant des pistoles d'Espagne. Ce droit de réception est appelé *droit de passage* , & tire son origine d'une somme d'argent qu'un jeune gentilhomme qui vouloit aller prendre l'habit à Jérusalem ou à Rhodes , payoit au patron qui l'y conduisoit.

Telle est à peu-près la forme qu'on observe dans la réception des chevaliers de Justice , & dans les preuves qu'on exige de leur noblesse. A l'égard des freres chapelains ou conventuels , & des freres-servans d'armes , qui ne sont point assujettis à ces sortes de preuves , ils ne laissent pas d'être obligés de faire voir qu'ils sont issus de parens honnêtes gens qui n'ont jamais servi , ni pratiqué aucun art vil & mécanique ; & de plus que leurs peres & meres , leurs ayeuls paternels & maternels , & eux-mêmes sont nés en légitime mariage. Les freres-servans soit d'église ou d'armes , quoi-

qu'issus de parens roturiers, ne laissent pas en qualité de religieux, de faire partie du corps de l'ordre conjointement avec les chevaliers de justice, & ils sont appelés à l'élection du grand-maître, à laquelle ils contribuent de leurs suffrages. Les chapelains ont même l'avantage que c'est de leur corps qu'on tire l'évêque de Malthe & le prieur de l'église de Saint-Jean, qui ont après le grand-maître, ou en son absence, après son lieutenant, les premières places dans le conseil. Mais ce sont les seuls de ces deux dernières classes, qui ayent part au gouvernement, & toute l'autorité est entre les mains des chevaliers de Justice. C'est pour les en dédommager qu'on leur a assigné quelques commanderies auxquelles ils succèdent tour-à-tour selon leur rang, & l'antiquité de leur réception: outre qu'ils sont reçus & nourris comme les chevaliers dans les auberges de leur langue.

Il y a à Malthe sept palais qu'on nomme *auberges*, où peuvent manger tous les religieux, soit chevaliers ou freres-servans, tant les profès que les novices des sept langues. Les commandeurs qu'on suppose assez riches pour subsister des revenus de leurs commanderies, ne s'y présentent guères: chaque chef ou pilier de l'auberge, y occupe un appartement considérable. Le trésor de l'ordre lui fournit une somme, soit en argent, soit en grains ou en huile, pour les alimens des religieux de son auberge. Sa table particuliere est servie avec une abon-

dance qui se répand sur les tables voisines, mais avec tout cela les religieux feroient souvent mauvaise chere si le pilier de l'auberge ne suppléoit de ses propres fonds à ce qu'il tire du trésor. Mais comme ceux qui tiennent l'auberge ont droit à la premiere dignité vacante dans leur langue, chacun cherche dans ses épargnes, ou dans la bourse de ses amis, de quoi soutenir avec honneur cette dépense. Si l'Auberge est vacante par la mort, ou la promotion du pilier à une dignité supérieure, le plus ancien chevalier de la langue y entre en sa place. Il est indifférent s'il est commandeur ou simple chevalier; il suffit qu'il soit le plus ancien chevalier de sa langue; qu'il ne doive rien au trésor; & en cas qu'il possède des biens de l'ordre, qu'il ait fait ses améliorifsemens, & le papier terrier; qu'il ait dix ans de résidence au couvent; enfin qu'en vertu de son droit d'ancienneté il ait requis la dignité vacante, qui toute onéreuse qu'elle est, ne laisse pas d'être recherchée, parce qu'elle sert toujours de passage à une autre, qui par ses revenus dédommage amplement des frais qu'on a faits.

C'est ainsi que de jeunes chevaliers, après avoir fait leurs caravanes, pour parvenir plutôt à la commanderie, demandent à armer des galeres. Quoique le trésor fasse toujours une partie de la dépense de ces armemens, il en coûte encore à ces jeunes chevaliers des sommes assez considérables, pour mériter d'en être dédommagés par une

commanderie de grace , qu'ils reçoivent ordinairement de la liberalité des grands-maîtres.

Pour subvenir à tant de dépenses différentes , que l'ordre est obligé de faire , soit pour la nourriture des chevaliers , l'entretien de l'hôpital , & les armemens par terre & par mer , on en tire les fonds des prises qu'on fait sur les infidèles , sur le droit de passage , sur le mortuaire & le vacant. On appelle *mortuaire* les effets d'un chevalier mort ; & s'il est commandeur , le revenu du reste de l'année depuis son décès , jusqu'au premier jour de mai en suivant. Le *vacant* s'ouvre au profit de l'ordre , & dure encore une année. Enfin le revenu le plus solide de l'ordre consiste dans les responsions qu'on leve sur les prieurés , les bailliages & les commanderies : emplois & dignités dont nous allons traiter chacun en particulier.

ARTICLE III.

Des Dignités , Prieurés , Bailliages & Commanderies attachées particulièrement aux Chevaliers de Justice.

On a vu dans l'histoire qui précède ce traité , que l'ordre est partagé en huit langues ; sçavoir , Provence , Auvergne , France , Italie , Arragon , Angleterre , Allemagne & Castille. Chaque langue a une dignité particuliere qui lui est attachée. La Provence possède celle du grand-commandeur.

deur. Le maréchal est tiré de celle d'Auvergne. La langue de France possède celle de grand-hospitalier. L'amiral est pris dans celle d'Italie. Le drapier, qu'on appelle aujourd'hui grand-conservateur, est de la langue d'Arragon. Le turcopolier, ou le général de la cavalerie, étoit autrefois de la langue d'Angleterre; mais depuis le changement de religion qui s'est fait dans ce royaume, le ténéchal du grand-maître est revêtu de ce titre. La langue d'Allemagne fournit le grand-bailli de l'Ordre, & la langue de Castille le grand-chancelier.

Dans la langue de Provence il y a deux grands-prieurés, Saint-Gilles & Toulouse, avec le bailliage de Manosque. Il y a dans le prieuré de Saint-Gilles cinquante quatre commanderies, & trente-cinq dans le grand-prieuré de Toulouse.

La langue d'Auvergne n'a qu'un grand-prieuré, qui en porte le nom avec le bailliage de Lyon, appelé anciennement le bailliage de Lureul: on trouve dans ce prieuré quarante commanderies de chevaliers, & huit de freres-servans.

La langue de France a trois grands-prieurés: le grand-prieuré de France, qui contient quarante-cinq commanderies; celui d'Aquitaine, qui en a soixante-cinq; & le grand-prieuré de Champagne, où il s'en trouve vingt-quatre.

Dans la même langue est encore le bailliage de la Morée dont le titre est à Paris, à Saint-Jean de Jérusalem, & la charge de



grand-trésorier unie à la commanderie de Saint-Jean de Corbeil.

En Italie, le grand-prieur de Rome a sous lui dix-neuf commanderies; le prieur de Lombardie, quarante-cinq; le prieur de Venise, vingt-sept; les prieurs de Barlette & de Capoue en ont ensemble vingt-cinq; le prieur de Messine, douze; le prieur de Pise, vingt-six; & les baillis de Sainte Euphemie, de Saint Etienne de Monopoli, de la Trinité de Venouse, & de Saint Jean de Naples, sont compris dans la langue d'Italie.

L'Arragon, la Catalogne & la Navarre composent la langue d'Arragon. Le grand-prieur d'Arragon, appelé communément dans l'histoire le castellan d'Emposte, a dans sa dépendance vingt-neuf commanderies; le prieur de Catalogne, vingt-huit; & le prieur de Navarre dix-sept; le bailliage de Majorque est de cette langue, dont le bailli de Capse en Afrique dépendoit pareillement. Mais la religion a perdu ce bailliage par la perte de Tripoli & de son territoire.

La langue d'Angleterre & d'Ecosse comprenoit autrefois le prieuré d'Angleterre ou de Saint Jean de Londres, & celui d'Irlande: il y avoit dans ces deux prieurés trente-deux commanderies, outre le bailliage de l'Aigle.

Le grand-prieur d'Allemagne est prince du Saint-Empire, & demeure à Heisterheim. Il a dans sa dépendance, tant dans la

haute que dans la basse Allemagne, soixante-sept commanderies, sans compter les prieurés de Bohême & de Hongrie, & le bailliage de Sonneberg, à présent possédé en titres par des Luthériens.

La Castille, les royaumes de Léon & de Portugal, composent la langue que l'on nomme de Castille. Il y a vingt-sept commanderies sous les prieurés de Castille & de Léon; & celui de Portugal appelé le prieuré de Crato, en a trente-une, sans compter le bailliage de la Bouède. Le titre *in partibus* de bailli de Negrepont, est commun aux langues de Castille & d'Arragon; ainsi il se trouve actuellement près de cinq cens commanderies dans l'Ordre, sans compter les prieurés & les bailliages.

Les commanderies & généralement tous les biens de cet Ordre, en quelque pays qu'ils soient, appartiennent au corps de la religion. Anciennement ils étoient affermés à des receveurs & à des fermiers séculiers, qui payoient le prix de leurs baux au commun trésor; mais par l'éloignement où étoit la ville de Jérusalem, & depuis l'isle de Rhodes; ces fermiers séculiers s'étant trouvés peu fideles, on conféra la régie de ces biens aux grands-prieurs, chacun dans leur district. Ce qui n'étoit qu'une simple administration & un dépôt, devint bientôt entre leurs mains un titre de propriété: sous différents prétextes, & souvent même sans prétexte, ils consommoient tous les revenus de la religion. Ce désordre obligea les chapitres gé-

néraux , & à leur défaut , le Conseil , d'avoir recours à un nouvel expédient ; on commit un chevalier dont on connoissoit la probité & le désintéressement , pour régir chaque terre ou chaque portion des biens de l'Ordre , qui étoient dans le même canton. Mais il n'avoit cette administration que pour autant de tems que le conseil le trouvoit à propos. La religion le chargeoit quelquefois de l'éducation de quelques jeunes chevaliers novices , & il y avoit toujours dans cette petite communauté un frere chapelain pour dire la messe. Il leur étoit défendu de sortir des limites de leur maison sans la permission du chevalier supérieur ; & ceux qu'on trouvoit en faute étoient arrêtés & mis en prison. Ce supérieur dans les anciens titres s'appelloit *précepteur* , & depuis *commandeur* ; nom qui signifioit seulement que l'éducation de ces jeunes chevaliers , & le soin des biens de l'Ordre lui étoient recommandés. Il pouvoit prendre sur ces revenus une portion pour faire subsister sa communauté , & assister les pauvres de son canton ; & il devoit envoyer au commun trésor tous les ans une certaine somme proportionnée au revenu de la commanderie. Cette redevance fut appelée *responsion* , & l'usage en dure jusqu'à présent. Dans des tems de guerre , & selon les besoins de la religion , les chapitres généraux ont droit d'augmenter ces responsions. Je ne sçais si ce fut dans la vue d'en tirer encore de plus considérables , qu'on rompit ces petites communautés dont je viens

de parler, ou si par un esprit de division elles se dissipèrent d'elles-mêmes. Ce qui paroît de plus certain, c'est qu'on laissa l'administration d'une commanderie à un seul chevalier; & on le chargea quelquefois de payer des pensions qui tenoient lieu de la nourriture qu'il devoit fournir aux chevaliers qui demeuroient avec lui. Enfin, pour éviter les brigues & les cabales, qui dans un corps militaire pouvoient avoir des suites fâcheuses, on résolut de confier l'administration de ces commanderies aux chevaliers selon leur rang d'ancienneté; mais pour les tenir toujours dans la juste dépendance où ils doivent être de leurs supérieurs, on ne leur confie les commanderies qu'à titre de pure administration, pour un tems limité par le conseil, *ad decem annos aut amplius, ad beneplacitum nostrum*, ainsi que portent les provisions émanées de la chancellerie de Malthe: ce qui fait voir que ces sortes d'administrations étoient amovibles.

Des expressions si précises & si formelles, prouvent bien que les commanderies ne sont ni des titres, ni des bénéfices; mais de simples concessions, dont l'administrateur est comptable au commun trésor de l'Ordre, & amovible soit en cas de malversation dans la régie, ou de mauvaise conduite dans ses mœurs. Les statuts *de prohibitionibus & pœnis*, disent formellement que si un chevalier est justement soupçonné d'un mauvais commerce avec une personne du sexe, & qu'après

avoir été averti il continue dans ce désordre , aussitôt , & sans autre forme de procès , il soit dépossédé de sa commanderie , & de tout autre bien de l'Ordre. La même peine est prononcée dans ce statut contre les duellistes , les usuriers , ceux qui ont fait un faux serment , & contre les receveurs de l'Ordre , qui auroient prévariqué dans leur recette : *Statim , non expectatâ aliâ sententiâ , commendis , membris , & pensionibus privati censeantur , & sint.*

Mais aussi , par le même esprit de régularité & de justice , si un commandeur n'a point causé de scandale dans sa commanderie , s'il a eu soin des biens dont on lui a confié l'administration , comme feroit un bon pere de famille ; s'il a payé exactement les responsions qui doivent revenir au commun trésor ; s'il a entretenu & réédifié les églises & les bâtimens qui dépendent de sa commanderie ; si dans les tems prescrits par les statuts , il a fait faire le papier-terrier des terres qui relevent de ces fiefs ; enfin , si , selon l'esprit de son Ordre & ses propres obligations , il a eu grand soin des pauvres , la religion comme une bonne mere , pour le récompenser de son exactitude , après cinq ans entiers d'une pareille administration , en cas qu'il vaque une commanderie plus considérable , lui permet à son tour , & selon son ancienneté , de *l'émeutir* , c'est-à-dire , de la requérir.

Mais au préalable , après les cinq ans qu'il a possédé sa premiere commanderie , il doit

obtenir de sa langue des commissaires , qui font un procès-verbal du bon ordre dans lequel ils en ont trouvé les bâtimens & les biens : ce qui s'appelle dans cet Ordre avoir fait ses *améliorissimens* ; & si ce procès-verbal est reçu & approuvé à Malthe , le commandeur peut parvenir à une plus riche commanderie. C'est à cette sage précaution que cet Ordre est redevable de la conservation de ses biens & de ses bâtimens : y ayant très-peu de commandeurs qui , dans l'espérance d'acquérir de plus grands biens , n'ayent un grand soin de ceux dont on leur a confié l'administration.

Outre les commanderies , les chevaliers par leur ancienneté & par leur mérite , peuvent parvenir aux grandes dignités de l'Ordre. J'ai déjà parlé des grands-prieurs , qui sont les supérieurs de tous les religieux qui résident dans leur prieuré. Ils sont chargés de veiller sur leur conduite & au bon gouvernement des biens de la religion ; ils président aux chapitres provinciaux : & lorsqu'ils sont absens , ils doivent nommer un lieutenant , qui , en cette qualité , a le pas sur tous les chevaliers de la petite croix.

Il y a encore dans l'Ordre trois sortes de baillis , les conventuels , les capitulaires , & les baillis de grace , & *ad honores*.

Les baillis conventuels sont ainsi nommés , parce qu'ils doivent résider dans le couvent. Ils sont choisis par les langues , dont ils sont les chefs & les *piliers* des auberges. Ce sont les premiers chevaliers après le grand-

maître, & quoique cette dignité s'émouffoie selon l'ancienneté de réception, cependant on n'y est pas si étroitement obligé, qu'il ne soit libre aux langues & au conseil de choisir celui qui en paroît le plus digne.

Grand-com-
mandeur.

Comme la langue de Provence est la première de la religion, elle en possède la première dignité, qui est celle de grand-commandeur. Ce bailli conventuel est le président né du commun trésor, & de la chambre des comptes. Il a la surintendance des magasins, de l'arsenal & de l'artillerie; il en nomme les officiers qu'il fait agréer par le grand-maître & le conseil, & il les prend dans quelle langue il lui plaît. Son autorité s'étend jusques dans l'église de S. Jean, dont il nomme plusieurs officiers; il a le même droit à l'infirmerie, & c'est lui qui choisit le petit-commandeur, dont la fonction est d'assister à la visite de la pharmacie de cet hôpital.

Grand-ma-
réchal.

La dignité de grand-maréchal est la seconde de l'Ordre, attachée à la langue d'Auvergne, dont il est le chef & le pilier. Il commande militairement à tous les religieux, à la réserve des grands-croix, de leurs lieutenans, & des chapelains. En tems de guerre, il confie le grand étendard de la religion au chevalier qu'il en juge le plus digne: il a droit de nommer le maître écuyer; & quand il se trouve sur mer, il commande le général des galeres, & même le grand-amiral.

Grand-hof-
pitalier.

Le soin des pauvres & des malades étant

le premier objet de la fondation de l'Ordre , & comme la base de cette religion , le trésor entretient à Malthe un hôpital dont la dépense monte par an à cinquante mille écus. Cet hôpital est de la juridiction du grand-hospitalier , qui est le troisième bailli conventuel , & le chef & le pilier de la langue de France. Il présente au conseil l'infirmier , qui doit toujours être un chevalier de justice , le prieur de l'infirmerie , & deux écrivains , toutes charges qui ne durent que deux ans : pour les autres emplois , ce seigneur y pourvoit de sa seule autorité.

L'amiral est chef de la langue d'Italie : en l'absence du maréchal , & en mer , il commande également aux soldats comme aux matelots : il nomme le prud'homme & l'écrivain de l'arcenal ; & lorsqu'il demande le généralat des galeres , le grand-maître est obligé de le proposer au conseil , qui l'admet ou le refuse selon qu'il juge à propos.

Avant l'introduction du schisme & de l'hérésie en Angleterre , Ecoffe & Irlande , le turcopolier étoit le chef de cette langue. Il avoit en cette qualité , le commandement de la cavalerie & des gardes-marines. *Turcopolle* signifioit anciennement dans le levant un cheveau léger ou une espee de dragon. Cette dignité ayant été éteinte par l'invasion que les hérétiques firent de tous les biens que la religion possédoit dans ces illes , les fonctions de turcopolier ont été déferées en partie au sénéchal du grand-maître.

b Le grand-bailli.

Le grand-bailli est chef de la langue d'Allemagne. Sa juridiction s'étend sur les fortifications de la cité vieille, ancienne capitale de l'isle. Il a la même autorité sur le château du Goze : emploi dont les grands-baillis dans les tems que l'Ordre régnoit à Rhodes, étoient en possession sur le château de saint-Pierre dans la Carie, comme on le peut voir dans l'histoire.

Le grand-chancelier.

La dignité de chancelier est attachée au pilier de Castille, Léon & Portugal. Le chancelier présente le vice-chancelier au conseil : il doit être présent aux bulles que l'on scelle avec le sceau ordinaire, & doit signer les originaux. Il est porté par le statut trente-cinq *de bajulis*, qu'il doit savoir lire & écrire. Outre ces baillis conventuels, les chefs & les piliers de tout l'Ordre, on a admis dans la même qualité l'évêque de Malthe, & le prieur de l'église de Saint Jean, dignités communes à toutes les langues, qui relevent ces prélats du défaut de naissance, à *defectu natalium*, quoique tirés du corps & de la classe des chapelains, qui par leur état, sont exclus de toutes les dignités de l'Ordre.

Evêque de Malthe & prieur de l'église.

24 Mars 1530.

Par l'acte d'inféodation que l'empereur Charles-Quint fit en faveur de l'Ordre des isles de Malthe & du Goze, ce prince se réserva pour lui & ses successeurs rois de Sicile, la nomination à l'évêché, & on convint que dans le cas d'une vacance, l'Ordre seroit obligé de lui présenter & à ses successeurs, rois de Sicile, trois religieux

DE L'ORDRE DE MALTHE. Liv. XV. 299
prêtres dont il y en auroit un né dans les états de Sicile, & que ces princes feroient en droit de choisir celui des trois qui leur seroit le plus agréable.

Le prieur de l'église de Saint Jean est censé comme le prélat & l'ordinaire de tous les religieux ; il officie même pontificalement dans son église & dans toutes celles de Malthe qui sont desservies par des chapelains de l'Ordre, & y précède l'évêque. Quand cette dignité est vacante, le conseil permet aux chapelains de s'assembler, pour conférer sur l'élection de son successeur. On procède même à la votation : on porte ensuite le scrutin au conseil, qui, sans égard pour ceux qui ont eu le plus grand nombre de voix dans l'assemblée des chapelains, décide par les seuls suffrages de cette dignité, qui donne au prieur comme à l'évêque, la première place dans les chapitres & dans les conseils en qualité de baillis conventuels.

De ces sept baillis conventuels, il y en devoit toujours résider dans le couvent au moins quatre ; & même aucun d'eux ne peut s'absenter sans permission du conseil complet. Pour obtenir cette permission, ils doivent avoir les deux tiers des suffrages ; & pendant leur absence les langues qui ne peuvent être sans ces chefs, pour les remplacer, leur nomment aussitôt des Lieutenans. Lorsqu'un de ces piliers se trouve général des galeres, & qu'il va en mer, quoiqu'il soit absent pour le service de la religion, sa

300 DU GOUVERNEMENT
langue nomme pareillement son lieutenant,
dont l'autorité finit sitôt que ce général en-
tre dans le port.

Quoique les baillis capitulaires ne soient pas obligés, comme les baillis conventuels, à une résidence actuelle dans le couvent, cependant on ne peut pas tenir le chapitre général sans ces grands-croix ou leurs lieutenans. Ils sont pareillement obligés d'assister à tous les chapitres provinciaux, ou du moins d'y envoyer de leur part un chevalier qui les représente. Cette seconde espece de baillis ne peuvent passer à la dignité de baillis conventuels, par la raison que les uns doivent résider dans le couvent, & les autres dans le prieuré où est situé leur bailliage. De tous ces baillis capitulaires, il n'y avoit que le seul bailli de Brandebourg qui eût, comme les grands-prieurs, des commandeurs sous sa juridiction. Ce bailliage en comptoit autrefois treize qui en dépendoient : mais depuis qu'il est tombé entre les mains des protestans, il y a eu six de ces commanderies éteintes par les Luthériens. Il en reste encore sept qui subsistent en titre : ce sont des protestans qui les possèdent. Ces commandeurs hérétiques ne laissent pas de porter la croix & de prendre le nom de chevaliers : ils élisent entre eux leur bailli qui nomme à ces commanderies. Plusieurs de ces prétendus commandeurs ont demandé aux grands-maîtres, d'être reçus à Malthe & sur les galeres de la religion pour faire leurs caravanes ; mais la différence dans le

culte n'a pas permis de les admettre dans une société catholique. Quelques-uns n'ayant pu obtenir de combattre sous les enseignes de la religion, par un principe de conscience ont été faire leurs caravanes en Hongrie contre les Turcs, quand la guerre étoit ouverte en ces pays-là. On rapporte que par le même motif ils ont quelquefois envoyé à Malthe des sommes considérables par forme de récompenses, mais on n'a point eu d'égard à ces démarches apparentes de soumission & d'attachement pour le corps de l'Ordre : & le titre de bailli de Brandebourg est émeuti de la langue d'Allemagne, comme beaucoup d'autres bailliages capitulaires le sont dans les autres langues de l'Ordre ; quoique les biens & les revenus soient à présent possédés par les infidèles ou par des protestans. Toutes ces dignités étoient autrefois communes indistinctement à toutes les langues, & ne duroient que d'un chapitre général au plus prochain ; c'étoit ce chapitre qui les conféroit aux plus dignes. Mais depuis la fin du quatorzième siècle, elles ne furent plus conférées que dans les langues auxquelles elles furent attachées. Les chevaliers qui en sont pourvus portent sur la poitrine la grande-croix octogone de toile blanche, & précèdent les chevaliers de la petite croix, quand même ils seroient leurs anciens de réception.

Les chapitres généraux accordoient quelquefois cette distinction honorable à de simples chevaliers, qui par leur valeur s'étoient distingués contre les Infidèles, & qui avoient

Indus des services considérables à la religion : on les appelloit baillis de grace. Au défaut d'un chapitre général , le grand-maître & le conseil se maintinrent long-tems en possession de nommer des baillis *ad honores* ; mais pour éluder des recommandations pressantes qui leur venoient continuellement de la part des souverains de la chrétienté en faveur des chevaliers nés leurs sujets, mais qui n'étoient pas souvent le plus estimés dans la religion ; le grand maître & le conseil se dépouillèrent eux-mêmes de ce droit. On croyoit par cette sage précaution avoir coupé pied à l'ambition de ces chevaliers ; mais ceux qui étoient agités de cette passion vive & inquiète, se servoient de la même recommandation auprès des papes, qui se considérant avec justice comme les premiers supérieurs de tous les ordres religieux, suppléoiént par leur autorité à l'absence & au défaut du chapitre général. Il est vrai que les simples chevaliers ou les commandeurs qui, par des brefs des papes, se font nommer baillis de grace, quand il s'agit des commanderies & des dignités vacantes, n'acquierent pas dans les promotions, le droit de précéder les chevaliers qui sont leurs anciens de réception ; en sorte qu'il ne leur reste de la protection des princes qu'ils employent, que le droit de porter la grande-croix, l'entrée dans le chapitre & dans le conseil, quand ils sont à Malthe, & la préséance sur les chevaliers leurs anciens, dans des assemblées & dans les jours de cérémonie :

DE L'ORDRE DE MALTRE. Liv. XV. 303
tous vains honneurs pour la plupart, & de
pure représentation.

A R T I C L E IV.

*Du chapitre général, & des différens
conseils de l'Ordre.*

Ce qu'on appelle aujourd'hui l'Ordre de Malthe est une noble République, dont le gouvernement semblable en partie à celui de Venise, tient plus de l'aristocratique que de tout autre. Le grand-maitre, comme un autre doge en est le chef; mais la suprême autorité réside dans le chapitre général, tribunal établi dès l'origine de cet Ordre pour décider des armemens, & pour remédier aux abus publics & particuliers. On y traite de toutes les affaires ecclésiastiques, civiles & militaires; on casse & on réforme d'anciens statuts, dont l'observance n'est plus convenable, & on en fait de nouveaux qui subsistent sans appel jusques au prochain chapitre.

Anciennement ces célèbres assemblées se faisoient régulièrement tous les cinq ans: quelquefois même, selon la nécessité des affaires, on les convoquoit tous les trois ans: mais dans la suite on ne les assembla plus que tous les dix ans, & depuis cent ans, au grand détriment de la discipline régulière & militaire, on n'en a plus tenu aucun. Mais comme il peut arriver, & qu'il est à souhaiter, que le zele des chevaliers, & la pru-

dence des grands-maitres en fassent revivre la pratique, nous ne laisserons pas de marquer ici de quelles personnes ces grandes assemblées étoient composées, & la forme qu'on y observoit, d'autant plus que les mêmes dignités, au défaut du chapitre général, ont droit d'entrer dans les conseils.

Quand tous les chapelains étoient arrivés des différentes provinces de la chrétienté, dans la maison chef-d'ordre, & soit à Jérusalem, à Rhodes ou à Malthe, le grand-maitre, au jour désigné pour l'ouverture du chapitre, après avoir entendu une messe solennelle du Saint-Esprit, entroit dans la salle destinée pour cette assemblée: il prenoit sa place sous un dais, & sur un trône élevé de trois marches, & les capitulans revêtus des dignités au nombre de cinquante-quatre, se plaçoient des deux côtés; savoir:

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| 1 L'évêque. | 2 Le prieur de l'église. |
| 3 Le grand-commandeur. | 4 Le maréchal. |
| 5 L'hospitalier. | 6 L'amiral. |
| 7 Le grand-conservateur. | 8 Le grand-bailli. |
| 9 Le grand-chancelier. | 10 Le grand-prieur de Saint-Gilles. |
| 11 Le grand-prieur d'Auvergne. | 12 Le grand-prieur de France. |
| 13 Le grand-prieur d'Aquitaine. | 14 Le grand-prieur de Champagne. |
| 15 Le grand-prieur de Toulouse. | 16 Le grand-prieur de Rome. |

- | | |
|---|---|
| 17 Le grand - prieur
de Lombardie. | 18 Le grand - prieur
de Venise. |
| 19 Le grand - prieur
de Pise. | 20 Le grand - prieur
de Barlette. |
| 21 Le grand - prieur
de Messire. | 22 Le grand - prieur
de Capoue. |
| 23 Le castellan d'Em-
poste , ou grand-
prieur d'Arragon. | 24 Le grand - prieur
de Crato ou de
Portugal. |
| 25 Le grand - prieur
d'Angleterre. | 26 Le grand - prieur
de Navarre. |
| 27 Le grand - prieur
d'Allemagne. | 28 Le grand - prieur
d'Irlande. |
| 29 Le grand - prieur
de Bohême. | 30 Le grand - prieur
de Hongrie. |
| 31 Le bailli de Sainte
Euphémie. | 32 Le grand - prieur
de Catalogne. |
| 33 Le bailli de Né-
grepont. | 34 Le bailli de la Mo-
rée. |
| 35 Le bailli de Ve-
rouse. | 36 Le bailli de Saint
Estienne. |
| 37 Le bailli de Me-
jorque. | 38 Le bailli de Saint
Jean de Naples. |
| 39 Le bailli de Lyon. | 40 Le bailli de Ma-
nosque. |
| 41 Le bailli de Bran-
debourg. | 42 Le bailli de Casse. |
| 43 Le bailli de Lora. | 44 Le bailli de Lai-
gle. |
| 45 Le bailli de Lan-
go & de Leza. | 46 Le bailli du Saint-
Sépulchre. |
| 47 Le bailli de Cre-
mone. | 48 Le grand - tréso-
rier. |

49 Le bailli de Neu- 50 Le bailli d'Acre,
villas.

51 Le bailli de la Ro- 52 Le bailli d'Armé-
cella. nie.

53 Le bailli de Car- 54 Le bailli de Saint
lostad. Sébastien.

Le second jour de l'assemblée du chapitre, tous les capitulans élisent à la pluralité des voix, trois commanderies de trois langues ou de trois nations différentes, pour examiner les procurations de ceux qui représentent les langues, les prieurés, les prieurs & les baillis absens; & après cet examen de leurs pouvoirs, on les admet à donner leurs suffrages; ou si ces pouvoirs ne sont pas en bonne forme, ils sont exclus de l'assemblée. Quand le nombre des capitulans est fixé, chacun à son tour & selon son rang & celui de sa langue, pour marque d'une parfaite désappropriation, présente une bourse avec cinq pièces d'argent. Le maréchal de l'Ordre par le même esprit, remet le grand étendart, & les hauts officiers les marques de leur dignité, qu'ils ne reprennent que par une nouvelle concession du chapitre; usage établi d'un tems immémorial dans cet Ordre, & qu'on ne peut trop estimer, supposé qu'il ne soit pas dégénéré en pure cérémonie.

On nomme en même-tems trois commissaires de trois différentes nations, pour recevoir pendant les trois premiers jours, les requêtes qui sont ensuite expédiées ou rejetées par le chapitre général: & comme le

grand nombre des capitulans qui le composent, dans l'examen de chaque matiere pourroient consommer trop de tems, on en renvoye la décision à un comité composé de seize capitulans, tous commandeurs.

Les sept langues à la pluralité des voix en nomment chacune deux, & le chapitre en choisit deux autres pour représenter la langue d'Angleterre. Les seize commissaires étant élus prêtent serment entre les mains du grand-maître, lequel avec le reste des capitulans, promet réciproquement avec serment, d'accepter & de ratifier tout ce qui sera arrêté & défini par les seize.

Le comité se retire à part pour délibérer sur les affaires qu'on a rapportées au chapitre. Mais de peur que ces seize commandeurs ne soient pas entièrement instruits des véritables intérêts de l'Ordre; & peut-être aussi de peur qu'ils ne forment des résolutions contraires à ceux du grand maître, son procureur, le vice-chancelier & le secrétaire du trésor, sont admis dans cette assemblée particulière, mais sans droit de suffrages. Les seize seuls reglent, statuent & définissent souverainement & sans appel, toutes les matieres dont le chapitre leur a renvoyé le jugement: & comme ces grandes assemblées ne doivent pas durer plus de quinze jours, s'il reste quelques affaires sur lesquelles on n'ait pas eu le tems de prononcer, on les remet à de nouveaux commissaires, qui prennent le nom de *conseil des rétentions*.

Outre ce conseil provisoire & passager,

au défaut du chapitre général, il y a toujours à Malthe quatre conseils, le conseil ordinaire, le complet, le secret, & le criminel.

Le conseil ordinaire est composé du grand-maître, des baillis conventuels, de tous les grands-croix qui se trouvent à Malthe, des procureurs des langues, & du plus ancien chevalier, pour celle d'Angleterre. C'est dans ce conseil qu'on décide les contestations qui naissent au sujet des réceptions, pensions, commanderies, dignités & autres matieres qui résultent des bulles émanées de l'Ordre.

Le conseil complet ne differe du conseil ordinaire, qu'en ce qu'on y ajoute pour chaque langue deux anciens chevaliers, qui pour y entrer, doivent avoir au moins cinq ans de résidence au couvent. C'est à ce conseil complet qu'on appelle des sentences du conseil ordinaire, & des sentences du conseil criminel. Il n'y a pas long-tems qu'on introduit l'usage d'appel à Rome, où, au défaut d'un chapitre général, on porte insensiblement toutes les affaires. C'est de la cour de Rome que viennent les dispenses, les chevaliers de minorité, les chevaliers de grace, les baillis & les grands-croix de grace; & il est à craindre qu'à force de répandre des graces sur des particuliers, on ne ruine à la fin le corps entier de la religion.

C'est dans le conseil secret qu'on traite des affaires d'état, & des cas extraordinaires & imprévus, qui demandent une prompte

délibération. Quand il y a quelque peine grave contre un chevalier ou contre un religieux, c'est dans le conseil criminel que cela se traite. Le grand-maître ou son lieutenant préside dans tous ces conseils ; il n'y a que lui qui ait droit de proposer les matières qu'on y doit agiter. Quand on recueille les suffrages, il a deux balotes, & dans l'égalité des voix, la sienne forme la décision.

Il y a encore un autre conseil, appelé communément la chambre du trésor. Le grand-commandeur chef de la langue de Provence, en est le président né. Pour subvenir aux frais immenses que l'Ordre est obligé de faire, on en prend les fonds sur les responsions qu'on tire des prieurés, bailliages, commanderies, sur le droit de passage, & sur les mortuaires & les vacans. On appelle *mortuaire* le revenu du reste de l'année d'une commanderie, depuis le jour du décès du commandeur jusqu'au premier jour de Mai en suivant ; & on appelle le *vacant* le revenu de l'année entière qui commence à ce premier jour de Mai, & finit l'année suivante à pareil jour. On comprend encore dans les revenus casuels de l'Ordre, les prises que la religion fait sur les infidèles. Tous ces fonds différens sont administrés par la chambre du trésor, qui ne se peut assembler sans le grand commandeur ou son lieutenant ; & si le grand-commandeur ou son lieutenant n'étoient pas contens de ce qui se traite dans ce tribunal, il suffit qu'ils se retirent de la chambre pour rompre la séance.



Le grand commandeur a pour collègues deux procureurs du trésor, qui sont toujours pris parmi les grands-croix. Le grand-maître & le conseil les change tous les deux ans, mais non pas tous deux à la fois, afin qu'il en reste un toujours instruit des affaires & des intérêts de l'Ordre. Le grand-maître, par rapport à l'intérêt qu'il peut avoir à la dispensation des revenus de l'Ordre, tient un procureur dans cette chambre qui y a son suffrage; lorsqu'il l'a nommé, il en donne part au conseil.

Ce procureur, par rapport à la dignité de celui qu'il représente, précède dans ce conseil le conservateur conventuel & les auditeurs des comptes. La chambre peut donner des assignations jusqu'à la valeur de cinq cens écus; mais lorsqu'il s'agit d'une somme plus considérable, il faut avoir recours au conseil qui en fait faire l'expédition en chancellerie.

Le grand-trésorier ou son lieutenant, a droit d'assister aux comptes qui se rendent au commun trésor. Anciennement ce trésorier étoit compris au nombre des baillis conventuels, & il avoit en dépôt la caisse de la religion; mais cette fonction ayant été transférée au conservateur conventuel, & le bailliage ayant été attaché à la langue d'Allemagne, la grande-trésorerie est demeurée au bailliage capitulaire, attribué à la langue de France.

Les langues tous les deux ans nomment chacune un chevalier, qui peut être auditeur

des comptes ; ils doivent être confirmés par le conseil ordinaire dans lequel ils prêtent serment. Ils prennent places selon le rang des langues qu'ils représentent ; leur fonction est de se rendre à la chambre toutes les fois qu'ils y sont appelés , pour être présens aux comptes que rendent les receveurs , & tous ceux qui sont chargés de l'administration des biens de l'Ordre.

En traitant des baillis conventuels , nous avons parlé du grand conservateur. Anciennement son ministère duroit d'un chapitre général à un autre ; mais depuis que ces assemblées paroissent supprimées , le conseil complet le change tous les trois ans ; on le prend tour-à-tour dans toutes les langues ; ses fonctions doivent cesser pendant l'assemblée d'un chapitre général : & pendant la vacance d'un magistère , elles sont suspendues.

La charge de secrétaire du trésor est d'un grand détail , c'est lui qui arrête & qui finit les comptes en présence des deux auditeurs. Il donne & paye toutes les lettres de change ; & comme toutes les affaires du trésor passent par ses mains , on ne le change guères sans de pressantes raisons.

Avant que les dignités conventuelles & capitulaires fussent partagées entre les langues , les chapitres généraux , sans égard pour la nation , en dispoient en faveur des meilleurs sujets de l'Ordre. Mais depuis l'an 1466 , elles ont été attachées en particulier

à chaque langue : & les piliers ou baill's conventuels dont nous venons de parler, quand ils ne sont pas remplis, sont en droit de réclamer les premières dignités qui vacquent. Ainsi dans la langue de rovence, le grand-commandeur peut requérir, ou le grand prieuré de Saint-Gilles, ou le grand-prieuré de Toulouse, ou le bailliage de Manosque. Dans la langue d'Auvergne, le grand-maréchal a droit sur le grand-prieuré de ce nom, ou sur le bailliage de Lyon, mais lorsqu'il est une fois pourvu d'un de ces titres, il ne peut plus en opter un autre.

Dans la langue de France, quoique les commanderies qui en dépendent soient particulièrement attachées à chaque prieuré, cependant les grandes dignités affectées à cette langue sont communes entre tous les chevaliers des trois prieurés de la même langue. Ainsi indépendamment des prieurés, c'est l'ancienneté seule qui décide entre les chevaliers de la langue de France, des trois grands-prieurés, France, Aquitaine & Champagne, du bailliage de la Morée, dont la résidence est fixée dans Paris à Saint Jean de Latran, & de la trésorerie, que l'on a unie au prieuré de Corbeil.

Dans la langue d'Italie les dignités & les commanderies sont communes.

Dans la langue d'Arragon, composée des chevaliers de ce royaume, de Catalogne & de Navarre, si le grand-conservateur est Arragonnois ou Valencien, il a droit sur

la châtellenie d'Emposte, autrement dite le grand-prieuré d'Arragon.

Le bailliage de Majorque est commun entre les Majorquins & les Catalans; le bailliage de Caspe est commun aux Arragonnois & aux Valenciens: on passe de ce bailliage à la châtellenie d'Emposte.

Le bailliage de Négrépoint à présent *in partibus*, possédé par les Turcs, est alternatif pour son titre entre les langues d'Arragon & de Castille; on peut les quitter pour prendre l'auberge, & on en peut aussi sortir par l'*émeuticion* du même bailliage.

La dignité de grand-bailli est commune entre les chevaliers d'Allemagne, & ceux du royaume de Bohême. Il donne droit sur le grand-prieuré d'Allemagne, plus ancien dans l'Ordre que le grand-bailli.

Le chancelier peut devenir grand-prieur de Castille; & quand il est revêtu de cette dignité, il devient grand-d'Espagne. Il y a en Portugal le grand-prieuré de Crato; mais le grand-chancelier ne peut l'*émeutir* pour ne se pas commettre avec le roi de Portugal, qui prétend que le patronage de cette dignité appartient à sa couronne.

Le grand-prieuré de Hongrie, anciennement pouvoit être *émeuti* par le grand-commandeur, pilier de la langue de Provence; & ensuite le même droit fut acquis à l'amiral, pilier de la langue d'Italie. Mais à présent, par l'abdication des Italiens faite en 1603, cette dignité est tombée dans la langue d'Allemagne, & est commune aux chevaliers

de cette nation, & à ceux de Bohême. Quoique les derniers empereurs d'Allemagne aient reconquis sur les Infidèles la meilleure partie de la Hongrie ; cependant , l'Ordre n'a pû encore rentrer dans les prieurés & les commanderies de ce royaume , quelques foins que s'en fût donné pendant son vivant le cardinal Colonits , ancien chevalier de Malthe. Les commanderies de Dace dépendantes du grand-prieuré de Hongrie , sont absolument perdues.

Quoique les provinces de Transylvanie , de Valachie , & de Moldavie composassent autrefois l'ancienne Dace ; cependant dans l'Ordre de Saint Jean , on donnoit ce nom de Dace , dans le langage du moyen âge , aux royaumes de Danemarck , Suède & Norvege. On peut voir dans l'histoire qui précède ce discours , que le grand-maître Dieu-donné de Gozon , écrivit pendant son magistère dans ces provinces , pour en faire venir les réponses , & qu'en l'année 1464 on y envoya des visiteurs pour y conserver la discipline régulière & militaire.

ARTICLE. V.

Des charges & des emplois qui se trouvent dans l'Ordre.

Le grand-maître est en droit de se choisir un lieutenant ; & après l'avoir nommé il en donne part au conseil , mais sans avoir besoin de son consentement & de son approba-

tion. Ce prince nomme pareillement le Sénéchal de sa maison; & le titulaire, quand il est muni d'un bref du Pape, possède cette charge à vie.

Le vice-chancelier présenté par le grand-chancelier.

Le secrétaire du trésor nommé par le grand-maître.

Le maître - écuyer à la nomination du grand-maréchal.

Nommés par le conseil complet ; à vie.

Le grand-maître nomme les officiers suivans.

Le cavalerizze, ou grand-écuyer.

Le receveur du revenu du grand-maître.

Le maître d'hôtel.

Le procureur du grand-maître au trésor.

Le chambrier-major.

Le sous-maître d'hôtel.

Le sous-cavalerizze, ou premier écuyer.

Le fauconnier.

Le capitaine des gardes.

Trois auditeurs.

L'aumônier & quatre chapelains.

Quatre chambriers.

Quatre secrétaires pour les langues Latine; Françoise, Italienne & Espagnole.

Le secrétaire ou intendant des biens de la principauté.

Le crédencier.

Le garde-manger.

Le garde-robres.

Les Conseillers du conseil complet.

Quatorze conseillers ti-	} A la nomina-
rés des sept langues.	
Sept auditeurs des comp-	
tes du trésor.	} & approuvés par
Deux procureurs du trésor grands-croix.	} le conseil.

A la nomination du grand-maître, & approuvés par le conseil.

Le conservateur conventuel, dont nous avons parlé en traitant des baillis conventuels.

Un prud'homme du conservateur. *A la nomination du grand-maître & du conseil.*

Un castellan de la castellenie: cette charge commence le premier mai, & dure deux ans.

Deux procureurs des prisonniers, pauvres, veuves & orphelins, l'un chevalier, & l'autre prêtre-chapelain, ou prêtre d'obédience.

Le protecteur du monastere de sainte Ursule. } grand-croix.

Deux prud'hommes ou } 1 grand-croix &
contrôleurs de l'église. } 1 chevalier.

Trois commissaires des } grands-croix.
pauvres mendians.

Deux commissaires des } 1 grand-croix.
aumônes. } 1 chevalier.

- | | | |
|---|---|---|
| Deux commissaires des
pauvres femmes mala-
des. | } | chevaliers. |
| Deux protecteurs des ca-
téchumenes & des néo-
phytes. | | 1 grand-croix.
1 chevalier. |
| Trois commissaires de la
rédemption, au choix
du grand-maître. | } | 1 grand-croix.
2 chevaliers. |
| L'infirmier, un chevalier de la langue de France, à la présentation du grand-hospita-
lier. | | |
| Le prieur & le sous-prieur
de l'infirmerie. | } | Présentés par le
grand - hospita-
lier, & approu-
vés par le grand-
maître & le con-
seil. |
| L'écrivain. | | |
| L'armorier. | | |
| Deux prud'hommes, ou contrôleurs de l'in-
firmerie, deux chevaliers nommés par le
grand-maître, & approuvés par le conseil. | | |
| Quatre commissaires des guerres & des for-
tifications, quatre grands-croix des quatre
nations, France, Espagne, Italie & Al-
lemagne. | | |
| Quatre commissaires de
la congrégation des
galeres. | } | 4 Chevaliers des
quatre nations. |
| Deux commissaires pour
la repartition des cara-
vanes. | | 2 grands-croix. |
| Quatre commissaires des
armées. | } | 3 grands-croix &
un chevalier. |

Un président & quatre commissaires de la congrégation des vaisseaux des quatre nations ,	} 1 grand-croix & 4 chevaliers.
Deux commissaires de la caisse des pavillons ,	} 1 grand-croix, & 1 chevalier.
Trois commissaires des novices de différentes nations ,	} 1 grand-croix, & 2 chevaliers,
Deux commissaires des dépouilles ,	} 2 chevaliers.
Deux commissaires de la prison des esclaves ,	} 2 chevaliers.
Le commandant de la prison des esclaves, frere-servant , à la nomination du grand-maitre.	
Deux commissaires de la monnoye ,	} 2 grands croix.
Quatre commissaires de la noblesse ,	} 4 chevaliers des quatre nations.
Trois commissaires des accords ,	} 3 chevaliers.
Le commandeur des greniers ,	} 1 chevalier à la présentation du grand-commandeur.
Deux prud'hommes ou contrôleurs des greniers ,	} 2 chevaliers.
Deux commissaires des maisons ,	} 2 chevaliers.
Deux commissaires de la santé.	} 2 chevaliers; mais
son d'infelion , on leur joint quatre grands-croix.	

Le commandeur de l'artillerie, } 1 chevalier à la nomination du grand-commandeur.

Deux prud'hommes de l'artillerie, } 2 chevaliers.

Deux commissaires des soldats, } 2 chevaliers nommés par le grand-maître.

Le fiscal. Il est ordinairement frere d'obédience.

Le sous-maître écuyer, frere-servant, nommé par le grand maître, mais qui en donne part au conseil.

Le portier de la Valette, frere-servant, à la nomination du grand-maître.

Le commandant de l'arcenal, chevalier, à la nomination du grand-commandeur.

Le prud'homme de l'arcenal, à la présentation de l'amiral.

Sacristain. } Freres chapelains à la nomination du grand-commandeur.
Chandelier de l'église de Saint-Jean.
Campanier,

Le général des galeres. Il choisit le capitaine de la capitane, & le présente au conseil.

Autant de capitaines & de patrons que de galeres.

Le revéditeur des galeres.

Le commandant des vaisseaux.

Autant de capitaines que de vaisseaux, & plusieurs officiers subalternes.

Le provéditeur des vaisseaux.

LES GOUVERNEURS.

Du Goze.
 Saint-Ange.
 Saint-Elme.
 Riccafoli.
 Du Bourg.
 De l'Isle de la Sangle.
 Le capitaine la Valette.
 Les sept capitaines des casals,
 ou villages de la campagne.
 Le capitaine du Bosquet.
frere servant.

*À la nomi-
 nation du
 grand-mai-
 tre.*

Les trois Juges,
 d'appel,
 du criminel,
 du civil.

*Jurifconsultes &
 docteurs ès loix
 nommés par le
 conseil.*

Aujourd'hui

M. le bailli
 baron de Se-
 hoden, am-
 bassadeur au-
 près du pape.

M. le bailli
 de Diestrenc-
 tiu, ambassa-
 deur auprès
 de l'empereur

M. le bailli
 de Mesmes,
 ambassadeur
 auprès du roi
 de France.

M. le bailli
 d'Avilla, am-
 bassadeur au-
 près du roi
 d'Espagne.

HORS DU COUVENT.

Quatre ambassadeurs ordinaires de la re-
 ligion.

A R O M E.

A V I E N N E.

A P A R I S.

A M A D R I D.

*Les ambassadeurs de
 France & d'Espagne sont
 toujours grands-croix.*

*Celui de Rome est sou-
 vent de la petite-croix ;
 leur charge dure trois ans ;
 mais on les continue sou-
 vent.*

Il y a dans tous les prieurés de la religion des receveurs que le trésor présente au conseil : leur fonction dure trois ans ; on les continue quelquefois , & ils peuvent être grands-croix.

Pareillement il y a dans tous les prieurés des procureurs à la présentation du trésor , & dont les fonctions durent trois ans.

La monnoye se bat au coin & aux armes du grand-maître régnant.

Le grand-maître dom Raimond Perellos de Roccafull , est le premier qui a pris des gardes ; cette compagnie est de cent cinquante hommes , & monte la garde au palais & aux deux portes de la cité de la Valette.

On doit supposer que le grand-maître est le premier collateur général de toutes les charges dont on vient de parler , & dont on n'a point désigné le collateur particulier ; mais ce prince est obligé de proposer sa nomination au conseil , qui est en droit de l'admettre ou de la rejeter.

Telles sont à peu-près les dignités & les charges de cet Ordre , dont celle de grand-maître est la première & le comble des honneurs où un chevalier de justice peut parvenir : & pour en donner une connoissance distincte , nous allons expliquer la forme qui s'observe dans son élection , ses qualités , ses droits , ses prérogatives , & d'où il tire ses forces & ses revenus.

ARTICLE VI.

De l'élection du grand-maître.

Sitôt que le grand-maître est mort, le conseil fait rompre son sceau ; & afin que la religion ne demeure pas sans chef, on élit le lieutenant du magistère, qui conjointement avec le conseil, prend soin du gouvernement, sans cependant pouvoir faire aucune grace, ni toucher aux revenus de la grande maîtrise.

Le second jour on expose le corps du défunt dans la grande salle du palais sur un catafalque, ayant à sa droite une armure complète, posée sur une table couverte d'un tapis de drap noir. On l'enterre sur le soir avec les solennités requises ; la fonction de conservateur conventuel est suspendue pendant la vacance du magistère. On nomme le même jour trois chevaliers de différentes nations pour recevoir ce qui est dû au trésor par les religieux qui prétendent donner leurs suffrages dans l'élection. On fait ensuite une liste de tous ceux qui peuvent être vocaux dans l'élection, & on l'affiche publiquement à la porte de l'église de Saint-Jean : on affiche pareillement les noms de tous ceux qui étant débiteurs, sont exclus de l'élection pour cette fois.

Pour avoir voix dans l'élection du grand-maître, il faut être reçu de justice, avoir au moins dix-huit ans, trois ans de résidence

dans le couvent , avoir fait trois caravanes ,
 & ne devoir au plus au commun trésor que
 la somme de dix écus. Quoique les freres
 chapelains , pourvû qu'ils soient prêtres ,
 & les freres-servans d'armes , soient admis
 à donner leurs suffrages chacun dans la lan-
 gue dans laquelle ils ont été reçus ; cepen-
 dant ils n'en ont pas plus de part ensuite dans
 le gouvernement. Les Maltois , qui par
 une dispense particulliere des papes ont été re-
 çus dans quelques langues , ne sont point ad-
 mis à donner leurs suffrages dans l'élection , &
 bien moins d'y concourir : apparemment qu'on
 leur a donné cette exclusion générale pour
 prévenir la tentation que pourroit avoir un
 grand-maître Maltois de perpétuer la sou-
 veraineté de l'isle de Malthe parmi ceux de sa
 nation.

Le troisiéme jour après le décès du grand-
 maître , est toujours destiné pour procéder
 à l'élection de son successeur , & on ne dif-
 fere point plus long-temps un choix de cette
 importance , non - seulement pour couper
 pied aux brigues & aux cabales ; mais aussi
 pour éviter certaines prétentions de la cour
 de Rome , où c'est une maxime que tant que
 la vacance est ouverte , le pape a le droit
 de prévention à la nomination des grands-
 maîtres ; ainsi le troisiéme jour après qu'on
 a célébré solennellement une messe du Saint-
 Esprit dans l'église de Saint-Jean , tout le
 couvent s'y rassemble. Chaque lanque des
 sept qui composent le corps de la religion ,
 se retire dans sa chapelle , excepté celle d'où

le lieutenant du magistère a été tiré, & qui prend sa place dans la nef de l'église. Ces langues doivent chacune choisir parmi ces chevaliers trois électeurs, auxquels elles remettent le droit d'élection; ce qui compose d'abord le nombre de vingt-un électeurs.

Les religieux enfermés dans leur chapelle, écrivent tour à tour, selon leur rang d'ancienneté, le nom du chevalier de leur langue, qu'ils nomment pour être le premier des trois électeurs qu'ils doivent fournir. Pour certifier leur élection, ils sont obligés de mettre leur nom propre au bas de leur bulletin, & ils le ferment ensuite avec le sceau de la langue.

Lorsque tous les vocaux d'une langue ont donné leurs suffrages de cette manière, les procureurs de la langue prennent tous

Dans l'élection du doge de Venise, tous les nobles qui ont trente ans passés, étant assemblés dans le palais de Saint-Marc, l'ont met dans une urne autant de boules qu'il y a de gentils-hommes présents, trente desquels sont dorées; ceux à qui le sort les donne, en mettent devant la seigneurie neuf dorées parmi les vingt-quatre blanches, & les neuf gentils-hommes à qui elles viennent, sont électeurs de quarante autres, tous de familles différentes; mais parmi lesquelles il leur est permis de se comprendre eux-mêmes. Le sort les réduit à douze; ces douze en élisent vingt-cinq, le premier trois, & les autres chacun deux. Ces vingt-cinq tirant au sort comme les précédens, se réduisent à neuf, qui en nomment quarante-cinq, chacun cinq; les quarante-cinq reviennent à onze par le sort, & ceux-ci en élisent enfin quarante-un, qui sont les derniers électeurs du doge, quand ils sont confirmés par le grand-conseil; car quand ils ne le sont pas, il en faut revenir à un autre quarante-un.

les billets ; & en les comptant en présence de toute la langue , on vérifie si leur nombre répond à celui des vocaux ; & s'il ne se rapportoit point , on les brûleroit à l'instant , & on recommenceroit une nouvelle votation jusqu'à ce que le nombre des bulletins répondit au nombre des religieux qui ont droit de donner leurs suffrages.

Mais si tout se trouve dans l'ordre , les procureurs de la langue avec les plus anciens ouvrent les billets du côté où est écrit le nom du chevalier qu'on nomme pour premier électeur. On compte ensuite les suffrages donnés en faveur des autres chevaliers qui ont concouru dans la même élection ; & lorsqu'aucun de tous n'a eu le quart franc des balottes de sa langue , il faut recommencer la votation jusqu'à ce qu'il se trouve un chevalier qui ait eu le quart franc de suffrages ; & celui-ci ayant prêté le serment marqué par les statuts , entre les mains du lieutenant du magistère , il monte au conclave : ensuite tous les vocaux recommencent à balotter pour nommer les deux autres électeurs , qui l'emportent comme le premier à la pluralité des voix : mais ordinairement les trois électeurs se trouvent nommés dès la première balotation.

On entend dans une langue par le quart franc des vocaux , un nombre qui ne se puisse pas trouver quatre fois parmi ceux qui composent cette langue ; ainsi le quart franc de neuf est trois , quatre de treize , cinq de dix-sept , &c. S'il arrive qu'il y ait égalité

de suffrages avec le quart franc, l'ancien l'emporte, & les trois élus, qui doivent être ensuite électeurs, montent au conclave.

Chaque langue choisit ensuite, à la pluralité des suffrages, un autre chevalier pour représenter l'Angleterre dans le conclave; & de ces sept chevaliers, à la pluralité des voix, on en fait monter trois pour représenter la langue d'Angleterre. Ces trois nouveaux électeurs doivent être pris de trois nations différentes. Il faut observer que si le lieutenant du Magistère étoit nommé dans sa langue pour un des trois électeurs qu'elle doit fournir, le conseil d'état lui en substituerait sur le champ un autre, afin que le gouvernement ne demeurât pas sans chef & sans supérieur.

Les trois électeurs de chaque langue étant donc assemblés dans le conclave au nombre de vingt-un, & ayant appelé avec eux les trois électeurs pour la langue d'Angleterre, font en tout vingt quatre chevaliers de justice ou grands-croix, parmi lesquels se peuvent trouver l'évêque de Malthe & le prieur de l'église, que leurs dignités relèvent du défaut de naissance. Ces vingt-quatre ayant tous prêté serment entre les mains du lieutenant du magistère, élisent le président de l'élection, dont la nomination abolit la charge du lieutenant du magistère après quoi ils procèdent à la nomination du *triumvirat*, c'est-à-dire, d'un chevalier, d'un prêtre-chapelain, & d'un frere-servant, entre les mains desquels les vingt-

quatre premiers électeurs remettent l'élection, & se retirent du conclave.

Ce *triumvirat* ayant prêté serment, & s'étant retiré dans la chambre du conclave, ils procèdent entr'eux à l'élection d'un quatrième électeur; & lorsque ce quatrième est joint avec eux, ces quatre nouveaux électeurs en élisent un cinquième, & ainsi des autres jusqu'au nombre de treize, qui avec les trois premiers nommés par les vingt-quatre, font le nombre de seize électeurs, deux pour chaque langue, y comprise celle d'Angleterre, sans cependant observer la prééminence des langues, dans la nomination des huit premiers, y compris le *triumvirat*. Mais dans la nomination de l'autre moitié, on a égard au rang que les langues tiennent entr'elles; ainsi le fixième de cette seconde moitié, qui est le quatorzième parmi les seize, est pris dans quelle langue on veut pour représenter l'Angleterre.

Si le *triumvirat* ne s'accordoit pas dans l'élection du quatrième électeur dont nous venons de parler, après une heure de temps, ils sont obligés d'en nommer chacun un, lesquels sont balotés par les vingt-quatre premiers électeurs, qui dans ce cas tiennent leur scrutin dans la sacristie, & celui des trois nommés par ceux du *triumvirat*, qui a le plus de suffrages parmi les vingt-quatre, l'emporte: si chacun en avoit une égale quantité, l'ancien des trois seroit préféré. A mesure que ces treize sont appelés, ils prêtent serment accoutumé entre les mains du prési-

dent de l'élection avant de se joindre au *triumvirat* ; & après qu'ils sont tous joints, ils balottent entr'eux un ou plusieurs sujets ; & celui qui a le plus grand nombre de suffrages est fait grand-maître.

En cas de partage parmi les seize électeurs, la voix du chevalier de l'élection est décisive, & emporte la balance. Ce n'est pas sans sujet que les chevaliers ont établi cette forme bizarre d'élection ; ce sont ces différens changemens d'électeurs qui rompent toutes les mesures que peuvent prendre les particuliers : vû que tout dépend du choix de ceux que le sort favorise. Tous les artifices & toutes les brigues sont inutiles ; d'ailleurs, c'est un moyen dans cette noble république de contenter presque tous les particuliers par la part qu'ils se flattent d'avoir eu à l'élection du grand-maître.

Cette balotation étant finie, le *triumvirat* se sépare des treize avec lesquels il vient de conclure l'élection ; & s'approchant de la balustrade de la tribune qui est au-dessus de la grande porte, le chevalier de l'élection ayant le chapelain à sa droite, & le frere-servant à sa gauche, demande trois fois aux religieux assemblés dans l'église, s'ils sont disposés à ratifier l'élection du grand-maître qu'ils viennent de faire ; & lorsque toute l'assemblée a répondu qu'elle approuve leur choix, le chevalier de l'élection le proclame à haute voix.

Si le nouveau grand-maître est présent, il va prendre place sous le dais. Il prête d'a-

bord serment entre les mains du prieur de l'église, & après le *Te Deum* chanté en action de grâces, il reçoit l'obéissance de tous les religieux, & de-là il est porté en triomphe au palais. Le lendemain de l'élection, le trésor, pour racheter le pillage de cette maison magistrale, distribue trois écus à chaque religieux profès ou novices. Et un jour ou deux après l'élection, le conseil complet remet au nouveau grand-maître la souveraineté des isles de Malthe & du Goze; en sorte que par sa nouvelle dignité, il réunit en sa personne la supériorité militaire & régulière sur tous les religieux de son Ordre, & en même temps la souveraineté & tous les droits régaliens sur tous les séculiers qui sont ses sujets. Mais cette autorité si légitime dans un souverain, depuis l'établissement de l'inquisition dans l'isle de Malthe, n'a pas laissé d'être affoiblie par les prétentions des inquisiteurs. Anciennement le souverain conseil de l'Ordre prenoit seul connoissance de tout ce qui pouvoit intéresser la foi & la religion. Mais pendant le magistère du grand-maître de la Cassiere, les évêques Gubelles & Royas ayant obtenu de Rome successivement que cette connoissance leur fût renvoyée, l'Ordre s'en trouvant offensé, eut recours au pape Grégoire XIII dont il obtint pour se venger, qu'on enverroit à Malthe un inquisiteur qui ôteroit cette juridiction à l'évêque. Il est vrai que le conseil de l'Ordre, pour la conservation de son autorité, exigea de ce pontife que l'officier

de la cour de Rome ne pourroit procéder que conjointement avec le grand-maître, l'évêque, le prieur de l'église, le vice-chancelier de l'Ordre ; enforte que l'autorité de ce tribunal étoit partagée entre l'inquisiteur & les principaux officiers de la religion.

Mais un si sage tempérament ne subsista pas long-temps : les inquisiteurs par une espece d'émulation si ordinaire entr'eux, & sous prétexte de maintenir l'autorité du saint siège, pour être les maîtres absolus de leur tribunal, non - seulement se sont donné d'autres assesseurs ; mais par une entreprise qui a peu d'exemples, ils se sont fait un si grand nombre de ce qu'ils appellent *Familiars* du saint office, qu'ils en ont formé comme une nouvelle domination, & des sujets, qui à la faveur de quelques patentes de l'inquisition, ne prétendent pas moins que de se soustraire à la souveraineté de l'Ordre. Ces sujets de l'Ordre, qu'on peut traiter de rebelles, composent les deux tiers des habitans de l'isle : enforte que tous ceux qui ont de l'argent ou du crédit auprès de l'inquisiteur, à la faveur de sa protection & de ses patentes, prétendent n'être pas obligés de prendre les armes sous les ordres du grand-maître, quand il s'agit de repousser les Infidèles qui font des descentes dans l'isle. Les vues secrètes des inquisiteurs sont apparemment, après avoir enlevé au grand-maître ses sujets naturels, de le réduire lui-même insensiblement à la triste condition de leur

inférieur. Et nous voyons dans un mémoire présenté au roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, par la langue de France, que l'inquisiteur de ce temps-là avoit eu l'audace, au préjudice du respect qui est dû au caractère de souverain, de vouloir assujettir les grands-maitres, quand ils se rencontrent, à faire arrêter leur carosse devant le sien. Après cela il ne manquoit plus aux projets ambitieux de cet inquisiteur, que de s'emparer des revenus attachés à la dignité de grand-maitre, tant de ceux de la principauté, que de la grande-maîtrise.

Les revenus de la principauté consistent dans les droits de l'amirauté, à raison de dix pour cent sur toutes les prises: on comprend dans les mêmes revenus les douanes, assises, gabelles, les titres du domaine, fermes, maisons, jardins, lods & ventes, amendes & confiscations.

Les revenus du magistère sont composés premièrement de six mille écus, que le trésor lui fournit tous les ans pour sa table, deux cens écus pour l'entretien de son palais & de sa maison de plaisance: somme bien modique par rapport à sa dignité, mais qui fait voir quelle étoit la frugalité & la tempérance des temps où fut fait ce règlement. Secondement, le grand-maitre retire une annate de toutes les commanderies de grace qu'il donne tous les cinq ans dans chaque prieuré; & il a encore dans chaque prieuré la jouissance perpétuelle d'une commanderie, appelée *chambre magistrale*; parce qu'elle est

332 DU GOUVERNEMENT, &c.
attachée au magistère. Le prince les peut
faire régir en son nom, ou les donner à des
chevaliers qui par leurs services ont bien mé-
rité de l'Ordre : & quand le grand-maître
confère une de ces commanderies magistrales
à un chevalier, ce prince, outre les deux
annates qu'il en tire, peut encore se réserver
une pension ; mais en considération de ces
charges, le chevalier qui est gratifié de cette
commanderie, est dispensé de payer le mor-
tuaire & le vacant.

Les grands-maîtres ont souvent des vais-
seaux armés en course, & dont les prises
reviennent à leur profit ; ils donnent pareil-
lement permission, conjointement avec le
conseil, aux chevaliers qui en ont le moyen,
d'armer contre les Turcs avec le pavillon
magistral : mais quant au négoce & à la mar-
chandise, cette sorte de profit venal est in-
terdit par les statuts ; d'ailleurs tout commerce
est odieux à la plûpart des langues, qui croi-
roient par-là avilir la noblesse de leur ori-
gine.

Fin du Gouvernement de l'Ordre de Malthe.





DISCOURS

SUR L'ALCORAN,

Prononcé dans l'académie des belles-lettres le mardi quatorzième novembre 1724, à l'ouverture de l'académie, par monsieur l'abbé

DE VERTOT.

Voyez le premier volume de cette histoire, p. 10 & suiv.

DÉ toutes les sciences qui occupent le loisir des hommes, il n'y en a point de plus agréable, ni de plus utile que la connoissance de l'histoire. Quelle satisfaction pour un lecteur de voir passer sous ses yeux, & comme sur un grand théâtre, la suite de tous les siècles, les révolutions des plus grands empires, des législateurs, des conquérans, les auteurs mêmes de différentes religions, autre espèce de conquérans; enfin tous ces hommes fameux, qui par leur valeur ou par leur science & leurs talens sembloient avoir entrepris de changer la face entière de l'univers!

Malgré tous leurs manifestes, & de quelques couleurs dont ces hommes vains & ambitieux, ou leurs partisans, ayent masqué leurs projets, le temps en a fait tomber le fard; la vérité enfin se découvre; l'histoire dégagée des préjugés de parti, pénètre dans



les motifs les plus cachés. On y voit que le désir d'une juste domination dans les uns, l'amour déréglé des richesses ou des plaisirs dans les autres, quelquefois dans les sçavans un sentiment de vanité & l'espérance de se faire un grand nom, ont presque toujours été les ressorts secrets qui les ont remués : & c'est de la plûpart de ces grans exemples, & qui tiennent lieu d'une expérience anticipée, qu'on peut apprendre que les entreprises injustes, même les plus heureuses, & que les opinions nouvelles & erronnées attirent à la fin le mépris des siècles suivans, & que la vérité seule mérite d'être célébrée dans tous les climats & par tous les historiens.

Cependant avant que d'abandonner entièrement notre créance sur la foi de ces écrivains, il est bien juste d'examiner leurs ouvrages par les règles d'une sage critique, espèce de flambeau qui nous conduit sûrement dans les routes obscures de l'antiquité, & qui nous sert à distinguer le vrai du faux, & la noble simplicité de l'histoire, du merveilleux de la fable, & de ces vains ornemens dont on pare le mensonge & l'erreur.

Pour s'assurer de la vérité des faits que rapportent les historiens, & sur-tout les plus anciens, il faut examiner avec soin le texte de leurs ouvrages, s'il n'a point été interpolé, les différentes leçons des manuscrits, l'uniformité, ou la différence du style, de quel pays l'auteur étoit originaire, le siècle auquel il a vécu, l'ordre qu'il a observé dans la chronologie. On sçait qu'il ne faut

qu'une date anticipée ou reculée, pour changer de nature les mêmes faits, ou du moins les conséquences qu'on en peut tirer : enfin on doit s'instruire du nom, de la religion & des mœurs d'un écrivain. Et quand il seroit anonyme, ou pseudonyme, la plupart de ces auteurs se décèlent eux-mêmes dans leurs ouvrages ; ils s'y sont peints sans s'en apercevoir, & il échappe à leur plume des traits qui les découvrent, & qui représentent leur caractère plus fidèlement que toutes les critiques ou les apologies que l'on a composées contre leurs ouvrages, ou en leur faveur.

C'est par le secours de ces différentes règles de la critique, que j'entreprends d'examiner quel est le véritable auteur de l'Alcoran, les motifs qui ont pu le déterminer à le publier ; si c'est l'effet d'une inspiration, ou l'ouvrage d'un homme seul, aidé du secours de plusieurs sçavans ; enfin les différentes fortunes de ce livre, & s'il n'a pas effuyé par la suite des temps, différentes variations, & changé plus d'une fois de principes & de maximes.

Il y a trois opinions différentes au sujet de l'auteur de l'Alcoran. Mahomet & ses sectateurs l'attribuent à Dieu seul ; quelques écrivains chrétiens en font auteur le prince des ténèbres, transformé en Ange de lumière, & qui prit le nom de Gabriel ; d'autres prétendent que ce livre composé de différens passages de l'ancien & du nouveau testament, a été compilé par Mahomet,

qui dans l'exécution de son projet fut aidé par un Rabin, & par plusieurs chrétiens de différentes sectes : c'est ce qu'il faut examiner.

Voyez Maracci, P. 33.

La première syllabe du mot *Al-coran*, n'est qu'un article, & on pourroit aussi-bien dire *LE CORAN*, terme arabe, qui signifie lecture ou écriture. Il n'y a personne qui ne sçache que c'est un livre dans lequel la religion des Musulmans est comprise, & qui est révééré parmi eux, comme l'écriture-sainte l'est parmi les chrétiens. Les Turcs appellent aussi ce livre *el forcan*, c'est-à-dire, qui distingue le bien d'avec le mal; c'est une prétendue conférence de Mahomet avec Dieu & les Anges, dont il dit qu'il a reçu sa loi. *Ali*, cousin-germain & gendre de Mahomet, pour relever le mérite de ce fameux livre, publioit que les fidèles y trouvoient l'histoire des siècles précédens, des loix pour la conduite de la vie présente, & des prédictions sûres pour l'avenir. Leurs prédicateurs le portent en chaire avec eux; ils le tiennent ouvert, & en lisent de temps en temps quelque verset pour leur servir de texte. Leur théologie positive & la scholastique ne sont appuyées que sur des passages de l'Alcoran, qui leur sert encore de prières, & dont leurs prêtres récitent chaque jour un chapitre dans la Mosquée.

In Aus Deo ait Mahmud filius Omar, qui demisit à celo Alcoranum. Maracci, P. 34.

Ce livre si merveilleux ne parut que vers le commencement du septième siècle. Mais ceux qui en ont embrassé la doctrine, fondés sur le chapitre 97 du même ouvrage, soutiennent

soutiennent, qu'il est de même date que la création du monde; que l'original de ce livre fut détaché du grand livre des décrets éternels; qu'il fut mis en dépôt dans le ciel de la lune, & que c'est de cette planette & de ce ciel, que dans des temps marqués par la Providence, il fut apporté par l'Ange-Gabriel à Mahomet, qui ne sçavoit ni lire ni écrire.

On croiroit volontiers qu'on n'a pas pu pousser la fable plus loin. Cependant des Théologiens *Sonnites*, & qui parmi ces infidèles se regardent comme les seuls orthodoxes, ont par de nouvelles visions enrichi sur cette origine fabuleuse, & ils enseignoient hautement que l'Alcoran étoit incréé, éternel, & qu'il faisoit partie de l'essence divine: *Si quis dixerit Alcoranum esse creatum, est infidelis*, ainsi que le rapporte le traducteur latin de l'arabe *Algazel*; opinion qui fut combattue depuis & sous le regne des Califes *Abbassides*, par d'autres Théologiens Musulmans, appelés *Mortazales*, qui opposoient à cette espece d'anathème un autre semblable conçu presque dans les mêmes termes: *Infidelis est qui dicit Alcoranum esse eternum seu increatum*. Cette dispute produisit un grand schisme & des guerres civiles, qui couterent la vie à plusieurs partisans des deux opinions.

La seule chose en quoi ils convenoient, c'est que ce livre, soit créé, soit éternel, mais toujours émané du trône de Dieu, & plein de son esprit, méritoit le respect & la

*Algazel in
professione fi-
dei Mahome-
ticae profitetur
Alcoranum
esse eternum,
subsistentem
essentia Dei.
V. Maracci
P. 44.*

véneration de tous les hommes. Et on les encore aujourd'hui à la tête de la plupart des exemplaires, ces mots en forme d'avertissement : qu'il n'y ait que les purs qui osent toucher à ce livre ; car c'est un présent descendu du ciel, & envoyé de la part du roi des siècles : *Ne attingant eum nisi purificati.*

Voilà donc les hommes, au sentiment des Mahométans, bien nettement exclus de la qualité d'auteurs de cette loi nouvelle. Mahomet, fondé sur l'excellence de cet ouvrage, avoit publié que ni les démons, ni les hommes, quand même ils joindroient leurs talens, n'étoient pas capables de faire rien qui approchât de la perfection de l'Alcoran : *Si simul congregarentur homines & demones ut facerent aliquid simile huic Alcorano, nunquam id efficere possent, etiam si mutuò se se ad hoc adjuvarent.* Sura 17.

La plupart des écrivains chrétiens prétendent au contraire que le diable est le vrai auteur du Mahométisme, & qu'il ne s'est servi de Mahomet que comme d'un instrument pour fonder une fausse religion sur les ruines du christianisme. Ce fut, à les en croire, le démon qui se présenta à Mahomet sous le nom & sous la figure de l'Ange Gabriel, ou si l'on veut, sous la figure d'un pigeon, que Mahomet avoit dressé à lui venir becqueter l'oreille : preuve que ce faux prophète étoit un imposteur, qui ne se servoit de la religion que comme d'un expédient pour s'aggrandir. Son dessein étoit de réunir toutes les religions qui avoient cours

dans l'Arabie en un seul corps, & de le faire de ses sectateurs, des sujets qui se soumissent à sa domination. Il y avoit de son temps dans l'Arabie trois sortes de religions, des Idolâtres, des Juifs & des Chrétiens; & parmi ces derniers, les uns étoient catholiques, & les autres schismatiques. Dès le temps de l'empereur Justin, le christianisme étoit établi dans l'*Hyemen*, & cette église dépendoit de la juridiction du patriarche d'Alexandrie, aussi-bien que celle des Abyssins.

L'Arabie Pétrée, depuis la Palestine jusqu'au golfe d'Ayala, avec tout le reste de la côte jusqu'aux confins de l'Egypte, étoit soumise à la domination des Romains. L'Arabie déserte reconnoissoit le même empire, du moins pour la partie qui avoisinoit la Syrie & la Palestine, & dont *Bosra* étoit alors la capitale. On prétend que l'empereur Philippe en étoit né. Ce n'étoit anciennement qu'un château bâti par quelque prince Arabe: l'empereur Severe en fit une ville où il mit une colonie: il tint à *Bosra* un concile au sujet de Bercellus son évêque, qui étoit tombé dans l'hérésie de ceux qui nioient l'incarnation du Verbe: ce fut vers l'an 249.

La plupart des habitans des trois Arabies étoient idolâtres, & se disoient tous issus d'Abraham par Cedar fils d'Ismaël. Le docteur Levinus Warnerus, dans un ouvrage qu'il avoit composé sur les mœurs des Arabes avant le Mahométisme, a prétendu que les

Borisiens ou *Corrischites*, la plus noble tribu de cette grande presqu'île, s'étoient préservés de l'idolâtrie ; que depuis Ismaël ils avoient observé constamment la circoncision ; qu'ils faisoient de fréquentes prières, d'abondantes aumônes, & que les plus dévots ne buvoient point de vin. La ville de la Mecque par rapport à la religion étoit considérée comme la métropole des Arabes payens. Un ancien temple appelé le *Caaba*, que la tradition faisoit croire bâti par Abraham, y attiroit de toutes les provinces une foule de Pélerins. Ils faisoient ces pieuses courses en mémoire des voyages de ce patriarche, & sacrifioient sur les montagnes voisines de la Mecque le premier né d'un chameau. C'étoit peut-être la partie la plus essentielle de leur culte, & il ne leur étoit guères resté qu'une idée confuse du Dieu d'Abraham. On trouve dans la muraille du *Caaba* une pierre noire que l'Ange Gabriel, disent les Mahométans, apporta du ciel toute blanche au commencement du monde, mais que les péchés des hommes ont noircie. Les Turcs dans leurs pélerinages révèrent avec beaucoup de superstition cette pierre mystérieuse. Mais il ne faut pas croire que Mahomet ait inventé ces cérémonies : elles étoient avant lui si anciennes parmi les Arabes, qu'il n'y auroit pas eu moyen de les guérir de cette superstition, quand même l'imposteur en eût formé le dessein.

Les Arabes idolâtres reconnoissoient à la vérité un premier Etre, unique & souve-

rain, créateur de toutes choses ; mais ils en faisoient, pour ainsi dire, une divinité oisive, sans providence : & dans leurs besoins ils s'adressoient à des génies subalternes, & à des espèces de déesses : telles étoient parmi ces Ismaélites modernes *Allaht*, *Menach* & *Allaza*, qu'ils révéroient comme les filles du grand Dieu.

Quelques Arabes, sujets des Perses, en suivoient la religion, & adoroient le feu. Il y avoit encore d'autres espèces d'idolâtres appelés *Tabiens*, qu'il faut distinguer des anciens *Tabéens*, & qui révéroient certains génies qu'ils plaçoient dans les planettes & dans les étoiles. D'autres bornoient leur culte aux astres mêmes qu'ils adoroient ; quelques-uns plus grossiers, sans s'élever si haut, s'attachoient à des simulacres qui représentoient les différens attributs de ces astres : & le *Caaba*, ou le grand temple, se trouva insensiblement rempli de cette foule d'idoles, dont Mahomet, par la suite des temps, le purgea.

*Pecorli spaci-
cim Arab.
P. 53.*

A l'égard des Juifs, depuis que les empereurs Tite & Adrien les eurent chassés de Jérusalem, un grand nombre de cette malheureuse nation s'étoient réfugiés dans l'Arabie, contrée voisine de la Palestine. Ils s'y étoient multipliés considérablement : mais la plupart étoient moins attachés à la loi de Moïse & au texte sacré de la bible, qu'aux rêveries de leurs Rabins & des Talmudistes.

Les Arabes chrétiens suivoient le rit grec. Il y en avoit peu de catholiques : la

plupart étoient devenus Eutichiens ou Jacobites. On trouvoit encore parmi eux d'anciens sectaires de la doctrine d'*Elbion* & de *Cerinte*, hérésiarques qui vivoient dans le premier siècle de l'église, & du temps de l'apôtre Saint-Jean.

Il y avoit aussi des Arriens, des Nestoriens & des Coptes, espèces d'Eutichiens: mais indépendamment du culte extérieur de ces différentes religions, une corruption presque générale, & une égale ignorance régnoient parmi tous ces Arabes; & le Juif & le Chrétien n'étoient guères distingués que par la circoncision ou par le baptême.

Si on examine le gouvernement civil, on trouvera qu'outre certaines contrées qui relevoient soit de l'empire des Grecs, soit de la domination des rois de Perse, l'Arabie avoit eu autrefois ses souverains particuliers. *Pukoek* dans ses notes sur *Abul-farage*, auteur Arabe, & Jacobite de religion, nous a conservé les noms de ces princes, mais sans avoir marqué ni les lieux où ils commandoient, ni la durée de leur règne. Et dans le septième siècle, & du temps de Mahomet, on ne trouve dans l'Arabie Pétrée pour souverains, soit à la Mecque, soit à Medine, les deux principales villes de cette province, que les chefs de chaque tribu, qui étoient en même temps les capitaines & les magistrats de ces petites républiques.

Cette pluralité de chefs indépendans les uns des autres, & la diversité de culte

& de religion, parurent à Mahomet des conjonctures favorables pour l'établissement & le succès de ses desseins. On a pu voir au commencement de cet ouvrage le portrait qu'Elmacim nous a laissé de Mahomet. Sa conduite le peint encore mieux. C'étoit un homme avide de la domination & des plaisirs, d'un génie supérieur, & qui, soit par son éducation, ou par la force de son raisonnement, connut tout le ridicule de cette foule de divinités que le peuple avoit consacrées; & s'il n'avoit pas eu la vanité de faire croire qu'il entretenoit un commerce étroit avec Dieu par le ministère de l'Ange Gabriel, il n'auroit pas été chassé de la Mecque par le magistrat. Mais comme il vouloit jouer un rôle extraordinaire, & qu'il n'avoit ni mission ni miracles pour s'autoriser, il fut obligé à la fin de joindre à la force du raisonnement celle des armes, & d'établir son système l'épée à la main, & sur des révélations dont il se faisoit lui-même le ministre & le héraut.

Pour y parvenir, il associa d'abord à son dessein un sçavant Juif, Rabin dans sa secte, appelé par Elmacin, *Talman*, persan de nation. Mais celui dont il tira plus de secours, fut un moine Nestorien, appelé par les historiens d'Occident *Sergius*, & par les Orientaux *Bahira*, apostat de sa religion, & qui avoit été chassé de son monastere pour sa mauvaise conduite. Tels furent les architectes que Mahomet employa pour fabriquer le nouveau système qu'il minutoit. Le Juif lui fournissoit différentes histoires de l'ancien

Pag. 5 & 7.

Abdias Ben-
salon. *Can-*
tac. Orat. 1.
contra Maho-
metem. Trac.
Fr. Ric. c. 6.
Œ 13. Theop.
Zonar. Forta-
litium fidei.

teuement, mêlées avec les chymeres & les rêveries du *Talmud*, & auxquelles Mahomet pour en rehausser le merveilleux, ajouta encore de son invention des circonstances toutes fabuleuses, & telles qu'on les peut voir dans l'Alcoran. Il tira en même temps du moine Nestorien la connoissance du nouveau testament, & de la discipline de l'église: tout cela altéré & corrompu par des fables qu'on trouvoit dans des évangiles supposés, & dans des livres apocriphes; & il paroît par l'Alcoran que l'histoire de l'enfance de JESUS & de la race de Marie, ne lui avoit pas été inconnue.

Quoi qu'il en soit du nom des juifs & des chrétiens qui ont travaillé conjointement avec Mahomet à forger l'Alcoran, il est certain que ce livre contient tant de particularités de l'ancien & du nouveau testament, qu'il faut nécessairement que Mahomet, né payen, qui avoit vécu dans l'idolâtrie jusqu'à l'âge de quarante ans, d'ailleurs homme sans aucune littérature, & qui ne savoit ni lire ni écrire, ait été conduit dans la composition de l'Alcoran par quelque juif, & par un chrétien, l'un & l'autre sçavans dans leur religion, & qui sur le plan qu'il s'étoit formé, lui ayent fourni ce nombre infini de faits historiques & de passages, dont son livre est rempli.

Bientôt soutenu par quelques disciples, il ne fit plus mystère de la doctrine. Il s'érigea publiquement en prédicateur; il présentoit au peuple l'Alcoran comme un livre divin,

& qui lui étoit venu du ciel ; & quoique sans aucune littérature , comme nous l'avons dit , il se faisoit suivre par la pureté de son langage , par le tour & la noblesse de ses expressions , & par le son qu'il affectoit d'imiter dans l'Alcoran : tantôt le sublime qui se trouve au commencement de la genèse , & tantôt le pathétique des prophètes de l'ancien testament.

Si Moÿse rapporte que Dieu dit : *que la lumiere se fasse , & la lumiere se fit ; que la terre se fasse , & la terre fut faite ;* paroles qu'un philosophe payen appelé Longin , a proposées comme un modèle du sublime , & qui marquent si bien la puissance du Créateur & l'obéissance de la créature , Mahomet , à l'exemple du législateur des Juifs ; parlant dans le chapitre *Houd* de la cessation du déluge , fait dire à Dieu : *terre , engloutis tes eaux ; ciel reprends celles que tu as versées.* L'eau s'écoula aussitôt , continue le faux prophète ; le commandement de Dieu fut accompli ; l'arche s'arrêta sur la montagne , & on entendit une voix qui crioit du haut des cieux : *malheur aux méchans.* Ceux qui entendent la langue Arabe , conviennent que Mahomet ne s'est pas beaucoup éloigné dans son expression de la beauté de l'original qu'il tâchoit d'imiter , & que ses termes surtout sont choisis & heureusement placés. Prideaux , auteur Anglois , avoue qu'à l'égard du style & de la pureté du langage , l'Alcoran est le modèle le plus parfait que nous ayons de l'élégance de la langue des Arabes.

Le faux prophète excelloit dans des pensées brillantes , & sur-tout dans des peintures & des descriptions très - vives qu'il fait des récompenses & des peines de l'autre vie. De tous les motifs qui peuvent remuer les hommes , il n'employoit guères que l'espérance & la crainte.

Al. c. 3. 4. S'il s'agissoit du paradis, comme il parloit
36. 37. 45. à des peuples brûlés de l'ardeur du soleil,
47. 48. & qui habitoient sous la Zone torride, il leur représente ce lieu de félicité comme un jardin où couloient des fontaines & des liqueurs rafraîchissantes , planté d'arbres toujours verts, & qui portoient en tout temps des fruits délicieux. Et pour la satisfaction des hommes sensuels & voluptueux , dans un pays , où au rapport d'Ammien Marcellin, il n'est pas croyable avec quel emportement les hommes & les femmes s'abandonnoient
L. 24. c. 4. à l'impudicité: *Incredibile est quo ardore apud eos invenerem uterque solvitur sexus ;* Mahomet pour les séduire , promet aux hommes que les pepins des fruits qu'ils mangeront dans le Paradis , se changeront en autant de jeunes filles d'une beauté divine , créées exprès pour leur félicité , si douces & si complaisantes , que si une goutte de leur salive tomboit dans la mer , elle seroit capable d'en enlever toute l'amertume , & quoique dans un usage fréquent du mariage, toujours vierges & jamais meres.

Hetting. Hist. Si cette doctrine flatta les hommes sensuels , des femmes âgées au contraire , & qui par-là se croyoient exclues de ce lieu de
Orient. l. 2.
6. 40

délices , en furent alarmées. Une d'entre elles , à ce qu'en dit *Lamay* dans son *Lathais*, en porta des plaintes au prophète , qui pour les rassurer , lui dit qu'elles ressusciteroient toutes à l'âge de quinze ans , & avec une beauté parfaite ; ce qui consola & réjouit les vieilles & les laides.

Par opposition au Paradis , Mahomet représente l'enfer comme une fournaise ardente , couverte & environnée en tout temps de nuages épais , & d'une fumée chaude & salée. Pour rafraîchissement , il fait avaler aux damnés une liqueur noirâtre toujours brûlante , semblable à de la poix fondue , qui circulera dans leurs veines : & il ne laisse à ces malheureux pour ombrage qu'un certain arbre qu'il appelle *Zacum* , dont les fruits , dit-il , représentent des têtes de diables.

Alc. c. 7. 37.
43. 44. 47.
50. 74. 77.
78. 90.

Il est aisé de voir au travers de toutes ces fables , que ces fontaines du Paradis de Mahomet , sont empruntées de ces paroles de l'Écriture , qui dit : que les élus seront abreuvés d'un torrent de délices , *de torrente voluptatis potabis eos* ; & à l'égard de ces jeunes personnes destinées à leurs plaisirs , tout cela a été formé sur le plan du Paradis terrestre de *Cerinte* , qui assuroit qu'après la résurrection générale , il y auroit à Jérusalem & dans la Palestine un règne temporel de JESUS-CHRIST ; que les hommes alors jouiroient pleinement des mêmes plaisirs dont ils se seroient privés pendant leur vie , & que

le jour de leurs noces dureroit pendant mille ans entiers.

A ne consulter simplement que le texte de l'Alcoran, & à le prendre à la lettre, rien n'est plus grossier que ces promesses, qui n'ont pour objet que la satisfaction des sens. Aussi Mahomet voyant bien que cette sorte de béatitude ne satisferoit pas les esprits éclairés, pour contenter les uns & les autres, il ajoute dans le chapitre intitulé *Jonas*, que dans ces jardins de délices les bienheureux répéteront sans cesse ces paroles : « Vous êtes saint, Seigneur notre Dieu, & louange éternelle au maître de toutes les créatures. *Et le Schéikh Alalem s'écrie*: le Paradis, Seigneur, n'est souhaitable que parce qu'on vous y voit: car sans l'éclat de votre beauté il nous seroit ennuyeux, » ce qui peut faire croire que ces différentes peintures des plaisirs sensuels & des peines corporelles de l'autre vie n'étoient que des allégories dont Mahomet enveloppoit ses discours; figure familière aux Orientaux, & qu'il ne faut pas toujours prendre à la lettre selon certains docteurs de cette secte. Ce qui a fait dire à un Musulman spirituel & dévot: « O vous qui me conviez à jouir des délices du Paradis, ce n'est pas le Paradis que je cherche, mais seulement la face de celui qui a fait le Paradis. »

Quelque soin que prit Mahomet d'ajuster le plan de son Paradis aux goûts différens des hommes, entreprise qui n'étoit pas aisée;

& comme d'ailleurs il n'ignoroit pas qu'en matiere de religion , tout ce qui porte le caractere de nouveauté est justement suspect , il déclare dans l'Alcoran qu'il prétend moins annoncer une nouvelle loi , que de faire revivre celle que Dieu avoit donnée à Adam & aux premiers hommes , & qui par Noë & ses descendans étoit passée à Abraham & à Ismaël leurs ancêtres : loi , dit-il , plus ancienne que ni celle des Juifs , ni celle des Chrétiens. Il ajoute que cette loi , quoique divine , avoit été altérée & corrompue par les successeurs des patriarches , qui avoient substitué au culte du vrai Dieu des simulacres & des idoles , dont ils avoient fait l'objet de leur religion : que Dieu , pour ramener les hommes de leurs égaremens , leur avoit envoyé d'abord un grand prophète appelé Moyse , qui leur avoit donné de sa part une nouvelle loi , & que ce prophète avoit autorisé sa mission par des miracles éclatans ; mais que le peuple d'Ismaël auquel il étoit envoyé , avoit dans la suite des temps préféré à une loi si sainte des traditions humaines , & que plusieurs fois cette nation étoit retombée dans l'idolâtrie. Que le souverain Créateur des hommes , dans des temps marqués par ses décrets éternels , avoit suscité un second prophète plus grand que Moyse , appelé JESUS , fils de Marie , conçu , dit-il , par un souffle divin , sans pere comme Adam , & d'une mere toujours vierge : mais que quoique ce nouveau prophète n'eut publié qu'une loi remplie de douceur & de chari-

te, & que pour la faire recevoir il eut fait à la face de toute la Judée des miracles surprenans, cependant sa mission, malgré tous ces miracles, n'avoit pas eu un succès plus heureux que celle de Moïse; que les prêtres & les pharisiens l'avoient voulu faire mourir; mais que dans le moment de son supplice & de sa passion, Dieu l'avoit enlevé au ciel, & dérobé à la fureur de ses ennemis: autre fable encore empruntée en partie de la doctrine de Cerinthe. Mahomet ajoute que les Chrétiens, depuis son Ascension, avoient altéré sa loi, qui s'étoit perdue par de fausses interprétations, & qu'elle n'étoit plus canonique. Qu'enfin Dieu l'avoit envoyé comme son dernier prophète, & plus grand que Moïse & que JÉSUS, pour purifier la religion des fables que les hommes sous le nom de traditions & de mystères y avoient introduites, & pour les réduire tous dans l'unité de créance & dans l'observance de la même loi, dont il n'étoit que le ministre, & le porteur des ordres du ciel.

C'est de ces différens principes que l'habile imposteur avoit bâti son système. Le Juif lui avoit fourni celui de l'existence d'un seul Dieu, mais sans multiplication de personnes, il défend expressément dans l'Alcoran qu'on attribue à Dieu ni fils ni filles; & par cette défense il donne l'exclusion aux trois prétendues déesses des Arabes idolâtres, & il ruine en même temps le mystère de la Trinité & le mérite de la passion de JÉSUS-CHRIST.

Il paroît qu'il avoit tiré ce premier axiome de l'unité de Dieu, des paroles du Deuteronome où il est dit : *écoute, Israël, notre Dieu est un*; ce qu'il a parodié par ces paroles Arabes, *la illach, illalach*. Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu; & pour recommander en même temps sa mission, il ajoute dans la même langue, *ou Muhammed résoul*; & Mahomet est l'envoyé de Dieu: autres paroles visiblement copiées d'après celles qu'on lit dans l'évangile de Saint-Jean: » c'est-là » la vie éternelle, qu'il vous reconnoissent » seul vrai Dieu, & Jesus-Christ que vous » avez envoyé, & *quem misisti filium*. Mahomet, pour se concilier les Juifs & les Chrétiens, empruntoit également des faits & des passages de l'ancien & du nouveau testament.

Ce fut par complaisance pour ses compatriotes, & sur-tout pour les Juifs Arabes, qu'il retint l'usage de la circoncision, quoique dans l'Alcoran il n'en soit fait aucune mention; mais depuis plusieurs siècles cette pratique étoit déjà établie indifféremment parmi la plûpart des Arabes.

Origène, qui n'étoit pas éloigné de l'Arabie, rapporte que tous les Ismaélites qui habitent cette région, se font circoncire dès qu'ils sont parvenus à leur treizième année. Saint Jérôme confirme la même chose dans son commentaire sur Jérémie. La plus grande partie de ces peuples, dit-il, qui environnent la Palestine, observent la circoncision; mais principalement les Egyptiens,

Ne considérez-vous jamais que Dieu est seul & sans postérité? loué soit Dieu, il n'a ni fils ni filles autre que les gens de bien qui l'adorent, & qui observent ses commandemens.

*Alc. c. 17.
vers la fin.*

*Dans ses
Philocaltes,
ch. 23. Hist.
Ec. p. 103.*

Chap. 10.

les Moabites, & tout le pays des Sarrasins qui habitent dans les solitudes, c'est-à-dire dans les déserts de l'Arabie. Ce qui pourroit faire présumer que la religion seule n'étoit pas le motif de l'établissement de cet usage.

Cependant il est assez vraisemblable que Mahomet n'a recommandé la circoncision, l'abstinence de la chair de pourceaux & des viandes suffoquées, que par complaisance pour les Juifs qu'il vouloit attirer dans sa secte; mais quelques docteurs de la même religion ont depuis enseigné qu'il n'a adopté la circoncision que pour mieux observer le précepte de la propreté, par lequel il est défendu de laisser tomber de l'urine sur la partie de la peau qu'on retranche exprès.

A l'égard de l'usage du vin, apparemment que Mahomet ne l'interdit que pour relever la perfection de sa nouvelle loi, & peut-être qu'il voulut que ses disciples eussent cela de commun avec les Recabites & les Nazaréens, qui ne buvoient aucune liqueur qui pût enivrer. D'autres prétendent qu'il ne défendoit l'usage du vin, que pour éviter les querelles qui naissent souvent au milieu des plaisirs de la table: outre que dans un pays aussi brûlant que l'Arabie, l'eau & les liqueurs rafraîchissantes étoient peut-être plus agréables que le vin. Mais je doute que cet article de sa loi eût fait fortune, si Mahomet eût commencé sa mission par les peuples du nord. » Abstenez-vous, dit ce législateur à ses disciples, du vin, de jouer » aux jeux de hasard & aux échecs: ce sont

» des inventions du démon pour répandre la
 » haine & la division parmi les hommes ,
 » pour les éloigner de la priere , & pour
 » empêcher d'invoquer le nom de Dieu. »

Ce fut des Chrétiens que Mahomet emprunta l'usage fréquent de la priere qu'il fixa à cinq fois par jour , la pratique du jeûne du carême , & le payement de la dixme de ses biens ; mais qu'il détermina en faveur des pauvres.

Quoiqu'il eût condamné sévèrement tout culte qui ne s'adressoit pas directement à un seul Dieu ; cependant pour ne pas aliéner tout-à-fait l'esprit des Mecquois , & afin de les prendre par leur intérêt , il fit un précepte particulier pour ceux qui en auroient la force & le moyen du pèlerinage au grand temple de la Mecque , après , dit-il , qu'il seroit purgé d'Idoles ; & il fit cette ordonnance , parce que l'affluence des pèlerins produisoit beaucoup d'argent dans un pays d'ailleurs stérile. Il admit depuis en faveur des payens certaine espèce de prédestination mal entendue , & peu différente de ce que les anciens appelloient le Destin ; & il enseignoit que si le moment fatal de la mort d'un homme n'étoit pas arrivé , il seroit aussi en sûreté au milieu de mille épées nues tournées contre lui , que s'il étoit seul dans sa maison & dans son lit : principes dont ses successeurs dans leurs guerres ont tiré depuis de grands avantages ; & on a vu plusieurs fois malgré l'impression que fait naturellement le péril , des soldats Mahométans

le précipiter gayement dans les armes de leurs ennemis, persuadés qu'ils n'avoient rien à craindre dans cette occasion, s'ils n'étoient pas prédestinés à y mourir. » Il n'est pas possible, dit Mahomet dans le chapitre *Amiram*, qu'une personne meure sinon dans le temps prescrit & déterminé par le décret immuable de Dieu. »

Ce mélange adroit de différentes religions, & où chacun croyoit entrevoir des traces de sa première créance, séduisit plusieurs personnes; & l'habile Impositeur, pour établir ses erreurs, emprunta des Juifs & des Chrétiens de grandes vérités, & quelquefois même la pratique de grandes vertus. Si notre divin Sauveur nous a recommandé en termes exprès de faire du bien à ceux même qui nous persécutent, Mahomet, à son imitation à la fin du chapitre *Araf*, s'exprime ainsi: faites du bien à tous; & l'auteur du *Kejchef*, un de ses commentateurs, rapporte que Mahomet ayant reçu de l'Ange Gabriel ce verset, & lui en ayant demandé l'explication, l'Ange y fit cette réponse: » recherchez celui qui vous chasse; donnez » à celui qui vous a ôté; pardonnez à celui » qui vous offense; car Dieu veut que vous » jettiez dans vos ames les semences des plus » grandes vertus. «

La polygamie & la pluralité des femmes fut l'article où il s'éloigna le plus de la pureté du christianisme; mais il avoit trouvé les Juifs & les Arabes idolâtres en possession de cet usage. Ainsi il permit à ses disciples de

pouvoir épouser en même temps jusqu'à quatre femmes légitimes ; & comme ce législateur ne se croyoit pas obligé de plier sous la loi qui étoit son ouvrage , il prit au moins quinze femmes ; d'autres disent vingt & une. C'étoit sa passion favorite : il en fait lui-même l'aveu , & il déclare que de tous les plaisirs , il n'étoit touché que des odeurs agréables & du commerce des belles femmes. *Deus posuit delectationem meam in suavis odoribus & in mulieribus* , ainsi que le rapporte le sçavant Maraccy , confesseur du pape Innocent XI , le dernier & le plus fidèle traducteur que nous ayons de l'Alcoran.

Alc. ch. 40

Pag. 357

Cependant , malgré sa complaisance pour sa propre inclination & pour celle de ses concitoyens , Mahomet éprouva une grande résistance de la part du magistrat de la Mecque & des principaux de sa tribu. On voit dans le chapitre vingt-cinq de l'Alcoran , qu'on le traitoit publiquement d'imposteur , & que la plûpart des Corifiens disoient hautement que son livre n'étoit qu'un tissu de fables , soit de son invention , ou forgé par le secours d'autres imposteurs ; & dans le chapitre 16 il désigne particulièrement celui qui étoit soupçonné d'en être l'auteur : » je sçai , dit-il en parlant de lui-même , qu'on dira qu'un homme m'a enseigné l'Alcoran ; mais , ajouta-t-il , ce lui qu'ils prétendent en être l'auteur secret , est Persan de naissance , & parle le langage de la Perse ; au lieu que l'Alcoran

» est écrit en Arabe, & rempli d'instructions
 » & d'éloquence. » L'habile imposteur, pour
 ne pas perdre le mérite de son ouvrage, ne se
 servit dans sa composition que de deux étranger
 s, l'un Grec, & l'autre Persan, qui à
 peine entendoient l'Arabe; & encore pour
 se débarrasser d'un témoin incommode, on
 prétend qu'il fit depuis périr le premier, qui
 y avoit eu le plus de part.

Ce qui l'embarraffoit le plus, c'est que les
 habitans les plus sensés de la Mecque lui de-
 mandoient pour caution de sa nouvelle doc-
 trine, qu'il l'autorisât par des miracles, les
 lettres de créance les plus certaines pour un
 prophète. Moÿse, JESUS & les autres pro-
 phètes, lui disoient-ils, de ton propre aveu,
 ont fait des miracles éclatans pour prouver
 leur mission; pourquoi si tu es prophète, &
 plus grand qu'eux, ne fais-tu pas de sembla-
 bles merveilles?

Pour se débarrasser d'une objection si pres-
 sante, il se tournoit de tous côtés. Tantôt
 il leur disoit que les miracles venant de la
 main toute-puissante de Dieu, les hommes
 ne pouvoient pas sçavoir le temps qu'il avoit
 déterminé pour les faire paroître; tantôt il
 leur reprochoit que quand ils verroient des
 miracles, ils ne se convertiroient pas: d'ail-
 leurs que sa mission n'étoit que pour leur an-
 noncer la parole de Dieu telle qu'il l'avoit
 reçue de l'Ange Gabriel; & il ajoutoit que
 le plus grand de tous les miracles étoit l'Al-
 coran même, si parfait dans toutes ses par-
 ties, qu'il ne pouvoit être l'ouvrage des

*Cantacuzena
 Orat. 1.
 contra Ma-
 bometem.*

Alc. ch. 6.

*Pacok, Spec.
 Hist. Arab.
 p. 19. 1. 192.*

*Alc. ch. 2.
 10. 17.*

hommes les plus sçavans, ni même des géomons, & encore moins d'un simple particulier comme lui, qui n'avoit jamais sçu lire ni écrire.

Mais le magistrat de la Mecque ne s'étant pas payé de si foibles raisons, où l'imposieur apportoit pour preuve ce qui étoit en question, & d'ailleurs le soupçonnant de plus hauts desseins, & de se vouloir faire le tyran de son pays, le proscrivit comme un scditieux, & l'obligea de sortir de la Mecque.

Maïomet vit bien que par la voie seule de la persuasion il ne viendroit pas à bout de ses projets ambitieux; ainsi il résolut d'avoir recours aux armes; & pour autoriser cette démarche, il ne manqua pas à son ordinaire d'appeler le ciel à son secours. Et aussitôt il publia parmi ses disciples, que l'Ange Gabriel lui avoit apporté une épée de la part de Dieu, avec ordre de soumettre par la force des armes ceux qui refuseroient d'embrasser sa doctrine.

Il commença cette guerre de religion par piller des caravanes. Le butin qui a tant de charmes pour les Arabes, en attira un grand nombre sous ses enseignes: avec leur secours il ravagea la campagne, surprit des châteaux, emporta même des villes; & en faisant d'abord le métier de brigand, il apprit insensiblement celui de conquérant.

Il ne faut point chercher ailleurs la cause des progrès étonnans que cette secte fit en peu de temps dans l'Arabie; & apparemment

*Alc. ch. 7.
Elmacim, l.
1. ch. 2.*

Alc. ch. 4.

358 DISCOURS SUR L'ALCORAN.
que si Mahomet l'eût pu prévoir, il se seroit épargné la peine de forger tant de révélations, & de rajuster ensemble plusieurs piéces détachées du Judaïsme & du Christianisme. On sçait qu'en moins d'onze ans il se rendit maître de la plus grande partie des trois Arabies, le succès de ses armes passa ses premiers projets; la fortune le mena plus loin qu'il n'avoit osé espérer. Mais comme ses guerres, ses conquêtes, & celles de ses successeurs ne sont point de mon sujet, je me contenterai de dire qu'il unit le sacerdoce avec l'Empire; que ses disciples furent les premiers sujets; qu'il força les autres à se soumettre à sa domination; que ses armes furent les fondemens de sa nouvelle religion, & qu'il ne les prit en apparence que pour l'établir plus promptement. C'est sous ce même prétexte que ses successeurs se sont emparés de l'Asie, l'Afrique, & d'une partie de l'Europe: & jusqu'où n'auroient-ils point étendu leurs conquêtes, si Dieu n'avoit opposé à leurs armes le courage intrépide des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui depuis plusieurs siècles servent de boulevard à toute la chrétienté?

Les Arabes furent les premiers peuples de l'Asie qui embrassèrent la religion de Mahomet, les uns par la crainte de sa puissance, d'autres entraînés par la contagion de l'exemple, quelques-uns séduits par l'appas des voluptés: il y en eut qui se laisserent toucher à son éloquence, & à certaines expressions pathétiques répandues, soit dans

ses sermons , soit en differens endroits de l'Alcoran.

On y trouve à la vérité de grands lieux communs sur la majesté de Dieu , sur sa puissance , sur sa bonté & sur l'ingratitude des hommes ; mais les discours qu'il en fait , sont sans preuves , sans liaison , sans ordre & sans suite , & on n'a pas de peine à s'appercevoir que ce qu'on appelle l'Alcoran ou le livre par excellence , comme parlent les Arabes , n'est que l'ouvrage d'un sophiste , & d'un déclamateur.

On ne peut pas même dire que cet ouvrage soit un contexte suivi & fait en même temps ; on y trouve des variations & des changemens selon que l'auteur étoit agité par de nouvelles passions , ou entraîné par de nouveaux intérêts. Dans le chapitre quatre il est expressément défendu qu'aucun homme épouse la femme d'un autre homme vivant ; malheureusement il jeta les yeux sur Zainab , femme de Zaïb , son affranchi : elle lui plut , & pour l'épouser il obligea son domestique par des bienfaits extraordinaires de la répudier , & il l'épousa aussitôt. Ce marché & ce commerce indigne entre le maître & son domestique , scandalisa la plupart de ses sectateurs : pour calmer leurs murmures , & au préjudice de la loi qu'il avoit lui-même annoncée , il paroît une addition au trente-troisième chapitre de l'Alcoran , où Dieu déclare qu'il a marié Zainab avec Mahomet : & cette femme fière de cette révélation , insultoit aux autres femmes du prophète ,

& prétendoit la préférence sur ce qu'elle avoit été, disoit-elle, mariée par un ordre exprès du ciel : au lieu que ce n'étoient que des hommes qui avoient fait le mariage de ses rivales.

Outre toutes ces femmes qui composoient le ferrail du prophète, il avoit dans sa maison une jeune esclave d'une rare beauté, appelée Marie, âgée de quinze ans, Egyptienne de naissance, & chrétienne de religion : on prétend que le gouverneur d'Egypte en avoit fait présent à Mahomet. Le faux prophète en devint amoureux, & il fut surpris par deux de ses femmes dans un commerce criminel ; elles firent beaucoup de bruit ; cet éclat pouvoit nuire à la réputation du prophète : le ciel vint aussitôt à son secours, & par une nouvelle révélation qu'on trouve au chapitre 66, Dieu permet à Mahomet & à tous les Musulmans d'habiter avec leurs esclaves malgré leurs femmes.

Alc. c. 66. O prophète ! fait-il dire à Dieu, pour-
 De la prohi-
 bition. » quoi, de peur de déplaire à tes femmes,
 » te privés-tu du plaisir que Dieu t'a accor-
 » dé? » Le scélérat commença par commet-
 tre le crime : & il en fit venir depuis la dis-
 pense du ciel.

Je n'ai rapporté ces deux exemples parmi un grand nombre d'autres, que pour faire voir qu'il se trouve dans l'Alcoran, & dans ce livre émané du trône de Dieu, à ce que disent les Mahométans, des articles opposés & contradictoires, & on en compte près de cent cinquante. Les Mahométans tâchent
 d'échaper

d'échaper à cette objection, en disant que Dieu ayant jugé à propos d'abroger certains articles, y en avoit depuis substitué d'autres; mais on peut remarquer dans le texte, que non-seulement l'un & l'autre articles y sont conservés, mais encore que le substitué est souvent placé devant celui même qui doit être abrogé; ce qui cause une étrange confusion, à moins que pour sauver cette transposition, on ne veuille dire que tout cela est arrivé, par la manière dont l'Alcoran avoit été écrit sur des feuilles séparées, & qu'on se contentoit anciennement de rouler les unes sur les autres sans les coudre ensemble & de suite: ce qui a pu causer le dérangement des différens chapitres.

Après la mort de Mahomet, Abubekre, son beau pere & son successeur, ramassa ces différentes feuilles séparées, les rétablit dans l'ordre qu'il crut y convenir, & suivant l'avis de ceux des disciples de Mahomet, qui avoient été les plus assidus à ses discours, il en fit un recueil, & en confia le dépôt à Haphsa, fille d'Omar, & une des femmes veuves du prophète.

Cela n'empêcha pas qu'il ne se répandît dans les provinces des exemplaires de ce livre, très-différens les uns des autres. Les peuples de l'Hyerak-Arasy, qui est l'ancienne Chaldée, & les Syriens soutenoient que leurs exemplaires, quoiqu'opposés en plusieurs articles, étoient les seuls authentiques. Ces disputes obligerent le Calife Otman, troisième successeur de Mahomet, de con-

salter l'original d'Abubekre, si on peut donner le nom d'original à un livre qu'il avoit compilé lui-même, auquel il avoit ajouté, ou dont il avoit retranché ce qu'il jugeoit à propos, & suivant l'avis de ceux qui se van-toient d'avoir retenu des discours de Mahomet, par le secours de leur mémoire, la plupart des passages de l'Alcoran. Orman ne laissa pas d'en faire faire plusieurs copies qu'il distribua dans les provinces Mahométones, & il fit brûler comme apocrifes les autres exemplaires qui lui tomberent entre les mains.

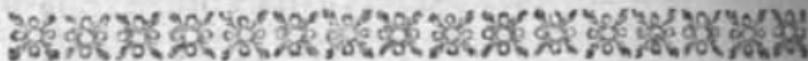
Cependant, malgré cette révision de l'Alcoran, & quoiqu'il eût passé par tant de mains appliquées à le corriger, il y eut encore des nations entières qui ne purent se résoudre à admettre comme canoniques quelques surats ou chapitres qu'ils soupçonnoient d'être interpolés par les réviseurs. Les Persans, les Indiens, & ceux de la côte de Coromandel, & les autres sectateurs d'Ali, rejettent comme apocrifes plusieurs versets que les Turcs admettent dans leur canon; ce qui leur a fait donner le nom de *Schittes*; au lieu que les Turcs, les Mogolois, les Arabes & les Africains qui suivent la doctrine ou le commentaire d'Abubekre, & qui se regardant comme les seuls orthodoxes, prennent le nom de *Sonnites*. Mais à cela près les uns & les autres ont pour ce livre un respect si profond, qu'il approche de l'idolâtrie; il y en a qui en portent toujours sur eux des versets, & mêmes des chapitres en-

iers, comme de sûrs préservatifs contre tous les accidens de la vie; les princes & les grands enrichissent la couverture de leur Alcoran de perles & de diamans.

Tavernier dans la relation de ses voyages, rapporte que le Grand-Mogol de son temps en envoya un exemplaire à la Mecque, dont la couverture étoit estimée douze cens mille livres, & qu'au milieu il y avoit un diamant qui pesoit seul cent trois carats. Telle est la vénération que les Infidèles ont pour ce livre, quoique rempli de fables: tant il vrai que le faux merveilleux a de grands attrait sur l'esprit humain, pendant qu'on néglige la lecture de nos livres saints, le dépôt sacré des vérités révélées & dans lesquels bien plus sûrement que dans l'Alcoran, on trouve l'histoire certaine des premiers siècles du monde, de sages maximes pour la conduite de la vie présente, des promesses infailibles, & des gages assurés pour l'éternité.

Fin du Discours sur l'Alcoran.





DISSERTATION

Voyez le 7^e
livre de cet-
te hilloire ,
p. 143 & sui-
vantes du 3^e
tome.

Au sujet de deux Historiens contemporains & originaux, qui rapportent le même fait, mais revêtu de circonstances très-différentes, & qui changent entièrement l'espèce.

CEUx qui entreprennent de parcourir l'espace immense de l'histoire, rencontrent souvent sur leur route des écueils dont on ne peut guères se tirer, qu'en tenant toujours la sonde à la main, & avec le secours de la critique, qu'un sage écrivain doit consulter à tous momens, comme la boussole si nécessaire dans cette espèce de navigation. Personne n'ignore que cet art, comme les autres sciences, est conduit par des principes & par des règles qui lui sont particulieres. On nous propose pour la première de n'avancer aucun fait, autant que cela se peut, que sur le témoignage des historiens contemporains & originaux : c'est ce témoignage qui établit la sûreté & la confiance du lecteur. Mais si ces anciens auteurs d'une égale autorité, rapportent différemment le même fait, par quelle règle un écrivain postérieur se pourra-t-il déterminer ? quel motif fixera son choix, & auquel des deux historiens donnera-t-il la préférence ?

C'est précisément l'embarras où je me suis

trouvé en écrivant dans mon septième livre la manière dont le prince Gem ou Zizim, fils de Mahomet II, fut reçu dans l'isle de Rhodes par le grand-maître & les chevaliers de Saint-Jean. Pour me conduire dans ma narration, j'ai cherché des historiens contemporains & originaux; j'en ai trouvé deux auxquels on ne peut disputer cette qualité; mais qui sont très-oppoés dans la relation du même fait. Le premier est Guillaume Caourfin, vice-chancelier de l'Ordre, & l'autre Guillaume de Jaligny, secrétaire de Pierre de Bourbon, second du nom, seigneur de Baujeu, qui au préjudice du duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne, s'empara du gouvernement, & sous lequel se passerent la plûpart des affaires que son secrétaire a décrites. Il s'agit uniquement entre ces deux écrivains de sçavoir, si après la mort de Mahomet II, le prince Zizim son fils, cherchant un asyle contre la puissance de son frere Bajazet, qui vouloit le faire périr: si, dis-je, ce malheureux prince demanda au grand-maître de Rhodes une retraite dans ses états, & un sauf-conduit pour s'y rendre & en sortir quand il lui plairoit, & si ce sauf-conduit lui fut envoyé avec une escadre de vaisseaux pour lui servir d'escorte, ainsi que le rapporte Caourfin; ou s'il ne se jetta dans le port de Rhodes: & ne s'exposa à être fait prisonnier de guerre par les chevaliers, que pour éviter d'être pris par les galeres du sultan son frere, dont il se voyoit environné de tous côtés,

ainsi que le rapporte Jaligni, qui prétend que le grand-maître & les chevaliers s'assurèrent de sa personne, *espérant*, dit-il, *en bien faire leur profit.*

Selon Caourfin, Zizim n'étoit que le cadet de Bajazet ; mais il dit que ce prince prétendoit à la couronne, comme étant né dans la pourpre, & depuis que l'empereur Mahomet son pere étoit parvenu à l'empire : au lieu que Bajazet, quoique plus âgé, n'étoit né que dans le temps qu'Amurat II régnoit, & que Mahomet étoit encore simple particulier : » *fateor*, fait-il dire à Zizim, » *fratrem prius in lucem prodiiſſe ; ſed pater* » *eſt genitus non rege.* Jaligni, au contraire, dit nettement que Zizim étoit l'aîné. Le vice-chancelier ajoute que Zizim ayant perdu deux batailles contre son frere, qu'ayant mandié inutilement le ſecours du ſoudan d'Egypte, & que ſe trouvant ſans troupes & errant au milieu de ſes propres états, & parmi les rochers du mont Taurus, il avoit été réduit à chercher un aſyle dans l'île de Rhodes ; qu'il avoit envoyé des ambassadeurs au grand-maître pour lui demander un ſauf-conduit : *fidem publicam implorat*, dirent ces ambassadeurs à d'Aubuffon, *quâ tutus in veſtram ditionem pateat aditus.* L'historien continuant ſa narration, dit que le grand-maître lui envoya ce ſauf-conduit, pour pouvoir entrer & ſortir de ſes états en toute liberté, & dans la forme que les ambassadeurs défirerent.

On a vu dans le livre VII que le grand-

maitre renvoya ces ministres avec une puissante escorte pour conduire le prince dans l'isle de Rhodes : » *firmatus animos*, dit Caourfin, *navim conscendit*, & Hierosolimorum equitum fidei se committit : » il se livre, dit cet historien, à la foi des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Zuniga, grand-prieur de Castille, lui donne la main pour le faire entrer dans son bord, & lui adressant la parole : nous vous recevons, seigneur, lui dit-il, comme notre hôte, & non pas comme un ennemi : *te excipimus ut hospitem, non ut hostem*. Ce qui lui fut confirmé par le grand-maitre, qui lui dit en l'abordant : puisque vous entrez dans nos états comme notre ami & notre hôte, il est bien juste que nous vous rendions tous les devoirs de l'hospitalité : *tu ut hospes & amicus accedis ; jura quidem hospitii ut præbeamus decens est*.

Mais le traité que le grand-maitre fit depuis avec le sultan Bajazet, démentit bientôt un procédé d'abord si généreux : car les chevaliers convinrent avec ce sultan, moyennant une pension de quarante mille ducats d'or, de retenir en leur pouvoir Zizim, de l'empêcher de troubler le sultan son frere dans la jouissance & le gouvernement de l'empire, tant que de son côté il ne porteroit point ses armes contre leurs états & contre ceux des princes chrétiens. Caourfin, & après lui le pere Bouhours, pour couvrir l'injustice & la honte d'un pareil traité, fait au préjudice du sauf conduit que le grand-

Histoire de
Pierre d'Au-
buffon.

maître & l'Ordre avoient envoyé au prince Zizim, prétendent qu'en demandant le sauf-conduit, il s'étoit engagé à suivre en toutes choses les conseils du grand-maître; que ce ne fut qu'à cette condition que le sauf-conduit fut expédié: outre cela, que Zizim avoit donné au grand-maître une procuration très-ample pour traiter avec les Turcs comme bon lui sembleroit, & que c'est, dit le pere Bouhours, en vertu de cette procuration, que le grand-maître avoit fait entrer Zizim dans le traité de paix.

Pour ce qui regarde, ajoutent ces deux historiens, les quarante ou quarante-cinq mille ducats, dont les gens mal intentionnés faisoient un crime à tout l'Ordre, il est certain que l'argent qu'on reçut de Bajazet fut employé à l'entretien de Zizim: & le grand-maître, bien loin d'en tirer quelque profit, y ajouta de son revenu: ce qui se peut voir aisément, si on considère la magnificence royale avec laquelle le prince Ottoman fut toujours traité, sans parler des dépenses infinies qu'il fallut faire à son occasion, soit en envoyant, soit en recevant des ambassadeurs.

Mais on peut répondre à ces deux historiens, que supposé, comme ils l'avancent, que le prince, pour obtenir le sauf-conduit, se fût soumis à suivre en toutes choses l'avis & les ordres du grand-maître, cette soumission & cet engagement prétendu ne pouvoient jamais avoir été stipulés au préjudice de la liberté du prince, l'unique objet,

le principal motif du fauf-conduit : autrement c'étoit le détruire en le demandant à une pareille condition. Ce qu'on allégué d'une procuration que le même Zizim avoit donnée au grand-maitre , paroît une raison aussi frivole. Ce prince , à les en croire , avoit donné une procuration au grand-maitre , pour traiter en son nom avec le grand-seigneur son frere , & le procureur se fait un titre de cette procuration , pour , de concert avec son ennemi , le retenir dans une dure prison. A l'égard des quarante-cinq mille ducats d'or que Bajazet fournissoit pour la pension de son frere , je laisse à juger au lecteur , si une somme aussi considérable , sur-tout en 1485 , ne suffisoit pas à l'entretien d'un prisonnier & de ses gardes. Si on veut prendre la peine d'évaluer cette somme par rapport à celle qu'elle produiroit aujourd'hui , on pourra juger s'il étoit besoin que le grand-maitre , comme le disent ces deux historiens , prît sur son propre revenu ce qui manquoit à la dépense du prince Turc : ou si une pension aussi considérable que celle que le grand-seigneur faisoit remettre exactement tous les ans à Venise , ne fut pas un des motifs qui engagerent l'Ordre à ne se pas défaisir d'un pensionnaire si utile. Après avoir consulté Caourfin , voyons de quelle maniere Jaligni décrit le même événement.

De tous les faits rapportés par ces deux historiens , & où ils sont opposés l'un à l'autre , je n'en trouve qu'un de bien important , & qui intéresse , ce me semble , l'honneur

du grand-maître & de son Ordre. C'est ce sauf-conduit dont Caourfin prétend que Zizim s'étoit muni avant que d'entrer dans le port de Rhodes. Car s'il ne s'y est présenté qu'en qualité de prisonnier de guerre, ainsi que le prétend Jaligni, il est indubitable que l'Ordre a pu disposer de ce prisonnier, le transporter en France, traiter avec son frere de sa pension, remettre & donner le même prisonnier au pape : il n'y a rien en tout cela contre les regles ordinaires de l'équité & de la justice. Mais si on s'attache simplement aux faits que rapporte Caourfin, & qu'il soit vrai que le prince Turc, avant que de se livrer aux chevaliers, avoit pris la précaution de s'assurer d'un sauf-conduit, comment sauver le grand-maître & son Ordre, d'avoir manqué de parole, & violé la foi publique qu'ils avoient engagée à ce prince ? Voilà le point de la difficulté : auquel de ces deux historiens donnerons-nous la préférence ? tout semble favoriser Caourfin. Non-seulement cet historien étoit contemporain, mais encore il demouroit à Rhodes quand Zizim y arriva : il étoit ministre, & un des principaux officiers de la religion ; & apparemment qu'étant vice-chancelier, lui-même avoit dressé & signé le sauf-conduit : & ce qui semble déterminer encore davantage à suivre son parti, c'est que cet écrivain, passionné pour les intérêts de son Ordre, qui dans tous ses ouvrages ne perd aucune occasion d'en célébrer les actions illustres, rapporte ingénument un fait qui ne

lui est pas fort honorable. L'aveu d'une dé,
faite par le parti vaincu, est une preuve in-
contestable pour la gloire du victorieux.

Ce qui pourroit rendre la relation de Caour-
fin suspecte, c'est que cet écrivain amplifie
& exagere tout ce qui passe par sa plume ;
& sur le fond d'un fait constant & certain, il
bâtit presque un roman, ou du moins il
l'accompagne de circonstances, qui bien
souvent ne sont pas seulement vaise-
semblables. S'il parle de Mahomet, pere de Zi-
zim, il fait un sorcier & un magicien d'un
prince qu'on sçait avoir été un Athée par-
fait, & qui ne reconnoissoit pour divinité
que la fortune. Quand il s'agit de la mort de
ce prince, il le damne justement : mais pour
avoir plutôt fait, il le précipite corps &
ame dans les enfers, où il répandit, dit cet
excellent historien, une si horrible puan-
teur, que cette odeur insupportable aug-
menta de beaucoup les supplices des dam-
nés. *Arbitrarius enim, dit-il, tam scelestum,
tam fetidum, tam sævum cadaver terram in-
tra sua viscera minimè continuïsse, & in dam-
natorum perpetuum chaos dejecisse ; cujus
fætor ipsum etiam infernum inficit, & dam-
natorum supplicia graviora reddit.*

Le style de cet auteur n'est pas moins ex-
traordinaire que le merveilleux qu'il répand
dans ses narrations. Il n'en connoît que d'une
sorte ; sa figure favorite est le style direct :
& ce qui est un peu surprenant, c'est que
tous les complimens qu'il prête à Zizim sont
autant de harangues ; on trouve à chaque



page de son livre : » discours du prince
 » Zizim au soudan d'Égypte, au caraman,
 » au grand-maître, » avec les réponses de
 tous ces princes, aussi en style direct. Ce
 ne sont pas les endroits de son ouvrage les
 moins travaillés : ces pièces sont remplies
 de sçavantes citations, & de doctes lieux
 communs, mais qui par malheur ne convien-
 nent guères au sujet, & encore moins au
 caractère des personnes qu'il fait parler. En-
 fin il conduit ce prince, avant que d'arriver
 à Rhodes, jusques à Jérusalem & à la Mec-
 que, dont effectivement il fit le vōyage :
 mais comme s'il eût été derrière lui, il rap-
 porte mot-à-mot les différentes prières que
 ce prince Turc adressa, soit à Dieu, soit à
 Mahomet, le faux prophète de sa loi. J'a-
 voue que ce ne sont ici que des défauts d'un
 mauvais orateur, & qui n'empêchent pas
 qu'il ne puisse être véritable dans les faits
 qu'il rapporte ; mais après tout, celui qui a
 composé ces complimens empoulés, & tant de
 harangues, pourroit bien aussi avoir compo-
 sé le sauf-conduit, & l'entrée magnifique de
 Zizim dans Rhodes, dont il a cru embellir
 son histoire.

Jaligni, au contraire, paroît plus simple
 dans sa narration : son ouvrage ne contient
 que des annales de ce qui s'est passé sous le
 regne de Charles VIII. Il étoit secrétaire
 d'un prince qui gouvernoit alors la France
 pendant la minorité du roi son beau-frere,
 & qui après sa majorité conserva encore quel-
 que temps beaucoup de part dans le gouverne-

ment : & si Zizim n'étoit venu à Rhodes , & depuis en France , que sur la foi d'un sauf-conduit , comment l'auroit-on ignoré dans le royaume ? Ce prince n'auroit-il pas réclamé la foi publique ? Au lieu que n'étant qu'un prisonnier de guerre , ceux qui l'avoient pris pouvoient le retenir , le donner ou en tirer rançon , sans qu'il y eût rien en cela contre l'équité & le droit des gens.

D'ailleurs Matthias Corvin , roi de Hongrie , la terreur des Ottomans ; la république de Vénise , & le soudan même d'Égypte , tous ennemis alors de Bajazet , ayant fait de grandes instances au grand-maître pour qu'il leur remît le prince Zizim , dans la vue que sa présence seule sur la frontière ranimerait son parti , & pourroit causer quelque révolution dans cet empire ; si ce malheureux prince n'avoit pas été prisonnier de l'Ordre , de quel droit ces chevaliers l'auroient-ils pu retenir dans leurs fers contre la foi du sauf-conduit , contre leurs propres intérêts , & contre ceux de toute la chrétienté ? Tous ces souverains ne se feroient-ils pas plaints d'une injustice si crainte ? Ne trouveroit-on pas quelques traces de ces plaintes dans les historiens du temps ? Enfin , une nouvelle preuve que ces chevaliers croyoient pouvoir disposer justement de la personne & de la liberté du prince Turc , & qu'ils comptoient sa rançon au nombre de leurs effets , c'est que le pape Innocent VIII , l'ayant demandé à l'Ordre pour le mettre à la tête d'une ligue qui se formoit contre le

Grand-Teigneur, le grand-maître & le conseil souverain de l'Ordre envoyèrent à Rome le vice-chancelier Caourfin, avec d'autres ambassadeurs, pour en traiter avec ce pontife : & ces chevaliers après beaucoup de négociations, ne consentirent à lui remettre le prince Turc, qu'à condition que par forme de dédommagement, il réuniroit à leur Ordre ceux du Saint Sépulchre & de Saint-Lazare, avec tous les biens qui y étoient attachés. Les intérêts particuliers du grand-maître ne furent pas oubliés dans ce traité : & il y fut stipulé, que sitôt que Zizim seroit arrivé à Rome, le pape enverroit à d'Aubusson le chapeau de cardinal. Si Zizim n'avoit pas été prisonnier des ces chevaliers, ne seroient-ils pas deshonorés d'exiger de si grandes récompenses, pour avoir violé la foi qu'ils avoient engagée à ce prince ?

Mais c'est donner pour preuve & pour raison ce qui est en question : tout dépend de sçavoir qui l'emportera de Caourfin ou de Jaligni. Le premier convient du sauf-conduit, & même laisse entendre assez distinctement qu'il a été violé. Selon l'autre historien, Zizim n'étoit qu'un prisonnier de guerre, auquel par conséquent on n'envoya point de sauf-conduit ; lequel de ces deux historiens doit-on suivre ? Pour me tirer de cette incertitude, & pour concilier en quelque maniere ces deux auteurs, j'avois pensé que je pourrois peut-être partager ma confiance, en abandonner une partie à Caourfin, sur-tout pour tous les faits qui s'étoient pas-

fés à Rhodes, & sous ses yeux, & réserver l'autre parti en faveur de Jaligni, & suivre cet auteur dans ce qu'il rapporte de ce prince depuis qu'il fut arrivé en France. Cet expédient me parut d'abord assez raisonnable; mais dans l'exécution, je sentis renaître mes scrupules & les mêmes difficultés.

Car si le prince Turc, comme l'assure Caourfin, & comme il paroît très vraisemblable, n'étoit entré dans Rhodes qu'en vertu d'un sauf-conduit, & qu'il y eut même conservé toute sa liberté; s'il étoit vrai, comme il l'avance, que ce prince n'étoit passé en France que de son bon gré, dans la vue d'éviter les embûches que son frere auroit pu lui dresser tant qu'il seroit resté en Orient, & dans l'espérance de tirer de Louis XI un puissant secours, pour monter sur le trône de ses peres: ce seroit à Jaligni, à nous apprendre par quel motif, en quel temps & en quel lieu il fut arrêté en France; mais il n'en dit pas le moindre mot. A en croire Caourfin, Zizim jouissoit d'une pleine liberté dans Rhodes: nous le trouverons encore libre en partant de Rhodes, & dans le temps de son embarquement; & si on suit Jaligni, ce prince ne paroît dans le royaume qu'avec des fers. L'historien François, en parlant de son séjour en France, se sert moins de son nom que de celui de *prisonnier*: ce passage d'un état libre dans un tour où on le tenoit enfermé, ne devoit-il pas être marqué par cet écrivain? Pourquoi ne nous a-t-il pas instruit, si ce malheureux prince fut

arrêté dans le vaisseau même de la religion qui le transporta de Rhodes en France, ou si on attendit qu'il eût débarqué dans quelque port de ce royaume ; ou enfin si on ne lui donna des fers, qu'après que la tour destinée à lui servir de prison eût été construite ? Dans un événement si rare & si singulier, est-il permis d'en ignorer ou d'en supprimer les principales circonstances ? Le Rhodien, à ce qui me semble, les fait bien mieux sentir ; & on apperçoit aisément dans sa narration, qu'on n'attenta ouvertement à liberté de Zizim, qu'après qu'il en fût venu des ordres de Rhodes, en conséquence du traité fait entre le grand-seigneur & le grand-maître. Comme l'Ordre par ce traité, & moyennant une pension de quarante-cinq mille ducats d'or s'étoit engagé de retenir en sa puissance le prince Turc, on crut apparemment, pour l'empêcher de s'échaper, qu'on devoit le tenir enfermé. Ce fut dans ce traité qu'on trafiqua de la liberté de ce malheureux prince, & sa prison fut le sceau de la nouvelle alliance entre les Turcs & les Chrétiens. Mais de peur de prévenir le lecteur, nous avons jugé à propos de joindre à cette dissertation un extrait de ces deux historiens, qui le mettront en état de juger s'il y a eu un sauf-conduit expédié, & si ce sauf-conduit a été violé par le grand-maître & les chevaliers de Rhodes.

TEXTE DE JALIGNI.

LE roi, dit *Jaligni*, étant encore à Paris, ledit mois de janvier mil quatre cens quatre-vingt-huit, il arriva par devers lui un ambassadeur de l'empire des Turcs, que conduisoit un ambassadeur du roi de Naples. Par cet ambassadeur, le Turc écrivoit au roi des lettres de créance : la cause pour-quoi le Turc écrivoit, & envoyoit son ambassadeur, étoit pour ce qu'en France étoit son frere aîné, à qui appartenoit toute la seigneurie, & y avoit été amené il y avoit déjà quatre ou cinq ans : car en l'an mil quatre cens quatre-vingt-un, l'empereur des Turcs mourut, lequel délaissa à deux de ses enfans la plus grande seigneurie du monde, pour ce qu'il possédoit deux empires & onze royaumes, & tenoit sous son obéissance la Turquie, la Grece, & la plûpart de l'Asie. Après sa mort, pour ce que son fils aîné étoit fort éloigné de Constantinople, où le Turc a coutume de faire sa résidence, & qu'il étoit occupé en une guerre, son frere puîné durant cette absence, s'assura des gens d'armes qui étoient autour de son pere, & de plus s'empara de toutes les finances, & usurpa les titres de la seigneurie. L'aîné d'autre part, sçachant les nouvelles du décès de son pere, se mit en chemin par mer pour venir prendre possession de cet empire, comme seigneur naturel ; mais en venant, il apprit que sondit

frere s'étoit saisi de tout ; & lui étant encore sur mer , il rencontra des gallées en course , que son frere avoit envoyées pour le guetter & le prendre au passage ; & fut tellement pressé d'icelles gallées , qu'il fut contraint de se mettre en fuite , & se sauver , pour ce qu'il étoit bien assuré de sa mort s'il étoit pris : il fut donc tellement poursuivi , qu'il lui convint se jeter à refuge dedans le port de Rhodes ; laquelle chose étant venue à la connoissance du grand - maître & des chevaliers , incontinent ils se saisirent de sa personne , étant fort joyeux de l'aventure qui leur étoit advenue ; & espérant d'en bien faire leur profit , ils donnerent bon & sûr ordre pour la garde de sa personne. Aussitôt que le frere qui usurpoit la seigneurie , sçut comme son dit frere étoit aussi échapé , il en fut très-déplaisant ; toutes fois incontinent après , il envoya une grande & solennelle ambassade devers le grand -- maître de Rhodes , pour pratiquer , s'il seroit possible , de ravoit son frere , ou à tout le moins d'être assuré qu'il ne lui pût nuire à l'avenir. Enfin il fut conclu entr'eux que ledit frere jouissant donneroit par chacun an une bonne & grande pension au grand - maître de Rhodes. Et en outre , qu'il fourniroit autre grande somme d'argent pour la dépense de son frere spolié , & pour sa garde : outre quoi alliance fut faite , & toute sûreté baillée à ceux de Rhodes de leurs terres & seigneuries. Or , combien que le grand-maître de Rhodes eût lors un avantageux parti avec le Turc , toutefois il fut

en doute qu'à la longue la seigneurie de Rhodes n'en fût brouillée, & en danger, s'il détenoit continuellement son prisonnier à Rhodes, croyant bien que le frere jouissant, seroit incessamment à l'aguet pour l'avoir, ou par amour, ou par trahison, ou de force. D'autre part, il redoutoit les entreprises des voisins, comme du Soudan, des Vénitiens, du roi de Naples, & autres, & pensoit que chacun d'eux employeroit ses cinq sens, pour trouver moyen de l'avoir, & en faire chacun son profit; aussi étoit-il fort requis par le pape de le lui bailler, pour le profit & l'avantage du saint Siège apostolique. Enfin, pour éviter tous ces inconvéniens, il délibéra de le mettre en lieu sûr; & pour ce qu'il étoit natif de France, de la comté de la Marche, & de la maison d'Aubuffon, il résolut de l'envoyer en ce royaume, considérant que le roi étoit fort éloigné des seigneuries du Turc, & qu'il n'auroit guères d'intérêt sur le fait de cet empire Ottoman, à qui il demeurât des deux freres. Toutefois avant que de l'envoyer en France, il envoya sçavoir du roi Louis onzième de ce nom, si son plaisir seroit de le vouloir bien souffrir en son royaume; laquelle chose le roi accorda volontiers. Après donc que ledit maître de Rhodes eut ainsi eu le congé & la permission du roi, il prépara le voyage de son prisonnier, & l'envoya descendre au pays de Languedoc; de-là il le fit mener en ladite comté de la Marche, en la maison du seigneur du Bocalami, qui étoit

parent d'icelui grand-maître ; & là fut détenu ce prisonnier, qui avoit pour sa garde aucuns chevaliers de Rhodes , lesquels étoient pour la plûpart parens dudit grand-maître. Il étoit fort bien entretenu de sa personne en toutes ses nécessités & besoins ; aussi son frere empereur payoit bien sa dépense. Ce prisonnier avoit oüï parler du roi Louis & de la grandeur de son royaume , & de sa seigneurie , & aussi de ses faits ; par quoi il désiroit fort de le voir & de parler à lui. Les chevaliers qui l'avoient en garde le firent sçavoir au roi , lequel fit réponse , que pour la grande renommée que son pere avoit eue , qui en son temps étoit jusqu'alors le plus grand prince de la loi de Mahomet , & lequel avoit le plus fait de conquêtes qu'aucun autre , il le verroit volontiers , & communiqueroit de très-bon cœur avec lui ; mais que bonnement il ne le pouvoit faire , attendu qu'il n'étoit pas de sa loi ; & ordonna de plus qu'on lui dit , que s'il vouloit embrasser la religion chrétienne , il lui promettoit d'employer toute sa puissance , afin de lui aider à recouvrer les seigneuries de son empire ; & de plus , il lui donneroit de quoi entretenir son état : & si d'avanture il vouloit cependant demeurer en son royaume , qu'il lui donneroit des héritages & seigneuries , avec la jouissance desquelles il pourroit vivre comme un prince. Les chevaliers firent sçavoir tout cela à leur prisonnier ; mais pour que ce fut , il ne voulut délaïsser sa loi , & demeura encore

en ladite comté de la Marche, en la maison du fufdit Bocalami jusqu'audit mois de Janvier mil quatre cens quatre-vingt-huit, qu'après plusieurs poursuites & instances que le pape, & le saint Siège apostolique avoient faites envers le roi, afin d'avoir ce prisonnier, pour le grand profit & intérêt du saint Siège; & qu'à cette cause il y avoit eu ambassade envoyée exprès devers le roi, laquelle y étoit encore; le roi se montrant vrai fils de l'église, & voulant en suivre l'amour que ses prédécesseurs avoient eu envers le saint Siège, dont à cette cause ont acquis le titre de très-chrétien roi de France, il livra & remit ce prisonnier aux ambassadeurs du saint Pere pour le mener à Rome: ce qui arriva un peu auparavant que l'ambassadeur du Turc arrivât à Paris, lequel ambassadeur offroit de la part de son maître au roi, de grands partis & avantageuses conditions, comme de bailler toutes les reliques de Dieu notre sauveur, des apôtres & des saints & saintes, que son pere avoit trouvées à Constantinople lorsqu'il fit la conquête de cette ville, & dans toutes les autres Villes qu'il avoit conquises sur la chrétienté; de plus, il offrit de faire tout son effort pour conquérir la terre sainte, & puis de la remettre ès mains du roi; aussi offroit-il une grosse pension pour l'entretienement de son frere, pourvu que le roi le retint dans son royaume. Lorsque ces grandes offres se firent, le prisonnier étoit encore dedans le royaume, & l'eut bien pû le roi recouvrer & s'en rendre

le maître ; & memes aucuns disoient que vû ces grandes offes, le roi les devoit accepter : mais il se voulut bien montrer vrai fils de l'église , & ne voulut pas préférer l'avarice & l'intérêt à la libéralité , & à la loyauté, en disant que puisqu'il l'avoit fait livrer aux gens du pape , & qu'il lui en avoit accordé la délivrance, il vouloit tenir sa parole , & qu'il seroit bien joyeux que le saint Siége en fit son profit , & en pût tirer quelque avantage. Il fut donc mené à Avignon : & de-là il fut mis sur mer, & conduit à Rome. D'ailleurs, le grand-maître de Rhodes poursuivoit aussi de sa part qu'il fut mis ès mains du saint Siége ; & par ce moyen il fut fait cardinal , & obtint de grands priviléges & biens pour tout l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le roi fit au reste très-bien entretenir & traiter l'ambassadeur Turc , & celui du roi de Naples, qui le conduisoit , & les fit défrayer , & leur fit de beaux dons.

TEXTE DE CAOURSIN.

Zyzymi Rex Legatos mittit Rhodum.

Mittit itaque rex Zyzymi Rhodum legatos , ad quos prius litteras dederat. Sed nuntium terrestre iter agentem , regis Bagyazit milites intercipiunt. Legati Ciliciæ littoribus Rhodiam biremem casu repertam confendunt, Rhodumque navigant. Interea navigium apud ea littora stationem habens Zy-

Cette relation a été imprimée à Ulme
1466

zymi conducit; ut si casus exegerit, repente eo conscenso salutis quoquo modo consulat. Legati ubi Rhodum appulerunt iussu equitum magistri Petri d'Aubusson Senatu coacto, in hanc loquuntur sententiam.

Præcellentissime princeps & magister; præstantissimique equites: nobilissimus adolescens ac sublimi loco natus Zyzymi rex, Othumannides maximi regis nepos; splendidissimi imperatoris filius, ac potentissimi tyranni germanus, adversis rebus ad tempus cedens, cupit ad te sapientissimum principem & victoriosissimum magistrum, vosque fortissimos athletas confugere; quorum prudentia, consilio atque ope, rebus afflictis mederi possit. Quam-properè mittendam classem esse petit, quæ ipsum excipiens Rhodum devehat: fidemque publicam implorat, quâ tutus in vestram ditionem pateat aditus. Hoc loco referre non libet quæ vestros quidem præstantissimos animos persuadeant, ut regium adolescentem non rejiciatis. Nobiles viri estis, & multa præditi prudentia satis superque intelligitis quanti ponderis existant postulata, & quot vel quales fructus inde excerpi poterunt. Scimus enim vos præclarissimos viros armis adsuetos, res magis quam verba impellere: quare prolixiori sermone suavissimas aures non obtundemus. Potentissimum regis natum ad vos accedentem (licet profugum) ne floccipendatis. Indecorum enim esset asylum regi claudere, quod vel homonciis & pusillis semper patuit. Celebre quidem est vestrum (apud exteras na-

tiones) nomen , quod & Caucasos montes transcendit & Indos penetravit. Quin armis vim repellere non ignorat , & profugos fovere asylo tutissimo non fastidit generosus vester animus. Litteræ in Senatu recitatæ , diem postulant.

Legatis curia exclusis , magister , patres quoque de re consultant & multa mentem agitant , quæ modo suadent ut regem Zyzymi excipiant , modo ut rejiciant , impellunt. Tandem ex rationum controversiis (seu ex calculorum collisione ignea scintilla) una resultat sententia : decernuntque regem excipiendum , alendum atque fovendum : quia ejusce eventus occasio christianæ religioni profutura sit. Intromissis legatis , Senatus-consultum editur. Actis gratiis , petunt ut res quantocius parentur , ne mora discrimen afferat.

Operaria igitur navis , triremes , navigiaque paratur. Præfectus insignis eques designatur , qui classe conscensa clara militum Hierosolymorum comitatus caterva in Ciliciam navigat. Ubi illuc appulit , rex Zyzymi navigium de quo supra mentionem fecimus , citato equorum cursu , urgentibus Germani militibus , jam conscenderat. Fama est cum à littore paululùm elongaretur , per brevem quidem epistolam Zyzymi conscripsisse & ad fratrem dedisse , quam sagittæ involvit nexuitque , & arcu in terram contorsit. Exceptam esse ferunt epistolam à fratribus militibus qui regium juvenem persequuti sunt , & fratri redditam : quam ubi germanus per-

legit,

legit, parumper lacrimatus est, animoque consternatus diu siluit: & aditu prohibito patione se continuit. Ægrè certo tulit quod frater Mahumeteæ legis cultor (quod permaximum crimen Mahumetei ducunt) ad christianos confugerit, ad eos presertim qui Othumannidum familiæ infensissimi fuere, & genitorem graviori affecerunt ignominia, quodque fratrem christiano adhærentem nomini, legi Mahumeteæ gravissimum afferre posset dedecus: quorum se conscium profiteretur qui tanta atrocitate sit eum persequutus.....

Ubi nunciatum est Rhodios sui causa adventasse, firmatus animos navim conscendit, & Hierosolymorum equitum fidei sese credit. Navis præfectus regulum Othumannidem humanitate, honore, obsequioque prosequitur. Littora patrii soli relinquens, & paternum avitumque regnum deserens rex, turbato animo aliquot siluit horas: mente postmodum recepta, navis præfectum his alloquitur verbis.

Nedum ago tibi vir illustris gratias: verùm habeo ingentes, cumulatèque redderem, si fors à sublimi loco me non dejecisset, quod me destitutum, profugum, animo exterremque, tanto zelo afficias. Sed ab ingenuis visceribus magnanimoque viro non nisi illustria proficisci potuerunt. Generosi quidem sunt qui te ad me excipiendum miserunt, tu quoque ex cœtu eorum nobilis es & vir dignus, qui mandata exequi accuratè pro tua innata prudentia & scis & studes. Non possum ta-

men non parùm admirari quod tanti affectus indicium in me exhibeatur, qui ejus natus sum, qui sævitia, crudelitate, ac immanitate (dum spiritus alebat artus) Rhodios persequutus est; in quo & tuam & tui principis ac Senatus Rhodiorum nobilitatem prædico, prudentiam admiror simul & magnanimitatem (quæ injuriarum obliviscitur) extollo. Si res prosperæ succedent, tanti quidem in me officii memorem & gratum intelligent Rhodii. Cui ait classis capitaneus.

Clarissime princeps, hoc à natura illustrioribus animis datum est, ut soleant præcellentes viros honore afficere digno. Tu qui summo loco natus es, quamvis profugus & extorris, contemptui tamen non esse debes. Id quippe vilium hominum censetur, qui non nisi bene fortunatos colere sciunt. At magnanimi viri quos virtus aut sanguinis profapia illustrat, vel hostes armis positos reverentur, colunt atque observant. Te excipimus ut hospitem, non hostem: hospitis quidem jura, non hostis sequimur. Leonis profectio brutorum principis animalium, mos est proftratis blandiri, sævaque animalia graviori imbuere ita. Milites quoque Christi, leonis mores imitati, qui ad eos amicè confugiunt, humanitate excipiunt: qui sævitia utuntur, strictos gladios fortiter objiciunt.

Interea regis adventu nunciato, parantur quæ pompæ deceant: struitur ad mare ligneus pons, qui descendentem excipiat regem: pontis enim longitudo in mare protensa decem ferè passuum fuit, latitudo qua-

tuor, quibus æquo gradu plures incidere possent. Attrebatum pannis auro, argento, serico lanaque contextis, pro Gallorum Belgarum more (qui hujusce artis inventores & peritiores putantur) pons ornatur. Via enim qua pedum vestigia incedentes premerent, Turcorum pictis tapetis sternitur: vici qua parte eundum fuit, mirto, floribus suavem quidem odorem spirantibus resperfi ac varietate sunt distincti. Primores ac plebeia gens quæ ad spectaculum convenerat, vias obsident. Matronæ ac nuptæ inuptæque puellæ ad fenestras sedent. Reliquum vulgus tecta conscendit, ut venientem conspiciat regem. Navim ante portus hostium anchoris subnixam Rhodia triremis propinquas, regem excipiens ad pontem vehit. Præmissi sunt præstantes Senatorii ordinis equites, qui Zyzymi descendentem consalutent. Hos sequitur longus famulorum ordo insignis magistri redimitorum, gallicos cantus vibrantium. Deinde juvenes primæ lanuginis milites Hierosolymitani, lucentibus equis insidentes, torque, veste sericea & splendido ornatu distincti incedunt. Magistrum post hos insignis vehit sonipes, spumantia fæna mandens, aureis fibulis phalerisque ornatus, qui hynnitum sæpius edens, superbè graditur, ut ne quidem magistro quempiam adherere laciniori incessu permittat. Senatus quidem gravis, equis vectus subsequitur. Ædem Sancti Sebastiani foro sitam de industria magister non transit, illucque obviam venit rex Zyzymi, superbo insidens equo,



tidis comitatus profugis. Postquam magistrum rex conspexit, ter digito labellum compefcuit, qui mos est barbarorum principum, cum mutua reverentia sese afficiunt. Magister autem pro more principem reveretur. Reddita salutatione dextras jungunt, & per interpretem confabulantes, ad ædes equitant paratas. Ubi ad palatia Francorum equitum (magnificè ad hæc ornata) ventum est, eo dimissimo, magister suas ædes petit. Rex vero ex equo in pedes sese agiliter excipit, ad duorum medius Turcorum honoris causa ulnas sustentantium scalas conscendens, penetralia ingreditur, barbaricoque sago abjecto, lectisternio pro Turcorum more flexis poplitibus sedit. Ea die artubus sole tabentibus, quies data est.

Postridie ejus diei, magistrum coram alloquitur rex his verbis: præstantissime magister, inclytissimeque princeps, Germani sævitia me persequente cumque fors eo me redeget ut adversis cedere quam in fortunam conari salubrius visum esset, multa menti occurrunt: huc atque illuc animum convertens ad quos confugerem non satis prospicio. Demum tu, præclarissime athleta, occurrili: subiitque mentem tui quidem nominis fama percelebris, quæ nedum christianos, verum exterorum fines & usque ad Indos penetravit. Accedit ad hoc fidei integritas, animi generositas, mentisque magnanimitas, quâ tu, tuique commilitones præditi sunt. Præterea præcellentis triumphî gloria, quam (obsidione quâ genitor meus Rhodios oppu-

gnavit) adepti estis illustre quidem facinus, Othumannorum familiam (supra octingentos annos tropheis, triumphis atque ovationibus celebratam) virtute vestra propulsastis. Ingenti itaque tuæ virtutis admiratione allectus, te tuorumque militum cœtum nedum dilexi, verùm amavi, colui & magnifeci. Vestræ quippe virtutis tantæ sunt vires, ut nedum suæ gentis, verùm exterarum nationum animos alliciant. Nec parùm attulit mihi fiduciæ; quod tu christianorum principum favorem gratiamque haud immerito complecteris. Et per te tui quidem nominis splendor in Orientem latè diffunditur. Nulli certè mirum videri debet, si personam tuæ fidei crederemus, qui magnanimus & sapientissimus genitoris præteritas injurias parvipenderes, & filium tyranni ad te confugientem non contemneres, verùm consilio, auxilio, atque præsidio foveres. Sed tacitus fortissitan cogitas: quo jure cum Germano de regno hic contendit qui minor est natu? fateor fratrem prius in lucem prodisse: hac quoque ratione imperio exclusum iri contendo. Patre enim genitus est non rege: qui (nondum principatum adeptus) ipsum genuit. Possideat igitur quorum pater (dum eum suscepit) potitur. Ego vero à patre rege imperialibus infulis ornato genitus, natus, educatusque sum. Nec patrem vidi, cognovi atque colui, nisi regem, imperatorem ac principem rerum potitum. Quo fit ut optimo jure, quod pater (cùm me genuit) possedit, mihi debet nato. At mittamus hæc. Potuitne me re-

gno paterno, avitoque prorsus expellere,
 & regio juveni dignam portionem denegare?
 regiam gazam, præcellentemque supellec-
 tillem invadere, sibi ascribere ac deripere?
 commilitones (ut mihi infensi essent) donis
 corrumpere, allicere atque movere, & me
 ad interitum usque urgere? O fratris sæva
 crudelitas! O Germani contumax tyrannis!
 O sanguinis cæca cupiditas! Pudet hæc de
 fratre queri; sed quod non erubuit me pa-
 terna hereditate spoliare, æquum est me
 (injuria spoliatum) coram his ad quos con-
 fugio haud verecondè conqueri. *Qui enim*
medici operam petit, dolorem & vulnus dete-
gat necesse est. Ad te confugi, Rhodiorum
 felicissime princeps, vosque amplector, for-
 tissimi milites, facebant igitur paternæ con-
 tumeliæ: ad calamitatem (quâ præmor) men-
 tem convertere velis inclytissime athleta,
 qui hostium armis audes resistere, & princi-
 pum calamitati scis subvenire. Percutiam quip-
 pe cum christianis perpetuum fœdus, nec
 eos armis laceßere conabor; paternique
 imperii portione non indignâ contentus, ar-
 mis positus quiescam. Nec immemor benefi-
 ciorum (à te susceptorum) ero. Imploro
 tuum præsidium: invoco principum christia-
 næ religionis auxilium: ut & mihi & ipsis con-
 sulant Germani sævitiam vindicantes. Pro
 inimico amicum; pro hoste hospitem; pro
 infido fidum R. P. christianorum vindicabunt.
 Rege silente, magister ita loquutus est.

Verba tua, illustrissime rex, prudentiâ
 sunt plena. Quod me & Rhodios equites

tantoperè laudaris, tuæ quidem modestiæ ascribimus. Si quid enim gloriæ, famæ, aut dignitatis in nostro relucet cœtu, Deo gratiarum infusori attribuimus, ex cujus providentiæ fonte cuncta manant, fluunt ac derivantur. Nec te moveat quod christiani & cruce signati sumus, Rhodiorum quippè civitas cunctarum gentium asylum, refugium & portus fidissimus est: ad quam (patrum nostrorum memoriæ & tuæ gentis & aliarum non contemnendi principes) qui confugere, gratiam cum humanitate reportarunt. Nec enim decet generosos amicos, cùm de fœdere agitur, hostilium armorum reminisci. Si genitor fuit acerrimus Rhodiorum oppugnator, putavit suæ legis decori id conducere. Egit ut hostis; nos autem ut hosti gladios objecimus. Deus tandem clementissimus justiori favit patri: & victoriæ Angelum Rhodiis mittere dignatus est. Tu ut hospes amicusque accedis: jura quidem hospitii benevolentiæ ac dilectionis præbeamus decens est: bono ac erecto sis animo. Pro virili parte rerum eventui consulere, quodque tibi & nomini christiano conducat, exequi non parvi pendemus quantum & ingenioli, & fortunarum facultas suppeditarit Romanus quidem pontifex, reges, potentatusque catholici, qui religionis christianæ tenent gubernacula, potentiâ, sapientiâ ac propensione in R. P. Christianorum voluntate præditi sunt; qui tui adventus occasione fruiscent. Te non deseremus, sed nos huic causæ propitios comperies. Placuitque plu-

rimum tui juris summam intelligere ; ut justæ causæ initi videamur. Gratæque sunt oblationes , quæ non nisi ab animo grato & generosâ mente (quæ omnem respuit ingratitude labem) proficiuntur. His dictis , regeque salutato , ædes revisit.

Totis diebus frequens Senatus cogitur, ubi sapientissimâ consultatione res agitantur. Placuit tandem principi ac Rhodiorum Senatui, in eam quoque sententiam cunctorum animi inclinantur, ad Romanum pontificem, imperatorem, reges & principes catholicos litteras dari, nuntiosque mitti, qui regis Zyzymi ad Rhodios confugium nuncient, oportunitatemque à Deo oblatam significant, quâ R. P. Christianorum consuli possit. Optimumque visum est ut profugus princeps sub tutela magistri & Rhodiorum equitum ad occidentas migret provincias. Facto S. C. litteræ nuntiique expediuntur. Ac navis oneraria paratur quæ regulum devehat, cujus conductores deputantur præstantes Rhodiorum milites ; qui Kalendas Septembris M. CCCC. lxxxij navim conscendentes portu feliciter solvunt. Eâ quoque pompâ & ornatu, quo Zyzymi urbem introivit, postquam dies duo & quadraginta moram traxisset, Rhodo discessit..... Prudentissimus Rhodiorum magister arbitratus principem Zyzymi tutius apud Gallias defendi, custodiri atque protegi, quibus certè præest rex christianissimus, qui catholicam fidem gratâ & præsidio (majorum exemplo) prosequitur : ubi & summa sinceraque viget religio, fides quoque relu-

cet orthodoxa ; ubi monstra non gignuntur ;
 ubi carent infidiis , ac ubi toxici tabes igno-
 rantur : his causis suafus in Franciam Zyzy-
 mi regem mittit , ut robustissimis (cruce signa-
 tis) comitibus succinctus oppido Hierosoly-
 morum in amplissimo Francorum Regno sito
 asservetur. Sed non defuit commentum quod
 principem Zyzy mi regno interdiceret nec ei
 pateret aditus : constitutione regia (uti ac-
 cepimus) refragante , quæ Mahumeteos ,
 Judæos , alienosque ab fide catholica viros
 regno excludit. Quis enim velit (præsertim
 Hierosolymorum Ordo , qui præcipuum erec-
 torem , protectorem , auctorem Francorum
 regem colit , veneratur , observat) inma-
 culatum integerrimumque regnum obse-
 nis moribus inficere ? Quis cupit regis con-
 stitutiõni adversari ? Quis desiderat rem atrocem
 committere ? Nullus profecto sanæ mentis id
 excogitarit. Non erit quippe in Gallis Zyzy-
 mi sempiterna mora. Sed ad tempus quod re-
 bus christianorum consuli possit. Non erit
 cum Gallis viris integerrimis & omni immun-
 ditæ labe puris , Zyzy mi commercium. Non
 erit quidem cum incolis assiduitas ; non erit
 cum habitatoribus familiaritas ; quandoqui-
 dem in secessu concludetur : castelli muris
 cohibebitur , paucis comitatus satellitibus.
 Aderunt quippe ejus custodiæ milites Rho-
 dii , qui constanter eorum pravitatem con-
 temnunt & rident. Non debet quidem Gallia
 hunc renuere , expellere atque contemne-
 re , cujus asservatione tantum decus , tan-
 tum commodum , & tantum utile emanare

potest. Nec dubitamus piissimum regem, ac
 sapientissimos doctissimosque ejus regni viros
 haud aliter sentire, si modo hujus principis
 statum intellexerint. Major quippè commo-
 ditas christianis affertur Zyzymi fovendo,
 protegendo, & asservando, quam inclytis-
 simo regno arcendo, propellendo, necnon
 & excludendo. Nec enim regis constitutio,
 nec conditoris intentio infringitur: ubi tam
 clarum facinus, tam grande emolumentum,
 tamque insigne monumentum ex admissione
 in regnum oritur. Si autem aditus in Franciam
 Zyzymi denegatur, exultabunt infidiatores,
 toxicorum portitores, ficarii, nefandique
 fatellites, qui dissimulato habitu jussu Turci,
 nefandorumque virorum suæ factionis passum
 vagipalantur: ut Zyzymi vel gladio ne-
 cent, vel rapiant, vel veneno interimant....
 Sed forsitan quis dicet: fides publica Zyzy-
 mi data arctæ ejus custodiæ repugnat. Mini-
 mè quidem, fides namque data Zyzymi re-
 gem Rhodiorum magistro audientem futurum
 pollicetur, consilioque ejus potiturum, nec
 privatos appetitus sequuturum. Exceptus
 enim non est rex Zyzymi ut christianæ re-
 ligioni aut Rhodiorum statui obsit, officiat,
 damnumque afferat. Ipsum certè profugum à
 naufragio, à mortis discrimine, à Germani
 sanguinolentisque manibus, præcellentissi-
 mus magister eripit, servat atque defendit,
 dissonum quippe & à ratione prorsus alienum
 si quos fautores & vitæ tutores sentit, cla-
 dem afferat. Terendum quidem tempus, &
 rebus maturius consulendum, donec ætas

quietior, tranquillior, ac ferventior reddatur; & qui defident, virtute fruantur optatâ. Nulla siquidem ex ejus custodia oritur pecuniaria utilitas; quamvis ampla sit pensio. Prodigum est ac profusum id hominum genus; multoque cibo, insignique supellectili utitur: multasque impensas ejus custodia affert in educandis qui suæ asservationi incumbunt. Sui etiam causa legationes ad Turcum & ejus ad nos sæpius mittuntur, quæ amplos sumptus faciunt. Honor quidem, commodum, utilitas etiam fidei ac reipublicæ christianorum, ad servandum juvenem nos compellit; donec qui cuncta providet ex ejus alta specula christianorum tepidas mentes inflammet: ut expeditio in fidei hostem instauretur. Si christicolæ oblatam spernent occasionem, ingratitude certè nefandam non feret Deus; luentque pœnas quandoque, qui conatus, qui sanctum propositum, quique res propitias iniquo disturbant ingenio. Si interierit, aut manus hospitaliariorum rex Zyzymi (quod Deus avertat) effugerit: tunc liquido patebit quando tunc fruimur bono.....Datum Rhodi. xij. kal. octobris anno incarnationis Christi. M. CCCC. lxxxiiij.



T A B L E
D E S M A T I E R E S

Contenues dans ce cinquieme Volume.

A

Abdi Capitan, chef de l'escadre Ottomane, se présente devant Malthe, 253. Écrit une lettre pleine de hauteur au grand-maître, *ibid.*

Agathe (le Fort de Sainte) construit par ordre du grand-maître Lascaris, 172.

Agosta, renversée de fond en comble par un tremblement de terre, 228, & réparée par le grand-maître Adrien de Vignacourt, 229.

Allemagne (les commanderies d') On remédie aux abus qui s'y étoient introduits, 117. Projet de leur union avec celle de l'Ordre Teutonique qui échoue, 119.

Acqueduc fait à Malthe, 137.

Armenie (le bailliage d') supprimé, 134.

Arpajon. (Louis vicomte d') Belle action de ce seigneur, 166.

Arcenal magnifique bâti à Malthe, 227.

Avogarde, général des galeres privé de sa charge, & condamné à un an de prison, 13.

Auvergne, (le grand-prieuré d') préjudice fait à l'Ordre au sujet de ce bénéfice, 119, 133.

B.

- B** *Alagu*, évêque de Malthe, traverse le grand-maître, 161.
- Balbiano*, un des principaux défenseurs de la ville de Candie assiégée par les Turcs, 171. qu'il chasse d'un bastion important, *ibid.*
- Barre* (le chevalier de la) se signale dans une action avec le frere du chevalier de Temericourt, 210.
- Bellefontaine* (le bailli de) commandant de l'armée navale, se signale extrêmement, 248.
- Bellegrade* (le baron de) quoique séculier obtient le grand-prieuré d'Auvergne, 133.
- Benoît XIII* envoie au grand-maître régnañt l'estoc & le casque, 257.
- Bohême* (le grand-prieuré de) remis en la jouissance de la religion, 121. L'empereur renouvelle ses prétentions, 124. L'affaire se termine à la satisfaction de l'Ordre, 133.
- Boisbaudran*. Action mémorable de ce général des galeres, 164, qui périt dans un combat naval, 165.
- Bonnacursi*, Florentin établi à Malthe, poigne sa femme, & se sauve en Italie, 99.
- Bonnac* (le marquis de) négocie avec le grand-visir, une trêve avec la religion, 254. & *seq.*
- Bosio* (Jacques) est chargé de continuer l'histoire de l'Ordre, 132.
- Bourg* (le grand) place de l'Isle de Malthe, est assiégé par l'amiral Piali, 37. & *seq.* Son nom est changé, 88.
- Brandebourg* (le bailli de) embrasse le Luthéranisme, & est cité pour cela devant le conseil de l'Ordre, 124.
- Breslau* (la commanderie de) en Allemagne,

fondée. par le commandeur Scheifurt de Merode, 157.

C.

- C***Agliares*, évêque de Malthe. Troubles qu'il y cause, 139.
- Candelissa*, officier Turc : son caractère, 22. Sa valeur au siège de Malthe, 25. & seq. est accusé de trahison, 27. est chargé de tenir la mer, 38.
- Candie*, capitale de l'Isle de ce nom, assiégée par les Turcs, 170. Le commandeur Balbiano s'y rend maître d'un bastion important, *ibid.* Il y arrive différens secours, 196, 208. elle est enfin prise, 211.
- Canée* (la) prise par les Turcs, 166. assiégée inutilement par les confédérés, 227.
- Caraffe* (Grégoire) est élu grand-maître : ses premiers soins, 220. Il veut entrer dans la ligne contre les Turcs, 222. Sa mort, son éloge, 225.
- Cardinalat* (le) est refusé par le grand-maître de la Valette : par quels motifs, 90. & accepté par le grand-maître de Verdalle, 132.
- Cardonne* (Dom Juan de) amène quelques secours à Malthe, après divers retardemens, 7 & seq.
- Cassar* (André) charpentier Maltois, met en pièces une tour de bois élevée par les Turcs, 70.
- Cassiere* (Jean de la) de la langue d'Auvergne, grand-maître, 115. Nouvelle promotion qui se fait dans les dignités de l'Ordre, sous son gouvernement, *ibid.* Reproches qui lui sont faits, 116. Il réprime les murmures de quelques chevaliers, 120. & remet le prieuré de Bohême en la jouissance de l'Ordre, 121. Il

s'éleve contre lui une tempête furieuse , *ibid.* Il résiste aux entreprises de l'évêque de Malthe, 122. Demande justice au pape , qui prend connoissance de l'affaire , *ibid.* Conjuratïon formée contre sa vie , dont quelques chevaliers sont accusés , 123. Le conseil même se souleve : sous quels prétextes , 124. Il est suspendu de ses fonctions , 125 , & est arrêté , 126. Il rejette la voie des armes pour se rétablir , 127. Le roi de France lui promet sa protection , 128. Il arrive à Rome , où il avoit été cité : comment il est reçu , *ibid.* Il est rétabli & meurt à Rome , 129. Son épitaphe composée par Muret , *ibid.*

Castel Tornozze , place dans la Morée , pillée par les galeres de la religion , 140.

Castille (le bastion de) l'un de ceux du grand bourg , soutient plusieurs assauts , 38 , 52 , 56 , 62. La plûpart des chevaliers sont d'avis de l'abandonner : le grand-maître s'y oppose fortement , 63. & *seq.*

Chabrillan , général des galeres , offre le service de ses troupes au grand-maître , 158.

Chapitres généraux tenus à Malthe , par le grand-maître Verdalle , 130. Par le grand-maître de Vignacourt , 135. Par le grand-maître de Paule , 145. Etat détaillé de ce chapitre , le dernier de tous , 146. & *seq.*

Charolt [le commandeur de] général des galeres , prend une petite flotte sur les Tripolitains , 159.

Chatte-Gessan , commandeur de l'Ordre , envoyé à Malthe par Louis XIII , 140. est élu grand-maître , 188. Sa naissance , *ibid.* Son caractère , 189. Il meurt trois mois après son élection , *ibid.* Son épitaphe , *ibid.*

Christophe [l'Isle de Saint] en Amérique , acquise par la religion , 174. & *seq.* & vendue

à des marchands François, 203.

Cité Notable [la] capitale de l'Isle de Malthe. Tentative du bacha Mustapha sur cette place, qui ne lui réussit pas, 68. & seq.

Cité victorieuse, [la] nom donné à la place appelée auparavant, le grand-bourg, 88.

Clément IX donne le bailliage de Sainte-Euphémie, à son neveu, 207.

Clément XI règle les prétentions de l'inquisiteur de Malthe, à la satisfaction du grand-maître, 237.

Clergé [le] de Malthe, soutient l'évêque contre le grand-maître, 152.

Commanderies. Deviennent la proie des neveux des papes, malgré les remontrances de l'Ordre & des princes chrétiens, 100, 136, 142, 144.

Commandeurs. La plupart contribuent à la construction de la *cité de la Valette*, 95. *Urbain VIII* accorde aux anciens la permission de tester, 161.

Corinthe, prise & pillée par les galeres de la religion, 137.

Corne [*Ascanio de la*] soutient qu'on ne peut refuser du secours aux chevaliers de Malthe, 48. est fait Maréchal général du champ de l'armée qui devoit y être conduite, 74. est d'avis d'attendre les ennemis qui avoient mis à terre, 82. La part qu'il a à la victoire, 84.

Coron, assiégé, & pris par l'armée navale des confédérés, 222.

Correa, chevalier de Malthe Portugais assassiné par d'autres chevaliers, 118.

Correa, général des galeres, fait une prise considérable, 220.

Cotoner (*Raphael*) se distingue dans un combat naval, 164. est élu grand-maître, 195. Envoje les galeres de la religion au secours

TABLE DES MATIERES. 407

des Vénitiens dans l'Isle de Candie, 196. Marques de son estime pour frere Paule, servant d'armes, 198. & de sa pieuse libéralité, *ibid.* Il meurt; son éloge & son épitaphe, 200, 201.

Cotoner, (Nicolas) frere de Raphaël, est élu grand-maître, 202. Louis XIV lui demande la jonction des galeres de la religion, *ib.* Il fait entrer la religion en la jouissance du grand-prieuré de Crato, 211. Fortifie l'Isle de Malthe, après la prise de Candie, *ibid.* Prend des mesures pour recueillir une substitution considérable en Pologne, 225. Envoie du secours au viceroi de Sicile, 215. Fait une fondation pour l'entretien de la forteresse de Riccasoli, *ibid.* Entre dans les vûes du roi de Pologne, *ibid.* Refuse de prendre part aux guerres des chrétiens, 216. Sa mort, son éloge & son épitaphe, 219.

Crainville (le chevalier de) se signale dans le canal de l'Isle de Samos, 214.

Crato (le grand-prieuré de) en Portugal, est remis dans la jouissance de la religion, 219.

Cressin, prieur de l'église; un des auteurs de la tempête excitée contre le grand-maître de la Castiere, 125, 126.

D.

Dardanelles, (batailles des) 179. Une seconde, 181.

Discours sur l'Alcoran, 333.

Dissertation sur Zizim, 377.

Doria (Jean-André) offre de secourir Malthe, 19. Propose encore inutilement la même chose, 46. Confere avec le grand-maître à Malthe, 131.

Ducro, grand-croix de l'Ordre, l'un des chefs

de la sédition contre le grand-maître de la Cassiere, 126.

E.

E *Stoc* : ce que c'est : le pape en fait présent au grand-maître régnant, 257.

Evêque (l') de Malthe ne peut être pris parmi les chevaliers, 131. Entreprend sur l'autorité du grand-maître, 122, 119, 161. Ses différends avec le prieur de l'église, sont jugés par Innocent XII, 233.

F.

F *Acardin*, prince des Druses, implore le secours de la religion, 138.

Femmes : elles se signalent au siège de Malthe, 41. Elles ne sont point épargnées par les infidèles, *ibid.*

France. (la) Beaucoup de seigneurs & de gentilshommes de ce royaume se rendent à Messine, pour passer de-là à Malthe, pendant le siège, 77. & de même dans l'isle de Candie au secours des Vénitiens, 202.

Franciscains (Les) de l'Europe sont chassés des lieux saints par les Grecs schismatiques, 155. Moyen proposé par la religion pour les y rétablir, *ibid.*

G.

G *Aleres*. La religion en équipe une sixième, 144. On en construit une septième, 174.

Galion magnifique fabriqué à Amsterdam pour le compte de la religion, 138. Il est conduit à Marseille, 140.

Gargalla, évêque de Malthe, l'un des chefs des troubles excités contre le grand-maître de la Cassiere, 121. Prétend visiter juridiquement

l'hôpital de la Cité notable, 122. L'affaire est renvoyée au pape, devant lequel il va défendre sa conduite, *ibid.* Il attire les Jésuites à Malthe, 132.

Garçez (Martin) de la langue d'Arragon, est élu grand-maître : idée de son gouvernement, 133. Fait un décret en faveur des Suisses, 134. Fait fortifier le Goze. Sa mort, *ibid.*

Génois (les) insultent l'escadre de la religion : suites de ces démêlés, 179. Le conseil défend d'en recevoir aucun dans l'Ordre, *ibid.* Le pape les réconcilie avec la religion, 230.

Goulette, (la) fort sur les côtes d'Afrique pris par Selim', 116. Prise considérable faite dans ce port par la religion, 162.

Goze fortifié de nouveau, 134. Le grand-maître de Vignacourt pourvoit à sa sûreté, 137. est menacé d'une descente par les Turcs, & mis en état de résister, 239.

Grace (les chevaliers de) ne comptent leur ancienneté que du jour de leur réhabilitation, & ne peuvent parvenir aux dignités de l'Ordre, 138.

Grand-maître de la religion. Sa dignité est au-dessus de celle de cardinal, 90. Discussion de ses droits au sujet de la nomination du général des galères, 131. Le grand-maître Verdalle reçoit le chapeau de cardinal, 132. Urbain VIII change *motu proprio* la forme de son élection, 144. L'inquisiteur demande que le carrosse du grand-maître s'arrête à la rencontre du sien, 242. Il a coutume de faire au roi de France un présent d'oiseaux de proie, 248.

Grecs schismatiques (les) enlèvent aux Franciscains de l'Europe les clefs des lieux saints, 155. L'Ordre les veut traiter en ennemis, *ibid.*

Grégoire XIII présente à la religion trois sujets pour la grande-maîtrise, 130. à laquelle il

réunit la dignité du turcopolier, *ibid.* Exclut de celle d'évêque de Malthe & de prieur de l'église, les chevaliers, 131.

Grégoire XV confirme tous les privilèges de l'Ordre, 140.

Guchia : histoire de ce prince dont la religion embrasse le parti, 154.

Guimeran [le commandeur] se distingue au siège de Malthe, 25.

H.

Ali, esclave Turc, auteur de la dernière entreprise sur Malthe, 252.

Hascen, viceroi d'Alger, amène du secours aux Turcs devant Malthe, 21. est chargé de l'attaque de l'isle de la Sangle, 38. est d'avis de remettre à terre de nouveau, 79. demeure au bord de la mer, pour faciliter la retraite, 80. fait quelques prisonniers qu'il est obligé de relâcher, & est contraint de se rembarquer, 84, 85.

Henri III, roi de France, est autorisé par un arrêt de son conseil à nommer un François au grand-prieuré d'Auvergne, & nomme François de Lorraine, frere de la reine, à ceux de France, de Saint-Gilles & de Champagne, 119. assure de sa protection le grand-maître de la Cassiere, 128.

Henri IV confere le grand-prieuré d'Auvergne au baron de Bellegrade, quoique séculier, 133. Sa mort, funeste à la religion, 137.

Hesse d'Armstad, [le prince de] général des galeres, fait une prise considérable, 162.

Hollandois [les] transigent avec la religion pour les biens dont ils s'étoient emparés, 107.

Hongrie ravagée par les Turcs : le conseil de l'Ordre prend des mesures pour la secourir, 133.

Hôpital de la Cité notable : ses privilèges , dans lesquels il est troublé par l'évêque de Malthe , 132.

Hoquincourt [le chevalier de] périt contre un ecueil après une action mémorable , 204 & seq.

Huguenots : Louis XIII demande le secours de la religion pour les combattre , 140.

J.

Jacaya : aventures de ce prince Ottoman , vrai ou faux , 168.

Jalousie [la] cause des meurtres , plus souvent dissimulés que punis en Italie , 100.

Janissaires [les] se distinguent en différens af-fauts au siège de Malthe , 16 & seq. Le bacha Mustapha en tue deux de sa main pour s'être retirés de la brèche , 42. Ils font étrangler Ibrahim , 170.

Ibrahim , empereur Ottoman , déclare la guerre à la religion , 165 , mais elle se tourne contre l'isle de Candie , 166. est étranglé , 170.

Jean [église priorale de S.] enrichie de peintures & de tableaux par le grand-maître Raphaël Cotoner , 198.

Jésuites [les] sont attirés dans Malthe par l'évêque Gargallo , 132. obligés d'en sortir , 162.

Jeux de hasard défendus dans l'Ordre , 232.

Imbröll , prieur de l'église , entreprend d'écrire l'histoire del'Ordre , & ne l'acheve point , 153. a une grande dispute à Rome avec le grand-maître , 170.

Impositions. La religion en est reconnue exempte par le pape , 227. par le roi de France & le duc de Savoye , 229.

Infermerie ; le grand-maître Raphaël Cotoner la fait aggrandir , 199. l'inquisiteur veut y éten

- dre sa juridiction & ses privilèges, 242.
- Innocent X* confere la commanderie de Parme au neveu de sa belle-sœur ; l'Ordre s'en plaint à tous les princes chrétiens, 168.
- Innocent XI* conclut une ligue contre les Turcs, dans laquelle la religion demande d'entrer, 222.
- Innocent XII* juge les différends entre l'évêque de Malthe & le prieur de l'église, 233.
- Inquisition* ; origine de l'établissement de ce tribunal dans l'île de Malthe, & ses suites, 116, 242.
- Inquisiteurs* [les] se rendent odieux à Malthe, 133, 134. Ils sont soutenus par les papes, 135. & établis présidens de la commission où se réglet les affaires de la religion, 145, 151, 152. Leurs prétentions sont réglées par Clément XI, 237. ils se rendent indépendans & insupportables à l'Ordre, 242. demandent que le carrosse du grand-maître s'arrête à la rencontre du leur, 242. veulent étendre leur juridiction sur l'infirmerie ; suites de ces démêlés, *ibid.*
- Italie* [la langue d'] emporte la préséance sur celle d'Arragon, 131. Urbain VIII dispose de la plupart de ses commanderies en faveur de ses parens, 143.
- Juifs* [les] & leurs effets sont censés de bonne prise, 232.

L.

- L** *Aiazzo*, forteresse dans le Golphe de ce nom surprise par quelques chevaliers, 136.
- Lango*, île rayagée par les chevaliers, 135.
- Langon*, commandeur de l'Ordre, secourt Oran, malgré la flotte des ennemis, 237. & pourvoit à la sûreté du Goze, *ibid.* se signale en deux attaques, & périt dans la dernière, 241.

Le grand-maître Perellos lui fait dresser un monument, *ibid.*

Langon (Fr. Adrien de) se signale en plusieurs occasions, 244, 247.

Lascaris Castelard (Paul) bailli de Manosque, est élu grand-maître, 156. partage les habitans de Malthe en différentes compagnies, 157. se plaint au roi de France de la conduite des chevaliers François, 159. est obligé de consentir à l'exil des Jésuites, 162. fonde la commanderie de Nice, *ibid.* envoie à Urbain VIII les galeres de la religion, 163. accorde plusieurs graces au vicomte d'Arpajon, 166. se dispense de se déclarer en faveur de Jacaya, 168. a une grande dispute à Rome avec le prieur de l'église, 170. fait construire le fort Sainte-Agathe, 272. fait tirer le canon sur les vaisseaux du roi de France: suites de cette affaire, 178. sa mort, 182. le bailli Lascaris, son petit neveu, lui fait dresser un magnifique mausolée avec une épitaphe, *ibid.*

Lascaris, officier Turc, passe dans Malthe pour informer le grand-maître d'un dessein des Turcs, 11 & *seq.*

Lastic (Louis de) grand-prieur d'Auvergne, se plaint librement au viceroi de Sicile de ses retardemens à secourir Malthe; celui-ci en rend raison, 72.

Lazaret établi à Malthe, 216.

Lepante (bailli de) 114. entreprise des chevaliers sur la ville de ce nom, 135.

Ligue du pape, du roi d'Espagne & des Vénitiens, contre les Turcs, 113. du pape, de l'empereur, du roi de Pologne, des Vénitiens & de la religion, contre les mêmes, 222.

Loiraine, (François de) frere de la reine de France, obtient, à la priere de Henri III, les grands-prieurés de France, de Saint-Gilles &

de Champagne, 119. Fait les caravanes à Malthe, 136.

Louis XIII demande le secours de la religion pour combattre les Huguenots, 240.

Louis XIV charge le frere Paul servant d'armes, du transport des troupes envoyées au secours des Vénitiens, 196. son armée navale secourue des galeres de la religion, échoue en Afrique, 202 & seq. envoie encore un secours considérable en Candie, 208. donne satisfaction à l'Ordre en un point fort délicat, 214.

Lucchiali, fameux corsaire, défait l'escadre de la religion, 114.

Lugny (le chevalier de) fait un horrible carnage des malades & des blessés infidèles au siège de Malthe, 43. & fait abandonner l'assaut du fort Saint-Michel, 44.

Luthéranisme; le bailli de Brandebourg & plusieurs chevaliers sont cités devant le conseil pour l'avoir embrassé, 124.

M.

Mahomette, ville d'Afrique prise par les galeres de la religion, 135.

Maillo-Sacqueville, un des chefs de la sédition excitée contre le grand-maître de la Castille, 126. est envoyé à Rome pour soutenir la cause de Romegas, 127. est obligé de se soumettre, 129.

Maldonat, commandeur de l'Ordre de S. Jean, est envoyé par le roi d'Espagne porter de riches présens au grand-maître de la Vallette, 91. Offre ses servives au grand-amiral Riwalte pour la grande-maîtrise, 107. & ensuite au chevalier de Monté, qui est élu effectivement, 108.

Malthe.

Malthe. Don Juan de Cardone y conduit enfin quelques secours , après la prise du fort S. Elme , 7 & *seq.* Halcen , viceroi d'Alger , y arrive au secours des Turcs , 21 & *seq.* Les généraux des infideles se partagent pour les attaques qu'ils avancent considérablement , 37 , 38. Ils y épuisent toutes les sortes d'attaques inventées pour la prise des places , 44. & ont recours de nouveau à la mine , *ibid.* Triste situation où l'isle étoit réduite. Différens avis dans le conseil du viceroi , touchant le secours demandé par le grand-maître , 45. & *seq.* Différens assauts donnés au fort S. Michel & au bastion de Castille : leurs suites , 52 & *seq.* Le viceroi de Sicile y amene un secours considérable , après bien des obstacles & des irrésolutions , 76 & *seq.* Ce qui fait lever le siège précipitamment aux généraux Turcs , 78. qui remettent à terre , & sont obligés enfin de se rembarquer , 80 & *seq.* Grande perte qu'avoient fait à ce siège les assiégeans & les assiégés , & ses causes , 84 , 86. Triste état où l'isle se trouvoit réduite , 87 , 88. Joie que la nouvelle de la levée du siège cause dans toute la chrétienté , 89 & *seq.* Le grand-maître fait aggrandir le fort S. Elme sur le Mont Scéberras , pour en faire la *Cité de la Valette* , 95. Ardeur de tous les habitans pour les travaux , 96. Origine de l'inquisition dans cette isle , & ses suites , 116 , 242. Privilèges de l'hôpital de la Cité notable , auxquels l'évêque de Malthe veut donner atteinte , 122. Il s'y tient un chapitre général , 130. Les chevaliers sont exclus de la dignité d'évêque de cette ville & de prieur de l'église , 131. Peste dans l'isle , 132. Les Jésuites y sont attirés par l'évêque Gargallo , *ibid.* Chapitre général , 135. Le grand-maître de Vignacourt y



fait faire un bel aqueduc, 137. Nouvelles fortifications en différens endroits, 138. L'évêque Cagliares entreprend sur l'autorité du grand-maître, ce qui cause des troubles, 139. Des esclaves chrétiens qui s'étoient révoltés, y arrivent heureusement, 145. Il s'y tient un chapitre général, suivant la forme prescrite par Urbain VIII, *ibid* & *seq.* Énumération des habitans de l'Isle, 153. Tous les habitans sont partagés en différentes compagnies pour apprendre à faire des armes, 157. Les Jésuites en sont bannis, 162. Famine dans l'isle, 168. Etablissement d'une nouvelle bibliothèque, 172. Le grand-maître Raphaël Cotoner fait aggrandir l'infirmerie, & enrichit l'église priorale de différens ornemens, 199. On y fait de nouvelles fortifications après la prise de Candie, 211. On y établit le Lazaret, 216. Peste affreuse dans l'isle, 217. Le grand-maître de Vignacourt remédie aux besoins de ses sujets, 226. Grand arcenal bâti à Malthe, 227. Un furieux tremblement de terre y cause un grand dommage, 228. L'isle est menacée d'une attaque de la part des Turcs, on se dispose à la soutenir, 238. & d'une seconde quelques années après, 244 & *seq.* Un espion qui se disoit ingénieur, vient en reconnoître l'état, 245. Le grand-maître Vilhena fait construire le fort Manoel, 252. L'escadre Ottomane n'ose y rien entreprendre, 253.

Malthe. (les chevaliers de) La consternation se jette parmi eux après la prise du fort S. Elme, 2 & *seq.* Il en périt un grand nombre en deux attaques différentes, 28 & *seq.* Ils soutiennent encore courageusement différens assauts, hommes & femmes, 39, 40, 60 & *seq.* La plupart sont d'avis d'abandonner le bastion de

TABLE DES MATIERES. 411

Castille : le grand-maître s'y oppose , 63 , 64. Autres assauts qu'ils repoussent courageusement , 67. Il s'en rend un grand nombre à Messine , dans l'espérance d'être transportés à Malthe , 72. & un grand nombre de seigneurs François qui y arrivent enfin , 77. & mettent en fuite l'armée des infidèles qui avoit remis à terre , & la contraignent de se rembarquer avec perte , 84 , & *seq.* Ils rejettent sur le viceroi de Sicile la grande perte que la religion avoit faite à ce siège , 87. Comment ils sont traités par le grand-maître , 88. Ardeur des chevaliers dans la construction de la Cité Valette , 97. Quelques jeunes chevaliers Espagnols auteurs de libelles diffamatoires , se portent à un excès d'insolence qui afflige le grand-maître de la Valette , 98. & *seq.* Les dames de Sixène rentrent sous la discipline du grand - maître , 113. Quelques chevaliers font des prises considérables , 114. L'escadre de la religion est défaite , *ibid.* Ils se signalent à la bataille de Lepante , *ibid.* La résidence du couvent est transférée à la Cité de la Valette , 115. L'inquisition s'y établit , 116. Il survient quelques différends dans l'Ordre , 117. Grands troubles excités par quelques factieux contre le grand-maître de Malthe , 120 , 121 & *seq.* Citation de quelques chevaliers , pour avoir embrassé le Luthéranisme , 123. Le couvent prend des mesures pour se conserver libre l'élection du grand-maître , 129. Le pape Grégoire XIII lui présente trois sujets , 130. Taxe générale sur les biens de la religion , *ib.* Les Vénitiens usent de représailles par rapport à quelques vaisseaux de la religion , *ibid.* qui en use de même , *ibid.* Les chevaliers sont exclus de la dignité d'évêque de Malthe , & de prieur de

l'église, *ibid.* Défenses de porter des pistolets de poche & des filets, *ibid.* L'esprit de sédition continue dans le couvent, 132. Le conseil pourvoit au secours de la Hongrie ravagée par les Turcs, 133. L'affaire de Bohême est terminée par l'empereur Rodolphe II à la satisfaction de la religion, *ibid.* Décret en faveur des Suisses, 134. Les inquisiteurs se rendent odieux aux chevaliers, *ibid.* & 135. Prise de Mahomette en Afrique, *ibid.* Entreprise sur les villes de Lèpante & de Patras, & ravage de l'île de Lango, *ibid.* Troubles dans l'Ordre suivis de voies de fait de la part des chevaliers Allemands, 136. Quelques chevaliers surprennent la forteresse de Laiazzo; prise de Corinthe, *ibid.* Facardin implore le secours de l'Ordre, 138. Les chevaliers de grace ne peuvent parvenir aux dignités, & ne comptent leur ancienneté que du jour de leur réhabilitation, *ibid.* Beaucoup de chevaliers se distinguent dans l'expédition formée inutilement par la ligue catholique contre Suze en Barbarie, 139. Entreprise des galères de la religion sur Castel Tornezze, 140. Punition de quelques chevaliers pour crime, 142. Malheureuse entreprise sur l'île de Sainte Maure, suivie de la perte de deux galères dans un combat naval, 144. Remontrances inutiles de la religion à Urbain VIII, par rapport aux commanderies de la langue d'Italie, & à plusieurs innovations qu'ils avoient faites, *ibid.* & *seq.* Etat détaillé du dernier chapitre de l'Ordre, tenu par le grand-maître de Paule, 146 & *seq.* Les galères font des prises qui causent quelques brouilleries avec les Vénitiens, 154. La religion embrasse le parti du prince Guchia, *ibid.* Veut traiter en ennemis les Grecs schismatiques, qui avoient chassé des lieux

saints les Franciscains de l'Europe, *ib.* S'oppose au bref en faveur de M. de Souvré, 155. Cherté des grains dans Malthe, qui produit quelques démêlés avec la Sicile qui en avoit d'abord refusé, 156 & *seq.* Des chevaliers François sont plusieurs prises sur les Espagnols; le grand-maître s'en plaint, 158. Flotte de Tripoli prise par les galeres de la religion, mais avec perte, 159 & *seq.* Urbain VIII accorde aux anciens commandeurs la permission de rester, 161. Prise de six vaisseaux de corsaires dans le port de la Goulette, 162. L'Ordre envoie à Urbain VIII le secours qu'il lui avoit demandé, mais avec de sages précautions, 163. Prises considérables, entr'autres d'un galion du grand-Seigneur Ibrahim: ce qui le porte à déclarer la guerre à l'Ordre, 164. & *seq.* Les galeres sont envoyées au secours des Vénitiens dans Candie, 167. L'Ordre se plaint de la conduite d'Innocent X. 168. Est lézé par les traités de Munster & d'Onabruk, *ibid.* Les démêlés avec les officiers du roi d'Espagne en Sicile se renouvellent, 169. Quelques chevaliers se distinguent au siège de Candie, 171. Règlement touchant les livres des chevaliers après leur mort, 172. Différentes prises proche le Cap-Bon, 173. La religion fait l'acquisition de l'isle de S. Christophe en Amérique, 174 & *seq.* Son ambassadeur a le pas sur celui du grand-duc, 177 & *seq.* Démêlés avec les Génois, contre lesquels le conseil souverain rend un décret, 179 & *seq.* L'escadre de la religion remporte avec celle des Vénitiens une victoire complete sur les Turcs, *ibid.* & 180. suivie d'une autre l'année d'après, 181. Joie dans l'Ordre de la paix entre la France & l'Espagne, 186. Les galeres de la religion sont envoyées au secours des Vénitiens

riens, 196. Différentes prises, 197. Décret du Sénat de Vénise honorable à la religion, 199. Expédition malheureuse de la flotte de Louis XIV secourue des galeres de l'Ordre sur les côtes de Barbarie, 202 & *seq.* Actions mémorables de quelques chevaliers, 204 & *seq.* Transaction avec les Hollandois pour les biens de l'Ordre dont ils s'étoient emparés, 207. La religion envoie en Candie de nouvelles troupes, 209. Dispute entre les commandans François & les officiers de l'Ordre au sujet du salut, terminée par Louis XIV à la satisfaction de la religion, 214. Mesures prises pour maintenir les droits de l'Ordre sur une succession en Pologne, *ibid.* Prise considérable faite par l'amiral Spinola, 215. qui fait honneur à la flotte Gênoise aux dépens de la religion, 216. La religion veut entrer dans la ligue contre les Turcs, 222. Les chevaliers se distinguent à la prise de plusieurs places, *ibid* & *seq.* Promotion dans les dignités de l'Ordre, 223. Beaucoup de chevaliers des plus braves, périssent au siège de Négrepont, qu'on est obligé de lever, 226. La prise de Valonne dédommage de cette perte, 226. Galliotte entretenue par la religion, pour donner la chasse aux corsaires de Barbarie, *ibid.* Le pape réconcilie la religion avec les Gênois, 230. Prises de la ville de Chio, 229. Il se fait quelques réglemens de discipline, 230. Rejouissance dans l'Ordre pour la paix de Riswick, 232. La religion perd beaucoup de monde dans une action navale, 233. & dans une autre sur les côtes de Barbarie, qui tourne cependant à son avantage, 236. Celle qui se passe dans le port de la Goulette lui coute moins, *ibid.* Secours conduit à Oran, 237. La plupart des princes chrétiens envoient des

forces considérables à l'Ordre menacé d'une attaque par les Turcs , 238. La crainte d'une attaque met encore en mouvement tous les chevaliers, & surtout les François , 245. L'Ordre envoie au secours des Vénitiens une escadre qui fait quelques prises considérables , 247 & seq. Le commandant est déclaré par le pape son lieutenant général , *ibid.* Citation générale par le grand-maître de Vilhena , pour s'opposer au dessein des Turcs , 252. Prise de deux bâtimens , 256.

Maréchal de l'Ordre : ses prétentions , 167. n'a point d'autorité sur l'infirmerie , 242.

Massa (Louis-Antoine de) fonde la commanderie de Nardo , 162.

Mendose , chevalier de Malthe , favorisé par le pape : différend à ce sujet , 146.

Merode , (le commandeur Contard Scheifurt de) fonde la commanderie de Bressaw en Allemagne , 117.

Mesquita , commandeur de l'Ordre & gouverneur de la Cité Notable , envoie un détachement qui fait un horrible carnage des malades & des blessés infidèles au siège de Malthe , 42. Fait abandonner à Mustapha l'assaut qu'il donnoit au fort Saint-Michel , 44. & la tentative sur la Cité Notable , 68.

Modon , pris par les galeres du pape & de la religion , & la flotte Vénitienne , 223.

Mommejan , grand-commandeur , est choisi compromissaire des suffrages pour l'élection du grand-maître , & nomme Raphaël Cotoner , 193.

Montalt , (le duc de) viceroi de Sicile ; refuse des grains à la religion : causes & suites de ce différend , 157. & seq.

Monté , (Pierre de) amiral de la religion , se distingue au siège de Malthe , 15, 26, 31. Est

416 TABLE DES MATIERES.

- redevable de son élévation à la grande-maîtrise , principalement aux chevaliers de la Motte & Maldonat , 108. Il transfere la résidence du couvent à la Cité de la Valette , 114. Sa mort , 115.
- Motte* (la) grand-croix de l'Ordre , ses intrigues pour l'élection d'un grand-maître , 106. 107, 108.
- Mugolatti* (F. Cesar) entreprend d'écrire l'histoire de l'Ordre , & ne l'acheve pas , 154.
- Mustapha* bacha , chargé de la conduite du siège de Malthe , fait pressentir les dispositions du grand-maître par rapport à une capitulation , 4. & seq. Investit le château Saint-Ange , & l'isle de la Sangle , 6. 16. Fait donner un assaut furieux , où il perd beaucoup de monde , 31. Fait faire un pont dont la destruction coûte la vie à plusieurs braves chevaliers , 34. Fait donner deux autres assauts qui ne lui réussissent pas mieux , 40. & seq. Tue de sa main deux Janissaires qui s'étoient retirés de la brèche , 42. Fait sonner la retraite de l'attaque du fort de Saint-Michel , & pourquoi , 44. Il a recours aux mines après avoir épuisé toutes sortes d'attaques , 45. Tente encore plusieurs assauts , 52. & seq. Donne quelques jours de repos à ses soldats , 60. Revient à l'assaut , 61, 62. Fait une tentative sur la Cité notable , 68. Fait élever une tour de bois qui est bientôt mise en pièce , 70. Revient à miner , 71. Tâche d'empêcher la descente du secours de Sicile , 77. Leve le siège & se retire précipitamment , 78. Remet à terre , 80. & perd la bataille , où il pense être pris , 83. Se rembarque , 85.

N.

NAples de Romanie , prise par l'armée navale des Confédérés , 223.

Nardo, commanderie fondée par Louis-Antoine de Massa, 162.

Navarrin: deux places de ce nom prises par les galeres du pape & de la religion, & la flotte Vénitienne, 223.

Négrepont, fort assiégé inutilement par l'armée des Confédérés, 224.

Nevers (le duc de) veut inutilement détacher de l'Ordre de Saint-Jean celui du Saint Sépulchre, 137.

Nice (la commanderie de) fondée par le grand-Maître Lascaris, 162.

O.

Ody, inquisiteur à Malthe, s'intrigue pour traverser l'élection de Martin de Rhédin, qu'il est obligé de reconnoître, 184, 185. Est rappelé.

Oran secouru par le commandeur de Langon, 237. & pris par les infidèles, *ibid.*

Orléans (Charles d') est pourvû du grand-prieuré de France sans réserve, 131.

Orléans (le chevalier d') prête serment pour le grand-prieuré de France, 249.

Ostrog (le duc d') substitue ses biens à l'Ordre, suites de cette disposition, qui est traversée, 214.

P.

Papes (les) disposent des plus riches commanderies d'Italie en faveur de leurs parens, malgré tous sortes de remontrances, 101, 136, 140, 144, 185, 206.

Parme (la commanderie de) conférée par Innocent X au neveu de sa belle-sœur: grandes plaintes à ce sujet, 168.

418 TABLE DES MATIERES.

- Patras*, entreprises des chevaliers de Malthe sur cette ville, 135.
- Paule* (Antoine de) élu grand-maître, 141. Est accusé de différens crimes dont il se justifie, *ibid.* Fait inutilement des remontrances au pape Urbain VIII, 143. & *seq.* tient un chapitre général, suivant la forme prescrite par ce pape, 145. Il meurt : son épitaphe qui contient son éloge & son caractère, 155.
- Paul*, frere servant d'armes, est chargé du transport des troupes envoyées par Louis XIV, au secours des Vénitiens, 196. Comment il est reçu du grand-maître Cotoner, 198.
- Paul V* confere à ses neveux plusieurs commanderies, 136. favorise les prétentions de l'évêque de Malthe, 139.
- Perellos* (Raimond) de la langue d'Arragon, est élu grand-maître, 231. Fait quelques réglemens de discipline, 232. Reçoit la visite de Boris Petro-wits Seremetef, parent du Czar, *ibid.* Prend des mesures pour extirper les corsaires de Barbarie, 235. Clément XI régle les prétentions de l'inquisiteur à la satisfaction de l'Ordre, 237. Il pourvoit à la défense de Malthe & du Goze, 238. Travaille à produire l'abondance dans ses états, 239. Se pourvoit contre les entreprises de l'inquisiteur, 243 & *seq.* & se prépare à résister aux Turcs, 244. est trompé par un espion qui se dit ingénieur, 245. Envoye au roi de France un présent d'oiseaux de proie, 248. Sa mort ; son éloge, 249.
- Petro-Vits Seremetef* (Boris) parent du Czar, vient visiter le grand-maître Perellos, 232.
- Philippe II*, sa politique lente & incertaine à secourir Malthe, 19, 20, 48, 72. Il condamne & punit les retardemens de son vice-

roi de Sicile , 87 , 88. Donne de grandes marques d'estimes & de reconnoissance au grand-maître de la Valette , 91. Fait une ligue avec Pie V , les Vénitiens contre Selim II , 113.

Pialy , amiral de la flotte Ottomane , & chargé de la conduite du siège de Malthe , entreprend d'introduire des barques dans le grand port , 10. Son dessein est découvert & déconcerté , 11. & *seq.* Il est chargé du siège du grand-Bourg , 38. & *seq.* Fait donner différens assauts au bastion de Castille , 38 , 52 , 56 , 63. S'oppose à la descente du secours de Sicile , mais inutilement , 77. Lève brusquement le siège & se retire , 78. S'oppose à un nouveau débarquement , 79. Fait retirer ses vaisseaux dans la cale de Saint-Paul , 80.

Pie IV donne de grandes marques d'estime & de reconnoissance au grand-maître de la Valette , 90. & *seq.* & lui offre le chapeau de cardinal , qu'il refuse , *ibid.*

Pie V promet de ne plus toubler l'Ordre dans la jouissance du grand-prieuré de Rome , 101. qu'il confere cependant à son neveu , sans l'obliger à aucune charge , *ibid.* Suites chagrinentes de cette affaire pour le grand-maître , 102. Fait une ligue avec le roi d'Espagne & les Vénitiens , contre Selim II , 113.

Poincy (le chevalier de) fait faire à la religion l'acquisition de l'isle de Saint Christophe dans l'Amérique , 174 & *seq.*

Polastron , chevalier de Malthe , accompagne Henri de la Valette dans une entreprise périlleuse , 35 , où il périt , *ibid.*

Prieur d'église : privilège demandé en sa faveur par le grand-maître , 122. Ne peut être choisi parmi les chevaliers , 131. Tient le second rang dans le chapitre général , & *af-*

liste au conclave, 146. & seq. ses différends avec l'évêque sont accommodés par Innocent XII, 232.

Q.

Quincy [le chevalier de] introduit du secours dans Malthe, se distingue au siège, 29, & y périt glorieusement, 32.

R.

Redin [Martin de] de la langue d'Arragon, est fait viceroy de Sicile, 180. & est élu grand-maître, malgré les intrigues d'Ordi, inquisiteur, 184. Prévient les descentes des infidèles, 185. sa mort & son épitaphe, 187.

Ricard, chevalier, se signale dans une rencontre: honneur qu'il en reçoit, 236.

Riccasoli, forteresse dans l'isle de Malthe, pour l'entretien de laquelle le grand-maître Nicolas Cottoner fait une fondation, 215.

Rivalte, grand-amiral de la religion; ce qui empêche qu'il ne parvint à la grande-maîtrise, 107. Et un des auteurs de la tempête excitée contre le grand-maître de la Castille, 126.

Robles, Mestre de camp, contribue à introduire le secours de Sicile dans Malthe, 9. & seq. se distingue au siège, 30.

Rodolphe II, termine l'affaire de Bohême, à la satisfaction de la religion, 133.

Rome [le grand-prieuré de] conféré souvent par les papes à leurs neveux ou à des cardinaux, 101.

Romegas, commandeur de l'Ordre de Saint Jean, est fait général des galeres 117. il

se met à la tête des langues de France soulevées contre le grand-maître de la Castille, 125. est fait son lieutenant par les factieux, *ibid.* envoie des ambassadeurs à Rome, 127. où il est cité, 128. reçoit ordre d'abdiquer, & meurt de chagrin, 129.

S.

S*acconnai*, maréchal de l'Ordre, est puni pour quelques voyes de fait, 131.

Saint-Ange [le château] investi par les Turcs, 9, il est fortifié, 222.

Saint-Clément, pilier de la langue d'Arragon, aspire inutilement à la grande-maîtrise, 106. est défait avec l'escadre de la religion par Lucchiali fameux corsaire, 114.

Saint-Michel, château dans l'isle de la Sangle assiégé par les Turcs, 17, soutient plusieurs assauts, 29. & *seq.* ce qui empêche les suites du dernier, 42 : autres assauts & leurs suites, 52. & *seq.*

Saint-Elme, fort dans l'isle de Malthe, pris par les Turcs, qui l'abandonnent, 78. Le grand-maître y envoie une garnison, 79. & le fait aggrandir pour en faire la *Cité de la Valette*, 93. & *seq.* il est rebâti, 222.

Sainte Maure. Entreprise malheureuse de la religion sur cette isle, 144.

Saint Pierre [le chevalier de] est préposé à la construction des vaisseaux destinés à donner la chasse aux corsaires de Barbarie, 235, 236. se distingue dans une autre rencontre, 237.

Salvago, commandeur de l'Ordre, sollicite du secours pour la religion en Sicile, 17. & *seq.*

Sande [Alvare de] capitaine illustre, n'est

point d'avis de secourir Malthe , 47. commande un régiment de l'armée conduite par le viceroi de Sicile au secours de la religion . 73 , est d'avis d'aller au-devant de l'ennemi qui avoit remis à terre , 81. signale son courage dans le combat , & la retraite des infidèles 82 , 85.

Sangiac [le] officier Turc fort estimé , périt glorieusement à un assaut du fort Saint-Michel , 59 , 60.

Sangle [la] Bourg & presqu'isle , investi par le Turcs , 9.

Sarrasine [la commanderie de] fondée en Sicile , 158.

Scio , ville prise par les galeres de la religion , 219.

Schombarn [le commandeur de] est chargé de remédier aux abus introduits dans quelques commanderies d'Allemagne , 117. travaille à faire rentrer dans l'Ordre le grand-prieur de Bohême , 121.

Selim II entreprend la conquête de l'isle de Chypre sur les Vénitiens : il se rend maître de Nicotie & de Famagouste , 113. perd la bataille de Lepanthe , 114. s'empare de la Goulette & de Tunis , 116. sa mort , 117.

Servans . [freres] Défense d'en recevoir jusqu'à nouvelle ordre , 212.

Sevre [Michel de] grand-prieur de Champagne , appelle au tribunal séculier , des ordonnances du dernier chapitre général , 132.

Sicile . Les officiers du roi d'Espagne en ce royaume , refusent des grains à la religion : causes & suites de ce différend , 156. & seq. démêlés se renouvellent , 168 , 169.

Simiane (le chevalier de) se distingue au siège de Malthe , 29 , 31 , où il périt glorieusement , 32.

Sixene (les dames de) de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, rentrent sous la discipline du grand-maître, 113.

Soltman II. Chagrin que lui causa la nouvelle de la levée du siège de Malthe, 85. les bruits qu'il fait répandre à ce sujet dans Constantinople, 86. il fait tout préparer pour un second siège, 91. l'incendie de l'arsenal de Constantinople lui fait retourner ses armes contre la Hongrie, où il meurt, 93.

Souvré. L'Ordre s'oppose au bref du pape en sa faveur, 155. il négocie à la cour de France l'acquisition de l'île de Saint Christophe, 174, 175. & y accommode une affaire très-délicate, 179.

Spinola, [Paul Raphaël] amiral de la religion, fait une prise considérable, 215. fait honneur à la flotte Gênoise, & à son commandant, aux dépens de la religion, 216. pense périr dans une action funeste à la religion, 234.

Suisses. Décret du conseil de l'Ordre en leur faveur, 134.

Suse, sur la côte de Barbarie : tentative inutile de la ligue catholique sur cette place ; beaucoup de chevaliers s'y distinguent, 139.

T.

Taxe générale sur les biens de la religion imposée par le chapitre général, tenu à Malthe, 130. La religion est exempte de toute taxe imposée par d'autres souverains, 227, 230.

Temericourt (le chevalier de) se signale en une ren. ontre dans le canal de l'île de Samos, 204. & en une autre quelques années après, 213. tombe entre les mains des infidèles,

- ibid.* Belle réponse qu'il fait au grand-seigneur, *ibid.* Il résiste à ses promesses & à ses menaces ; 214. meurt en généreux confesseur de Jesus-Christ, *ibid.* Son corps est jetté dans la riviere, *ibid.*
- Tenedos*, isle conquise par l'armée des Confédérés, 180, & reprise par les Turcs, 182.
- Testament.* Urbain VIII, accorde aux anciens commandeurs la permission de tester, 161.
- Trésor de l'Ordre* [le] fait faire à Amsterdam un magnifique galion, 138. est ruiné par la permission de tester, accordée par Urbain VIII aux anciens commandeurs, 161.
- Thum*, [Sigismond comte de] général des galeres, prend la ville de *Scio*, 229.
- Toledo*, [dom Garcie de] viceroy de Sicile; raisons de sa lenteur à secourir Malthe, 18. & *seq.* il prend enfin des mesures pour cet effet, 46. & rend raison au grand-prieur d'Auvergne. Louis de Lastic de ses retardemens, 72. il arrive à Syracuse, & y fait la revue de ses troupes, 73, & enfin à Malthe, après bien des obstacles & des irrésolutions, 76. & se rembarque pour la Sicile, *ibid.* La perte que l'Ordre avoit faite au siège, lui est attribuée par les chevaliers & le grand-maître, 87. Le roi d'Espagne condamne & punit les retardemens, *ibid.*
- Toledo*, [Antoine de] grand-prieur de Castille, son caractère, 104. Pourquoi il ne succède point au grand-maître de la Valette, 105.
- Traités de Munster & d'Osnabruk* désavantageux à l'Ordre, 168.
- Traité du gouvernement de l'Ordre de Malthe*, 259.
- Tripoli* [flotte de] prise par les galeres de la religion, 159, 160.

Tunis pris par Selim II, 116.

Turcs (les) investissent le château Saint-Ange, & l'île de la Sangle, 9. reçoivent un renfort de Hascen viceroi d'Alger, 21. perdent beaucoup de monde en deux attaques, 27. & seq. & en deux autres attaques, 40. & seq. Horrible carnage des malades & des blessés, 43. Ils donnent différens assauts au fort Saint Michel & au bastion de Castille, 52. & seq. On leur accorde quelques jours de repos, 60. Ils reviennent à l'assaut, 61. & seq. levent brusquement le siège, après la descente du secours de Sicile, 78. remettent à terre, 80. sont défaits, 83. se rembarquent avec peine, 86. Perte qu'ils avoient fait à ce siège, *ibid.* Les bruits que le grand-seigneur fait répandre à ce sujet à Constantinople, 86. Ils remportent de grands avantages dans l'île de Chypre, 113. perdent la fameuse bataille de Lépante, 114. ravagent la Hongrie, au secours de laquelle le conseil de l'Ordre pourvoit, 133. font une tentative inutile sur Malthe, 137. prennent la Canée dans l'île de Candie, 166. sont défaits par les Vénitiens à la bataille de Foggia, 170. assiègent Candie, *ibid.* sont chassés d'un bastion important, 171. perdent un combat naval contre les Vénitiens, 179. & un autre l'année suivante, 180. prennent plusieurs places, 195. Le chevalier d'Hoquincourt se défend avec un seul vaisseau contre leur flotte, 204. ils sont battus devant Vienne qu'ils assiégeoient, 222. Innocent XI forme une ligue contre eux, où entre l'Ordre, *ibid.* ils perdent Coron, les deux Navarrins, Modon, Naples de Romanie & Castelnove, prises par l'armée des Confédérés, *ibid.* & seq. sont défaits par l'armée impériale commandée par le

duc de Bade, 227. menacent Malthe, & ensuite Goze d'une descente, qu'ils n'osent exécuter, 238, 239, paroissent devant l'isle, sans oser rien entreprendre, 253.

Turcopolier. Dignité de l'Ordre attachée à la grande-maîtrise par Grégoire XIII, 130.

V.

*V*aldi, général des galeres de la religion, fait plusieurs prises considérables, 154.

Valette (le grand-maître de la) rassure quelques chevaliers consternés de la perte du fort S. Elme, 2. défend de faire aucun quartier aux infideles, 4. Comment il reçoit les envoyés du bacha Mustapha, 5 & seq. Il facilite l'arrivée du secours de Sicile, 9. déconcerte le dessein de l'amiral Piali, 13 & seq. redouble ses soins & son attention, 50. signale son courage, 53, 54. est blessé dangereusement, 57. rejette la proposition d'abandonner le bastion de Castille, 64 & seq. fait combler les tranchées des Turcs qui avoient levé le siège précipitamment, 78. se plaint au pape de la conduite du viceroi de Sicile, 87. Il refuse le chapeau de cardinal qui lui est offert par Pie IV; par quels motifs, 70, 71. Il reçoit de riches présens du roi d'Espagne, & de grands témoignages de reconnoissance dans toute l'Europe, 91 & seq. Il fait mettre le feu à l'arsenal de Constantinople, où Soliman faisoit tout préparer pour un second siège, 93. obtient des princes chrétiens des secours d'argent considérables pour bâtir sur le mont Scéberas la *Cité de la Valette*, 94 & seq. Son affidui é auprès des ouvriers, 96. Il supplée au manque d'argent par une monnoye de cuivre, 97. Différens sujets de chagrin de la part de

quelques jeunes chevaliers, d'un Florentin appelé Ponnaccurfi & du pape Pie V. le jettent dans une profonde mélancolie, 98 & seq. Il est frappé d'un coup de soleil, meurt quelque tems après: particularités de sa mort, 103. & seq. Son corps est mis en dépôt, 105. & transféré en grande cérémonie dans la Cité de la Valette, 109.

Valette (Henri de la) neveu du grand-maître de ce nom, est chargé d'une commission très-dangereuse, 35. il y est tué: comment son oncle supporte sa mort, *ibid.* & seq.

Valette (la Cité de la) bâtie par le grand-maître de ce nom sur le mont Scéberas, 93 & seq. La résidence du couvent y est transférée, 114.

Valonne, prise par les galères de la religion, & la flotte Vénitienne, 226.

Vasconcellos, (Louis Mendez de) ambassadeur extraordinaire en France, y traverse le projet du duc de Nevers, 138, est élu grand-maître, & meurt six mois après, 141.

Vincestas, archiduc d'Autriche, & chevalier de Malthe, reçoit du pape, à la priere du roi d'Espagne, différens prieurés en ce royaume, 118. murmures dans l'Ordre à ce sujet, 120. Sa mort, 121.

Vendome [le chevalier de] obtient une expectative sur le grand-prieuré de France, 212. dont il se démet en faveur du chevalier d'Orléans, 249.

Vénitiens. Selim II. leur déclare la guerre, & prend Nicotie & Famagouste dans l'isle de Chypre, 113. Ils font une ligue avec le pape & le roi d'Espagne, *ibid.* Prennent fait & cause pour quelques Juifs négocians, contre la religion, 117, 118. Usent de représailles par rapport à quelques vaisseaux de la religion, 130. qui en usent de même, *ibid.* Se plaignent

de quelques prises faites par les galeres de la religion sur la mer & les terres de leur domaine, 131. Leur général Capello défait seize galeres d'Alger, 161 & seq. Ils font mettre les biens de la religion en sequestre, 163. Sont attaqués par les Turcs dans l'isle de Candie, 166. & secourus par la religion, *ibid.* Ils gagnent la bataille de Foggia sur les Turcs, 170. & une autre quelques années après, 179. suivie de la conquête de Tenedos, *ibid.* une quatrième l'année d'après, 181. sont secourus par la plûpart des Gênois aux conditions proposées par ceux-ci, 196. Le Sénat rend un décret honorable à la religion, 199. Ils reçoivent encore du secours de la plûpart des princes chrétiens, 207 & seq. Candie étant prise, ils font leur paix avec les Turcs, 211. contre lesquels ils forment une ligue, & remportent de grands avantages, 222, 223. Echouent au siège de Négrepont, 224. Prennent Valonne, 226. Demandent du secours à la religion dans la guerre que le grand-seigneur leur déclare, 247.

Verdalles (Hugues de Loubenx de) de la langue de Provence, grand-maître; particularités de son élection, 130. Il tient un chapitre général à Malthe, *ibid.* Va à Rome d'où il revient cardinal, 132. Retourne à Rome où il meurt de chagrin, 133.

Verdemberg (F. Christophe de) favori de l'Empereur, maintient les droits de la religion pour la jouissance du grand-prieuré de Bohême, dont il est pourvu, 121.

Vertura (le chevalier de) fait un horrible carnage des malades & des blessés infideles au siège de Malthe, 43, & fait abandonner l'assaut du fort Saint-Michel, *ibid.*

Vienne en Autriche assiégée par les Turcs, qui sont repoussés avec grande perte, 222.

Vignacourt (Alof de) de la langue de France, pourvoit à la sûreté du Goze, 134. Bel aqueduc fait à Malthe par son ordre, 137. Il se pourvoit contre les prétentions de l'évêque de Malthe auprès du pape Paul V, qui l'oblige à se soumettre, 139. Est surpris à la chasse d'une attaque d'apoplexie, dont il meurt, 141.

Vignacourt (Adrien de) neveu du précédent, est élu grand-maître, 226. Il s'applique à soulager ses sujets, *ibid.* & à fortifier l'île, 227. Répare les dommages causés par un grand tremblement de terre à Malthe, & dans la ville d'Agousta, 228. Sa mort, son caractère & son épitaphe, 230, 231.

Vilhena (Antoine Manoel de) Portugais, de la langue de Castille, est élu grand-maître, 251. Charges par lesquelles il avoit passé, *ib.* il fait construire le fort Manoel, & cite tous les chevaliers, 252. Empêche par ses sages précautions l'escadre Ottomane de rien entreprendre, 253. entre dans la proposition d'une trêve négociée avec le grand-Visir par le marquis de Bonnac, & traversée par le capitain bacha, 254, 255. Reçoit du pape Benoît XIII l'estoc & le casque, 257.

Urbain VIII dispose des commanderies d'Italie en faveur de ses parens, 144. Publie une ordonnance, *motu proprio*, par laquelle il change la forme ordinaire de l'élection du grand-maître, *ibid.* & celle qui se pratiquoit dans la tenue des chapitres généraux, 145 & *seq.* Accorde aux anciens commandeurs la permission de tester, 161. Est secouru par l'Ordre, 163.

Z

Z *Ondodari* (le baillide) aide de ses conseils le grand-maître Perellos, pour extirper les corsaires de Barbarie, 235. Est envoyé à Rome, pour s'opposer aux prétentions de l'inquisiteur de Malthe, 243. Est élu grand-Maître, 249. Il meurt; son éloge, 251.

Fin du cinquième & dernier volume



